

# Pauvreté et conditions de vie des jeunes dans le monde rural : comment adapter les réponses institutionnelles ?

NOVEMBRE 2024  
2024-001R

## • ANNEXES

Noor-yasmin  
**Djataou**

Hélène  
**Furnon-Petrescu**

Carine  
**Seiler**

—  
Membres de l'Inspection générale  
des affaires sociales

Avec la participation d'Adèle **Kerckove**, stagiaire à l'IGAS  
et avec l'appui de Juliette **Berthe** et de l'équipe du pôle data de l'IGAS



RA  
PP  
OR

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>ANNEXE 1 : RESULTATS DU QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX JEUNES ACCOMPAGNES PAR LES MISSIONS LOCALES : DES REPONSES SUR DES MAUX/MOTS</b> .....	<b>3</b>
<b>ANNEXE 2 : PORTRAIT ANONYMISE D'UN JEUNE RURAL ACCOMPAGNE PAR UN SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE</b> .....	<b>9</b>
<b>ANNEXE 3 : PANORAMA DE DONNEES SUR LA PAUVRETE DES JEUNES QUI RESIDENT DANS LES TERRITOIRES RURAUX</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE 4 : CARTES SUR LES DISTANCES ET LES PANIERS DE SERVICES DANS LES TERRITOIRES RURAUX</b> .....	<b>21</b>
<b>ANNEXE 5 : UN ETAT DES LIEUX DE LA PRECARITE DES JEUNES RURAUX, IMPARFAIT MAIS QUI ESQUISSE DES CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES DES JEUNES RURAUX PRECAIRES</b> .....	<b>42</b>
<b>ANNEXE 6 : RESULTATS DES QUESTIONNAIRES ADRESSES PAR LA MISSION AUX ACTEURS TERRITORIAUX : DES CONSTATS ET DES ATTENTES</b> .....	<b>62</b>
<b>ANNEXE 7 : REVUE DES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI SOUS L'ANGLE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA RESIDENCE DANS UN TERRITOIRE PRIORITAIRE (QPV ET ZRR)</b> .....	<b>76</b>
<b>ANNEXE 8 : LES REPONSES APPORTEES PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL AUX DIFFICULTES SPECIFIQUES DES JEUNES RURAUX PRECAIRES</b> .....	<b>85</b>
<b>ANNEXE 9 : LES REPONSES APPORTEES PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE FORMATION AUX DIFFICULTES SPECIFIQUES DES JEUNES RURAUX</b> .....	<b>105</b>
<b>ANNEXE 10 : LES REPONSES APPORTEES PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE SANTE AUX BESOINS DES JEUNES RURAUX, EN SANTE MENTALE ET BIEN-ETRE PSYCHIQUE</b> .....	<b>125</b>
<b>ANNEXE 11 : « PROSTITUTION ET RURALITE », NOTE DU MOUVEMENT DU NID</b> .....	<b>136</b>
<b>ANNEXE 12 : LA MOBILITE DANS LES TERRITOIRES RURAUX : DES ENJEUX DE GOUVERNANCE ET DES DISPOSITIFS JUXTAPOSES</b> .....	<b>143</b>
<b>ANNEXE 13 : BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>152</b>
<b>LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES</b> .....	<b>159</b>
<b>SIGLES UTILISÉS</b> .....	<b>174</b>

# ANNEXE 1 : Résultats du questionnaire adressé aux jeunes accompagnés par les missions locales : des réponses sur des maux/mots

[1] Cette annexe présente les résultats d'une enquête adressée par la mission aux jeunes, ruraux et urbains, accompagnés par les missions locales en 2024. Il s'agissait, pour la mission, de capter le « ressenti » des jeunes, confrontés à des difficultés d'insertion, en complément de ses déplacements et des entretiens qualitatifs semi-directifs conduits avec des jeunes lors des visites de terrain.

[2] Les réponses à ce questionnaire, qui ne constituent pas des travaux à visée statistique, sont restituées ci-dessous dans une succincte analyse textuelle. Elles ont alimenté la mission dans l'ensemble de ses réflexions et ont nourri les encadrés « ils nous ont dit » qui figurent dans le rapport et dans ses annexes.

## 1 Avertissement méthodologique

### Cibles et modalités d'envoi du questionnaire

- **Le questionnaire était adressé à l'ensemble des jeunes accompagnés par les missions locales, qu'ils résident dans des territoires ruraux ou urbains, afin de disposer d'un regard croisé sur leurs difficultés, leurs besoins et leurs attentes.** Dans la mesure où l'objet du questionnaire était centré sur les difficultés des jeunes résidant dans les territoires ruraux, cela a pu induire un biais lors de l'étape de relais du questionnaire par les missions locales ou dans les réponses par les jeunes eux-mêmes. La forte proportion de jeunes ruraux ayant répondu à l'enquête en atteste (cf. ci-dessous).
- **Le questionnaire a été envoyé le 5 avril 2024 par l'Union nationale des missions locales (UNML) aux directions des missions locales qui l'ont ensuite relayé aux jeunes qu'elles accompagnent.** Deux relances ont été réalisées par l'UNML, avant clôture du questionnaire le 22 mai 2025. Cet envoi, non centralisé, réalisé en deux étapes, ne permet pas de disposer d'informations sur le nombre de jeunes ayant effectivement reçu le questionnaire.

### Méthode de traitement des réponses

- **Il n'y a pas eu de plan de sondage ni de redressement des réponses.** L'échantillon, affecté par le mode d'envoi, ne pouvait pas être considéré comme représentatif au sens statistique. Il n'a dès lors pas été possible d'extrapoler les réponses à l'ensemble des jeunes suivis par les missions locales.

- **Le classement selon la résidence (rurale ou urbaine) est déclaratif** et non le produit d'un traitement automatique à partir du code INSEE. C'est donc à partir du sentiment d'appartenir à un territoire urbain ou rural que les réponses ont été classées.
- **Le questionnaire a essentiellement permis d'exploiter les réponses à un ensemble de questions ouvertes**, adressées aux jeunes accompagnés par les missions locales, sur leurs difficultés et leurs attentes, sur différentes dimensions de leur vie quotidienne. Les réponses expriment des points de vue et des ressentis.
- **Les réponses au questionnaire sont à analyser comme du matériau qualitatif**, permettant d'élargir, au-delà des rencontres et visites de terrain, la compréhension des difficultés des jeunes ruraux, à partir de leur ressenti.

### **Caractéristiques des répondants**

- 3 646 jeunes accueillis en missions locales ont répondu à l'enquête.
- 2 170 femmes, 1 441 hommes et 35 personnes qui se déclarent non genrées.
- 1 883 jeunes déclarent résider dans un territoire urbain et 1 763 dans un territoire rural.
- Quatre départements totalisent 30 % des réponses : il s'agit des Pyrénées Orientales (12%), de la Guyane (10%), des Bouches du Rhône (4 %) et du Loiret (4 %).
- La moyenne d'âge des répondants (qui est aussi la médiane) est de 20 ans ; 25 % des répondants ont 18 ans ou moins et 25 % plus de 22 ans.

### **Méthode d'analyse textuelle**

[3] Dans cette annexe, les réponses des jeunes interrogés sont restituées à partir de méthodes d'analyse textuelle.

- Les réponses portent sur les difficultés rencontrées par les jeunes pour se déplacer, pour accéder aux soins, et plus largement dans leur vie quotidienne, ainsi que leurs attentes et leurs aspirations.
- Les signes de ponctuation ainsi que les mots vides (les termes communs de la langue française) ont été retirés du texte pour que celui-ci puisse être segmenté en mots individuels.
- Programmée sous le logiciel **R**<sup>1</sup>, l'analyse textuelle a consisté en une analyse de la fréquence des mots les plus utilisés ainsi que la recherche de dictionnaires de thématiques pour les questions plus générales sur les difficultés quotidiennes et les attentes des jeunes dans le cadre de l'analyse des sentiments.

---

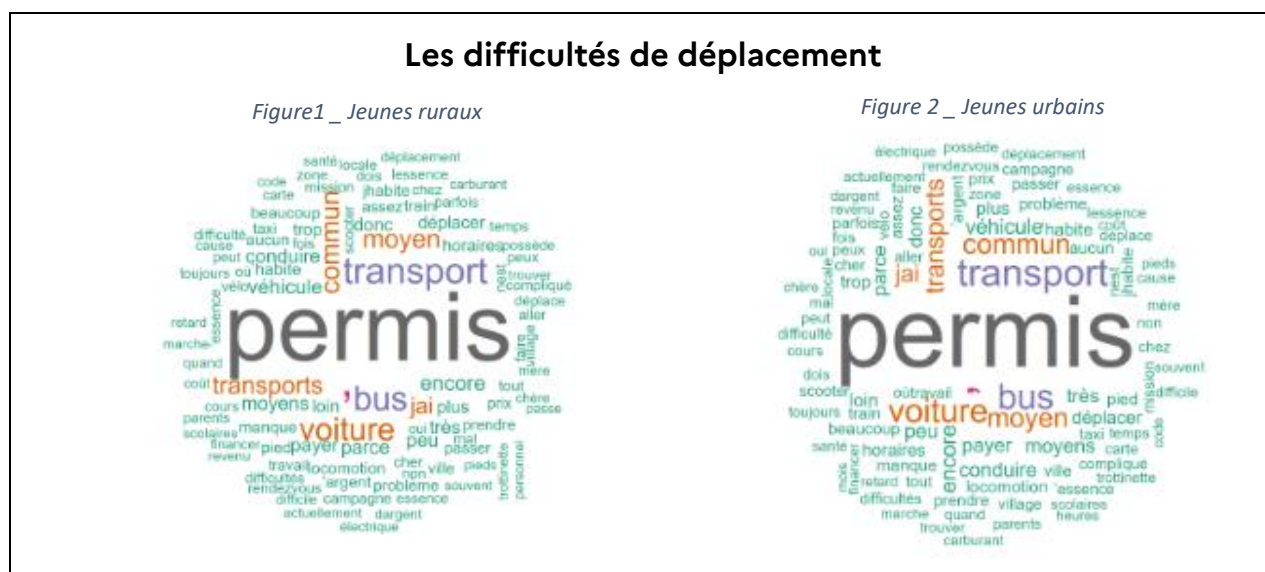
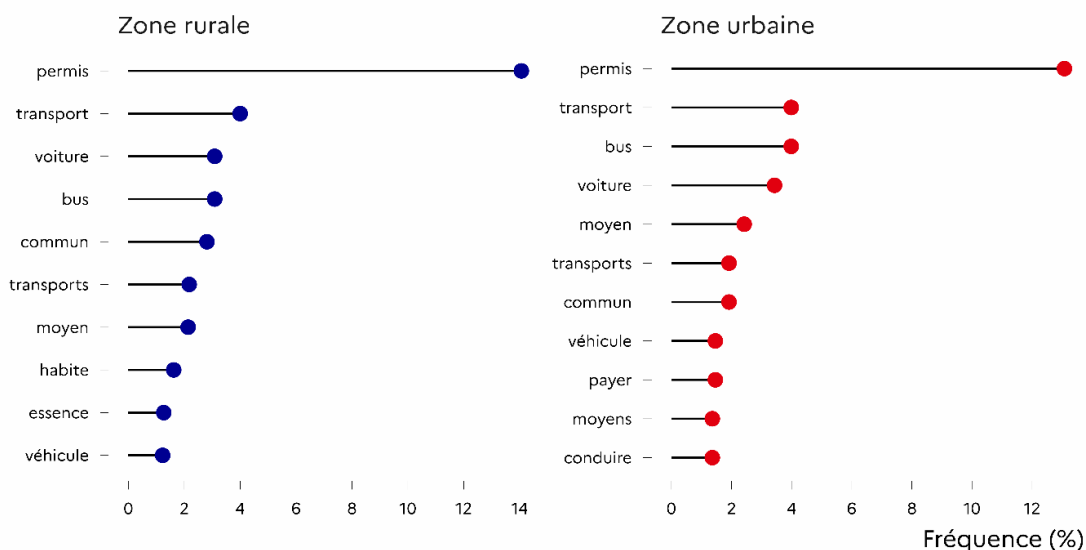
<sup>1</sup> À l'aide des package `quanteda` et `syuzhe`

## 2 Restitution des résultats

### 2.1 La mobilité

« Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer ? Et si oui, pourquoi ? »

- 1 309 jeunes ont répondu à cette question (718 en zone rurale et 591 en zone urbaine).
- Le graphique ci-dessous représente les 10 mots les plus fréquemment utilisés pour répondre à cette question en fonction de la localisation des jeunes.



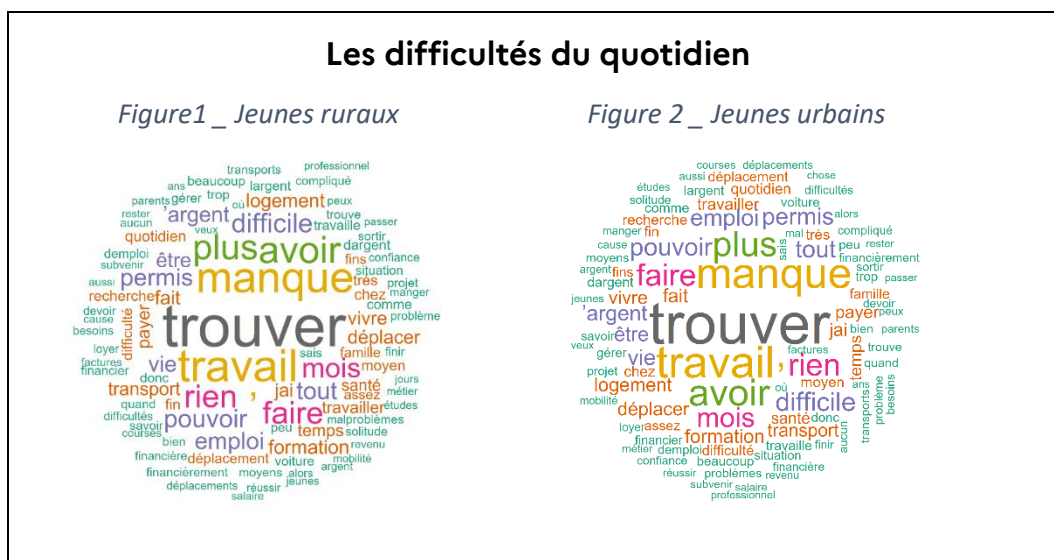
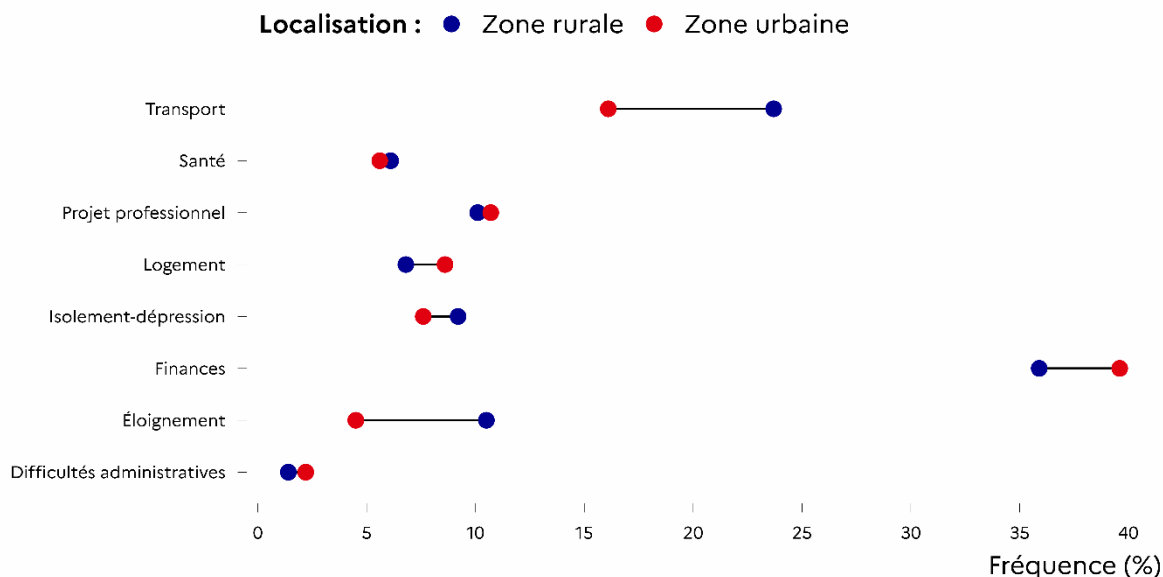
## Les difficultés du quotidien et les attentes

Pour analyser les questions sur les difficultés quotidiennes rencontrées par les jeunes et leurs attentes, les dictionnaires des thématiques ci-dessous ont été constitués :

Thématique	Mots
<b>Travail</b>	bénévolat, carrière, CDD, CDI, candidature, contrat, emploi, emploi à temps partiel, emploi à temps plein, entretien, formation continue, freelance, horaire, intérim, job, poste, profession, promotion, recrutement, recherche, responsabilités, salaire, stage, tâches, travail, travailler, travaille, travail saisonnier
<b>Finances</b>	argent, assurance, banque, budget, chère, crédit, argent, dépenses, dette, essence, épargne, factures, faim, fin, fins, investissement, intérêt, loyers, manque, moyen, pension, portefeuille, problèmes financiers, prêt, ressources, revenu, revenu actif, revenu passif, revenus, salaire, solde, subvention, taux de change, transactions
<b>Transport</b>	aéroport, avion, autopartage, bateau, bus, car, covoiturage, déplacement, deux roues, embouteillage, fret, gare, itinéraire, locomotion, métro, mobilité, navette, pieds, permis, scooter, stationnement, taxi, train, trajet, transport, transport public, transporter, trottinette, véhicules, vélo, voiture
<b>Logement</b>	appartement, banlieue, barre d'immeubles, bungalow, campagne, centre-ville, chalet, chambre, chez, cité, colocation, déménagement, domicile, emménager, foyer, habiter, immeuble, location, logement, logement social, locataire, maison, pavillon, propriétaire, quartier, résidence, rural, studio, urbain, urbanisation, villa, voisinage, zone résidentielle
<b>Santé</b>	ambulance, assurance maladie, bien-être, bien-être mental, chirurgie, clinique, consultation, consultation à distance, convalescence, dentiste, diagnostic, douleur, fièvre, guérison, hôpital, hygiène, infirmier, maladie, maladie chronique, médicament, médecin, mutuelle, nutrition, opticien, pandémie, pharmacie, prévention, prescription, rééducation, santé, soins, symptômes, téléconsultation, thérapie, urgence, vaccination
<b>Isolement et Dépression</b>	angoisse, anxiété, aide psychologique, bien-être mental, burn-out, crise de panique, décevoir, dépression, développement personnel, désespoir, désocialisation, ennui, estime de soi, fatigue, groupes de soutien, isolement, isolement social, lien, médication, mélancolie, mental, phobie, psychiatrie, psychothérapie, réseaux de soutien, rester chez soi, soutien émotionnel, solitude, stress, support, troubles anxieux, troubles mentaux, thérapie, épanouissement personnel, seul, social, sentiment d'abandon
<b>Projet Professionnel</b>	accompagnement, avenir, ateliers, bilan de compétences, business plan, carrière, certifications, coaching, compétences, conférences, création d'entreprise, développement de carrière, diplôme, école, employabilité, entrepreneuriat, épanouissement personnel, évolution professionnelle, expérience professionnelle, formation, formation continue, innovation, mentorat, objectifs professionnels, orientation, perfectionnement, plan de carrière, portefeuille de compétences, projet, projets entrepreneuriaux, qualifications, réseautage, reconversion, séminaires, stage, start-up
<b>Éloignement</b>	absence, communication à distance, connexions à distance, déplacement, déménagement, déracinement, distance, distant, éloigner, éloignement, exil, expatriation, géographique, itinérance, kilomètre, localisation, mobilité, migration, nomadisme, réseaux sociaux, séjour, séjourner, séparation, télétravail, temps de trajet, transfert, vagabondage, virtualisation des échanges, voyage
<b>Difficultés Administratives</b>	acte de décès, acte de mariage, acte de naissance, allocations, approbation, autorisation, avocat, bureaucratie, carte d'identité, certificat, certificats, comptabilité, déclaration, délais de traitement, démarches, dossier, enregistrement, formalités, formulaires, guichets, impôts, inscription, juridique, justificatifs, notaire, papier, papiers officiels, perception, procédure, réglementations, régularisation, rendez-vous, requêtes, sécurité sociale, services publics, subventions, versement

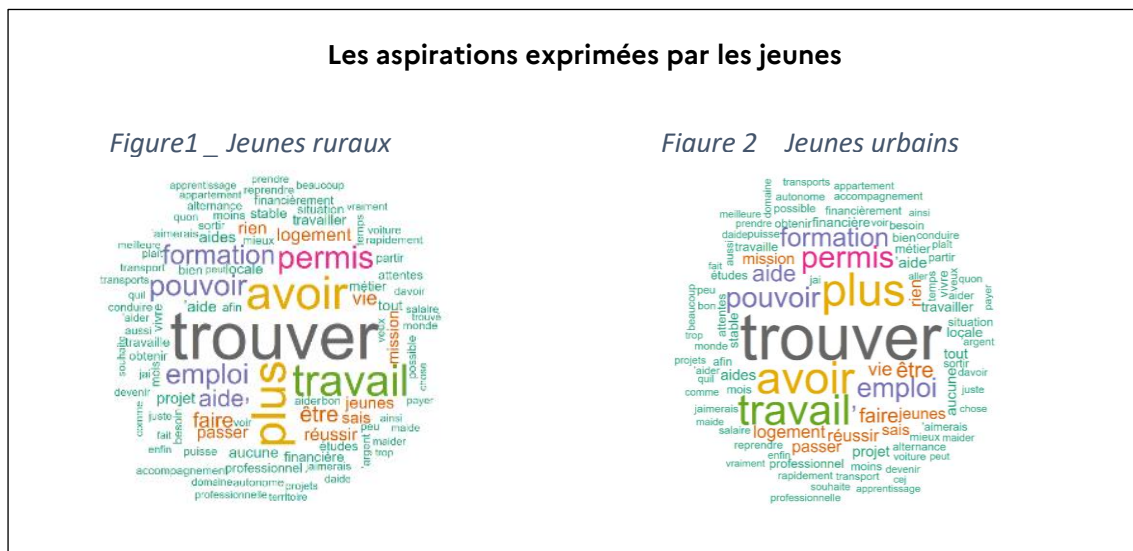
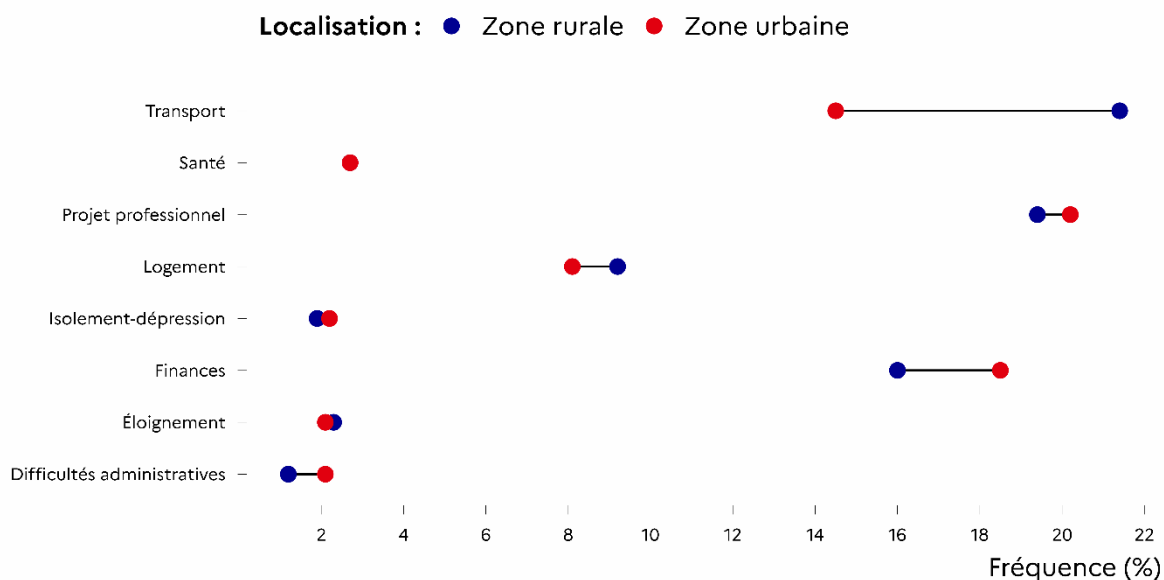
« Qu'est-ce qui est le plus difficile dans votre quotidien ? »

- 2 448 jeunes ont répondu à cette question (1 203 en zone rurale et 1 285 en zone urbaine).
- Le graphique ci-dessous représente la proportion de jeunes, en fonction de leur localisation, dont les messages correspondent aux thématiques recherchées :



« Quelles sont vos attentes ? »

- 2 268 jeunes ont répondu à cette question (1 094 en zone rurale et 1 174 en zone urbaine).
- Le graphique ci-dessous représente la proportion de jeunes, en fonction de leur localisation, dont les messages correspondent aux thématiques recherchées :





## ANNEXE 2 : Portrait anonymisé d'un jeune rural accompagné par un service de prévention spécialisée

- [1] Le portrait qui suit n'est pas imaginaire.
- [2] Il met en lumière un concours de circonstances qui ont conduit un jeune rural à la précarité ainsi que les étapes d'un parcours de sortie de la précarité, sur fond de fragilités multiples, avec un champ des possibles ouvert mais qui s'accompagne d'impasses.
- [3] Nous l'appellerons Adam pour préserver son anonymat.
- [4] Nous avons fait sa connaissance dans les locaux d'une association de Prévention spécialisée implantée dans un territoire rural, à forte attraction métropolitaine, connaissant de forts indices de pauvreté. Nous sommes en mai 2024.

### **Adam, habitant d'un territoire très rural, à forte attraction métropolitaine, âgé de 21 ans**

Alors qu'il a un emploi en CDI dans la logistique et un logement stable, Adam fait une dépression à 20 ans et enchaine trois séjours en hôpital psychiatrique.

En raison de ses difficultés de santé mentale, il est poussé à démissionner de son emploi et se retrouve sans d'allocations chômage. En raison de son âge, il ne bénéficie pas non plus du RSA.

En conflit avec ses parents, il est hébergé chez un ami, lui-même en difficulté (dépendance à l'alcool) ; il sombre progressivement et finit à la rue. Il s'ensuit une période d'errance de plusieurs mois.

Par le bouche-à-oreille, il entend parler d'aides auxquelles il peut prétendre et prend contact début 2024 avec une structure associative de prévention spécialisée.

Il est alors orienté vers la Mission locale du territoire qui parvient à lui débloquer deux versements dans le cadre du PACEA (500 € puis 300€) qui lui permettent de rembourser son découvert (dettes de loyer).

Il est orienté vers le CCAS pour une domiciliation.

L'association lui trouve un logement temporaire, en foyer d'accueil, jusqu'à mi-mai.

Il est accompagné dans le dépôt d'un dossier d'allocation adulte handicapé, qui lui est accordée. Mais les 1ers versements n'auront lieu qu'en juin. Le versement sera rétroactif, mais dans l'intervalle, Adam reste sans solution.

Il bénéficie du fond d'aide aux jeunes (FAJ) pour l'accompagner dans une solution d'hébergement temporaire.

Une fois ces démarches entreprises, Adam a pu se concentrer sur son projet professionnel. Il a réalisé un stage dans un centre équestre et pense avoir trouver sa voie.

Il devrait démarrer une formation de palefrenier en apprentissage dans un lycée agricole dès le mois de septembre. Il pourra alors bénéficier d'un logement au foyer d'accueil, cette fois-ci pour l'année au titre de son contrat : son mois d'essai s'est très bien passé et son accueil est validé mais il faut qu'une place se libère (sans doute entre le mois de juin et le mois d'août).

En attendant, il se retrouve sans hébergement ; il doit quitter l'accueil provisoire dans 9 jours.

L'association qui l'accompagne a recherché des solutions temporaires mais sans y parvenir : les campings sont trop loin et trop chers pendant la période estivale, le prix de l'hôtel est bien plus élevé que le montant que va lui accorder le FAJ, l'association n'a pas trouvé de place chez l'habitant.

L'association redoute qu'Adam ne bascule à nouveau dans l'errance si aucune solution n'est trouvée alors qu'il est en train de se reconstruire.

## ANNEXE 3 : Panorama de données sur la pauvreté des jeunes qui résident dans les territoires ruraux

[1] La plupart des tableaux et cartes présentés dans cette annexe ont comme source principale la **base du dossier complet de l'INSEE**. Cette base très riche présente « les données communales sur environ 1 900 indicateurs sur les thèmes suivants : évolution et structure de la population, couples – familles – ménages, logement, diplômés – formation, population active, emploi, chômage et caractéristiques de l'emploi au sens du recensement, naissances et décès au lieu de résidence, revenus et pauvreté des ménages, salaires et revenus d'activité, caractéristiques des établissements, démographie des entreprises et tourisme ». Les données portent sur les années 2008, 2014 et 2020<sup>2</sup>.

[2] D'autres bases, comme la **base tous salariés de l'INSEE**, la **base sur les NEET** issue de l'observatoire des territoires, la **base FAR6** produite par la CNAF sur ses allocataires ont également permis d'aboutir aux résultats présentés ci-après.

[3] **Les communes ont été classées selon la grille communale de densité établie par l'INSEE<sup>3</sup> et EUROSTAT**. Cette grille permet d'établir une classification des communes selon les catégories suivantes :

- Les bourgs ruraux
- Les communes rurales à habitat dispersé
- Les communes rurales à habitat très dispersé

Ces trois catégories regroupent ce qui par la suite sera qualifié de « rural »

- Les grands centres urbains
- Les centres urbains intermédiaires
- Les ceintures urbaines
- Les petites villes

[4] Ces quatre catégories regroupent ce qui par la suite sera qualifié d'« urbain ».

---

<sup>2</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359146>

<sup>3</sup> [La grille communale de densité à 7 niveaux - Documents de travail - 2022-18 | Insee](#)

# 1 Démographie

Tableau 1 : Répartition des jeunes de 15 à 29 ans selon le territoire de résidence (2014 et 2020)

Catégorie	Nombre de 15-29 ans en 2014	Nombre de 15-29 ans en 2020	Évolution entre 2014 et 2020
<b>Rural</b>			
Bourgs ruraux	1 482 950	1 464 523	-1.2 %
Rural à habitat dispersé	1 348 943	1 323 157	-1.9 %
Rural à habitat très dispersé	197 166	189 011	-4.1 %
Total rural	3 029 058	2 976 691	-1.7 %
<b>Urbain</b>			
Ceintures urbaines	1 044 929	1 032 758	-1.2 %
Centres urbains intermédiaires	1 603 958	1 553 206	-3.2 %
Grands centres urbains	6 350 966	6 417 387	1 %
Petites villes	616 642	598 217	-3 %
Total urbain	9 616 494	9 601 567	-0.2 %
<b>France entière</b>			
Ensemble des communes	12 645 552	12 578 259	-0.5 %

Source : Base du dossier complet INSEE 2014 et 2020 \_ Traitement pôle data IGAS

[5] **En 2020, les jeunes âgés de 15 à 29 ans qui résident dans un territoire rural représentent un peu moins d'un quart (23,7 %) des jeunes du territoire.** Moins d'un habitant sur 7 (14%) est âgé entre 15 et 29 ans en zone rurale, tandis qu'en zone urbaine pratiquement 1 habitant sur 5 est dans cette tranche d'âge (19%). La baisse du nombre de jeunes entre 2014 et 2020 est bien plus marquée dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

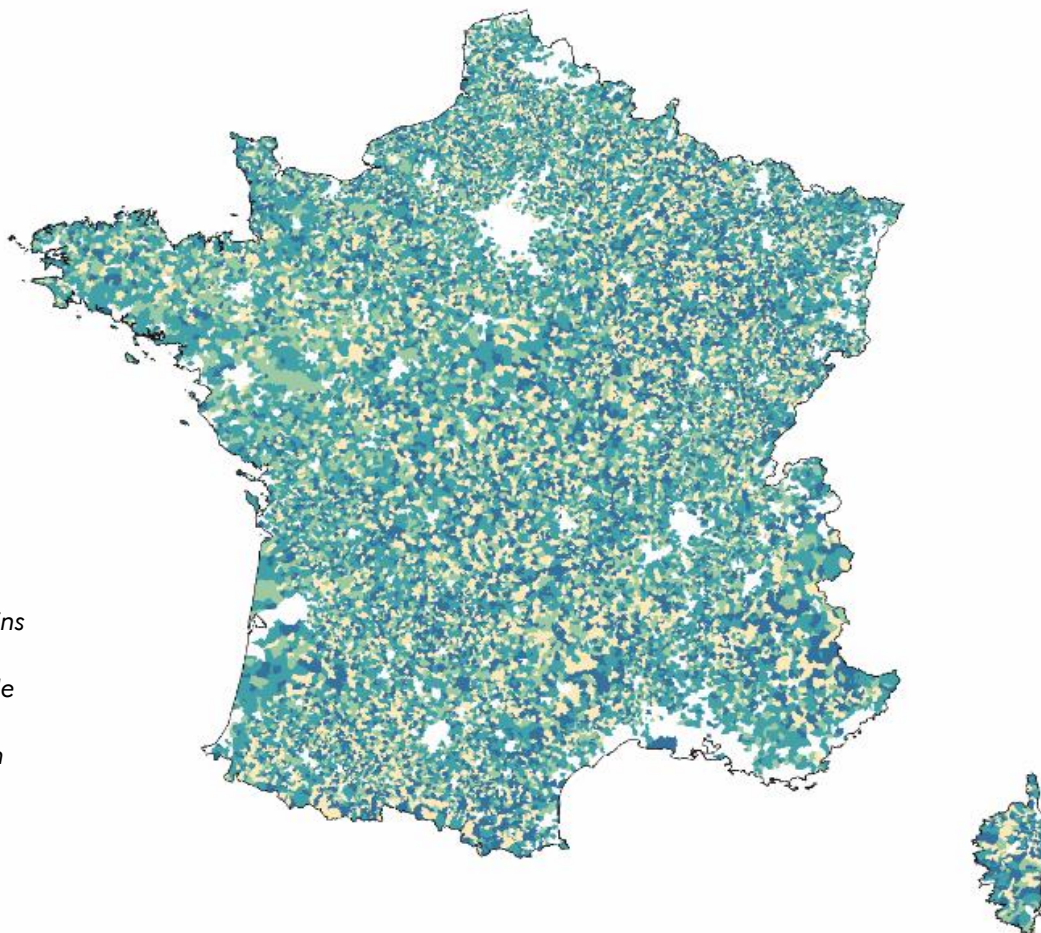
[6] La carte reproduite page suivante illustre l'évolution du nombre de jeunes de 15 à 29 ans par commune rurale entre 2014 et 2020.

Carte 1 : Evolution dans les communes rurales de la proportion du nombre de jeunes de 15 à 29 ans par commune

Évolution de la proportion de jeunes entre 2014 et 2020 (%) :



-15                      0                      10                      > 10

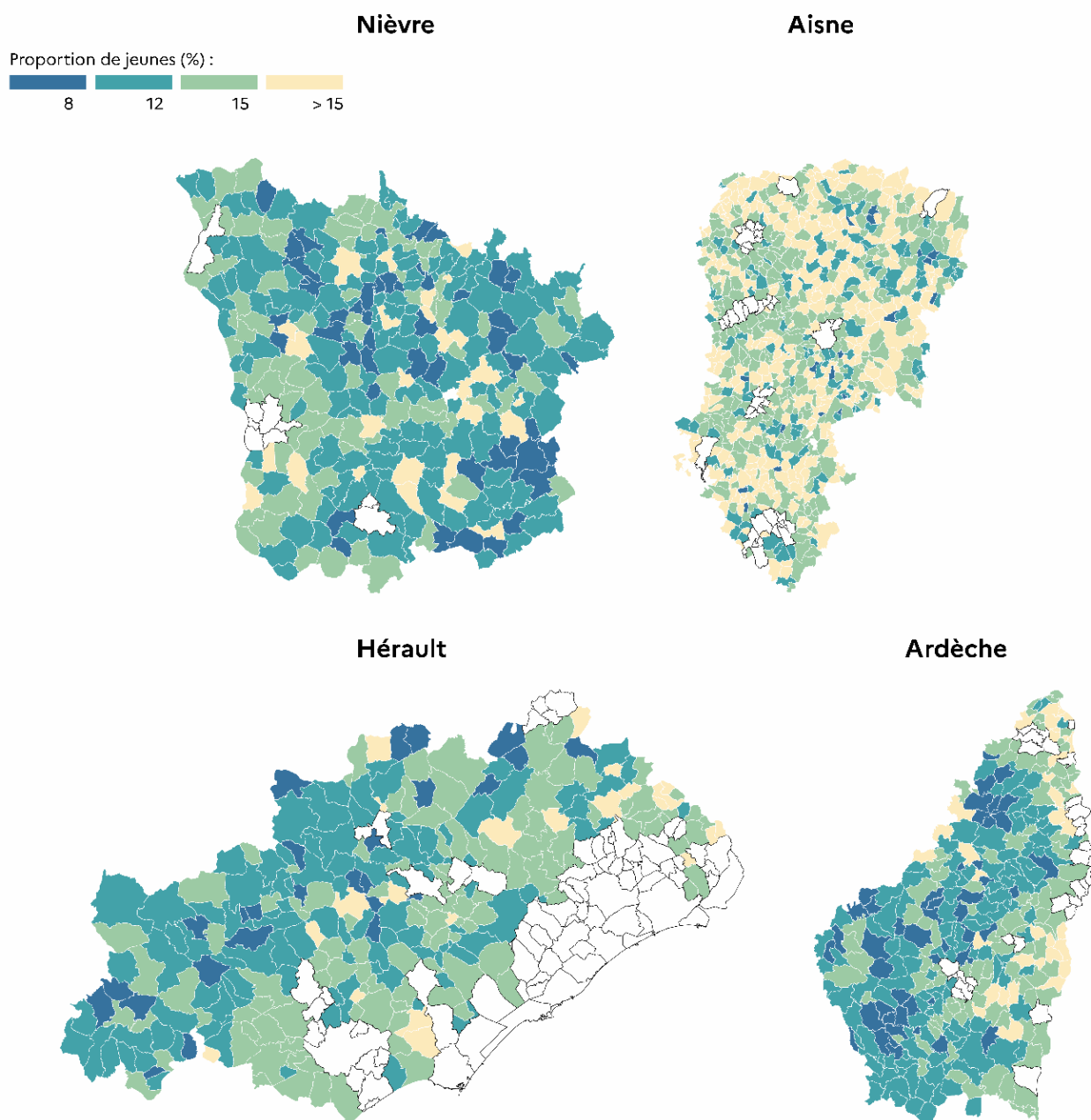


*[Les pôles urbains ont été retirés dans un souci de lisibilité ; ils apparaissent en blanc dans la carte]*

Source : Base du dossier complet INSEE 2014 et 2020 – Traitement pôle data

Les cartes ci-dessous proposent un zoom sur la part des jeunes dans les territoires visités par la mission.

Carte 2 : Part des jeunes de 15 à 29 ans par commune dans les territoires visités par la mission (2020)



Source : Base du dossier complet INSEE 2020 – traitement pôle data IGAS

## 2 Situation au regard de l'emploi

[7] Le dossier complet de l'INSEE comporte un ensemble de données qui permettent d'éclairer la situation des jeunes ruraux au regard de l'emploi : type de contrats, taux de chômage mais aussi la part des jeunes au RSA (cela concerne à la fois les jeunes de moins de 25 ans qui bénéficient des dérogations en raison de leur situation familiale – jeunes à charge d'enfants – ou de leur situation d'activité antérieure ainsi que les jeunes de 25 à 29 ans).

### • Types de contrats

[8] **L'accès à l'emploi des jeunes ruraux est marqué par l'importance des contrats précaires, comme pour l'ensemble des jeunes.** Près de 40% des jeunes ruraux occupent un emploi précaire ; ils sont un peu moins souvent dans cette situation que les jeunes urbains (- 2,1 points). Mais la part des jeunes qui signent un CDI est également inférieure (de 2,6 points) à celle des jeunes urbains.

[9] Toutefois, dans les territoires ruraux, les jeunes sont bien plus concernés par le travail occasionnel ou saisonnier (8,6% en moyenne). Le travail saisonnier est encore présent chez les jeunes dans les petites villes (9% des contrats) mais il occupe une part décroissante au fur et à mesure que les zones se densifient. Enfin, les jeunes qui résident dans des zones rurales recourent davantage au contrat d'apprentissage que les jeunes urbains<sup>4</sup>.

Tableau 2 : Analyse par territoire de la répartition des types de contrats chez les jeunes de 15-29 ans en emploi

Part des jeunes de 15-29 ans	CDI	CDD, Intérim.	Travail saisonnier ou occasionnel	Contrat d'apprentissage	Contrat aidé	Convention de stage	Autres contrats
Rural à habitat très dispersé	34,9 %	36,7 %	9,6 %	12,6%	1,7 %	0,8 %	3,7 %
Rural à habitat dispersé	35,2 %	37,1 %	8,8 %	12,6%	1,6 %	1 %	3,7 %
Bourgs ruraux	34,8 %	38,6 %	8,1 %	12,1%	1,7 %	1 %	3,7 %
<b>Total territoires ruraux</b>	<b>35 %</b>	<b>37,8 %</b>	<b>8,6 %</b>	<b>12,3 %</b>	<b>1,6 %</b>	<b>1 %</b>	<b>3,7 %</b>
Petites villes	33,9 %	39,9 %	9,1 %	10,9 %	1,9 %	1 %	3,3 %
Centres urbains intermédiaires	34,5 %	43,1 %	5,2 %	10,2 %	2,3 %	1 %	3,7 %
Ceintures urbaines	36,3 %	39,4 %	4,9 %	11,9 %	1,7 %	1,5 %	4,3 %
Grands centres urbains	39,1 %	39,1 %	3,2 %	10,1 %	1,6 %	2,7 %	4,2 %
<b>Total territoires urbains</b>	<b>37,6 %</b>	<b>39,9 %</b>	<b>4,2 %</b>	<b>10,4 %</b>	<b>1,7 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>4,1 %</b>

Source : INSEE Base tous salariés, données 2022 - traitement pôle data

<sup>4</sup> Selon l'enquête nationale ressources des jeunes (ENRJ), 17% des jeunes ruraux suivaient en 2014 un cursus en apprentissage et 10 % des jeunes urbains. La différence de périmètre explique là encore ces écarts, les données ci-dessus sont constituées à partir de la Base Tous Salariés de l'INSEE (2022) : ce sont des données sur les postes et non sur les personnes. En outre, elles portent sur une classe d'âge plus étendue (16-29 ans) et sur la totalité de la population et non sur un échantillon.

● **Taux de chômage**

[10] **Les données sur le chômage issues du dossier complet INSEE ne permettent pas d'isoler la tranche d'âge 16-29 ans** : elles portent sur la tranche d'âge 15-24 ans et 25-54 ans. Pour analyser le chômage des jeunes, on se limite donc ici à la première tranche d'âge, plus restreinte que la population cible des travaux de la mission.

Tableau 3 : Taux de chômage des jeunes 15-24 ans (2014 et 2020)

Part des jeunes 15-24 ans	2014		2020	
	Nombre de chômeurs	Part dans la population 15-24 ans	Nombre de chômeurs	Part dans la population 15-24 ans
Rural à habitat très dispersé	15 618	20,4 %	12 279	21 %
Rural à habitat dispersé	103 621	20,8 %	83 750	21,8 %
Bourgs ruraux	122 548	21,6 %	100 685	23,1 %
<b>Total territoires ruraux</b>	<b>241 786</b>	<b>21,2 %</b>	<b>196 714</b>	<b>22,4 %</b>
Petites villes	59 154	23,8 %	47 737	26,6 %
Centres urbains intermédiaires	83 322	23,3 %	68 128	26 %
Ceintures urbaines	158 504	25,9 %	127 215	29,8 %
Grands centres urbains	469 280	22,9 %	396 056	25,5 %
<b>Total territoires urbains</b>	<b>770 260</b>	<b>23,6 %</b>	<b>639 136</b>	<b>26,4 %</b>

Source : Base du dossier complet INSEE 2014 et 2020 – traitement pôle data

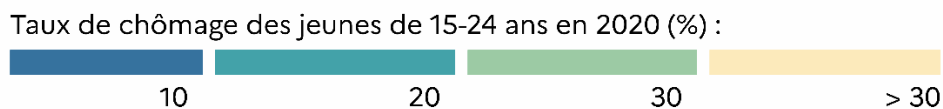
[11] **Le taux de chômage des jeunes ruraux est élevé, comme pour l'ensemble des jeunes, mais leur situation est légèrement plus favorable (22,4 % sont au chômage) que celle des jeunes urbains (26,4 %)⁵.** Parmi les territoires ruraux, c'est dans les bourgs ruraux que le taux de chômage est le plus important (23,1 %), mais il reste inférieur à ce qui se constate en moyenne pour les jeunes urbains.

[12] **La carte présentée page suivante met toutefois en évidence des disparités territoriales qui restent fortes** ; elle montre que les communes rurales du pourtour méditerranéen sont plus touchées par un fort taux de chômage chez les jeunes, comme celles de la façade atlantique sud, et les départements du Nord et les Ardennes.

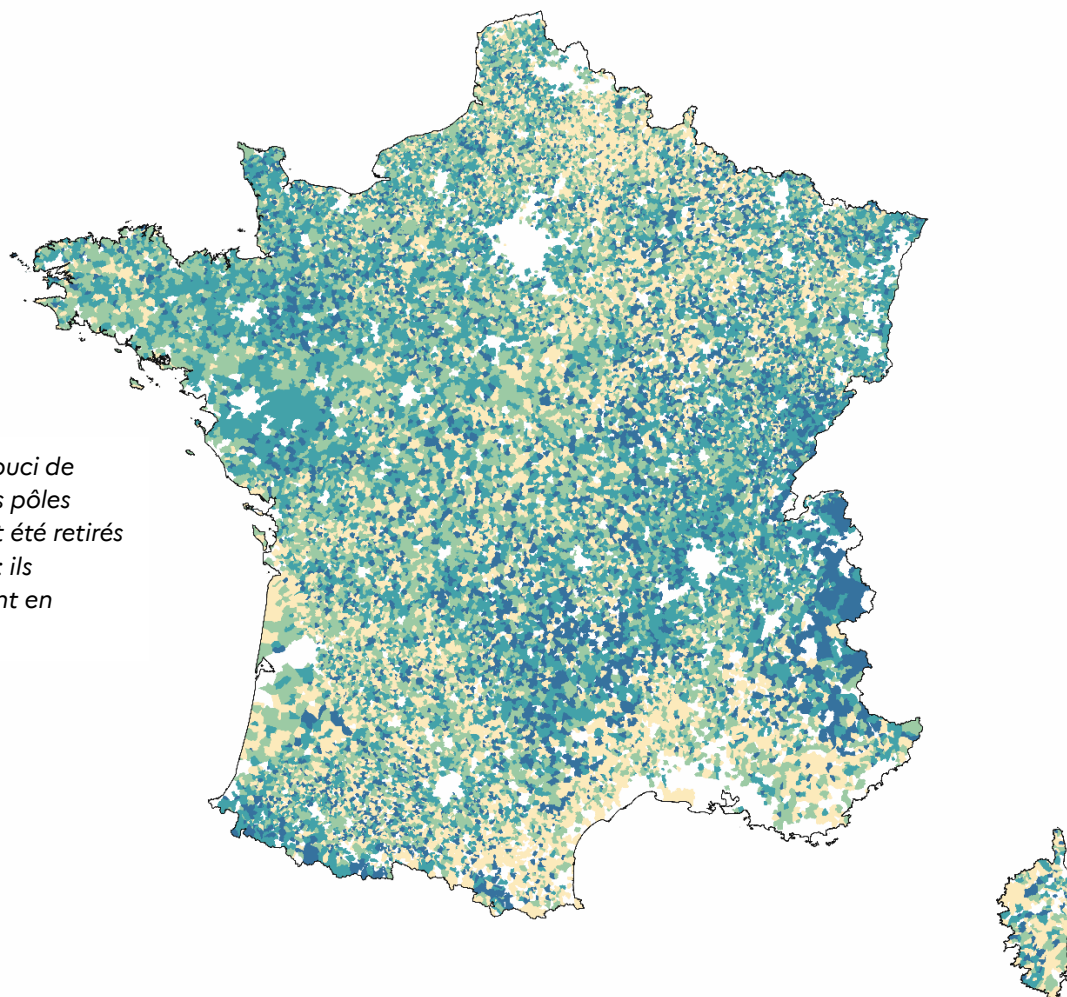
⁵ Base du dossier complet Insee 2014 et 2020, traitement pôle data



Carte 3 : Répartition du taux de chômage chez les jeunes de 15-24 ans par commune rurale (2020)



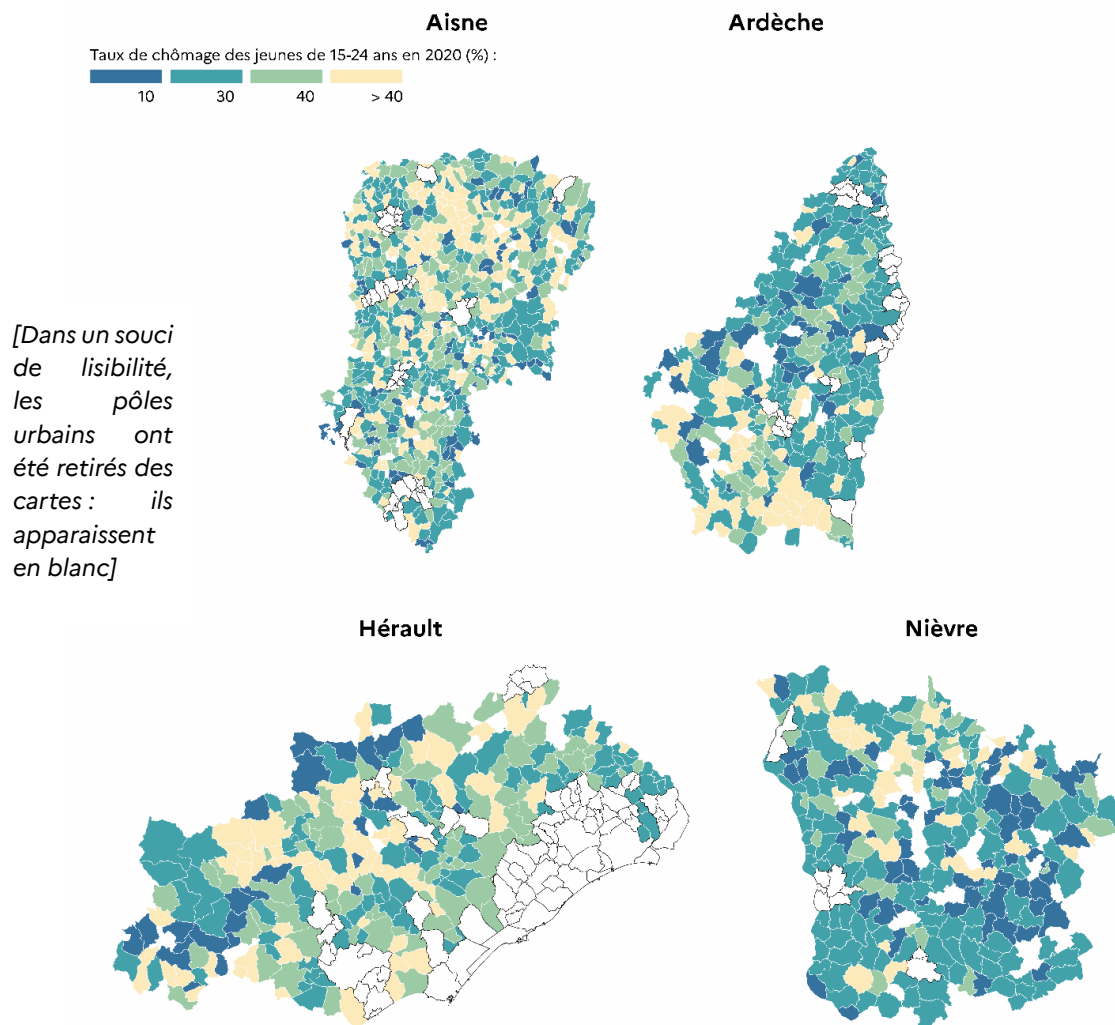
[Dans un souci de lisibilité, les pôles urbains ont été retirés des cartes : ils apparaissent en blanc]



Source : Base du dossier complet INSEE 2020 – traitement pôle data

[13] Les cartes détaillées présentées ci-après, qui zooment sur les territoires visités par la mission, mettent en évidence un taux de chômage plus élevé dans ces territoires avec des zones particulièrement touchées : Sud Ardèche, Nord de l’Aisne, Nord-Ouest de l’Hérault ou de la Nièvre (ce qui explique une échelle différente retenue pour les cartes présentées ci-après, avec une amplitude qui va de 10 % à plus de 40 %, et non de 10 % à plus de 30 % comme dans la carte présentée ci-dessus).

Carte 4 : Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans dans les territoires visités



Source : Base du dossier complet INSEE 2020 – traitement pôle data

- **Nombre de jeunes ruraux bénéficiaires du RSA**

[14] **La part des jeunes au RSA peut également constituer un indice des difficultés que rencontrent les jeunes en situation de précarité**, dans la mesure où, par exception, le RSA est ouvert à certaines catégories de jeunes : les jeunes de 25 à 29 ans, ceux de moins de 25 ans qui ont la charge de famille ou qui remplissent certaines conditions d'activité antérieure.

[15] **Selon les données Insee 2022, les jeunes ruraux sont moins souvent bénéficiaires du RSA que les jeunes urbains, y compris dans les territoires à habitat très dispersé.** Parmi les ruralités, c'est dans les petits bourgs ruraux que la proportion des jeunes ruraux au RSA (comparée à l'ensemble de la population du territoire) est la plus élevée, restant toutefois en deçà de ce que l'on constate dans les territoires urbains et en particulier dans les territoires urbains intermédiaires.

Tableau 4 : Evolution du nombre de jeunes au RSA, selon le territoire de résidence

Densité	Nombre de bénéficiaires du RSA de moins de 29 ans		Evolution (%)	Population des jeunes 15-29 ans	Population totale du territoire	Proportion de jeunes au RSA sur la population jeune du territoire	
	2022	2020	2020-2022	2020	2020	2020	2020
Rural à habitat très dispersé	3 905	5 271	-26 %	189 011	1 653 053	2,79 %	0,24 %
Rural à habitat dispersé	23 302	30 274	-23 %	1 323 157	10 008 166	2,29 %	0,23 %
Bourgs ruraux	34 033	43 238	-21 %	1 464 523	10 280 535	2,95 %	0,33 %
<b>Territoires ruraux</b>	<b>61 240</b>	<b>78 783</b>	<b>-22 %</b>	<b>2 976 691</b>	<b>21 941 754</b>	<b>2,65 %</b>	<b>0,28 %</b>
Petites villes	19 933	25 157	-21 %	598 217	4 045 262	4,21 %	0,49 %
Ceintures urbaines	29 107	36 199	-20 %	1 032 758	6 840 449	3,51 %	0,43 %
Centres urbains intermédiaires	72 666	87 751	-17 %	1 553 206	8 777 423	5,65 %	0,83 %
Grands centres urbains	187 442	240 551	-22 %	6 417 387	29 095 721	3,75 %	0,83 %
<b>Territoires urbains</b>	<b>309 148</b>	<b>389 658</b>	<b>-21 %</b>	<b>9 601 568</b>	<b>48 758 855</b>	<b>4,06 %</b>	<b>0,63 %</b>

Source : FAR6 2020 et 2022\_ Base du dossier complet INSEE\_ Traitement Pôle data IGAS

[16] **Plusieurs travaux sociologiques conduits dans les territoires ruraux mettent toutefois en évidence des phénomènes importants de non-recours au droit dans la ruralité, impactant potentiellement aussi les données RSA, liés notamment à la crainte de stigmatisation mais aussi à la méconnaissance des droits, dont il faut tenir dans l'analyse de ces données.** Ainsi, Clara Deville montre, à l'occasion d'une monographie sur la mise en œuvre du RSA au sein d'un milieu rural (le libournais) réalisée en 2018, l'importance de la variable spatiale dans l'accès au droit<sup>6</sup>.

« Les chemins du droit Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », Clara Deville. 2018. Extrait.

« Dans l'objectif de relever des indices quant au fonctionnement de l'accès aux droits en Libournais, un travail de mesure statistique du non-recours au RSA a été réalisé. Les cartes qui en sont issues montrent la grande diversité des taux de non-recours au sein du Libournais. Les cantons de Branne, Pujols, Lussac et Fronsac, ayant des caractéristiques propres à la ruralité (faiblesse des réseaux de transport en commun, forte proportion de l'emploi agricole), présentent un taux de non-recours supérieur à la moyenne départementale (établie à 25,95 %). Ainsi, la variable spatiale semble pertinente pour questionner les dynamiques de l'accès aux droits. »

[17] **Des travaux de la DREES publiés en 2023<sup>7</sup> confirment ces phénomènes de non-recours, ils montrent que les habitants des unités urbaines de taille intermédiaire (de 20 000 à moins de**

<sup>6</sup> Deville, C., « Les chemins du droit Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural ». Gouvernement et action publique, VOL. 7(3), 83-112, 2018. <https://doi.org/10.3917/gap.183.0083>.

<sup>7</sup> DREES, « Prestations sociales : pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information », Etudes et résultats n°1263, avril 2023. Lien : [ER1263EMB.pdf](#)

100 000 habitants) ont systématiquement une meilleure connaissance des prestations que ceux des unités urbaines plus petites, rurales notamment, ou plus grandes (unités urbaines de 100 000 habitants ou plus, agglomération parisienne). « S’agissant du rural, cela pourrait s’expliquer par le fait que les personnes résidant dans ces territoires sont parfois isolées ».

« Prestations sociales : pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d’information », Etudes et résultats n°1263 DREES, avril 2023. Extrait.

« Le nombre de prestations sociales connues assez précisément par les enquêtés baisse entre 2016 et 2020 : 31 % en connaissent au moins quatre de manière détaillée en 2020 (16 % quatre ou cinq, 15 % au moins six), contre 43 % en 2016 (respectivement 22 % et 21 %). À l’inverse, 28 % des enquêtés affirment n’en connaître aucune de façon assez précise en 2020, soit une hausse de 11 points par rapport à 2016. Le recul du nombre de prestations connues assez précisément concerne toutes les catégories de population. (...). Cependant, la baisse est plus accentuée parmi les moins de 25 ans, les plus modestes (les deux premiers cinquièmes de niveau de vie), les ouvriers, la catégorie socioprofessionnelle regroupant les agriculteurs, les commerçants et les artisans, les inactifs, ainsi que les familles monoparentales et les personnes résidant dans le rural ».

● **Nombre de jeunes ruraux ni en emploi ni en études ni en formation (NEET)**

[18] La part de jeunes ni en emploi ni en éducation ni en formation (NEET) dans les territoires ruraux (14,4 % en 2020) ne se distingue pas nettement de l’ensemble de la population des jeunes de 15 à 24 ans (14,8 %). C’est dans les centres urbains intermédiaires que la part de jeunes NEET rapportée à l’ensemble de la classe d’âge 15-24 ans est la plus forte (18,5 %) et dans les petites villes (17 %). Elle est de 15 % dans les bourgs ruraux.

Tableau 5 : Nombre et proportion de NEET<sup>8</sup> selon le territoire de résidence (2014 – 2020)

Densité	2014			2020		
	Nombre de NEET	Nombre de jeunes 15/24	Proportion	Nombre de NEET	Nombre de jeunes 15/24	Proportion
Rural à habitat très dispersé	20 888	130 408	16,0 %	18 365	127 796	14,4 %
Rural à habitat dispersé	137 140	896 584	15,3 %	123 521	898 450	13,7 %
Bourgs ruraux	166 156	1 000 547	16,6 %	150 741	1 008 038	15,0 %
<b>Territoires ruraux</b>	<b>324 184</b>	<b>2 027 539</b>	<b>16,0 %</b>	<b>292 627</b>	<b>2 034 284</b>	<b>14,4 %</b>
Petites villes	79 282	421 109	18,8 %	70 657	415 012	17,0 %
Ceintures urbaines	112 553	723 549	15,6 %	102 592	717 770	14,3 %
Centres urbains intermédiaires	222 571	1 078 266	20,6 %	195 488	1 057 527	18,5 %
Grands centres urbains	631 154	4 137 754	15,3 %	580 931	4 193 219	13,9 %
<b>Territoires urbains</b>	<b>1 045 560</b>	<b>6 360 678</b>	<b>16,4 %</b>	<b>949 668</b>	<b>6 383 528</b>	<b>14,9 %</b>
<b>Total</b>	<b>1 369 744</b>	<b>8 388 217</b>	<b>16,3 %</b>	<b>1 242 295</b>	<b>8 417 812</b>	<b>14,8 %</b>

Source : Observatoire des Territoires et données du recensement de l’INSEE 2014 et 2020\_ Traitement Pôle data IGAS

<sup>8</sup> Population âgée entre 15 et 24 ans, ni en emploi, ni scolarisée ni en formation

## ANNEXE 4 : Cartes sur les distances et les paniers de services dans les territoires ruraux

[1] La mission a examiné l'accessibilité des résidents des communes rurales à différents paniers de services, c'est-à-dire à une offre de services regroupée par thématique, en s'inspirant du « panier Jeune adulte » de l'INSEE.

[2] Cette notion d'accessibilité s'entend au sens de l'éloignement géographique : elle est basée sur le nombre de kilomètres à parcourir pour trouver une offre mais ne qualifie cette offre. En particulier, ces travaux ne présagent pas de la disponibilité effective de cette offre de services (places effectivement disponibles et/ou nombre de professionnels présents sur le territoire).

[3] En cela elle s'est inspirée, sans prétendre aux mêmes profondeur et diversité de données et au même niveau d'analyse, des travaux menés par l'INSEE sur l'éloignement des résidents d'un EPCI à un équipement ou un panier d'équipements. Différents travaux d'analyse par région ont en effet été publiés par l'INSEE pour rendre compte des disparités d'accès aux équipements et services des jeunes, selon une liste d'équipements définis<sup>9</sup>. La plupart de ces travaux portent sur des données de références 2014 ou 2015. C'est notamment le cas de la publication de l'INSEE Bourgogne France Comté (2018) qui analyse la situation des jeunes vivant dans des territoires distants des services favorisant leur insertion sociale et professionnelle, reproduite à la fin de cette annexe.

[4] En s'inspirant de cette méthode, le pôle data de l'IGAS a établi des constats sur l'éloignement des communes rurales d'une série d'équipements :

- L'accès à des équipements essentiels et accès aux droits
- La santé
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les loisirs
- La mobilité

---

<sup>9</sup> La plupart des équipements sont issus de la base permanente des équipements (BPE) 2015 constituée par l'Insee. Celle-ci mesure le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

# 1 L'accessibilité des résidents des communes rurales à différents paniers de services : approche générale

## 1.1 Méthode d'analyse et sources

### 1.1.1 Source des données

[5] Les données concernant la localisation des différents équipements proviennent principalement de la base permanente des équipements (BPE) produite par l'INSEE, millésime 2021. Les données sur l'accès à l'IVG sont issues de la source Accueil – IVG, l qui recense l'ensemble des professionnels pratiquant l'IVG, combinée à une base transmise par la DGOS recensant l'ensemble des centres pratiquant IVG. La base FINESS a également été mobilisée pour des informations sur les centres médico-psychologique (CMP), les centres médico-psycho-pédagogiques ainsi que les plannings familiaux. Enfin, la liste et la localisation des missions locales comme des agences France Travail ont été transmises par France Travail et l'Union nationale des missions locales.

### 1.1.2 Méthode de calcul des distances des communes à un lieu

[6] Les travaux se sont centrés sur la distance des communes de France métropolitaine avec chaque équipement étudié, afin de mesurer son accessibilité, au regard de la distance à parcourir pour y parvenir. Cette distance est une distance routière. Elle est mesurée à l'aide du package `metrics.osrm` produit par l'INSEE. Il permet de faciliter l'interrogation d'un serveur de routage de type OSRM (Open Source Routing Machine), qui exploite des données routières d'Open Street Map notamment. Grâce à ce package de l'INSEE, il est possible de déterminer la distance minimale d'une commune (son centre-bourg) avec un type d'établissement.

### 1.1.3 Méthode de calcul des distances des communes à un panier

[7] Les structures et établissements ont été regroupés en paniers thématiques. La distance d'une commune à ce panier est déterminée en calculant la médiane des distances de la commune avec chacune des composantes du panier. Cette méthode de calcul de distance d'une commune à un panier est directement inspirée de celle utilisée par l'INSEE, et en particulier le « panier Jeune adulte » INSEE.

[8] Ces distances ont été regroupées en 4 catégories : moins de 10km, entre 10km et 20km, entre 20km et 30 km, plus de 30km.

[9] Signalons enfin que les pôles urbains ont été retirés des cartes la mission se concentrant sur les communes rurales ; ils sont représentés en blanc dans chaque carte.

## 1.2 Enseignements généraux sur l'éloignement des principaux équipements selon le territoire de résidence (urbain ou rural)

[11] Il ressort sans surprise de l'analyse que les résidents des communes peu denses ou très peu denses doivent parcourir des distances bien plus importantes pour accéder aux équipements étudiés.

[12] **Le rapport des distances médianes entre communes très denses et très peu denses est très variable selon les paniers, ce qui peut traduire une plus grande attention à la proximité apportée pour certains services et équipements.**

- Ainsi, le rapport n'est « que » de 2,5 pour les maisons France Services, alors qu'il est de 20 pour l'accès aux médecins spécialistes.
- En matière de santé, les médecins généralistes couvrent relativement bien le territoire : plus des trois quarts des communes rurales sont à moins de 10km d'un médecin généraliste. La répartition des médecins spécialistes est quant à elle beaucoup plus inégalitaire sur le territoire. Il existe un coefficient de 1 à 20 entre les distances médianes entre communes très denses et très peu denses (1km vs 20 km). Ainsi au-delà de la capacité à être reçu par un médecin spécialiste s'ajoute la question de l'accessibilité même à ce médecin.
- Les équipements de santé sexuelle et reproductive sont encore peu répartis sur le territoire. Une grande partie du territoire se situe à plus de 30 km de ce type de services.

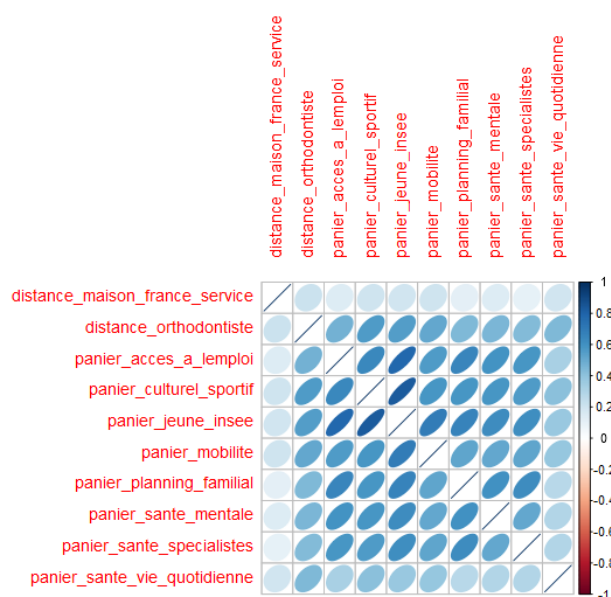
[13] **Le panier « Jeune adulte » de l'INSEE – qui est le panier le plus complet car il prend en compte aussi bien les loisirs que la santé, l'accès à l'accompagnement vers l'emploi et la mobilité – illustre les inégalités territoriales entre les communes densément peuplées et celles considérées comme peu denses.**

- Dans les communes à plus forte densité, plus des trois quarts des communes sont à moins de 5,6 km des équipements, tandis que plus des trois quarts des communes peu denses se trouvent plus de 7,2 km.
- La distance médiane au panier des communes très denses est 8 fois moins élevée celle des communes très peu denses (2 km vs 16 km).
- L'analyse géographique montre que les communes les plus éloignées se situent principalement dans les massifs montagneux, Massif central, Alpes du Sud, Pyrénées et en Corse.

### 1.3 Corrélation entre les paniers

[14] **Les paniers sont très corrélés entre eux.** Cela signifie que les communes proches par la route d'une structure le sont également des autres types d'établissements, et inversement pour les communes éloignées. En résumé, les communes éloignées d'un panier ont de fortes chances d'être éloignées des autres.

Schéma 1 : Schéma de corrélation des paniers



Source : Données BPE-INSEE, FINESS, France Travail, Missions locales -Année 2021. Traitement pôle data de l'IGAS

[15] **Ce sont les maisons France services qui sont le moins corrélées avec les autres paniers, ce qui témoigne du maillage territorial de cette offre et donc de son accessibilité pour les résidents des territoires ruraux et cela même dans les communes éloignées des autres paniers.**

## 2 Accessibilité des résidents des communes rurales à différents paniers de services : approche détaillée par types d'équipements

[16] **Les paniers d'équipements suivants sont présentés ci-dessous**

- L'accès à des équipements essentiels issus du « panier Jeune adulte » de l'INSEE
- L'accès à une maison France services (accès aux droits)
- L'accès à des équipements de santé
- L'accès à l'accompagnement vers l'emploi
- L'accès aux loisirs
- La mobilité (gares SNCF et écoles de conduite)



## 2.1 Panier « Jeune adulte » INSEE : un ensemble d'équipements destinés aux jeunes

[17] Ce panier « Jeune adulte » défini par l'INSEE permet de mesurer l'accès d'une commune à un ensemble de 14 types d'équipements (source : Base Permanente des Equipements) :

• Maternité	• Bassin de natation
• Gynécologue	• Piste d'athlétisme
• Centre Formation d'Apprentis (CFA)	• Cinéma
• Pôle emploi	• Salle Spécialisée
• Agence de travail temporaire	• Salle multisport ou plateau extérieurs
• Ecole de conduite	• Terrain de tennis
• Gare	

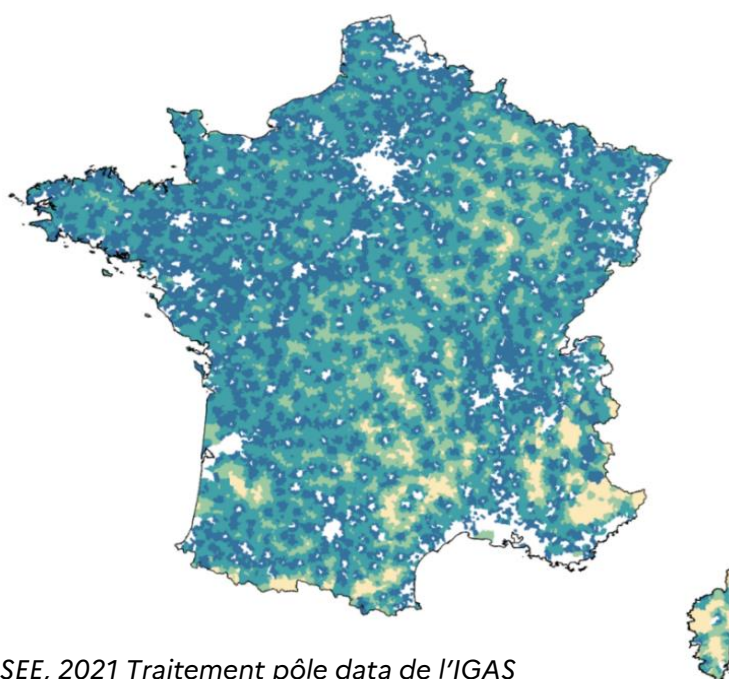
Tableau 6 : Répartition par type de communes de la distance au panier jeune de l'INSEE

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	1.8 km	1 km	1.1 km	2 km	2.4 km
Communes de densité intermédiaire	4.2 km	2.6 km	2.3 km	4 km	5.6 km
Communes peu denses	10.9 km	5.4 km	7.2 km	10 km	13.5 km
Communes très peu denses	16.8 km	7.6 km	11.5 km	16 km	20.5 km

Carte 5 : Distance au panier jeune de l'INSEE

Eloignement des communes aux équipements du panier jeune INSEE (en km)

10 20 30 >30



Source : Données BPE-INSEE, 2021 Traitement pôle data de l'IGAS

● **Distance à une maison France Services**

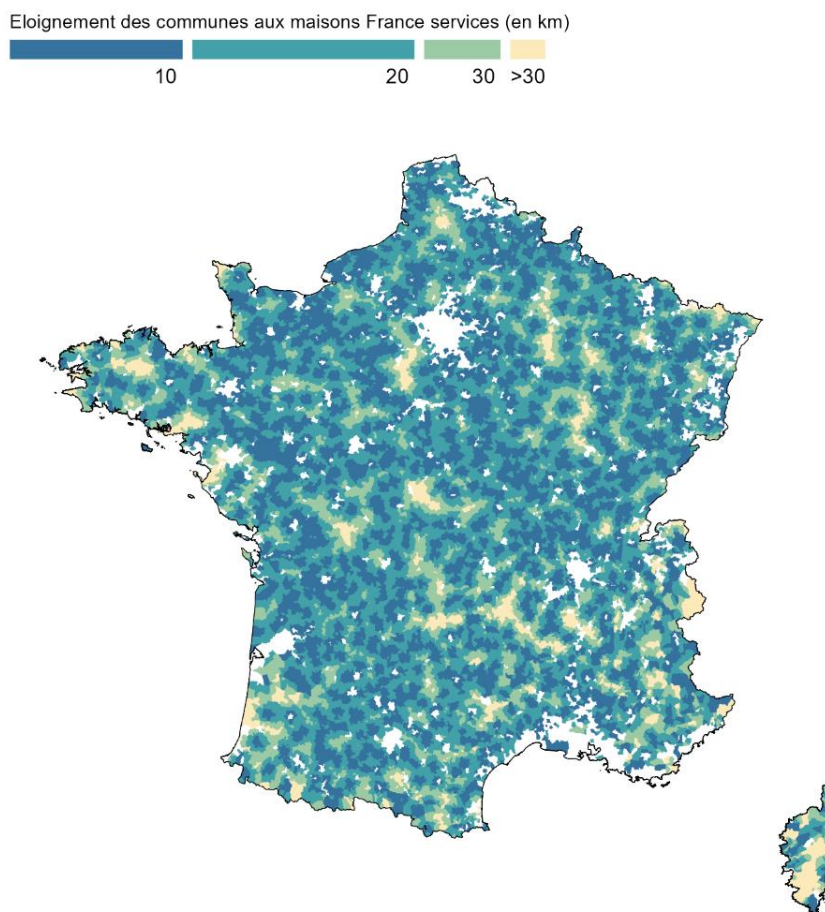
[18] Dans les communes peu denses ou très peu denses, la distance à parcourir est respectivement, en moyenne, de 13 et 15 km, alors qu'elle est de 7,5 km dans les territoires densément peuplés.

[19] Les résidents des territoires très peu denses sont ainsi en moyennes deux fois plus loin que ceux qui résident dans des territoires très denses.

Tableau 7 : Répartition par type de communes de la distance minimale à une maison France Services

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	7.5 km	6.4 km	3.2 km	5 km	9.3 km
Communes de densité intermédiaire	11.8 km	8.1 km	5.5 km	11 km	16.8 km
Communes peu denses	13.1 km	7.6 km	7.6 km	12 km	17.6 km
Communes très peu denses	14.8 km	7.9 km	9 km	13 km	18.9 km

Carte 6 : Distance à une maison France services



Source : Données BPE INSEE 2021, Traitement pôle data de l'IGAS

## 2.2 Equipements dans le domaine de la santé

### 2.2.1 Panier « santé de la vie quotidienne : médecins généralistes »

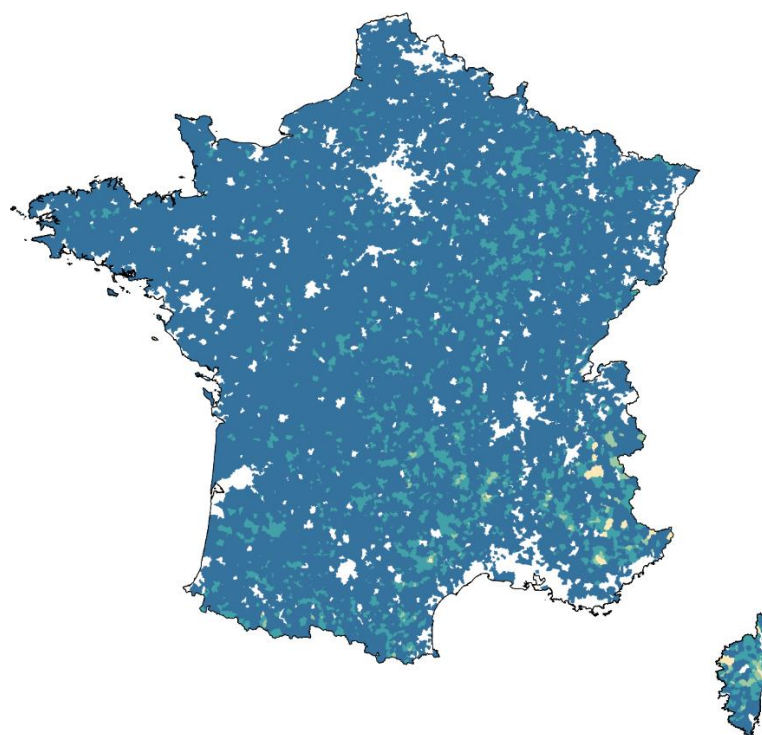
[20] Ce premier panier santé s'intéresse à la distance à parcourir pour accéder à un médecin généraliste<sup>10</sup>.

Tableau 8 : Répartition par type de communes de la distance minimale à un généraliste

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	0.5 km	0.5 km	0.2 km	0 km	0.6 km
Communes de densité intermédiaire	1 km	1.2 km	0.2 km	0 km	1.4 km
Communes peu denses	3.8 km	3.8 km	0.7 km	4 km	5.7 km
Communes très peu denses	7.5 km	4 km	5 km	7 km	9.3 km

Carte 7 : Distances aux généralistes

Eloignement des communes aux équipements du panier du panier santé de la vie quotidienne (en km)



Source : Données BPE-INSEE, 2021 Traitement pôle data de l'IGAS

<sup>10</sup> La DREES a développé des indicateurs (APL) qui prennent en compte la capacité à obtenir une consultation.

## 2.2.2 Panier « santé de la vie quotidienne : médecins spécialistes »

Ce panier intègre 3 spécialités de médecine :

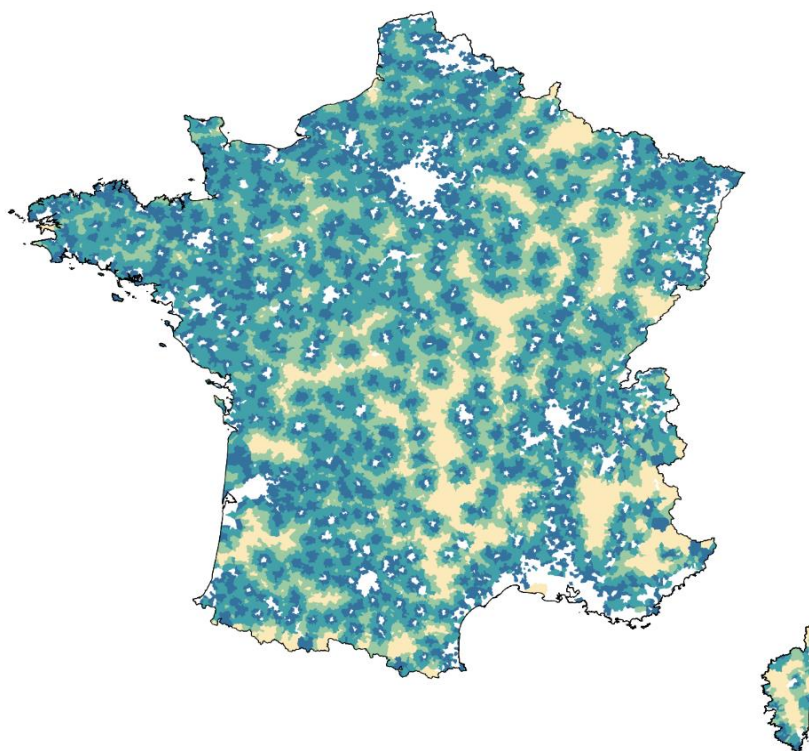
- Gynécologue
- Dentiste
- Ophtalmologiste

Tableau 9 : Répartition par type de communes de la distance au panier santé de de la vie quotidienne spécialisé

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	1.7 km	1.3 km	0.6 km	1 km	2.5 km
Communes de densité intermédiaire	5.6 km	5.2 km	2.3 km	4 km	7.2 km
Communes peu denses	13.9 km	7.9 km	8.3 km	12 km	18 km
Communes très peu denses	21.3 km	10 km	13.8 km	20 km	27.3 km

Carte 8 : Distance au panier santé de la vie quotidienne spécialisé

Eloignement des communes aux équipements du panier santé spécialiste de la vie quotidienne (en km)



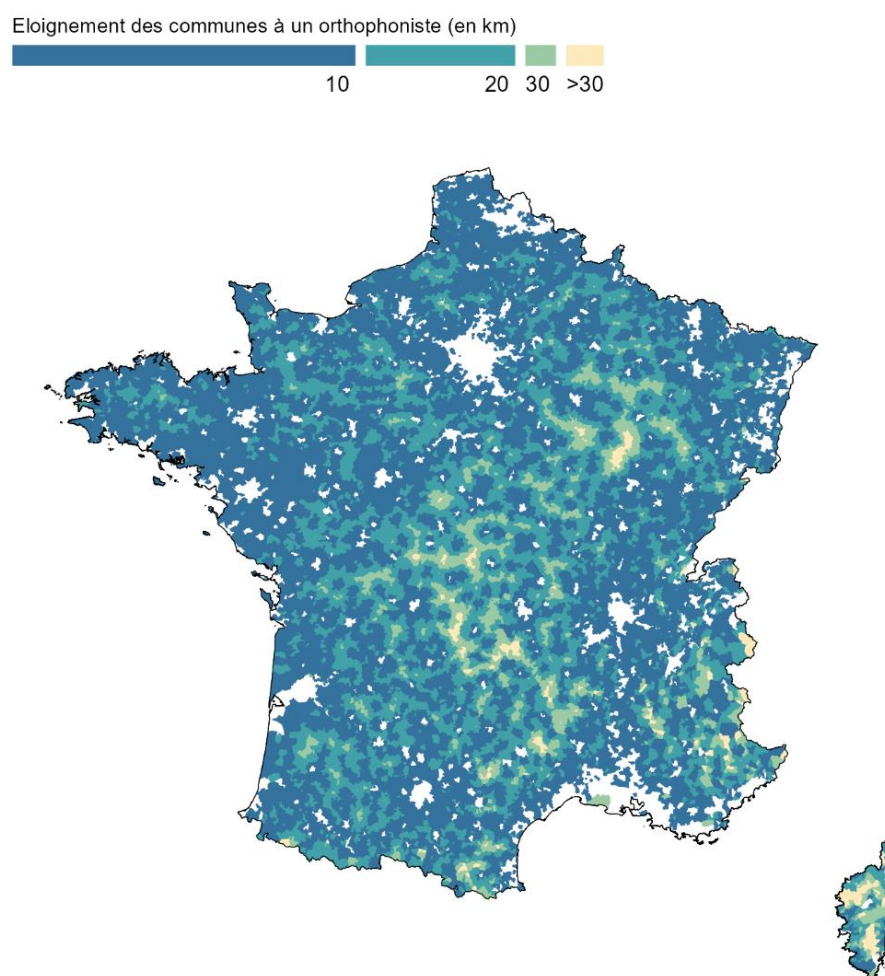
Source : Données BPE-INSEE, 2021 Traitement pôle data de l'IGAS

### 2.2.3 Distance à un orthophoniste

Tableau 10 : Répartition par type de communes de la distance minimale à un orthophoniste

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	0.8 km	0.8 km	0.3 km	1 km	1.1 km
Communes de densité intermédiaire	1.9 km	2.1 km	0.4 km	1 km	2.9 km
Communes peu denses	6.8 km	4.8 km	3.6 km	6 km	9.2 km
Communes très peu denses	12.2 km	6.5 km	7.4 km	11 km	15.6 km

Carte 9 : Distance à un orthophoniste



Source : Données BPE-INSEE, 2021 Traitement pôle data de l'IGAS

## 2.2.4 Panier « santé sexuelle et reproductive »

Ce panier contient :

- Les plannings familiaux
- Les centres de santé sexuelle
- Les maternités
- Les lieux pratiquant l'IVG

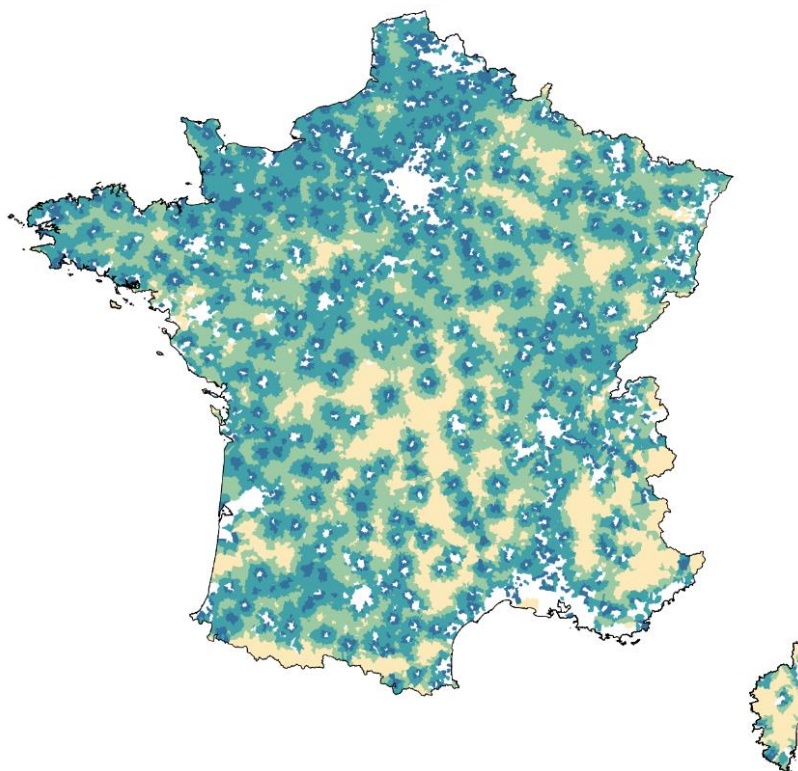
Tableau 11 : Répartition par type de communes de la distance minimale aux lieux de santé sexuelle et reproductive

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	3.2 km	2.4 km	1.6 km	3 km	4.2 km
Communes de densité intermédiaire	8.7 km	6 km	4.5 km	7 km	11.6 km
Communes peu denses	16.6 km	7.7 km	11.1 km	16 km	21 km
Communes très peu denses	23 km	9.2 km	16.4 km	22 km	28.4 km

Carte 10 : Distance aux lieux de santé sexuelle et reproductive

Eloignement des communes à un planning familial (en km)

10      20      30      >30



Source : Données BPE-INSEE, FINESS, site IVG 2021 Traitement pôle data de l'IGAS

## 2.2.5 Panier « santé mentale »

Ce panier contient :

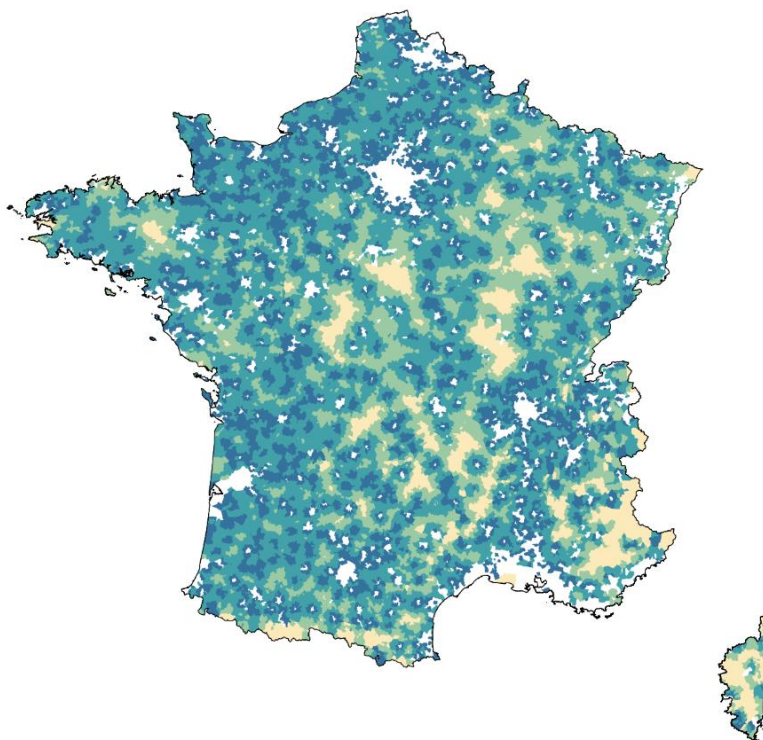
- Les centres médico-psychologiques et centres médico-psycho-pédagogiques
- Les structures psychiatriques ambulatoires
- Les psychologues
- Les établissements psychiatriques

Tableau 12 : Répartition par type de communes de la distance minimale au panier « santé mentale »

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	2.3 km	1.8 km	1 km	2 km	3.1 km
Communes de densité intermédiaire	6.5 km	4.9 km	3.1 km	5 km	8.8 km
Communes peu denses	13.6 km	7 km	8.6 km	12 km	17.5 km
Communes très peu denses	19.1 km	8.3 km	13.1 km	18 km	23.8 km

Carte 11 : Distance au panier « santé mentale »

Eloignement des communes aux équipements du panier santé mentale (en km)



Source : Données FINESS 2021 Traitement pôle data de l'IGAS

## 2.3 Panier « accompagnement vers l'emploi »

On retrouve dans ce panier :

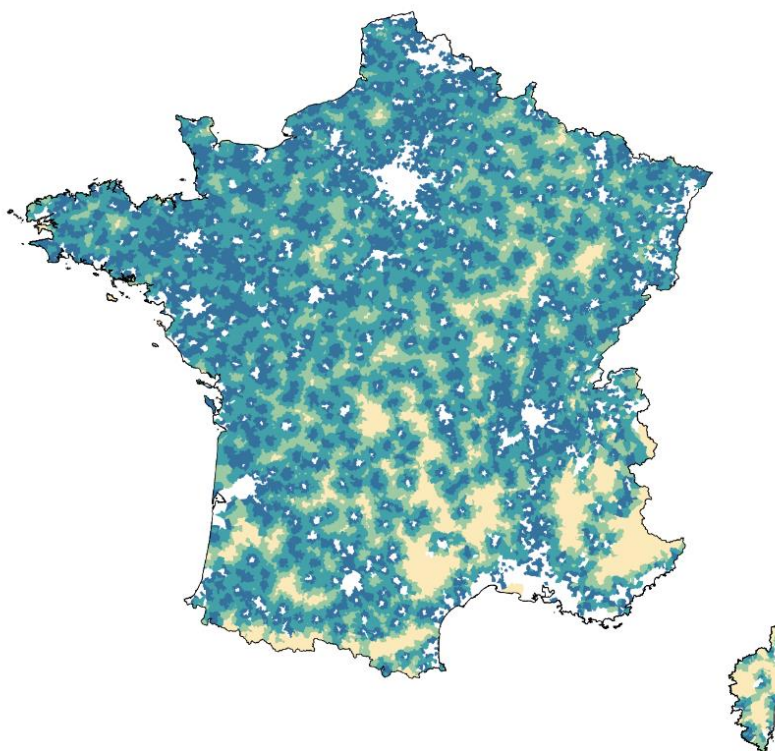
- Les agences et relais France travail
- Les missions locales
- Les agences d'intérim

Tableau 13 : Répartition par type de communes de la distance minimale au panier emploi

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	2.2 km	1.4 km	1.1 km	2 km	3 km
Communes de densité intermédiaire	5.2 km	3.9 km	2.5 km	4 km	7 km
Communes peu denses	12.4 km	7.3 km	7.5 km	11 km	15.5 km
Communes très peu denses	19.5 km	10.1 km	12.4 km	18 km	24.6 km

Carte 12 : Distance au panier « accompagnement vers l'emploi »

Eloignement des communes aux équipements du panier accès à l'emploi (en km)



Source : Données BPE INSEE 2021, France travail et missions locales Traitement pôle data de l'IGAS



## 2.4 Panier « culturel et sportif »

On retrouve dans ce panier :

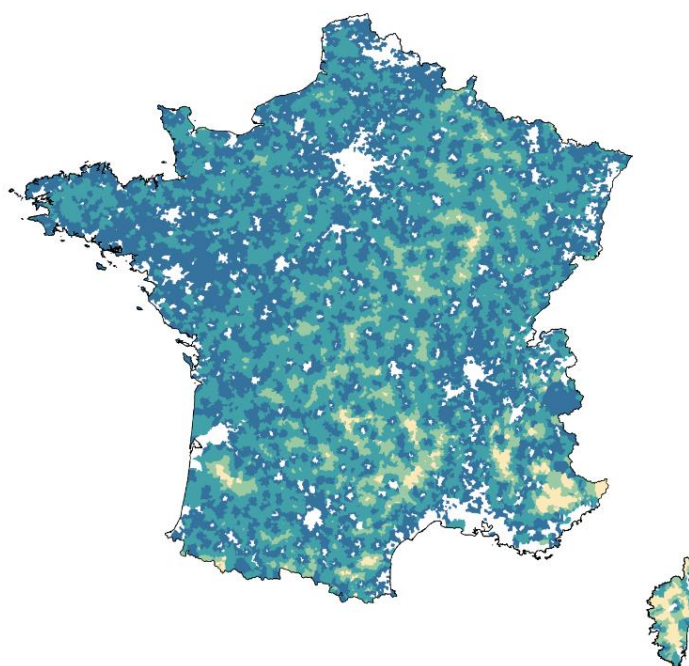
- Les bowlings
- Les cinémas
- Les salles de sport spécialisées
- Les pistes d'athlétisme
- Les salles ou terrain multisport
- Les salles de musculation

Tableau 14 : Répartition par type de communes de la distance minimale au panier culturel et sportif

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	1.6 km	0.8 km	1 km	1 km	1.9 km
Communes de densité intermédiaire	3.7 km	2.4 km	1.8 km	3 km	4.9 km
Communes peu denses	9.8 km	4.7 km	6.5 km	9 km	12.3 km
Communes très peu denses	15.2 km	6.5 km	10.6 km	14 km	18.7 km

Carte 13 : Distance au panier culturel et sportif

Eloignement des communes aux équipements du panier culturel et sportif (en km)



Source : Données BPE INSEE 2021, Traitement pôle data de l'IGAS

## 2.5 Panier « mobilité »

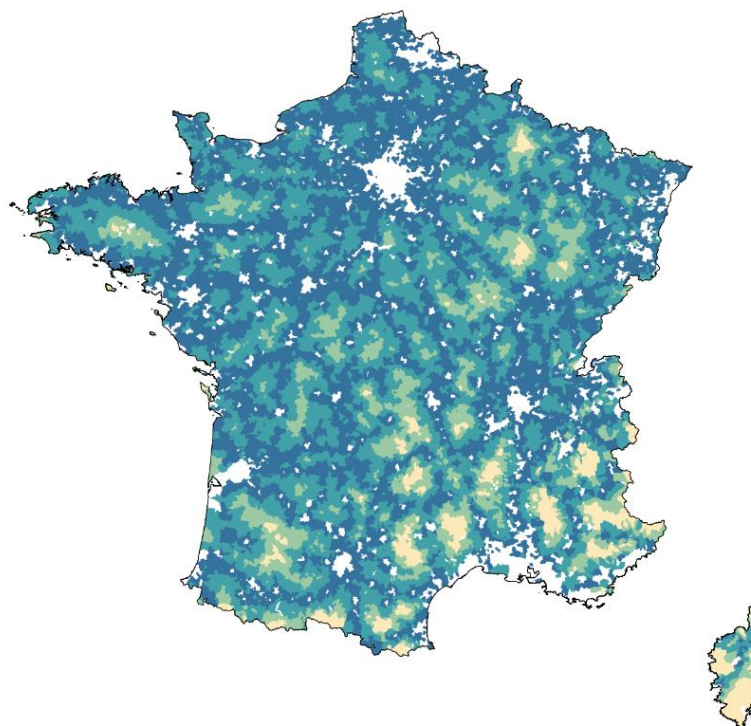
[21] La mission aurait souhaité prendre en compte l'ensemble des moyens de mobilité offerts aux jeunes et en particulier l'offre de transports en commun. Toutefois, aucune base ne recense l'ensemble des données sur les transports collectifs.

[22] Pour proposer un regard, même partiel du sujet, le panier a agrégé les données sur les localisations des gares SNCF et des écoles de conduite.

Tableau 15 : Répartition par type de communes de la distance minimale au panier

Catégorie INSEE	Moyenne	Ecart-type	1er quartile	Médiane	3e quartile
Communes densément peuplées	1.7 km	1.1 km	0.9 km	1 km	2.3 km
Communes de densité intermédiaire	3.8 km	3.4 km	1.5 km	3 km	4.8 km
Communes peu denses	9.7 km	5.9 km	5.7 km	8 km	12.3 km
Communes très peu denses	15.6 km	8 km	10 km	14 km	19.6 km

Carte 14 : Distance au panier « mobilité »



Source : Données BPE INSEE 2021, Traitement pôle data de l'IGAS

### 3 Des travaux de l'INSEE sur l'éloignement des jeunes ruraux de certains services, et notamment en Bourgogne Franche Comté

[23] **L'INSEE a produit des travaux sur l'accès à certains équipements et services pour les résidents des territoires ruraux et en particulier les jeunes.** Dans une publication de janvier 2016<sup>11</sup>, « l'accès aux services, une question de densité des territoires », l'INSEE aborde, dans une approche France entière, la question de la distance aux principaux services et équipements de la vie courante, pour l'ensemble de la population. Des travaux similaires ont été produits par l'INSEE, le plus souvent à l'échelle des régions ou des départements, parfois en ciblant des populations particulières, comme les personnes âgées<sup>12</sup>, ou les jeunes.

[24] **En particulier, l'Insee Bourgogne France Comté a produit en 2018, en appui de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, des travaux qui visent à apprécier « l'éloignement des jeunes d'un EPCI à un équipement ou un panier d'équipements et la moyenne des temps d'accès de chaque commune composant l'EPCI pondérée par la population des jeunes de 15 à 29 ans y résidant.** La typologie des EPCI selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle est effectuée sur les 116 EPCI de Bourgogne-Franche-Comté ».

« Ces travaux alimentent les réflexions dans le cadre de la Stratégie de l'État en Région qui pose comme premier engagement la lutte contre les exclusions. Ils s'inscrivent dans la fiche projet 1.1 « Réalisation d'une cartographie des services et des territoires prioritaires » pilotée par la DRDJSCS.

Cette première étude permet d'identifier les territoires de la région qui cumulent des situations d'isolement par rapport à l'accessibilité à des services à destination du public jeune. Les conclusions doivent permettre de cibler territorialement des actions permettant d'améliorer l'accès aux droits des jeunes les plus précaires. Cette étude s'inscrit également dans le programme d'étude du Réseau d'observation sociale et sanitaire (Ross) de Bourgogne-Franche-Comté co-piloté par la DRDJSCS et l'ARS ».

[25] **La mission a choisi de restituer dans cette annexe ces travaux dans la mesure où ils s'intéressent au public des jeunes ruraux et aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'accès aux services qui favorisent leurs insertion sociale et professionnelle, dans un des territoires qu'elle a visités.**

<sup>11</sup> « L'accès aux services, une question de densité des territoires », Max Barbier, Gilles Toutin, Commissariat général à l'égalité des territoires, David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee, Janvier 2016. [L'accès aux services, une question de densité des territoires - Insee Première - 1579](#)

<sup>12</sup> [L'accessibilité des seniors aux équipements de la région Hauts-de-France - Insee Flash Hauts-de-France - 21](#)

# Insee Analyses

## Bourgogne-Franche-Comté



N° 27

Février 2018

### Un quart des jeunes vivent dans des territoires distants des services favorisant leur insertion sociale et professionnelle

**E**n Bourgogne-Franche-Comté, un quart des jeunes vivent dans des territoires où ils ont globalement des difficultés d'accès aux services contribuant à leurs besoins en santé, formation, emploi-insertion, sport, culture ou information. Celles-ci sont d'autant plus prégnantes qu'ils habitent dans des territoires peu peuplés ou enclavés. Le nombre limité de services dans des petits pôles d'activités, un réseau routier restreint et une couverture numérique très haut débit incomplète sont autant de facteurs qui renforcent les inégalités territoriales entre jeunes citoyens. Dans les espaces les plus isolés, les jeunes ont plus souvent un emploi. Ceux résidant près de la frontière suisse bénéficient de revenus meilleurs. Dans le Châtillonnais, le Morvan ou au nord-ouest de la Haute-Saône, ils sont davantage confrontés à des difficultés sociales.

Pierre-Stéphane Lèbre, Régine Bordet-Gaudin, Insee

Rencontrer un professionnel de santé, se former ou s'informer, rechercher un emploi, rejoindre un équipement sportif ou un espace culturel sont, dans la vie quotidienne des jeunes, autant de démarches contribuant à leur insertion sociale et professionnelle. L'éloignement des structures correspondantes peut s'avérer pénalisant, et encore davantage, pour les jeunes en difficulté sociale, souvent moins mobiles.

Repérer les territoires où les jeunes cumulent ces problèmes d'éloignement et des conditions sociales défavorables permet d'alimenter les réflexions sur les politiques sociales locales à mettre en œuvre pour réduire les inégalités territoriales.

Parmi les 466 000 jeunes de 15 à 29 ans résidant en Bourgogne-Franche-Comté en 2014, un quart vivent dans des territoires où ils ont globalement des

difficultés pour accéder rapidement à un ou plusieurs équipements répondant tout particulièrement à leurs besoins en santé, formation initiale ou continue, emploi-insertion-engagement civique, sport, culture-loisirs ou information (*définitions*). L'analyse des disparités de temps d'accès conduit à identifier six profils de territoires.

#### 8 % des jeunes ont des difficultés d'accès prononcées (Profils A et B)

Plus de 8 % des jeunes de la région, soit 39 400 jeunes, habitent dans des territoires où les temps d'accès en voiture (*définitions*) à l'ensemble des équipements sont élevés voire très élevés et largement supérieurs à la moyenne régionale (*figure 1, profils A et B*). Ils vivent dans des espaces très peu denses, des zones enclavées ou

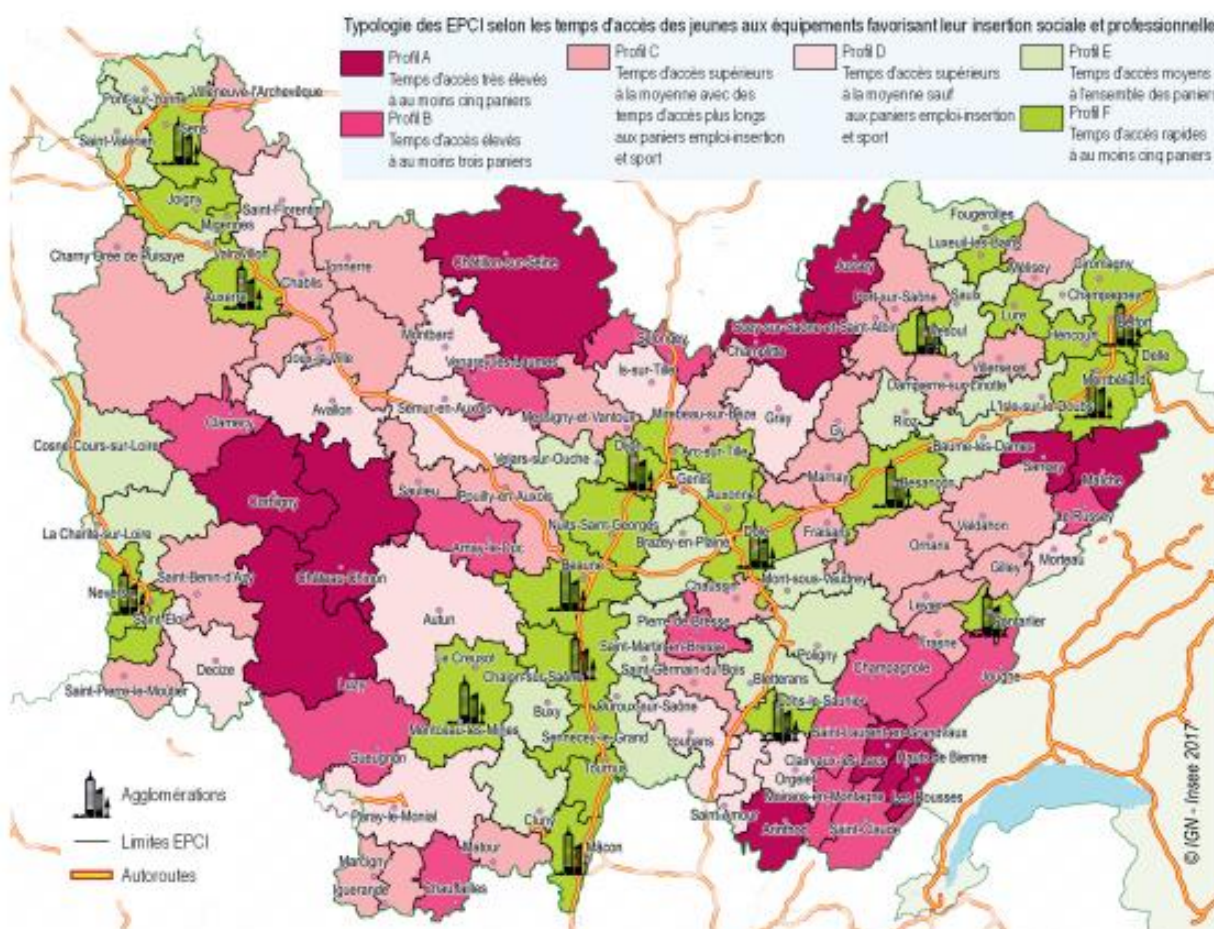
montagneuses, mais aussi dans des petits pôles d'activités ou des communes qui en sont proches.

#### Des déplacements qui dépassent souvent la demi-heure

Dans les zones peu denses ou enclavées, les temps d'accès sont très élevés pour au moins cinq paniers d'équipements parmi les six étudiés (*figure 1, profil A*). Globalement, ils dépassent en moyenne la demi-heure, soit trois fois plus que dans les grands pôles urbains. C'est le cas pour les jeunes habitant le Châtillonnais, le Morvan ou au nord-ouest de la Haute-Saône, en raison de l'étendue de ces territoires et d'un maillage lâche des villes les composant. Dans le Haut-Jura, autour de la station des Rousses ou dans le Pays de Maïche, les temps élevés s'expliquent par le relief montagneux.



**1 Des difficultés d'accès multiples pour les jeunes dans les territoires les moins urbanisés**



Note : les équipements favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont regroupés en six paniers (définitions)  
Sources : Insee, Base permanente des équipements 2015 ; ARS ; DRJUSCS ; Direccte ; Rectorats

Si les déplacements sont particulièrement longs, ils sont cependant disparates selon les services (figure 2). Le temps d'accès à un espace culturel (théâtre, musée, cinéma...) ou à un établissement de formation (lycée, centre d'apprentissage, enseignement supérieur...) dépasse 40 minutes en moyenne ; celui pour consulter un professionnel de santé approche les 30 minutes.

Rejoindre une agence de travail temporaire, un réseau Pôle emploi ou une mission locale demande moins de temps, ces établissements sont plutôt bien implantés localement. Les jeunes y accèdent en moyenne en 20 minutes, c'est malgré tout deux fois plus que dans les grandes agglomérations. Se déplacer pour pratiquer un sport requiert moins de temps et dans ces territoires, moins d'un quart d'heure. En effet, un grand nombre de petites communes disposent au moins d'un terrain de grands jeux offrant aux jeunes la possibilité de jouer au football ou au rugby à proximité de leur domicile.

La part de licenciés sportifs est d'ailleurs relativement plus élevée : 34 % des jeunes sont licenciés sportifs contre 31 % dans l'ensemble de la région.

**Configuration géographique et réseau routier renforcent les difficultés**

Le fort éloignement des structures contribuant à l'insertion sociale et professionnelle concerne aussi des jeunes habitant dans un territoire animé par un petit pôle d'activités ou à proximité (figure 1, profil B). Leurs temps de trajet sont élevés mais moins fortement que dans les territoires enclavés. Ils tiennent en partie à la configuration géographique et au réseau routier plus ou moins nerve et étoilé autour du pôle d'activités ainsi qu'au nombre limité de services présents. Dans ces espaces, les jeunes accèdent en moyenne en 35 minutes à un établissement culturel ou de formation, en plus de 20 minutes à un professionnel de santé

et 16 minutes à une structure d'aide à l'emploi et à l'insertion. Ils rejoignent un équipement sportif plus vite, en moyenne en 10 minutes. La pratique du sport en club y est développée : 36 % des jeunes ont une licence sportive. Les liens sociaux entre jeunes sportifs sont ainsi plus marqués qu'en ville.

Leurs difficultés d'accès sont multiples, pas systématiques mais concernent au moins trois des six paniers d'équipements. Elles touchent notamment des jeunes résidant dans les environs de Gueugnon, Chauffailles, Venarey-les-Laumes, Pierre-de-Bresse, Moirans-en-Montagne, Clairvaux-les-Lacs ou la région des lacs du Haut-Doubs. Dans le Haut Nivernais, les environs d'Amay-le-Duc, Saint-Claude ou Champagnole, les jeunes bénéficient d'un accès plus rapide aux services d'aide à l'emploi et à l'insertion, entre 8 et 12 minutes, mais ils restent particulièrement éloignés d'autres équipements.

### Des jeunes plus souvent en emploi dans les territoires très éloignés des services

Dans ces territoires fort éloignés des différents services (profils A et B), plus de la moitié des jeunes travaillent, c'est plus qu'en moyenne dans la région. Près d'un sur deux est ouvrier. Plus âgés, davantage indépendants, ils ne sont qu'un tiers à habiter encore chez leurs parents (figures 3 et 4).

Cependant, ce constat masque des disparités importantes entre les habitants de l'arc jurassien et ceux de l'ouest de la région. Bien que souvent ouvriers, les jeunes frontaliers bénéficient de revenus plus élevés que dans les autres territoires isolés et sont plus souvent en emploi. En revanche, dans les territoires éloignés de l'ouest de la région (Morvan, Châtillonnais) et au nord-ouest de la Haute-Saône, les jeunes cumulent isolement et difficultés sociales : ils sont plus touchés par le chômage et vivent dans des territoires affectés par la pauvreté monétaire. Ils perçoivent plus souvent une prestation sociale : plus de 28 % des jeunes actifs contre en moyenne 17 % des jeunes actifs frontaliers.

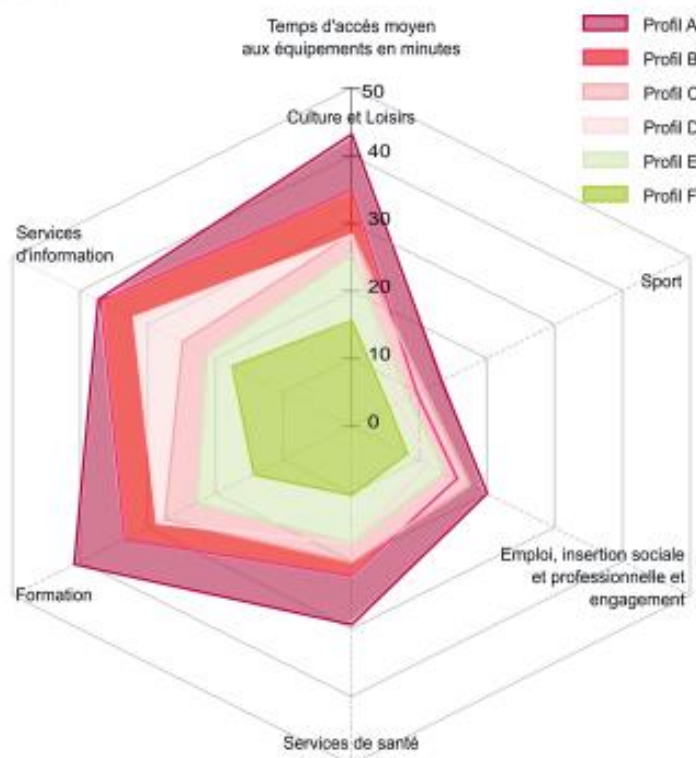
### Des besoins non comblés par le numérique

Ces jeunes en partie déjà formés et en emploi, sont vraisemblablement moins gênés par l'éloignement des structures de formation, d'emploi et d'insertion. En revanche, leurs difficultés d'accès aux équipements de santé et de culture paraissent plus problématiques.

Consulter rapidement un médecin constitue un enjeu fort pour les jeunes de ces territoires. La désertification médicale engendre des déplacements et frais supplémentaires, ce qui peut les amener à renoncer à recourir à un professionnel de santé.

### 2 Des disparités d'accès aux équipements sportifs peu marquées

Temps d'accès moyen des jeunes aux équipements selon le panier d'équipements et le profil des territoires\*



\* Voir figure 1 - Typologie des EPCI selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle -

Sources : Insee, Base permanente des équipements 2015 ; ARS ; DRDJSCS ; Direccte ; Rectorats

Pour la culture, là encore, la distance et les coûts sont sources de vulnérabilité. Bien que certaines communes proposent des activités culturelles, souvent moins onéreuses en milieu rural, l'éloignement reste important et le développement des services numériques ne semble pas actuellement y remédier. Encore mal déployée dans les

zones peu peuplées, la couverture numérique ne permet pas l'accès à un internet rapide et de qualité pour tous (encadré). Grands consommateurs de sites de loisirs (musique, jeux, vidéos...) et très actifs sur les réseaux sociaux, les jeunes dans ces zones enclavées sont donc doublement pénalisés : aux difficultés d'accès physiques

### 3 Les jeunes sont moins nombreux et plus en emploi dans les territoires isolés

Caractéristiques des jeunes de 15 à 29 ans selon la typologie des territoires\*

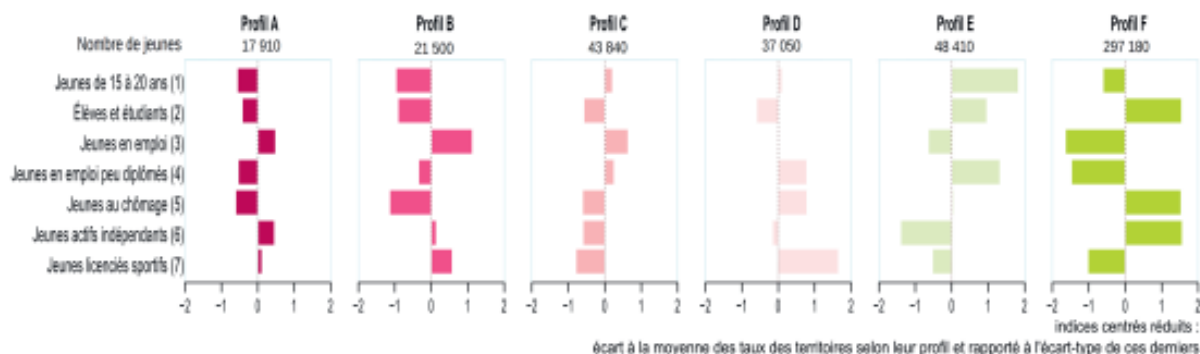
Typologie des territoires	Population totale (nombre)	Jeunes (nombre)	Part de jeunes dans la région (%)	Part de jeunes dans le territoire (%)	Part des 15-20 ans parmi l'ensemble des jeunes (%)	Part de jeunes en emploi (%)	Part de jeunes ni en emploi ni en formation (%)	Part de jeunes licenciés sportifs (%)
Profil A	128 950	17 910	3,8	13,9	41,2	52,2	17,1	33,8
Profil B	155 140	21 500	4,6	13,9	40,4	54,5	16,2	35,5
Profil C	314 970	43 840	9,4	13,9	42,7	52,8	17,0	30,5
Profil D	265 510	37 050	8,0	14,0	42,5	50,6	19,2	39,5
Profil E	348 180	48 410	10,4	13,9	46,0	48,2	17,0	31,5
Profil F	1 600 970	297 180	63,8	18,6	41,1	44,7	18,9	29,6
Ensemble	2 813 720	465 890	100,0	16,6	41,8	47,1	18,3	31,1

\* Voir figure 1 - Typologie des EPCI selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle -

Sources : Insee, Recensement de la population 2014 ; Ministère des Sports, licences sportives 2014

**4 Plus d'étudiants et de chômeurs dans les territoires les mieux desservis en équipements**

Caractéristiques socio-démographiques moyennes des jeunes de 15 à 29 ans selon les territoires par rapport à la moyenne des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté\*



\* Voir figure 1 - Typologie des EPCI selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle -

Note de lecture : en moyenne, dans les territoires composant le profil A, la part des 15-20 ans parmi les jeunes est plus faible que dans l'ensemble des territoires de la Bourgogne-Franche-Comté.

Légende :

- (1) Part de jeunes de 15 à 20 ans parmi les jeunes de 15 à 29 ans
- (2) Part d'élèves et étudiants, sans autre activité, parmi les jeunes de 15 à 29 ans
- (3) Part de jeunes en emploi parmi les jeunes de 15 à 29 ans
- (4) Part de jeunes en emploi peu diplômés parmi les jeunes en emploi de 15 à 29 ans
- (5) Taux de chômage au sens du recensement : nombre de chômeurs de 15 à 29 ans rapporté au nombre d'actifs (en emploi ou au chômage) de 15 à 29 ans
- (6) Part de jeunes actifs (en emploi ou au chômage) n'habitant pas chez leurs parents parmi les jeunes actifs de 15 à 29 ans
- (7) Part de jeunes licenciés sportifs parmi les jeunes de 15 à 29 ans

Sources : Insee, Recensement de la population 2014 ; Ministère des Sports, licences sportives 2014

viennent s'ajouter des difficultés d'accès numérique renforçant leur isolement social.

**17 % des jeunes dans des territoires éloignés des équipements (Profils C et D)**

Pour 17 % des jeunes, soit 80 900 jeunes, les temps d'accès sont plus courts (figure 1, profils C et D) que dans les territoires enclavés mais restent bien supérieurs à ceux des grandes agglomérations. La configuration géographique et un réseau routier plus développé réduisent sensiblement la durée des déplacements. Cependant, il faut encore compter 30 minutes pour rejoindre un établissement de formation ou culturel et 20 minutes pour une consultation médicale.

**Des temps de trajet encore longs vers les services de l'emploi et les équipements sportifs (Profil C)**

Plus de la moitié d'entre eux, soit 43 800 jeunes, sont pénalisés par des temps de trajet qui restent conséquents pour accéder aux services d'emploi, d'insertion et d'engagement civique et aux équipements sportifs (figure 1, profil C). Ils mettent en moyenne 17 minutes pour rejoindre un service d'aide à l'emploi et 11 minutes pour accéder à une structure sportive. S'ils bénéficient parfois de la complémentarité des services implantés dans des petites villes proches de leur domicile, ils vivent dans des territoires ruraux qui n'offrent pas l'ensemble des

services souhaités. C'est le cas des jeunes résidant en Puisaye, dans le Chablisien, le Tonnerrois ou encore la vallée de la Loue. Cette situation d'éloignement marqué des services de l'emploi et des activités sportives concerne également des jeunes vivant dans des communes de très petite taille, situées en deuxième couronne de grandes agglomérations dans lesquelles ils bénéficient de nombreux services. C'est le cas des jeunes des environs de Mirebeau-sur-Bèze, Messigny-et-Ventoux se déplaçant vers Dijon Métropole, de Marnay sous influence de l'agglomération bisontine ou de Port-sur-Saône aux portes de Vesoul. Mais, à l'approche de ces agglomérations, il faut également tenir compte des difficultés de circulation aux heures de pointe.

Les jeunes de ces territoires sont plus souvent des adolescents vivant chez leurs parents qui s'y sont installés en raison d'un coût du foncier plus abordable et d'une qualité de vie meilleure. La majeure partie de leur emploi du temps est consacré aux études et aux trajets hebdomadaires conséquents. La pratique sportive s'en ressent, le taux de licenciés est plus faible qu'en moyenne dans la région. Les jeunes actifs quant à eux, sont en grande majorité en emploi.

**Moins de pertes de temps autour des pôles moyens (Profil D)**

Des difficultés d'accès touchent également des jeunes gens de communes gravitant autour d'un pôle d'animation locale et éloignées d'une agglomération d'importance

(figure 1, profil D). Ces jeunes habitent à proximité ou dans une commune d'au moins 5 000 habitants, bien dotée en équipements comme Autun, Montbard, Paray-le-Monial, Saint-Florentin, Gray ou Morteau. Ils bénéficient d'un réseau routier convergeant vers ces chefs-lieux rendant les services de l'emploi et les structures sportives rapidement accessibles, respectivement en 11 et 7 minutes. Cependant, ces villes ne disposent pas du panel complet de services d'une grande ville. Les temps d'accès aux équipements de santé sont contenus (17 minutes), mais il faut en moyenne 30 minutes, pour aller dans un établissement d'enseignement supérieur, un centre d'information ou un espace culturel. Dans ces territoires confrontés pour la plupart à des difficultés économiques, les villes concentrent des situations inégalitaires avec, dans certains quartiers, des poches de précarités. Les jeunes ayant un emploi sont moins souvent diplômés. Le chômage y est élevé et touche 22 % des jeunes actifs. Trouver un emploi est délicat : les bassins d'emploi sont relativement étroits et la concurrence entre jeunes est importante. La pratique du sport y est développée : la part de licenciés sportifs est la plus forte de la région (40 % des jeunes).

**Des territoires périurbains mieux desservis (Profil E)**

Dans les espaces périurbains, les jeunes profitent d'un maillage routier très développé

et d'un grand choix d'équipements. Ainsi, un peu plus de 10 % des jeunes de la région résident dans des territoires où ils n'ont pas de difficulté majeure pour accéder aux services favorisant leur insertion professionnelle et sociale, même si les temps d'accès restent moyens (figure 1, profil E). Ils mettent moins de 23 minutes pour rejoindre un établissement de formation, notamment l'université ou les écoles d'enseignement supérieur. Proches des grandes agglomérations, il leur faut encore en moyenne 25 minutes pour accéder à un espace culturel.

La part des moins de 20 ans y est particulièrement forte, 46 % contre 42 % en moyenne dans la région. En conséquence, ils sont plus souvent élèves ou étudiants. Ils vivent majoritairement chez leurs parents dont le niveau de vie est plutôt élevé et qui, pour beaucoup, se déplacent quotidiennement vers une grande ville pour leur travail.

### Un accès rapide pour une grande majorité de jeunes (Profil F)

Pour 64 % des jeunes de la région, les temps d'accès à l'ensemble des équipements favorisant leur insertion professionnelle et sociale sont rapides : 10 minutes ou moins pour les services de santé, de l'emploi, d'insertion et d'engagement civique et 5 minutes en moyenne pour se rendre dans une structure sportive. Rejoindre un établissement de formation ou un espace culturel prend une quinzaine de minutes. Cette large majorité de jeunes (297 200) résident dans les espaces intercommunaux abritant une grande aire urbaine ou dans des espaces interstitiels situés entre deux grandes agglomérations et bien desservis par des infrastructures routières (figure 1, profil F).

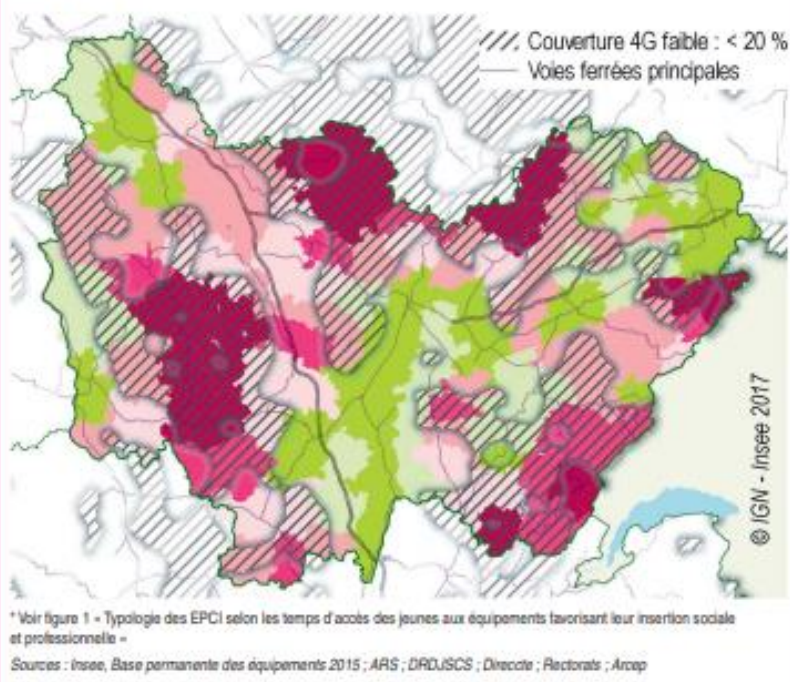
Les grandes villes sont caractérisées par une forte proportion d'étudiants, un taux de chômage élevé et une pauvreté plus présente. Les jeunes viennent en ville pour trouver du travail et traversent souvent des périodes de chômage avant de trouver un emploi. Les situations précaires y sont

### L'éloignement des équipements s'accompagne d'un manque de couverture numérique

Le réseau de téléphonie très haut débit (4G) couvre inégalement la Bourgogne-Franche-Comté et ces disparités dessinent une carte de la fracture numérique.

Les territoires où les jeunes ont des difficultés d'accès aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle (Profils A à D)\* sont aussi ceux où la couverture réseau mobile 4G est la moins développée. Souvent peu densément peuplés, ils sont rarement couverts par les antennes relais à l'exception de petites villes comme Champagnole, Château-Chinon ou Châtillon-sur-Seine, de stations touristiques telles que Les Rousses dans le Jura ou de la large bande de 50 km de part et d'autre de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon.

L'accès au numérique est un enjeu de première importance dans ces espaces du fait du développement continu des téléprocédures et des services en ligne. C'est aussi une porte d'accès privilégiée pour les jeunes à la culture, à l'information et à toute démarche contribuant à leur insertion.



donc plus prégnantes. Absorbés par leurs études ou leur insertion professionnelle, le taux de licenciés sportifs est plus faible à partir de 20 ans.

Les jeunes qui résident dans les espaces interstitiels ont des caractéristiques différentes. Ainsi, sur les axes Sens-Auxerre,

Chalon-sur-Saône et Mâcon, Dijon-Beaune ou Dijon-Dole, Belfort-Vesoul, ils présentent un profil similaire aux jeunes des territoires périurbains (profil E), plutôt scolarisés et vivant chez leurs parents. Dans ces territoires, les jeunes profitent pleinement des services des grands pôles urbains proches. ■

Ces travaux alimentent les réflexions dans le cadre de la Stratégie de l'État en Région qui pose comme premier engagement la lutte contre les exclusions. Ils s'inscrivent dans la fiche projet 1.1 « Réalisation d'une cartographie des services et des territoires prioritaires » pilotée par la DRDJSCS. Cette première étude permet d'identifier les territoires de la région qui cumulent des situations d'isolement par rapport à l'accessibilité à des services à destination du public jeune. Les conclusions doivent permettre de cibler territorialement des actions permettant d'améliorer l'accès aux droits des jeunes les plus précaires. Cette étude s'inscrit également dans le programme d'étude du Réseau d'observation sociale et sanitaire (Ross) de Bourgogne-Franche-Comté co-piloté par la DRDJSCS et l'ARS. Ont contribué à cette étude : l'Agence régionale de santé, le Conseil régional, la Direccte, la Drac, la DRDJSCS, la Dreal, les Rectorats des Académies de Dijon et de Besançon, le Pôle régional d'animation et de développement de l'insertion par l'économie, le Sgar, l'Université de Bourgogne.



## Définitions, méthodes et sources

Un **équipement** correspond à un lieu de consommation de services. Les équipements retenus dans l'étude sont considérés comme favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans. Ils sont regroupés en **six paniers** :

– **Culture et loisirs** : ce panier est constitué des conservatoires de musique, danse et art dramatique, salles de cinéma, théâtres et autres lieux de spectacle, lieux d'exposition (musées relevant de l'appellation musée de France) ainsi que des structures d'accueil de jeunes et maisons des jeunes et de la culture.

– **Emploi, insertion sociale et professionnelle, engagement civique** : ce panier est constitué des agences de travail temporaire, réseaux Pôle emploi, missions locales, structures d'insertion par l'activité économique ainsi que des foyers de jeunes travailleurs et des structures agréées « services civiques ».

– **Formation** : ce panier est composé des centres de formation d'apprentis, lycées d'enseignement général et technologique ou professionnel ou technique (non agricoles) ou établissements d'enseignement agricole ou maisons familiales rurales. Il comprend également les établissements d'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire, les centres de formation continue et centres d'information et d'orientation.

– **Santé** : ce panier est constitué des professionnels de santé libéraux que sont les médecins généralistes ou kinésithérapeutes ou infirmiers et les dentistes ainsi que des maternités ou spécialistes en gynécologie, des plannings familiaux et réseaux d'addiction.

– **Services d'information** : ce panier est constitué des maisons des services publics, maisons des adolescents, réseaux d'information jeunesse.

– **Sport** : ce panier est constitué des bassins de natation, salles de combat, salles multisports, skate parks et espaces de vélo Freestyle, terrains de grands jeux (football, rugby...), terrains extérieurs de petits jeux collectifs (basket-ball, handball...).

Le **territoire d'étude** est composé de l'ensemble des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de Bourgogne-Franche-Comté dont les contours ont été arrêtés au 01/01/2017.

Le **temps d'accès** moyen aux équipements correspond au temps, exprimé en minutes, pour un trajet en voiture en heures creuses, pour aller de la commune de domicile à l'équipement le plus proche, y compris lorsqu'il est situé en dehors de la région. Par convention, le temps d'accès est nul lorsque l'équipement est situé dans la commune de domicile.

L'**éloignement des jeunes** d'un EPCI à un équipement ou un panier d'équipements est la moyenne des temps d'accès de chaque commune composant l'EPCI pondéré par la population des jeunes de 15 à 29 ans y résidant.

La **typologie des EPCI** selon les temps d'accès des jeunes aux équipements favorisant leur insertion sociale et professionnelle est effectuée sur les 116 EPCI de Bourgogne-Franche-Comté. Elle est réalisée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP), suivie d'une classification ascendante hiérarchique (CAH).

La plupart des équipements sont issus de la **base permanente des équipements** (BPE) 2015 constituée par l'Insee. Celle-ci mesure le niveau d'équipements et de services sur un territoire.

Les autres équipements sont fournis par la DRDJSCS, l'Agence régionale de santé, la Direccte et les Rectorats des Académies de Dijon et de Besançon.

Les distances routières entre communes sont fournies par le **distancier Métrix** de l'Insee.

Les caractéristiques de la population sont issues des données du **recensement de la population** 2014 dont les résultats sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles de recensement de 2012 à 2016.

Insee Bourgogne-Franche-Comté  
8 rue Louis Garnier  
CS 11997  
25020 BESANÇON CEDEX  
Directeur de la publication :  
Mélise Mayo  
Rédactrice en chef :  
Isabelle Revillier  
Mise en page :  
STDI  
Crédits photos :  
CFT, L. Cheviet  
ISSN : 2497-4455  
Dépôt légal : février 2018  
© Insee 2018

## Pour en savoir plus

- « Diagnostic territorial en appui au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », *Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté* n° 5, mars 2017.
- Bertrand M., « Département du Jura : un accès facile aux services, à l'exception de six territoires », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 18, juillet 2017.
- Cléron E., Caruso A., « Le sport, d'abord l'affaire des jeunes », *Injep analyses et synthèses* n° 1, mars 2017.
- Branche-Seigeot A., Chassard M., « Bourgogne-Franche-Comté : d'importantes améliorations de la couverture numérique haut débit, le très haut débit comme nouveau défi », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 21, octobre 2017.



# ANNEXE 5 : Un état des lieux de la précarité des jeunes ruraux, imparfait mais qui esquisse des caractéristiques spécifiques des jeunes ruraux précaires

[1] Au-delà des différents visages de la ruralité (par grille de densité, par zonage renvoyant à une attractivité économique, par approche plus fine socio-économique), la précarité de ceux qui y vivent, et singulièrement les jeunes, a peu fait l'objet de travaux statistiques ciblés.

[2] La mission s'est donc attachée à exploiter un ensemble hétérogène, incluant les données disponibles, notamment à la suite de travaux post Enquête nationale ressources des jeunes, les éléments répertoriés en gestion par des opérateurs de politiques sectorielles, de nombreux travaux sociologiques et la très riche matière provenant de ses visites de terrain, entretiens, questionnaires, pour s'efforcer d'établir un état des lieux de la précarité des jeunes en milieu rural.

[3] C'est bien moins la pauvreté en termes monétaires que les conditions de vie, l'éloignement, certaines formes de reproduction sociale, une offre de services et d'accompagnement très peu répartie territorialement qui créent une situation certes malaisée à qualifier mais reconnaissable.

## 1 Une ruralité plurielle

[4] **« La campagne n'est pas une »<sup>13</sup> : les territoires ruraux, qui réunissent environ 30 % de la population nationale et plus de 80 % des communes françaises<sup>14</sup>, sont divers et présentent des typologies multiples.** Ils divergent non seulement au regard de leurs réalités géographiques, économiques et sociales mais également en raison de leur densité et de leur proximité aux pôles urbains, impactant ainsi les conditions de vie des populations qui y vivent, et donc des jeunes. **Pour esquisser les conditions de vie des jeunes ruraux, la mission s'est attachée à prendre en compte la diversité des territoires ruraux, les facteurs de précarité propres à certains territoires, à en comprendre les dynamiques et à analyser le sentiment d'abandon qui caractérisent certains de ces territoires.**

[5] **Plusieurs définitions de la ruralité ont été proposées au cours des vingt dernières années.**

[6] **Jusqu'en 2020, l'Insee définissait le rural comme « l'ensemble des communes n'appartenant pas à une unité urbaine, entendue comme un regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti ».** Cette définition permettait d'appréhender les territoires ruraux en comparaison à l'urbain, et donc selon le manque, et l'absence, soit par la

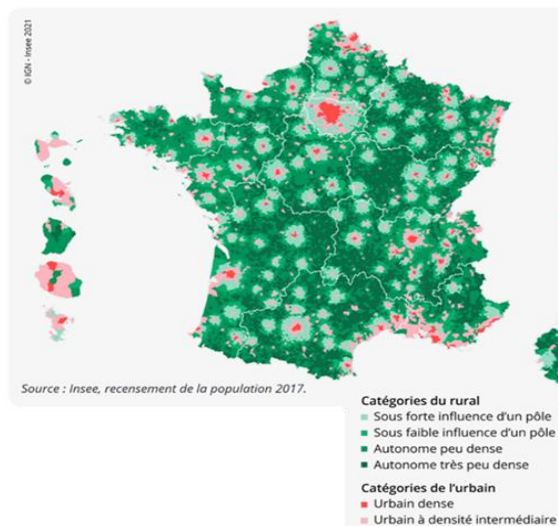
---

<sup>13</sup> Lemêtre C., Orange S., « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux ». *Savoir/Agir*, 2016

<sup>14</sup> Acadie, Talandier, M., Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires ». Rapport final, Agence nationale de la cohésion des territoires, 2023

négative<sup>15</sup>. Depuis 2020, l'Insee a adopté une nouvelle définition, « qui rompt avec l'approche centrée sur la ville »<sup>16</sup>, validée par le Comité interministériel des ruralités (CIR) du 14 novembre 2020 : la nouvelle définition de la ruralité s'appuie sur le critère de la densité de la population au travers d'une grille communale de densité<sup>17</sup>. Sont considérés comme rurales les communes dites peu denses ou très peu denses. L'Insee a complété cette définition par une approche fonctionnelle, en croisant la grille communale de densité avec les aires d'attraction des villes<sup>18</sup>. Le « gradient de ruralité » permet ainsi de rendre compte du lien plus ou moins marqué des espaces ruraux avec les pôles d'emploi. Quatre formes de ruralité émergent de ce croisement de logiques fonctionnelle et morphologique.

- « Rural sous forte influence d'un pôle d'emploi » : communes appartenant à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants et dont plus de 30 % des actifs travaillent dans le pôle de cette aire ;
- « Rural sous faible influence d'un pôle d'emploi » : communes appartenant à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, dont moins de 30 % des actifs travaillent dans le pôle de cette aire ;
- « Rural autonome peu dense » : communes peu denses hors influence des villes ou appartenant à une aire de moins de 50 000 habitants ;
- « Rural autonome très peu dense » : communes très peu denses hors influence des villes ou appartenant à une aire de moins de 50 000 habitants.



Les ruralités résidentielles regroupent ainsi principalement les grandes couronnes périurbaines, alors que les petites polarités, qui offrent des services, sont davantage réparties sur le territoire. Les ruralités productives sont surtout situées dans le Nord et l'Ouest, alors que les ruralités touristiques se trouvent dans les massifs montagneux du Sud et de l'Est, sur les littoraux, et dans les parcs naturels régionaux.

Source : D'Alessandro, C., Levy, D., Regnier, T. (2021). Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations. La France et ses territoires. Insee Références.

[7] Cette nomenclature a été revue en 2023 dans une optique de mise en cohérence européenne. La grille de densité comporte désormais sept niveaux, dont trois représentent les zones rurales : « bourgs ruraux », « rural à habitat dispersé », « rural à habitat très dispersé ».

[8] Afin de compléter l'approche par grille de densité, des typologies de ruralités ont été produites par l'INSEE qui mettent en lumière les principales dynamiques socio-économiques des différents territoires ruraux avec l'objectif de constituer des groupes homogènes, permettant d'orienter les politiques publiques en fonction des besoins des territoires.

<sup>15</sup> Bureau, M.-C., Le Dantec, E., Lignères, I., Tallon, H. (2015). L'Invisibilité sociale : Publics et mécanismes. Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux. ONPES.

<sup>16</sup> ibid

<sup>17</sup> <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

<sup>18</sup> <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

### Typologie structurelle des territoires ruraux en 2022

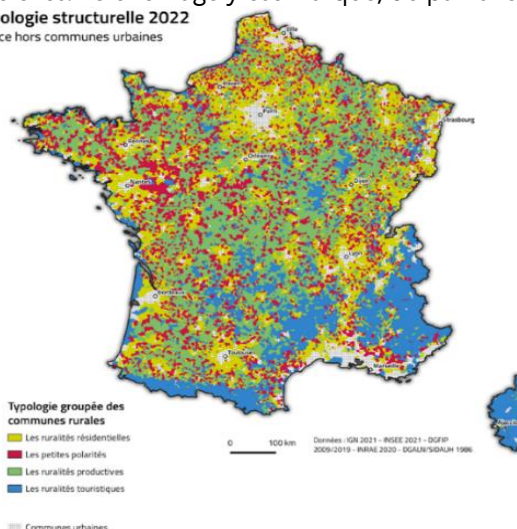
Elle est structurée en huit catégories, regroupées en quatre familles :

- Les **ruralités résidentielles** (10 000 communes rurales) : marquées par un dynamisme démographique et une dépendance aux pôles urbains, sont situées pour la majorité en halo autour des villes. Elles sont principalement constituées de classes moyennes et disposent d'une bonne territorialisation des services publics. Elles regroupent des travailleurs mobiles qui effectuent de nombreux déplacements quotidiens. Ce sont des ruralités aisées et mixtes avec un indice de jeunesse élevé et un revenu relativement élevé.
- Les **petites polarités** (5 500 communes) concentrent l'emploi dans les espaces ruraux (46 % de l'emploi total des communes rurales). Elles possèdent des équipements et services de proximité, des services publics, et proposent des logements sociaux. Elles se singularisent par une forte concentration de l'emploi, notamment industriel et artisanal.
- Les **ruralités productives** (11 800 communes) sont en situation de perte de population et d'emploi. Elles concentrent une forte proportion d'ouvriers et d'employés du secteur agricole, présentent des marqueurs de précarité (faible niveau de formation et d'accès à l'emploi), et sont pour la plupart en ZRR (47,4 % des ZRR). Elles accueillent des actifs qui travaillent dans les petites polarités.
- Les **ruralités touristiques** (4 100 communes) se caractérisent par leur éloignement des pôles d'emploi et leur faible connexion aux réseaux de télécommunication, une faible densité de population mais un solde migratoire parmi les plus élevés. Le chômage y est marqué, de pair avec l'emploi saisonnier. Elles se distinguent selon leur dominante, résidentielle, ou bien très touristique.

Les **ruralités résidentielles** regroupent ainsi principalement les grandes couronnes périurbaines, alors que les **petites polarités**, qui offrent des services, sont davantage réparties sur le territoire. Les **ruralités productives** sont surtout situées dans le Nord et l'Ouest, alors que les **ruralités touristiques** se trouvent dans les massifs montagneux du Sud et de l'Est, sur les littoraux, et dans les parcs naturels régionaux.

Typologie structurelle 2022

France hors communes urbaines



Source : Acadie, Talandier, M. (2023). *Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires »*. Rapport final, Agence nationale de la cohésion des territoires

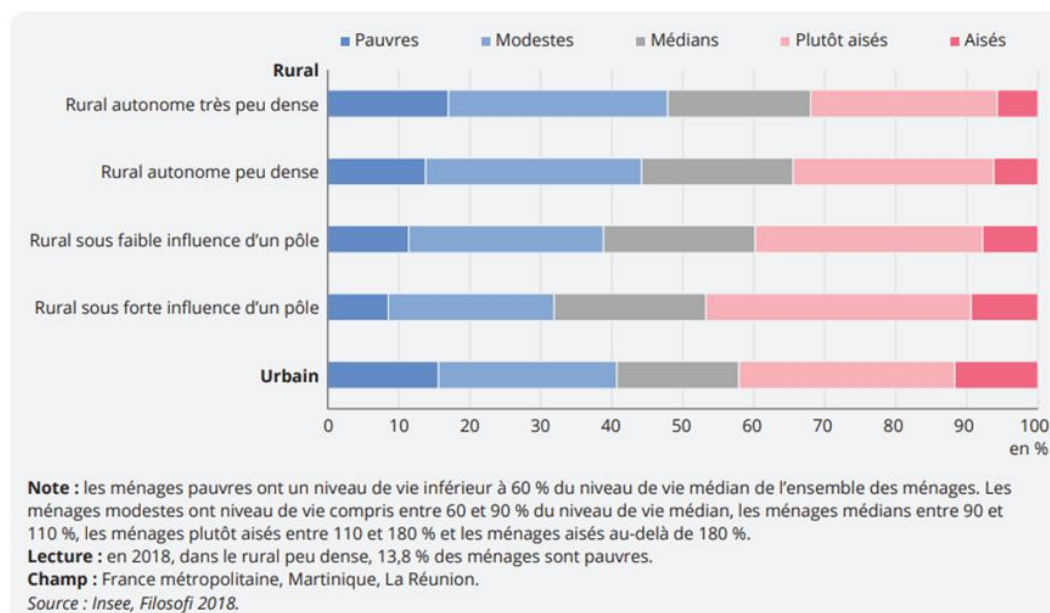
[9] Cette approche de la ruralité à travers ses caractéristiques socio-économiques des territoires ruraux est éclairante et met en lumière le caractère multiple de la ruralité, et les différences sur le plan des catégories socio-économiques et démographiques des territoires, avec un impact direct sur les populations. Si, dans leur ensemble, les communes rurales ont accueilli 4 % d'habitants supplémentaires<sup>19</sup> entre 2008 et 2018, grâce à un solde migratoire plus important que le solde naturel, plus d'un tiers d'entre elles perdent des habitants sur la même période. En outre, bien que le taux d'emploi progresse de 4 points entre 2008 et 2018, les communes rurales n'offrent en moyenne que 49 emplois pour 100 actifs résidents. L'emploi est concentré dans les

<sup>19</sup> Acadie, Talandier, M. *Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires »*, Rapport final, Agence nationale de la cohésion des territoires, 2023

territoires urbains : toutes catégories confondues, un tiers des actifs occupés réside dans le rural, contre deux tiers dans l'urbain et un cinquième des actifs occupés travaille dans le rural contre quatre cinquièmes dans l'urbain<sup>20</sup> Au-delà de la concentration géographique de l'emploi dans l'urbain, la répartition des catégories socio-professionnelles en fonction de leur lieu de résidence suit une même logique, à l'exception des professions agricoles.

[10] **Bien que les inégalités de revenus entre ménages soient en moyenne plus faibles dans le rural, des disparités importantes** sont constatées selon la densité de population et l'attraction d'un pôle urbain. Ainsi, la proportion de ménages aisés diminue quand on s'éloigne des pôles (de 9,4 % dans le rural sous forte influence des pôles à 5,7 % dans le rural autonome très peu dense), tandis que, de façon symétrique, la part des ménages pauvres et des personnes modestes augmente quand on s'éloigne des pôles créant ainsi de fortes disparités entre le rural sous forte influence (8,5 % de personnes pauvres contre 17 %) <sup>21</sup>.

Graphique 1 : Répartition des ménages selon leur niveau de vie par type d'espace



Source : Insee *Filosofi*, 2018

[11] **Le zonage ruralités, qui forme le socle d'un ensemble de dispositions fiscales et sociales pour favoriser l'implantation des entreprises et les inciter à recruter, ne vise pas à rendre compte des mêmes caractéristiques socio-économiques et démographiques des territoires et relève de critères établis à l'échelle intercommunale.**

[12] Créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent à l'échelle nationale un ensemble de communes reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique.

<sup>20</sup> Olivier Bouba-Olga, « Composition sociale des territoires : où vivent les catégories populaires », 20 septembre 2023, Université de Poitiers

<sup>21</sup> INSEE Références, La France et ses territoires, édition 2021

[13] Depuis le 1er juillet 2017, en application de la loi de finances rectificative de 2015, le classement se fait par établissement public de coopération intercommunale -EPCI- et non plus par commune. Pour être classé en ZRR, l'EPCI doit avoir à la fois :

- une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI ;
- un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians.

[14] Pour les DOM, les communes classées en ZRR sont définies par la loi.

[15] La loi de finances pour 2018 a créé une nouvelle condition de classement en ZRR, relative à la baisse de population au niveau de l'EPCI depuis 40 ans. Seules les communes de l'EPCI de Decazeville communauté sont concernées.

[16] Les communes précédemment classées en ZRR et qui ne le sont plus bénéficient du maintien des effets du classement en ZRR : pour les communes de montagne en application de la loi de modernisation de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016 et pour les autres communes en application de la loi de finances pour 2018.

[17] **La loi de finances pour 2024 (article 73) dispose, à compter du 1er juillet 2024, de la réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) avec un nouveau zonage appelé « France Ruralités Revitalisation ».** Ce dispositif a pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. 17 700 communes sont zonées France Ruralités Revitalisation, 13 départements intégralement zonés et les territoires de montagne sont pris en compte dans leur spécificité.

[18] Sont ainsi classées en zone France ruralités revitalisation les communes de France métropolitaine dont la population est inférieure à 30 000 habitants :

- qui sont membres d'un EPCI à fiscalité propre remplissant les conditions suivantes : densité de population inférieure ou égale à la densité médiane nationale des EPCI à fiscalité propre de France métropolitaine, revenu disponible médian par unité de consommation est inférieur ou égal à la médiane des revenus médians EPCI à fiscalité propre de France métropolitaine (critères pouvant être appliqués à bassin de vie sur proposition du représentant de l'Etat pour classement) ;
- qui sont situées dans un département remplissant les conditions suivantes : densité de population inférieure à trente-cinq habitants par kilomètre carré, revenu disponible médian par unité de consommation inférieur ou égal à la médiane des revenus médians disponibles par unité de consommation par département.

[19] Sont classées en zone France ruralités revitalisation " plus " les communes classées dans une zone France ruralités revitalisation définie au II et membres d'un EPCI à fiscalité propre confronté sur une période d'au moins dix ans à des difficultés particulières, appréciées en fonction d'un indice synthétique. Cet indice est établi, selon des modalités fixées par décret, en tenant compte des dynamiques liées au revenu, à la population et à l'emploi dans les EPCI à fiscalité propre concernés Ces communes sont listées par ordre décroissant en fonction de cet indice et, pour le premier quart de ces communes, intégrées en zone France ruralités revitalisation " plus ".

[20] **On peut aussi noter que les critères de ce zonage diffèrent de ceux du zonage urbain, relatif aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).** Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. Six QPV sont inclus dans le zonage ZRR.

La liste et les contours des QPV ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1er janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

En France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitant. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source Revenus localisés sociaux et fiscaux pour la France métropolitaine, RFL 2011 pour la Martinique et la Réunion). Dans les autres départements d'Outre-mer, l'identification s'est faite à partir des données du Recensement de la population à l'IRIS. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu au niveau local afin d'affiner le découpage des quartiers et d'en assurer la cohérence sur le terrain.

En France métropolitaine, la liste des quartiers a été actualisée et est fixée par le décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024. Dans les départements d'Outre-mer ainsi qu'à Saint-Martin et en Polynésie française, la liste des quartiers prioritaires est fixée par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015.

Au 1er janvier 2024, on compte 1 362 quartiers en France métropolitaine, 140 dans les départements d'Outre-mer, 76 en Polynésie française et 2 à Saint-Martin.

## 2 Un sentiment d'abandon corrélé à la densité, à la démographie et à l'éloignement des services publics

[21] L'enquête Conditions de vie et aspirations menée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) permet d'objectiver le « sentiment de vivre dans un territoire délaissé des pouvoirs publics » selon différents critères, qui tiennent compte du territoire d'appartenance des populations interrogées.

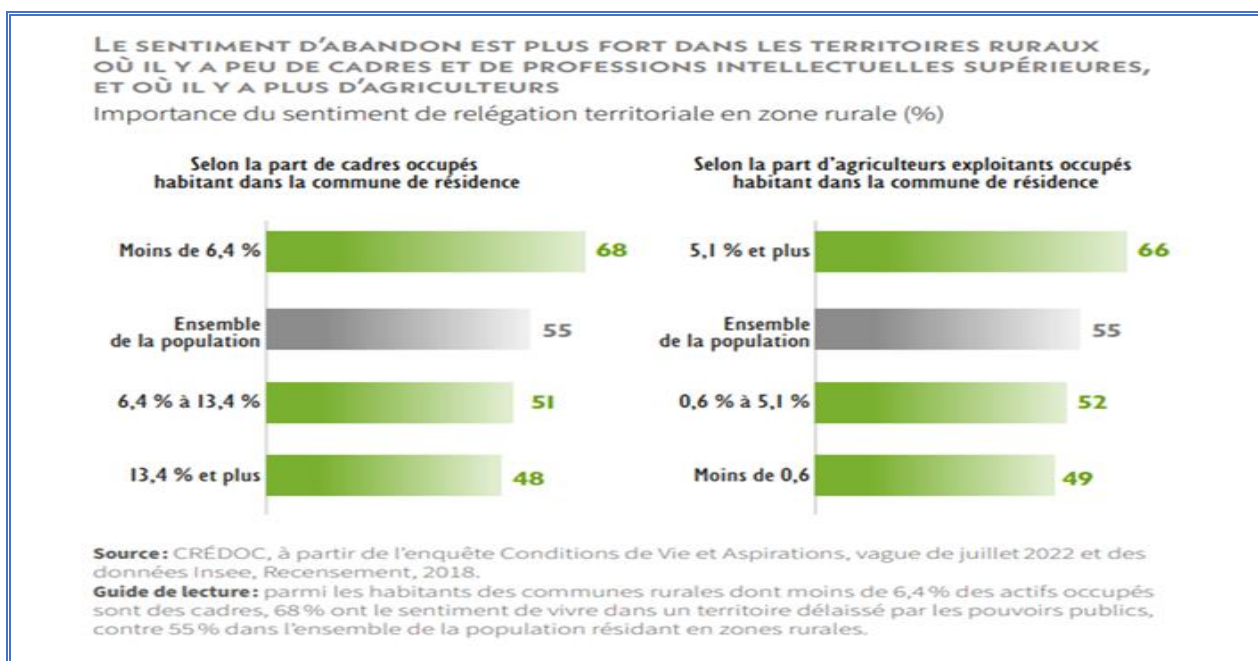
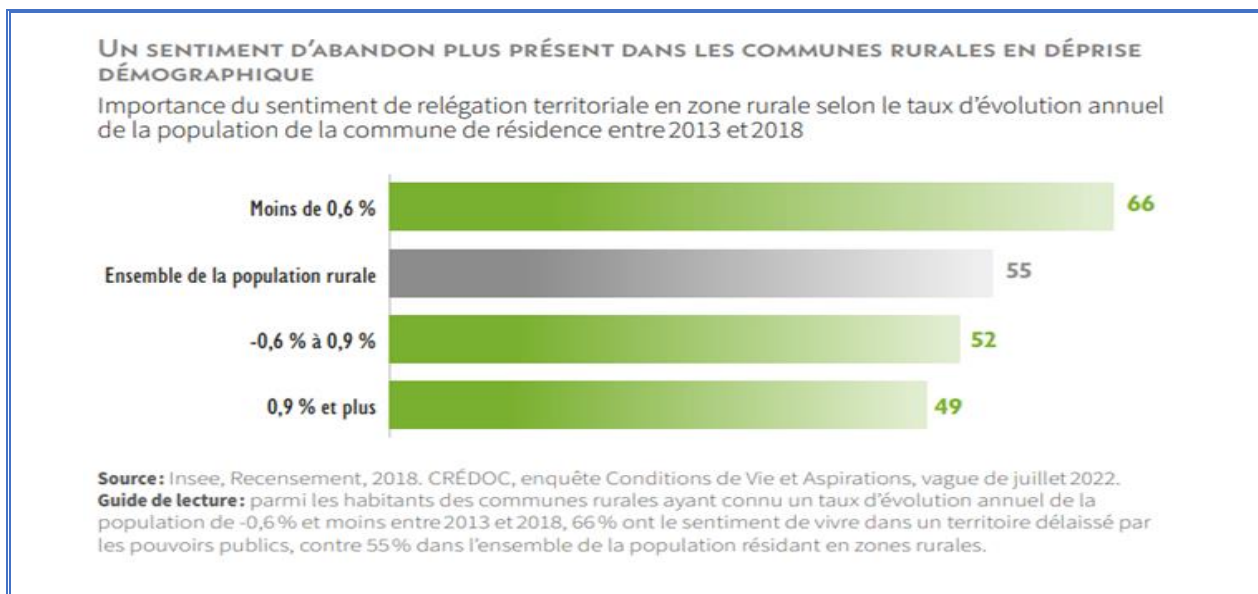
[22] **C'est la structuration de l'économie locale, adossée aux enjeux démographiques, qui nourrit le plus le sentiment de relégation territoriale exprimée par les habitants des zones rurales**<sup>22</sup>. C'est donc moins l'absence d'emploi ou la présence de pauvreté qui entraînent le sentiment de relégation mais bien la dynamique du marché de l'emploi, selon le Crédoc.

[23] Ainsi, une plus forte présence d'agriculteurs sur le territoire concerné et une faible présence de cadres dans la population active occupée augmentent significativement le sentiment de relégation des populations en zone rurale. A cela, s'ajoute l'instabilité de l'emploi : les actifs des territoires ruraux sont moins souvent dans des emplois dits stables (CDI, fonction publique), et plus nombreux sous statut de travailleur indépendant que les actifs des territoires urbains. En moyenne, 38 % des personnes travaillant dans des communes du rural très dispersé ont un emploi

---

<sup>22</sup> CRÉDOC, « Un marché de l'emploi moins diversifié, soubassement du sentiment de relégation territoriale en zones rurales », 2023.

dit stable, contre 77 % dans les grands centres urbains. Par ailleurs, 37 % des actifs en rural très dispersé sont indépendants, contre 6 % dans les grands centres urbains.



[24] En outre, des phénomènes de relégation peuvent résulter de processus de ségrégation spatiale, liés à des différences de prix de l'immobilier entre milieux urbains et ruraux attirant des familles aux faibles revenus. Ayant acquis une maison ou un terrain à bâtir peu coûteux, ces familles peuvent avoir sous-estimé les coûts liés aux dépenses thermiques et aux travaux d'amélioration du bâti ancien (avec parfois des problématiques d'insalubrité) et leur situation en est encore précarisée. Elles sont également confrontées aux difficultés d'accès aux services publics et de mobilité et sont parfois touchées par le surendettement. « Ces nouveaux habitants se rendent compte qu'au-delà du cadre de vie agréable, la vie à la campagne est difficile (...). Les jeunes ayant grandi en milieu rural ont l'habitude, ils trouvent des solutions pour se rendre à leurs



rendez-vous, alors que les jeunes « néo-ruraux » n'ont pas cette aisance, ils n'ont pas les réflexes de la ruralité. Leurs déplacements sont freinés et demandent beaucoup plus d'énergie ».

[25] **La raréfaction des services publics en milieu rural a renforcé un sentiment de relégation, que le développement du numérique ne pallie pas. Car la dématérialisation réactive en les amplifiant les inégalités socio-spatiales<sup>23</sup> et soulève de véritables questions d'accès aux droits et de fracture numérique**, largement documentées. L'éloignement des lieux physiques joue comme un amplificateur des inégalités sociales.

[26] **Cette réalité est bien décrite par Clara Deville<sup>24</sup> dans ses travaux relatifs aux parcours d'accès au RSA en milieu rural, qui note que les inégalités face à la modernisation de l'accès aux droits s'observent dès la première étape des « chemins du droit ».** Le rapport à l'espace (la « spatialité ») des personnes est largement déterminé par les inégalités socio-culturelles et a des conséquences à un double niveau :

- D'une part, il a un impact sur leur capacité à se déplacer, à s'appropriier le territoire pour identifier les points d'accès aux droits. Avant même d'atteindre le guichet, (ou l'accueil dématérialisé des espaces libre-service), les inégalités socio-culturelles empêchent l'individu d'exercer ses droits par manque d'information, de sensibilisation et de connaissances du champ des possibles.
- D'autre part, lorsque cette 1<sup>ère</sup> barrière est franchie, le rapport à l'espace joue aussi au sein même des lieux d'accueil des services publics : leur organisation composée d'espaces en libre-service et souvent dotée d'un accueil dématérialisé et normé qui commande l'autonomie de l'utilisateur (prendre un ticket et attendre son tour) a des effets sur les parcours d'accès aux droits sociaux (en l'occurrence au RSA)<sup>25</sup>. Conçus pour faciliter la participation des allocataires les plus autonomes à la gestion de leurs droits, ils peuvent être mal adaptés aux administrés les plus précaires qui sont donc tributaires du passage d'un agent d'accueil, davantage chargé de gérer les flux que de leur apporter de l'aide, ce qui peut générer humiliation et ressentiment.

[27] **Le développement de France services, voulu comme un processus de « réengagement dans les territoires ruraux » apporte des réponses nouvelles**, en proximité mais participe aussi de l'amplification du phénomène de dématérialisation des démarches administratives.

[28] **Les services proposés par les agences Frances services restent toutefois peu ciblés sur les jeunes.** Aussi, plusieurs travaux recommandent de compléter l'offre avec l'appui d'acteurs spécialisés (notamment Bureaux ou Points information jeunesse) qui ont pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner les jeunes. Certains interlocuteurs de terrain rencontrés par la

---

<sup>23</sup> Deville, C. « Les chemins du droit. Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », Gouvernement et action publique, vol. 017, no. 3, 2018, pp. 83-112.

<sup>24</sup> Deville, C. « Les chemins du droit. Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », Gouvernement et action publique, vol. 017, no. 3, 2018, pp. 83-112.

<sup>25</sup> Les modalités d'accueil du public norment les pratiques administratives des individus. Pour accéder à leurs droits, ces derniers doivent s'y conformer en développant les compétences requises. Il apparaît que la modernisation administrative, et spécifiquement la dématérialisation des procédures d'accès aux droits, entre dans la construction des territoires administratifs et trace des « chemins du droit » inégalitaires.

mission ont en outre exprimé la crainte d'un certain désengagement ; la ligne directe services/agents ne semble plus être à l'ordre du jour sur certains territoires.

#### Le réseau France Services

Priorité de l'Agenda rural, le réseau France Services créé en 2019 avait pour ambition de faciliter l'accès aux services publics pour l'ensemble des usagers. On compte aujourd'hui 2 600 structures labélisées France services dans les territoires ruraux et quartiers prioritaires de la ville, principalement. L'objectif de maillage territorial annoncé : une agence France services à moins de 30 minutes, semble quasiment atteint selon les derniers chiffres. Pour autant ce maillage mérite d'être regardé à l'aune de son accessibilité réelle. En effet, comme le note Sénat, mais également le rapport conjoint Sénat et Assemblée nationale, l'enjeu des déplacements et de la présence de transports en commun pour atteindre les structures France services doit être davantage pris en compte.

Un rapport du Sénat de 2022 note que 93,4 % des usagers estiment être satisfaits de leur démarche effectuée via le réseau France services. Les structures sont pour la majorité portées par les collectivités territoriales, à hauteur de 64 %, contre 18 % par La Poste et 15 % par le réseau associatif. Neuf services nationaux sont représentés dans les structures labellisées, dont France travail, l'Assurance retraite et maladie, la branche famille, la Mutualité sociale agricole, la Poste, l'administration des finances publiques.

### 3 Des facteurs de vulnérabilité financière plutôt partagés avec l'ensemble de la classe d'âge

#### Définition de la pauvreté monétaire

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel qui ne se réduit pas à une absence de revenus. Elle peut faire l'objet de différentes mesures ; les seuils de pauvreté monétaire sont les plus fréquemment utilisés.

Dans les pays développés, la pauvreté monétaire est calculée par rapport à des seuils relatifs, établis par rapport à une norme de niveau de vie (généralement le niveau de vie médian). De nombreux instituts statistiques calculent des seuils de pauvreté équivalents à 50 % et 60 % du niveau de vie médian<sup>26</sup>.

En France, l'Insee considère que tout individu vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian est pauvre.

[29] Afin de disposer d'une lecture fine de la diversité des ressources financières et matérielles dont disposent les jeunes adultes et combler le manque de connaissance sur cette population, **la DREES et l'Insee ont conduit en 2014 une grande enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)**. Conduite en 2014, elle repose sur un échantillon de 5 800 jeunes âgés de 18 à 24 ans, qu'ils soient en logement ordinaire ou en logement collectif, en France métropolitaine et dans les DOM, et de 6 300 parents, en comptant les parents séparés.

[30] **Elle recense l'ensemble des ressources des jeunes** : celles émanant d'activités rémunérées régulières ou occasionnelles, avec ou sans contrat de travail, les revenus sociaux et les transferts monétaires ou en nature (hébergement, nourriture, versement de sommes d'argent, prise en charge des dépenses de logement, transport, habillement, communication, loisirs, scolarité,

<sup>26</sup> Concialdi P., « Pauvreté, précarité et chômage », Spécificités, 2014. Voir également « Les seuils de pauvreté monétaire : usages et mesures », La Revue de l'IRE, 2002

équipement ...) reçus des parents (les transferts reçus d'autres personnes de l'entourage sont également pris en compte mais de façon agrégée). **Elle permet d'appréhender finement les situations résidentielles**, évolutives à ces âges, le départ du domicile parental s'effectuant souvent de façon progressive et couvre aussi les jeunes adultes vivant en logement collectif (soit 7 % des jeunes adultes en 2014 vivent au moins une partie du temps dans ce type de logement).

[31] **L'enquête a permis de mettre en lumière des facteurs aggravants de vulnérabilités financières qui concernent certaines catégories de jeunes adultes :**

- **Les jeunes qui disposent d'un logement autonome (43 % des 18-24 ans) sont plus fragiles économiquement** que les jeunes qui résident exclusivement chez leurs parents : leur taux de pauvreté monétaire est de 34 %, tandis qu'il est de 18 % pour les cohabitants. Il faut néanmoins signaler qu'une partie des jeunes qui résident chez leurs parents ne peuvent pas quitter le domicile parental en raison de ressources trop faibles pour assumer un logement autonome. Dès lors, ces jeunes – en particulier ceux ne disposant pas d'un emploi durable – restent au domicile parental le temps de réunir davantage de ressources, avant de le quitter plus tard lorsque leur situation professionnelle se stabilise.
- **Parmi les jeunes habitant dans un logement autonome, les jeunes sans emploi et les étudiants sont les publics les plus vulnérables** : 55 % des jeunes décohabitants sortis d'études et sans emploi (et 40 % des étudiants décohabitants) sont en situation de pauvreté monétaire. Les étudiants décohabitants font face à de faibles ressources propres et à une forte dépendance aux aides familiales. Les décohabitants sans emploi disposent de peu d'aides sociales et de revenus d'activité inconstants durant l'année, rendant leurs ressources particulièrement précaires. Les risques d'exposition à la pauvreté monétaire des décohabitants s'amplifient pour les jeunes qui ne vivent pas en couple ou qui sont issus d'un milieu social modeste.
- **Parmi les jeunes résidant toute l'année chez leurs parents, ceux sans emploi et sortis d'études ont des taux de pauvreté plus élevés d'environ 31 %**. Pour les cohabitants, le risque de pauvreté monétaire est également plus marqué lorsque les parents sont de milieu modeste. Les familles nombreuses sont également davantage touchées par des difficultés financières. Enfin, les jeunes qui vivent dans le ménage d'un parent séparé sont plus fragiles économiquement que les jeunes qui vivent chez leurs deux parents. Dès lors, l'effet globalement réducteur de l'exposition à la pauvreté monétaire lorsque le jeune est cohabitant est à nuancer selon les caractéristiques familiales du ménage.
- **Le taux de pauvreté monétaire des jeunes (étudiants ou non) en logement collectif est de 56 %**, il est de 23 % pour les jeunes en ménage ordinaire en France métropolitaine.
- **La situation des jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) est particulièrement difficile**<sup>27</sup>. Le total de leurs ressources annuelles s'élève en moyenne à 6 130 €, contre 13 630 € pour les personnes en emploi et 8 240 € pour les étudiants. Ils sont relativement peu aidés financièrement par leurs parents (en moyenne 1 370 € / an contre 4 610 € / an pour les jeunes suivant des études) et le montant des aides parentales varie

---

<sup>27</sup> INJEP « Ni en emploi, ni en études, ni en formation. Les « NEET », des ressources et des conditions de vie hétérogènes », Janvier 2020

fortement selon l'origine sociale<sup>28</sup>. Leur situation très défavorable n'est compensée ni par les aides sociales ni par les revenus de parents eux-mêmes en difficulté.

[32] **La crise du COVID a eu un impact sur les jeunes : une étude de la DREES<sup>29</sup> met en lumière une hausse du sentiment de pauvreté chez les jeunes adultes fin 2020 et une progression du sentiment de déclassement.** Chez les moins de 30 ans, le sentiment de se trouver dans une situation pire que celle de ses parents au même âge (déclassement intergénérationnel) a augmenté de 14 points en un an (de 22 % fin 2019 à 36 % fin 2020) : ils deviennent ainsi plus nombreux que ceux qui jugent leur situation meilleure que celle de la génération précédente (28 %). **Cette enquête ne propose malheureusement pas de lecture selon le territoire de résidence, ce qui ne permet pas d'identifier si le fait de résider dans un territoire rural impacte ce sentiment.**

[33] **Au-delà de ces données d'enquête, l'analyse du taux de chômage dénote une situation particulièrement fragile des jeunes en général,** en raison d'un niveau de chômage des jeunes élevé et persistant depuis 30 ans, significativement plus élevé que celui des autres classes d'âge. Cet écart s'est amplifié avec la massification du phénomène<sup>30</sup> et son évolution est beaucoup plus heurtée que celle des autres classes d'âge ; le chômage des jeunes est fortement réactif aux variations conjoncturelles, ce qui s'explique notamment par le type de contrats qu'ils occupent : plus du tiers des 15-24 ans sont en contrat court, CDD ou intérim<sup>31</sup>. **Les jeunes sans diplôme sont les plus exposés au risque de chômage : il est deux fois plus élevé que pour l'ensemble des jeunes** (47,1 % en 2015 et 33,9 %, en 2021).

[34] **Comme évoqué en annexe 3, au regard du chômage, la situation des jeunes ruraux est légèrement plus favorable que celle des jeunes urbains** (22,4 % v 26,4 % des jeunes urbains sont au chômage) **mais cette moyenne peut masquer des fortes disparités territoriales, avec des taux de chômage des jeunes qui peuvent atteindre 40 % dans certains territoires ruraux très sinistrés.**

[35] **Si le chômage n'est pas le seul facteur de pauvreté, il expose fortement les jeunes concernés à la précarité et à des risques de pauvreté, en particulier lorsque les autres formes de soutien sont absentes ou défaillantes,** en raison notamment de précarité au sein de la famille. Les effets de reproduction sociale jouent comme des amplificateurs.

[36] **Les travaux conduits en 2020, par la DREES, post enquête nationale ressources des jeunes apportent des éclairages précieux sur les ressources des jeunes, selon leur territoire de résidence.**

---

<sup>28</sup> Les parents des NEET diplômés du supérieur ont un niveau de vie médian de 19600 €, quand celui des parents des NEET sans diplôme est de 11800 €. Parmi les jeunes résidant toute l'année chez leurs parents, ceux sans emploi et sortis d'études ont des taux de pauvreté bien plus élevés que les autres, d'environ 31 %. Pour les cohabitants, le risque de pauvreté monétaire est également plus marqué lorsque les parents sont de milieu modeste et les familles nombreuses sont également davantage touchées par des difficultés financières, de même que les jeunes qui vivent dans le ménage d'un parent séparé.

<sup>29</sup> Lardeux R., Papuchon A., Pirus C., « Un sentiment de pauvreté en hausse chez les jeunes adultes fin 2020 », Études et Résultats, juillet 2021.

<sup>30</sup> En 1975, le taux de chômage (BIT) des jeunes (15-24 ans) atteignait 7,1 % de la population active (3,5 % des 15-64), il dépassait les 20 % au milieu des années 80 et atteignait 26,1 % en 2015. Il se situait à 17,3 % en 2022. Données INSEE, Observatoire de la pauvreté

<sup>31</sup> France stratégie-DARES, « L'insertion professionnelle des jeunes », Janvier 2017

[37] La structure des ressources d'un jeune diffère selon qu'il vit en territoire rural ou urbain, mais elle varie également en fonction de l'âge, du sexe, du statut d'activité, du fait d'être en couple et de la catégorie socioprofessionnelle du père.

Tableau 1 : Montant des ressources des jeunes selon leur nature et le lieu de vie

<b>Montant des ressources des jeunes selon leur nature et le lieu de vie</b>			
	Jeunes ruraux	Jeunes urbains	Ecart à autres caractéristiques identiques ruraux – urbains
Montant mensuel total des ressources monétaires du jeune (en €)	815	765	ns
- En cours d'études	595	580	+ 35*
- En emploi	1335	1335	ns
- Au chômage ou inactif	390	375	ns
<b>Montant mensuel total des revenus du travail (en €)</b>	<b>535</b>	<b>430</b>	<b>- 30*</b>
Bénéficiaires d'aides sociales (en %)	32	38	- 3,8*
- Bourses d'études	36	31	ns
- Aide au logement	45	55	- 5,6*
- Allocation chômage	6	5	ns
- Autres	7	5	ns
<b>Montant mensuel total des revenus sociaux reçu par les bénéficiaires (en €)</b>	<b>430</b>	<b>370</b>	<b>+55***</b>
Bénéficiaires d'aides financières régulières des parents (en %)	66	74	- 3**
- Versement monétaire non affecté	30	39	- 4,5**
- Aide au loyer	2	20	- 14,2***
- Aide alimentaire	13	12	+2,2*
- Aide aux frais de transport	79	70	+ 9,2***
- Aide aux frais de communication	50	54	ns
- Aide aux dépenses de loisirs	21	24	ns
- Aide à la complémentaire santé	6	12	- 3,5***
<b>Bénéficiaires d'aides des parents pour les frais de scolarité (en %)</b>	<b>44</b>	<b>50</b>	<b>ns</b>
Montant mensuel total des aides parentales (en €)	140	190	- 15*
<b>Aides en nature (en %)</b>	<b>33</b>	<b>24</b>	<b>+ 9***</b>
- Repas	13	11	+ 2,4**
- Transport	12	7	+ 3,7***

Source : Drees, « Etudes, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? », juillet 2020, à partir des données de l'enquête nationale ressources des jeunes (2014)

[38] Plus souvent sortis d'études, les jeunes ruraux ont des revenus du travail plus importants et perçoivent moins souvent des prestations sociales. Parallèlement, les aides parentales représentent une part plus faible de leurs ressources que chez les jeunes urbains, car ils sont plus souvent issus d'un milieu populaire. Les ressources de ceux qui sont en cours d'études sont également plus élevées (+35 euros) que celles d'un jeune urbain, notamment parce qu'ils sont plus nombreux en contrat d'apprentissage. Par ailleurs, à caractéristiques identiques, un jeune adulte qui n'est pas en cours d'études ne bénéficie pas de ressources plus importantes en zone rurale qu'en urbaine. Enfin, les jeunes ruraux perçoivent moins souvent des prestations sociales : 32 % des jeunes ruraux perçoivent des aides sociales, contre 38 % des jeunes urbains. Ils perçoivent notamment moins de bourses étudiantes – étant moins souvent étudiants – et d'aides au logement, car ils vivent plus fréquemment chez leurs parents.

[39] Parmi les étudiants, la proportion de bénéficiaires de bourse ne diffère pas significativement entre jeunes ruraux et urbains. En revanche, les jeunes ruraux qui habitent partiellement ou n'habitent plus chez leurs parents sont moins souvent bénéficiaires d'aides au logement (45 % contre 55 % en zone urbaine). Cela peut s'expliquer par le fait que l'éligibilité aux prestations logement varie en partie selon la localisation de celui-ci, pour tenir compte des écarts de loyers. Toutefois, lorsque des aides sociales sont allouées aux jeunes ruraux, les montants mensuels versés sont, toutes choses égales par ailleurs, plus élevés. En moyenne, les ressources provenant des aides sociales représentent pour les bénéficiaires environ 430 euros par mois en zone rurale, contre 370 euros en zone urbaine.

[40] Les jeunes ruraux bénéficient plus souvent d'aides en nature mais moins souvent d'aides financières régulières de la part de leurs parents par rapport aux urbains (66 % contre 74 %) : ils reçoivent en moyenne 140 euros par mois, contre 190 euros pour les urbains ; à caractéristiques identiques, l'écart est réduit, pour atteindre -15 euros.

- En zone rurale, les jeunes qui habitent partiellement ou n'habitent plus chez leurs parents sont moins souvent aidés par ceux-ci pour le loyer : 2 % reçoivent une aide financière pour payer leur loyer, contre 20 % chez les jeunes urbains. L'écart reste significatif à caractéristiques identiques, notamment à situation d'activité identique (-14,2 points).
- À l'inverse, les parents de jeunes ruraux aident plus souvent leurs enfants à financer les dépenses de transport (79 % contre 70 %) et, dans une moindre mesure, l'achat de produits alimentaires (+2,2 points par rapport aux urbains). Les dépenses prises en charge par les parents, relatives aux loisirs, frais de communication ou de scolarité, ne sont pas significativement différentes selon que le jeune vit en territoire rural ou urbain.
- En zone rurale, les 18-24 ans ont plus souvent des aides parentales en nature : 33 % d'entre eux bénéficient régulièrement de services rendus par leurs parents, contre 24 % chez les urbains : ils prennent plus souvent leurs repas chez leurs parents (13 % contre 11 %) ou reçoivent plus fréquemment une aide pour se déplacer : 12 % des jeunes ruraux ont besoin d'être conduits en voiture par leurs parents, contre 7 % des jeunes urbains, ce qui est à corrélérer à la rareté des transports en commun.

Tableau 2 : Profil des enfants selon le taux de pauvreté (et le type de famille)

Profil des enfants selon le type de famille et le taux de pauvreté								En %
	Territoires ruraux	Territoires ruraux des grandes aires	Territoires ruraux des moyennes et petites aires	Territoires ruraux isolés	Territoires urbains	Grandes aires urbaines, hors terr. ruraux	Moy. et petites aires, comm. multipol., hors terr. ruraux	Ensemble
<b>Type de famille où vit l'enfant</b>								
Avec ses deux parents : famille « traditionnelle »	74	75	74	69	67	67	64	69
Avec ses deux parents : famille recomposée	4	4	4	4	4	4	4	4
Avec un de ses parents : famille recomposée (un parent + un beau-parent)	8	8	8	9	7	7	8	7
Avec un de ses parents : famille monoparentale	14	13	14	18	22	22	24	20
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Taux de pauvreté</b>								
En famille « traditionnelle »	8	7	9	13	18	18	18	15
En famille recomposée	15	14	17	20	19	19	24	18
En famille monoparentale	36	30	44	51	39	38	47	38
Ensemble	13	11	15	22	23	23	25	20

**Lecture** • Dans les communes rurales, 74 % des enfants vivent avec leurs deux parents dans une famille traditionnelle. Parmi ces enfants, 8 % vivent sous le seuil de pauvreté monétaire.

**Champ** • Enfants de moins de 18 ans, France métropolitaine.

**Source** • Insee, Enquête annuelle de recensement 2018 et Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2017.

Source : Drees, « Etudes, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? », juillet 2020, à partir des données de l'enquête nationale ressources des jeunes (2014)

[41] **Les jeunes qui résident dans les territoires ruraux isolés ont un niveau de vie inférieur et vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que ceux résidant dans les autres territoires ruraux.** Leur taux de pauvreté s'apparente ainsi à celui des jeunes des territoires urbains (22 %, comme le montre le tableau ci-dessus).

- Dans les territoires ruraux isolés, les enfants vivent moins souvent dans une famille où les deux parents travaillent ; ils appartiennent plus fréquemment à une famille monoparentale et, lorsque c'est le cas, ont plus souvent leur parent qui ne travaille pas (31 % contre 24 % dans l'ensemble du rural).
- Et même à situation familiale des enfants, situation par rapport à l'emploi des parents et statut d'occupation du logement identiques, le taux de pauvreté observé dans les territoires ruraux isolés reste significativement plus élevé que dans d'autres types de territoires : plus élevé que dans les grandes aires urbaines (écart de +3 points) et plus élevé que dans d'autres types de territoires ruraux (+4 points pour les territoires ruraux des moyennes et petites aires et +5 points pour les grandes aires).

## 4 Pour les jeunes ruraux, le poids de l'éloignement et des problèmes de mobilité

- **L'éloignement génère des temps de déplacement importants**

[42] Dans la mesure où 94 % des jeunes ruraux sont scolarisés hors de leur commune de résidence, ils parcourent une distance, qui croît avec l'âge, pour rejoindre leur établissement scolaire : 11,3 km au collège et 23,2 km au lycée<sup>32</sup>.

[43] Les temps d'accès aux services et équipements sont significativement plus élevés dans les territoires ruraux isolés : les collégiens et lycéens ruraux mettent en moyenne deux fois plus de temps pour se rendre à leur établissement scolaire que les jeunes urbains, ce temps de trajet est encore doublé pour les jeunes des « territoires ruraux isolés<sup>33</sup> ».

[44] Les réponses au questionnaire adressé aux jeunes suivis par les missions locales, restituées sous forme d'un nuage de mots, témoignent de l'importance de cet enjeu transport / mobilité<sup>34</sup>.

- **L'éloignement génère des coûts plus importants**

[45] **S'agissant du coût de la mobilité, les écarts entre le rural et l'urbain sont conséquents.** « Le budget mensuel moyen pour les transports d'un jeune rural s'élève à 528 euros par mois, dont 461 euros pour le véhicule individuel et 67 euros pour les transports en commun. C'est 221 euros de plus que ce que dépensent chaque mois les jeunes urbains pour se déplacer (307 euros), soit une différence annuelle de 2 652 euros »<sup>35</sup>. Ceci importe d'autant que 92 % des jeunes ruraux qui ont le permis (contre 75 % des urbains) utilisent une voiture ou un deux-roues au quotidien.

[46] Coûts du permis de conduire, de l'achat, de l'assurance et de l'entretien d'un véhicule, voire le coût des transports en commun (lorsqu'ils sont disponibles) ... les jeunes ruraux sont plus impactés que les jeunes urbains. Le rapport de juin 2024 du CNLE confirme ce constat : « l'habitat péri-urbain, couplé à l'absence de maillage de transports en commun, et l'habitat diffus / le rural induisent une dépendance à l'automobile qui, dans un contexte de renchérissement du coût des énergies, peut se révéler particulièrement coûteuse et sans alternatives »<sup>36</sup>.

[47] Le coût moyen de l'obtention du permis de conduire s'élève à 1 600 euros (hors aides publiques) et, selon la Délégation à la sécurité routière, il ne représente que 18 % du coût total de la mobilité (sur les deux années qui suivent l'obtention du permis). A cela s'ajoute rapidement le coût de l'acquisition d'un premier véhicule (60 % de ce coût total), d'entretien et d'assurance.

---

<sup>32</sup> Bruel C., « Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale », INSEE Première, n°1888, janvier 2022

<sup>33</sup> DREES, « Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? », 2021

<sup>34</sup> Nuages de mots issus de l'enquête qualitative envoyée par la mission aux jeunes suivis par les missions locales, construits à partir des réponses apportées aux questions relatives aux difficultés de mobilité.

<sup>35</sup> Institut Terram et Chemin d'avenir « Jeunesse et mobilité : la fracture sociale », mars 2024

<sup>36</sup> CNLE « Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale. L'impact social de l'écologie », Juin 2024, p. 126. [Rapport du CNLE - Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale \(solidarites.gouv.fr\)](https://solidarites.gouv.fr/rapport-du-cnle-faire-de-la-transition-un-levier-de-l-inclusion-sociale)



[48] Les revenus des parents jouent un rôle déterminant pour le passage du permis de conduire. Si, pour l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans, 84 % des permis de conduire ont été financés par les parents<sup>37</sup>, il existe un marqueur social important : les jeunes adultes dont les parents appartiennent aux 20 % des ménages les moins aisés voient leur probabilité de détenir le permis, diminuée de 18 points par rapport aux jeunes issus des 40 % des ménages les plus riches<sup>38</sup>.

[49] **Sans surprise, les jeunes sont plus enclins à passer le permis lorsqu'ils résident en milieu rural** : 8 jeunes sur 10 habitants dans une commune de moins de 2000 habitants sont titulaires d'un permis de conduire alors que seulement 5 jeunes sur 10 possèdent un permis en agglomération parisienne. Les ¾ des jeunes ruraux (77 %) passent leur permis entre 18 et 24 ans<sup>39</sup>. L'étude Terram-Chemins d'avenir note pour sa part "l'absolue nécessité de posséder une voiture". 69 % des jeunes ruraux utilisent ainsi la voiture de manière quotidienne<sup>40</sup>. Au-delà de l'obtention du permis, 5 % des jeunes ruraux déclarent n'avoir aucune voiture à la maison (19 % au sein des foyers les plus défavorisés) contre 20 % des jeunes urbains (39 % chez les plus défavorisés). L'éloignement kilométrique est encore aggravé par l'éloignement symbolique.

[50] **Une étude conduite en 2024 par la MSA du Pas de Calais<sup>41</sup> montre que la participation des jeunes aux activités du territoire, et donc leur sociabilisation "passe largement par la voiture, elle-même coûteuse pour les foyers les plus modestes, et inaccessible pour les publics les plus jeunes"**. Ces limitations démarrent dès le collège : " les jeunes ruraux interrogés ne pratiquent quasiment plus d'activités extra scolaires, du fait de trajets en transports scolaires qui, d'une part les fatiguent, et d'autre part leur prennent tout leur temps". Lors de ses déplacements, la mission a noté l'amertume de certains jeunes des territoires ruraux, écartés du bénéfice des mécanismes de gratuité des transports dans la métropole voisine, car n'y résidant pas, et bien que devant s'y rendre quotidiennement pour une formation (hors études supérieures), un stage, ou un travail.

- **L'appréhension de la mobilité**

[51] Des travaux conduits par Mélanie Gambino mettent en avant des représentations contrastées de la ruralité et différentes dispositions socio-culturelles des jeunes face à la mobilité, qui sont des variables importantes à prendre en compte par l'action des pouvoirs publics.

---

<sup>37</sup> INSEE, « Les principales ressources des 18-24 ans - Premiers résultats de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes » - Insee Premières ? juin 2016

<sup>38</sup> Bunel C. et Francou Q., "Les aides parentales sources d'inégalités d'accès au permis de conduire", INJEP, Analyses et synthèses n° 13, Mai 2018.

<sup>39</sup> Drees, « Etudes, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? », juillet 2020

<sup>40</sup> Institut Terram et Chemin d'avenir « Jeunesse et mobilité : la fracture sociale », mars 2024

<sup>41</sup> Recherche-Action : « Mieux accompagner les jeunes en ruralité », MSA du Pas de Calais en lien avec EXACEO, janvier 2024

### Une mobilité locale

« Pour un tiers des jeunes de l'enquête, la mobilité n'est faite que de déplacements nécessaires et contraignants. Elle s'organise alors autour des lieux facilement accessibles dans un périmètre continu, plus ou moins étendu, centré sur le lieu de résidence. Les déplacements quotidiens (santé, alimentation, habillement, travail, loisirs) se structurent sur la base d'une proximité spatiale et temporelle : les commerces du village, le centre commercial le plus proche du travail, etc. Ces jeunes se restreignent ainsi à l'échelle locale, dans un rayon d'environ 30 km autour de chez eux (voir figure 2). Peu marquée par la multi-appartenance territoriale, leur mobilité l'est en revanche par de nombreux déplacements, par une circulation intense entre des localités voisines. Ils n'ont pas intégré, dans leurs pratiques de l'espace, l'idée de mobilité géographique à une autre échelle que locale : celle du nord du département pour le Périgord Vert et celle du bassin de vie pour le Rural Galway. La mobilité leur permet de maîtriser un territoire local, mais la migration, à cause de l'attachement au local, ou par peur, ne fait pas partie de leur mode de vie. Ils préfèrent investir le local, le proche, le connu. C'est ainsi que se délimite un territoire, continu, aréolaire, construit dans une dialectique entre enfermement local et circulation intense dans un périmètre bien identifié. Le territoire dessiné par leur mobilité géographique se rapproche d'un territoire circulatoire.

Les jeunes ayant une mobilité locale visent une insertion professionnelle basée sur la proximité à la fois spatiale, sociale et économique. Leur entourage les « prépare à un avenir de proximité »<sup>10</sup>. Les ressources sociales, les compétences les savoir-faire, les repères identitaires « acquis localement, sont difficilement transférables ailleurs ». Partir reviendrait à les perdre et exposerait ces jeunes aux risques de la marginalisation. (...) »

Source : Gambino M., *Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité*, Centre d'études et de prospective. Analyse n°22, juin 2010

## 5 Des inégalités de genre plus marquées, à corréluer avec des facteurs de précarité

[52] **La situation des jeunes femmes rurales présente d'une part certaines différences avec les jeunes femmes urbaines, dénote d'autre part une place plus tributaire de la sphère familiale que les jeunes hommes ruraux, et témoigne de besoins trouvant plus difficilement leur réponse sur leurs lieux de vie.**

[53] Analysant les différences de parcours scolaire entre filles et garçons en milieu rural, les chercheurs Elie Gueraut, Perrine Agnoux apportent un éclairage complémentaire<sup>42</sup> nuanciant la portée émancipatrice du meilleur score en études supérieures des jeunes filles rurales. Ils relèvent que si les filles y poursuivent des cursus scolaires plus longs que les garçons du même milieu social, elles se retrouvent dans un plus petit nombre de filières, qui offrent moins de débouchés, à la fois en termes d'emploi et de poursuites d'études à proximité. Plus nombreuses à quitter leurs territoires ruraux, nombre d'entre elles restent cependant fortement impliquées dans une entraide familiale genrée, y compris lorsqu'elles envisagent de s'installer à long terme dans leurs villes étudiantes.

[54] A titre d'exemple, les participants à une Journée ruralité du 13 octobre 2023, organisée par la Direction régionale des droits des femmes et de l'égalité d'Occitanie, relevaient que la

<sup>42</sup> The conversation, Elie Gueraut, Perrine Agnoux, juin 2024

féménisation du secteur agricole, avec 500 000 femmes actives dans l'agriculture, ne traduit pas un égal accès aux responsabilités : seulement 25 % des chefs d'exploitation sont des femmes, 56 % des femmes s'installent après 40 ans, contre 20 % des hommes.

**[55] Un rapport d'information<sup>43</sup> de la Délégation des droits des femmes du Sénat passe en revue l'ensemble des domaines corrélés à des inégalités de genre plus fortes en milieu rural :**

- En matière de formation et d'avenir professionnel, le rapport montre comment le champ des possibles est plus fermé pour les jeunes filles des territoires ruraux et y inclut la part prise par des souhaits et injonctions paradoxales : partir pour avoir plus d'opportunités ou rester pour soutenir sa famille et son territoire.
- S'agissant de la vie sociale et familiale, la structure des ménages présente des différences<sup>44</sup> entre les femmes rurales, plus souvent en couple (36 %) et les jeunes urbaines qui le sont à 27 %.
- En matière de violences sexuelles et sexistes, il faut rappeler que 48 % des féminicides qui ont lieu en France ont lieu en ruralité, soit en réelle disproportion avec les données de population.

[56] Une étude conduite par la Fédération nationale Solidarité Femmes – FNSF – sur les violences faites aux femmes en milieu rural<sup>45</sup> a aussi mis en lumière la méconnaissance des droits, du numéro d'écoute national 3919, des lieux ressources spécialisés pour accompagner la sortie de la violence, la difficulté à déposer plainte, ainsi que des disparités territoriales dans l'accès aux aides et aux services concernés par la lutte contre ces violences<sup>46</sup>. Des organisations très partenariales tentent d'améliorer l'accès aux droits dans des territoires isolés<sup>47</sup>.

**[57] Alors que l'accès aux professionnels de santé est un problème qui concerne de nombreux territoires, les femmes pâtissent particulièrement de la désertification médicale en zone rurale<sup>48</sup>.**

---

<sup>43</sup> Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur la situation des femmes dans les territoires ruraux, par Jean-Michel Arnaud, Bruno Belin, Nadège Havet, Pierre Médevielle, Marie-Pierre Monier, Guylène Pantel, Raymonde Poncet-Monge et Marie-Claude Varailles – octobre 2021

<sup>44</sup> « Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? », L. Pinel, Études et Résultats, DREES, n°1155, juillet 2020

<sup>45</sup> FNSF, « Les violences faites aux femmes en milieu rural, étude en Midi-Pyrénées et en Pays de la Loire », Mars 2016

<sup>46</sup> En dépit de plusieurs dispositifs comme la présence des Intervenants sociaux en Gendarmerie – ISG-travailleurs sociaux intervenant aux côtés des gendarmes dans les situations notamment de violences sexuelles, et dont le financement a été pris en charge par les conseils départementaux

<sup>47</sup> Voir l'action conduite par l'association Via Voltaire – clinique du lien social – dans le territoire Cœur d'Hérault

<sup>48</sup> Lors d'une table ronde organisée par la Délégation des droits des femmes et de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat le 28 janvier 2021 sur la santé des femmes dans les territoires ruraux, Françoise Amouroux, vice-présidente du Conseil central de l'Ordre des pharmaciens, soulignait que « Le contexte de la ruralité est celui d'une désertification médicale plus ou moins marquée selon les zones, mais surtout une désertification de spécialistes : gynécologues, pédiatres... Les centres hospitaliers et les centres de santé gratuits, type Protection maternelle et infantile – PMI -sont éloignés. Or les femmes sont souvent confrontées à des difficultés de mobilité : certaines n'ont pas de permis de conduire, ou bien l'unique véhicule familial est utilisé par le conjoint... Sans les transports en commun présents dans les grandes villes, ces femmes ont des difficultés d'accès aux soins »

[58] **Pour les jeunes filles et jeunes femmes des territoires ruraux, la santé sexuelle et reproductive est en outre un enjeu essentiel et spécifique.** L'accès aux gynécologues est plus difficile (plusieurs départements en sont même dépourvus) ; il en va de même a fortiori de l'accès à l'intervention volontaire de grossesse - IVG (parfois, il faut parcourir 80 km, il y a la question du rendez-vous préalable et des entretiens obligatoires) voire à la contraception (par exemple la contraception d'urgence). Des pathologies comme l'endométriose sont moins bien repérées et moins bien prises en charge. La précarité peut se doubler de précarité menstruelle.

[59] Par ailleurs, si les jeunes femmes ont plus d'enfants avant 30 ans en milieu rural, les grossesses précoces (avant 18 ans) n'y sont pas plus fréquentes, bien que nombre d'acteurs de terrain aient spontanément évoqué ce point, indiquant que cela pourrait aussi dénoter une volonté d'acquiescer le statut de mère, parfois en pensant échapper à des situations socio-psychologiques difficiles.

[60] Parce que l'accès au conseil est rendu plus difficile par les distances, une offre de services plus rare, un besoin de confidentialité plus difficile à organiser en zone peu dense, les acteurs associatifs, notamment ceux financés par des crédits du programme 137 « Egalité entre les femmes et les hommes »<sup>49</sup>, témoignent de cette situation et ont indiqué à la mission avoir amplifié leur action en territoire rural pour améliorer l'accès aux droits des jeunes femmes.

[61] En 2023, 59 % du réseau des centres d'information des droits des femmes – CIDFF<sup>50</sup> a mené des actions dans les territoires ruraux et enclavés. 60 % des CIDFF ont accompagné des jeunes femmes de 16 à 25 ans, s'appuyant sur d'indispensables partenariats, notamment avec les missions locales, mais aussi via des permanences dans les Maisons France services, et de nombreuses initiatives d'aller-vers, dans des conditions permettant l'anonymat et évitant la stigmatisation. La Fédération nationale des CIDFF a organisé une campagne nationale de communication « Femmes et ruralité » pour lutter contre le non-recours, et favoriser l'accès aux droits, mais aussi sensibiliser les acteurs locaux sur l'impact de la ruralité.

[62] Le Mouvement français du Planning familial, fort d'un maillage territorial s'appuyant sur 80 associations et leurs agréments en tant que Espaces Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle - EVARS, développe son action dans les territoires ruraux. Le Planning est chargé de la coordination de l'ensemble des EVARS qui font du « aller-vers » et qui sont parfois en milieux ruraux. Ce sont 450 000 personnes par an, dont moitié de mineur(e)s qui sont accueillies et 150 000 jeunes vus grâce aux actions d'aller-vers et à des partenariats nombreux et larges : Education nationale, missions locales, MFR, centres d'action sociale etc. Ces interventions peuvent être financées dans le cadre de l'enveloppe globale d'éducation à la sexualité par les conseils départementaux. Les financements des ARS sont variables selon les territoires.

[63] **Selon les associations spécialisées dans la lutte contre la prostitution et l'accompagnement pour en sortir, la prostitution des jeunes filles de milieu rural se développe**, notamment à la faveur

---

<sup>49</sup> Le plan interministériel de 2024 élaboré sous l'égide de la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes « Tous et toutes » inclut un volet aller-vers. La stratégie nationale 2021-2024 de santé sexuelle comporte aussi un axe « lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé »

<sup>50</sup> Centre d'information sur les droits des femmes, maillent le territoire, soit à peu près 1 dans chaque Département, et emploient au total 1400 professionnels sur le territoire, dont la grande majorité sont des juristes, mais aussi des travailleurs sociaux, des psychologues. : 85 CIDFF ont une convention avec des missions locales, dans le cadre d'une convention entre l'UNML et la Fédération des CIDFF

des plateformes numériques (prostitution logée qui totaliserait désormais 90 % des situations de prostitution). C'est ainsi souvent la petite ville d'à côté qui serait le lieu concret de l'acte tarifé avec des proxénètes de plus en plus jeunes.

[64] Le Mouvement du Nid<sup>51</sup> et l'Amicale du Nid<sup>52</sup>, avec des associations agréées à l'échelon départemental pour la mise en œuvre des parcours de sortie de prostitution, ont développé une expertise supplémentaire à la faveur de diagnostics territoriaux, réalisés également en zone rurale<sup>53</sup>. Plusieurs observations (voir la note « Prostitution et ruralité » rédigée par le Mouvement du Nid en annexe 11) convergent : les filles sont surexposées (90 % des victimes de prostitution), la moitié des jeunes en situation de prostitution ont été victimes dans leur enfance jeunesse de violences sexuelles, ainsi la précarité n'est pas un facteur causal mais un facteur aggravant, la prostitution démarre tôt (dès 11 ans), les 20-25 ans ne sont « que » 25 % des personnes en situation de prostitution. Les deux associations nous indiquent que la ruralité n'est pas épargnée par le phénomène et qu'elle connaît aussi des formes de prostitution de voisinage. Sur la lutte contre la prostitution, ce sont aussi 22 CIDFF qui sont agréés pour les parcours de sortie de la prostitution et davantage sont engagés dans la lutte contre le système prostitutionnel.

---

<sup>51</sup> Association spécialisée présente sur 27 territoires

<sup>52</sup> Association spécialisée présente sur 15 départements

<sup>53</sup> Dans le cadre de la stratégie nationale présentée début 2024 qui prévoit dans tous les départementaux une commission de lutte contre la prostitution

# ANNEXE 6 : Résultats des questionnaires adressés par la mission aux acteurs territoriaux : des constats et des attentes

[1] **La mission a adressé un questionnaire à différents acteurs qui interviennent, à divers titres, auprès des jeunes qui résident dans les territoires ruraux** : les services déconcentrés de l'Etat, DREETS et DDETS, en charge notamment des politiques de l'emploi, des compétences et de la cohésion sociale, les directeurs de l'action sociale des Départements via l'ANDASS, et les réseaux d'associations, généralistes ou spécialisées, susceptibles d'intervenir auprès de ce public.

[2] **Cette annexe restitue, sans plus de prétention, un extrait de « ce qu'ils nous ont dit ».**

[3] Les réponses présentées ci-dessous prennent la forme de verbatim ; s'il n'était pas possible d'en restituer la totalité, la mission propose ceux qui lui sont apparus les plus emblématiques.

## 1 Ce que nous ont dit les services déconcentrés de l'Etat

**Le questionnaire a été envoyé à l'ensemble du réseau des DDETS et des DREETS, par voie numérique.**

48 services déconcentrés du niveau départemental, ont répondu à l'enquête.

**Leurs interventions à destination des jeunes ruraux en situation de précarité peuvent porter sur différents volets (souvent financées dans le cadre d'appels à projets) : remobilisation et accompagnement vers l'emploi et la formation, accès aux droits et aux différentes prestations, accès au logement, accompagnement vers la santé, actions pour faciliter la mobilité, actions de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, aide alimentaire.**

[4] **Les réponses au questionnaire confirment tout d'abord les difficultés particulières auxquelles les jeunes ruraux sont confrontés : difficultés de mobilité, de santé, parfois difficultés d'accès aux allocations ou aux aides financières mais aussi éloignement des solutions d'accompagnement. Plusieurs répondants évoquent le cumul des difficultés qui fait basculer dans la précarité et se font également l'écho d'un sentiment d'abandon ressenti par certains jeunes.**

[5] « En milieu rural, un certain nombre de jeunes sont "invisibles" aux yeux de la puissance publique. Ils cumulent souvent plusieurs problèmes entravant leur insertion sociale et professionnelle : un manque de projection et d'ambition sur leur orientation scolaire et professionnelle, des difficultés de mobilité liées à un éloignement géographique des lieux d'étude, de formation, d'emploi, avec un réseau de transports publics souvent inexistant ou peu développé et des coûts d'accès au permis de conduire et au véhicule ne pouvant pas toujours être pris en charge, des difficultés d'accès à un hébergement ou un logement même lorsqu'une solution d'emploi est trouvée (problématique des jeunes travailleurs pauvres), des problèmes de santé mentale spécifiques à ces publics jeunes en lien notamment avec le développement d'addictions ... ».

[6] « Trop de problèmes d'accès aux droits, santé mentale non traités, questions de mobilité non traitées, faible détection des publics invisibles sur des territoires larges » « Les aspects psychologiques sont insuffisamment pris en compte alors qu'ils sont déterminants pour un bon accompagnement » « Freins importants sur la mobilité (réseau de transports en commun peu développé ou peu adapté, coût d'un moyen de transport adapté au territoire ou psychologiques), d'accès à l'offre logement, à l'offre de soins » « Les problèmes de mobilité persistent en milieu rural. » « Le principal frein dans le monde rural est la mobilité qui est accentué par le manque de moyens financiers des parents et des jeunes adultes. Les plus touchés sont aussi les jeunes qui cessent leur parcours scolaire et n'ont pas de projet ». « Une des difficultés tient au fait que les jeunes partent dans le territoire pour des études supérieures et ne reviennent pas. Il reste donc des jeunes avec un niveau de diplôme qui ne répond pas à toutes les attentes des entreprises. » « Réalités du tissu économique rural à confronter avec la capacité de mobilité du jeune ou la projection projet de vie / projet professionnel ».

[7] « Les personnes vivant dans les territoires ruraux se sentent un peu laissés pour compte (beaucoup d'actions et d'équipements en faveur des quartiers politiques de la ville et peu en territoire rural). » « Il y a dans la ruralité des poches de pauvreté importantes où les difficultés se cumulent et où les acteurs du réseau sont moins présents. Difficile donc de faire levier ».

[8] **Les DDETS constatent ainsi un manque de solutions en proximité.** « Manque de relais/solutions sur les différents freins à l'emploi » ; « Dans un département très étendu géographiquement, la couverture territoriale des acteurs des champs insertion, emploi, solidarités (hébergement / logement / protection des personnes) n'est pas suffisamment assurée pour répondre aux besoins identifiés et permettre une équité de traitement. » « Offre de service inégalement répartie et centrée sur les agglomérations. Abandons de parcours récurrents faute de mobilité et d'accès au réseau internet. » « Les Missions Locales du Rhône sont en demande d'outils supplémentaires en matière de formation pour les jeunes, notamment au bénéfice des mineurs : l'offre de formation publique est peu étoffée en milieu rural en général, les délocalisations de dispositifs nationaux comme la Promo 16/18 sont difficiles ».

[9] **Pour certains, « les dispositifs actuels ne tiennent pas compte des spécificités propres à la ruralité. »** « Si la dimension "ruralité" est prise en compte dans les dispositifs publics d'accompagnement existants, au travers par exemple de la prise en compte des difficultés de mobilité (démarche d'aller-vers, proposition d'une offre de mobilité solidaire, accompagnement par des plateformes de mobilité, etc.), la dimension "jeune" qui implique un aller-vers différent est moins investi par les dispositifs. Par ailleurs, les politiques publiques actuelles visent plutôt les jeunes issus des QPV que les jeunes ruraux (ex. contrats aidés, CEJ). Ces derniers semblent de plus en plus invisibilisés. » « D'une manière générale, les appels à projets en milieu rural sont "calqués" sur des configurations urbaines avec une densité d'acteurs qui n'existe pas forcément et/ou avec des fragilités (liées à des étendues géographiques plus grandes) ». « L'accent mis depuis quelques mois sur les jeunes des QPV : le monde rural se sent exclu ». « La focalisation sur les QPV et la concentration des moyens d'action ne permettent pas toujours d'identifier que les problématiques des jeunes en ruralité sont semblables : décrochage, mobilité, problématiques de santé mentale/addictions... » **Plusieurs DDETS plaident ainsi pour « Prendre en compte les ZRR dans les objectifs quantifiés dans le cadre des dispositifs droit commun comme pour les QPV »,** « Assurer une prise en compte des ZRR plus importante dans les appels à projets à l'instar des QPV et la prise en compte de l'éloignement géographique parfois important des grands pôles (accès aux soins, à la formation par exemple) ».

[10] **Parmi les solutions évoquées pour répondre aux besoins des jeunes ruraux en difficultés, les répondants mettent en avant l'importance d'« aller-vers » et d'intervenir en proximité.**

[11] **Il s'agit tout d'abord d'aller à la rencontre des jeunes là où ils vivent, pour repérer, parfois jusqu'au domicile, les jeunes en grande difficulté.** « Les Missions Locales comme France Travail veillent à accompagner les jeunes d'une manière renforcée depuis le lancement du plan jeunes. Toutefois, des actions complémentaires sont nécessaires pour aller toucher les jeunes hors radars » « Il faut pouvoir aller au plus proche des habitants jusqu'au domicile pour pouvoir enclencher un début d'accompagnement. » « Aller jusqu'au domicile des personnes ; mobiliser les clubs et les centres sociaux ». « Repérer les « Invisibles » par des déplacements au plus près de lieux de vie et de fréquentation des jeunes (et de leurs familles) : lieux de loisirs, centres commerciaux, clubs sportifs, CHR... ». **Pour répondre à la « difficulté d'aller plus en amont dans le repérage, pour lutter contre l'isolement », certains évoquent les démarches de maraudes numériques qui permettent d'identifier les jeunes isolés, très connectés.**

[12] **Le besoin d'un « accueil itinérant sur les petites communes » est aussi évoqué par la plupart des répondants.** « Développement de l'itinérance (bus des métiers / permanences délocalisées / délocalisation d'actions) » Développer un dispositif d'accès aux droits itinérant dans les villages, traitant de tous les sujets de préoccupation des jeunes : emploi, mobilité, paniers alimentaires, logement, aides financières, santé, loisir, etc. ».

[13] **L'enjeu, c'est aussi d'assurer une « présence dans les territoires isolés, à travers de l'itinérance récurrente », « une offre de service de proximité en ciblant les zones blanches ».** « Délocaliser au maximum les actions à proximité des lieux de vie, prévoir des temps de regroupement avec une prise en charge du transport ». « Avoir les moyens de mettre en place des premiers sas d'accompagnement, ateliers abordant divers thèmes, au plus près de chez eux. » « Les jeunes invisibles des territoires ruraux sont confrontés notamment à de grandes difficultés de mobilité, il est essentiel de leur apporter des solutions "à la porte de chez eux" » ; « Que les structures comme l'AFPA puissent avoir les antennes dans les zones rurales » ; « Démultiplier l'implantation des antennes permanences des Maisons France Services et des Maisons du conseil départemental »

[14] **Et certains évoquent les exigences qui en découlent : évaluation des besoins des publics, personnels formés au travail social en ruralité, coopération.** « Une personne isolée est difficile à capter car l'isolement crée des peurs et une certaine méfiance de l'autre. Les personnes dédiées à l'aller-vers doivent être des personnels formés au travail social de proximité et rattacher à des structure qui proposent des solutions aux problématiques des jeunes (santé, mobilité, emploi, formation, lien social, remobilisation) ». « Les projets doivent retenir une meilleure évaluation quantitative et qualitative des publics bénéficiaire. ». « Le "aller-vers" en milieu rural doit tenir compte de l'isolement, de la densité des territoires, d'un faible accès aux services, au logement, à la mobilité, de la reproduction d'un schéma familial. En conséquence, les réponses doivent reposer sur plusieurs principes clés :

- Mobiliser des structures fortement ancrées sur un territoire et engagées auprès des jeunes et leurs familles dans des actions d'animation et d'accompagnement à parentalité
- Favoriser l'émergence d'acteurs intermédiaires facilitateurs



- Création d'un maillage serré de partenaires territoriaux engagés auprès de la jeunesse (éducation nationale / insertion par le travail / prévention du décrochage, de la délinquance / justice / aide sociale à l'enfance / accès aux droits (associations caritatives, santé)
- Réponses basées sur la proximité et l'hyper-réactivité
- Espaces itinérants pour aller à la rencontre du public
- Concilier visibilité avec discrétion pour ne pas stigmatiser les jeunes ».

[15] **Nombreux sont les répondants qui insistent également sur la nécessité de renforcer la prise en charge psychologique.** « Systématiser, pour ceux qui en ont besoin, une prise en charge psychologique en parallèle de l'accompagnement socioprofessionnel » « Développer l'offre d'accueil et accompagnement des problématiques de santé mentale et/ou addiction » « Il faudrait développer un axe sur la santé, physique mais aussi mentale avec des moyens de suivi » « Développer le lien avec les associations de lutte contre les addictions » « Un volet santé mental serait à renforcer » « Accroître les crédits apportés aux maisons des Ado, qui jouent souvent un rôle majeur mais qui ont du mal à développer leurs projets, faute de crédits » « Systématiser, pour ceux qui en ont besoin, une prise en charge psychologique en parallèle de l'accompagnement socioprofessionnel ». « Sur ces publics éloignés il convient d'intégrer systématiquement une composante "médicale - santé mentale..." dans les interventions »

[16] **« Prévoir systématiquement les problématiques mobilité et logement »** : « Toujours la difficulté de la mobilité qui revient pour les jeunes qui restent chez eux car n'ont pas de moyen de se rendre vers les structures et les associations n'ont pas toujours les moyens d'aller vers le public ». « Prendre en compte la mobilité dès le début de la prise de contact. » « Assurer la mobilité via le transport de ramassage/dépose » ; « Assurer la « gratuité des transports et développer des lignes de transport en commun (cars, trains) ; « Développer les actions de bus itinérant pour répondre aux besoins en apportant des services aux jeunes » ; Développer les « aides à la mobilité (meilleur maillage territorial du réseau des transports en commun, prêt ou location de véhicule) ». **Certains évoquent également la nécessité de favoriser la sortie du monde rural (voyage, visites...) afin de renforcer l'esprit d'ouverture, la confiance en soi.**

[17] **Plusieurs DDETS invitent à ne pas négliger les difficultés d'accès, pour certains jeunes, aux aides financières et aux allocations.** Alors que « les dispositifs ne sont pas toujours assortis d'allocation, ce qui ne permet pas l'autonomisation du jeune », certains plaident pour « systématiser des aides financières sous condition d'implication dans les dispositifs pour permettre l'autonomisation des jeunes qui le souhaitent et s'en donnent les moyens », « verser une allocation stable en amont de la signature du CEJ, c'est à dire pendant toute la période de repérage et d'accompagnement car forte insécurisation » « Lever le frein à la mobilité par des aides financières spécifiques ». **Au regard des freins spécifiques de ces jeunes vulnérables, plusieurs répondants questionnent également certaines règles d'accès au dispositif CEJ-JR** : « Le critère des 5 mois sans contact avec le service public de l'emploi est parfois contraignant car certains jeunes sont simplement allés se renseigner en mission locale et cela compte comme un contact, empêchant certains jeunes très isolés d'intégrer le dispositif ».

[18] **Les répondants des DDETS s'expriment aussi sur les conditions de réussite de ces actions :**

- **Des moyens suffisants, financiers mais aussi humains :** « Bénéficiaire de moyens supplémentaires pour aller repérer les jeunes dans des territoires ruraux, éloignés des agglomérations, et accompagner les actions portées par des acteurs locaux » ; « ETP disponibles pour se déplacer » ; " Injecter des financements spécifiques à ces territoires pour redynamiser le tissu partenarial et disposer de moyens humains pour favoriser le partenariat sur ces territoires " ; « Les acteurs existent mais ce sont les moyens de fonctionnement qui manquent pour leur permettre d'avoir du temps dédié et du personnel sur le terrain » ; « Trouver des professionnels prêt à intervenir dans ZRR »
- **La nécessité de faciliter les conditions d'hébergement des actions.** Il faudrait éventuellement démultiplier les tiers-lieux de formation (à l'instar du Kreuzet à St Rémy sur Orne) pour être au plus près des jeunes. « Mise à disposition de locaux gratuits notamment pour accueillir les associations » « Développer les tiers-lieux / développer des enveloppes financières territorialisées » ; « Il faudrait éventuellement démultiplier les tiers-lieux de formation »
- **Une plus grande rigueur d'évaluation des projets :** « Meilleure évaluation quantitative et qualitative des publics bénéficiaires en amont des dépôts de dossiers. Les actions demeurent souvent centrées sur le repérage et peu sur la construction des parcours » ; « L'évaluation des actions peut aboutir à la nécessité d'installation dans le temps »
- **Un travail partenarial fluide :** « la capacité à fédérer tous les acteurs du champs de l'accompagnement social, professionnel et de l'éducation spécialisée », « les acteurs de proximité (maires, CCAS, clubs sportifs, MJC, les professions libérales comme médecins...) » ; « S'adosser aux collectivités qui portent tout ou partie d'une politique jeunesse plus large (CD, EPCI, voire communes) » « Formaliser une mobilisation dans la CTG permettant un appui du chargé de coordination, voire des financements CAF-EPCI » « Une communication à destination des jeunes facilitée par le relais des collectivités » « Constituer un maillage renforcé autour des CCAS et CIAS des territoires ruraux, avec une logique de parcours : aller-vers, repérage, orientation vers un opérateur spécialisé dans l'accompagnement et l'insertion professionnelle, suivi dans la durée. » « Implication des élus. Levier financier. Possibilité d'animation territoriale (les CDET sont sur d'autres dossiers : IAE...) » ; « Créer un comité départemental associant TOUS les acteurs concernés, de près ou de loin, par l'insertion socio-professionnelle des Jeunes : beaucoup plus facile en département rural » « Travailler avec les communes et l'éducation nationale qui est présente sur ces territoires. »

[19] **L'importance du travail en réseau est évoquée à un double titre : pour améliorer à la fois la présence en proximité et la cohérence des actions en décloisonnant les interventions.**

- **« Avoir plus d'actions au niveau local (échelle des communes), en développant les partenariats** avec les secrétariats de mairie, les associations locales, petits commerces afin de mieux connaître les jeunes invisibles et leurs situations. » « Un maillage fin du territoire avec différents partenaires de proximité à impliquer, chacun dans sa compétence (ne pas faire à la place de l'autre), mobilisant des compétences (sociales, professionnelles, insertion) et de moyens divers ». « Si possible, bénéficier d'implantations locales (pour le repérage, puis pour l'accompagnement) pour être au plus près des jeunes. A défaut, l'opérateur doit au moins pouvoir compter sur un réseau de partenaires locaux déjà solidement installé ».

- **« Casser la sectorisation des champs d'accompagnement et le fonctionnement en tuyaux d'orgue ;** Lutter contre les interstices institutionnels pour limiter les ruptures d'accompagnement ou de parcours qui favorisent l'entrée en invisibilité. » « Créer un réseau départemental de tous les acteurs pour casser les silos nationaux » ; « Travailler en interconnexion avec l'ensemble des acteurs sociaux présents sur les territoires ». « Tendre vers des appels à projets ou des actions lancés de manière collégiale pour éviter un émiettement ou des réponses qui ne couvrent qu'une partie de la prise en charge » ; « Coordination des acteurs insertion sociale et professionnelle des jeunes en particulier avec les services de prévention spécialisée »

[20] **Enfin, les acteurs formulent deux conditions à réunir plus spécifiques pour favoriser l'implantation de partenaires complémentaires sur le territoire : prise en compte des coûts spécifiques liés à la non-densité et pluriannualité.**

[21] **D'une part, il s'agit de prendre en compte la fragilité du modèle économique des acteurs qui interviennent dans des territoires ruraux peu denses est ainsi signalée :** « Il est plus facile de construire une action dans un agglomération où l'on touche plus rapidement plus de monde » « Manque de moyens financiers pour pérenniser les actions et pour encourager de nouvelles initiatives ou projets nouveaux Les acteurs manquent de visibilité pour déployer leurs actions, les faire changer d'échelle et/ou les essayer » ; « Favoriser l'implantation de solutions dans les territoires ruraux, c'est effectivement une des thématiques les plus complexes à traiter : dispersion des publics, faibles cohortes et faible niveau d'activité potentielle (liée à la dispersion des publics notamment). C'est particulièrement le cas pour la santé, la formation ... » « D'une manière générale, les appels à projets en milieu rural sont calqués sur des configurations urbaines avec une densité d'acteurs qui n'existe pas forcément et des fragilités (liées aux étendues géographiques plus grandes) ».

[22] **En conséquence, les DDETS expriment la nécessité d'adapter les règles de financement des actions aux contraintes de la non-densité,** pour « maintenir une offre de service public sur les territoires malgré une fréquentation moins importante. » ; « Accepter que certaines permanences accueillent très peu de publics et ne pas évaluer les actions en milieu rural avec les mêmes indicateurs qu'en milieu urbain » ; « Maintenir une offre de service public sur ces territoires malgré une fréquentation moins importante » « Accepter des coûts par jeune accompagné élevés (mobilité, faible densité de population) afin d'assurer la pérennité des structures / renforcer l'écosystème (médecins, psy, acteurs locaux...) sur lequel les partenaires peuvent s'appuyer pour une prise en charge globale » « Offrir de meilleures conditions aux opérateurs acceptant de s'installer ou d'intervenir dans les territoires ruraux pour notamment leur permettre d'être attractifs lors du recrutement des travailleurs sociaux. » « Pour la formation, il y a un problème de seuil, de locaux et d'éloignement. Pour les autres thématiques, il faut un avoir un financement suffisant et pérenne pour que les partenaires institutionnels ou associatifs s'installent » « Nécessité d'adapter les actions notamment les actions de formation : organisation de petit groupe afin de permettre aux organismes de formation d'intervenir sans perte financière » « Sur le volet formation et accompagnement / remobilisation : adapter la prise en charge financière permettant de constituer des petits groupes au plus près des besoins des territoires (ex :prépa apprentissage, promo 16/18) ».

[23] **D'autre part, les DREETS évoquent la nécessité d'« inscrire les appels à projets dans un temps long avec possibilité d'apporter des ajustements »** : « Soutenir des projets pluri annuels sur plusieurs thématiques, ce type d'action requiert du temps et des compétences qui doivent pouvoir être pérennisées » « Un temps plus long, au-delà de la fin de la convention (novembre 2024) » ; « Laisser davantage de temps aux opérateurs avant d'évaluer l'action. » « Il semble pertinent de pérenniser des crédits intervention sur ces territoires et d'avoir une politique sur le long terme engageant l'ensemble des acteurs de ces espaces sur les thèmes de la lutte contre la pauvreté et l'accompagnement à l'emploi » « Les conditions sont les financements de l'aller vers, leur pérennité car les appels à projets permettent souvent de financer des ETP mais pas à long terme ce qui génère des difficultés de recrutement pour les porteurs retenus qui abandonne parfois leur projet » ; « Projets pluri annuels sur plusieurs thématiques, ce type d'action requiert du temps et des compétences qui doivent pouvoir être pérennisées » « Pérennisation des actions » ; « poursuite nécessaire » ; proposer « une offre de service pérenne, lisible et bien identifiable ».

## 2 Ce que nous ont dit des services de Départements qui interviennent auprès des jeunes ruraux

**Le questionnaire a été envoyé par l'intermédiaire du réseau de l'ANDASS aux directions et directions générales des solidarités des conseils départementaux (CD).**

15 départements ont répondu au questionnaire : Savoie, Ain, Aisne, Alpes de Haute-Provence, Ardèche, Aube, Bas-Rhin, Haute-Garonne, Haute-Marne, Hautes-Pyrénées, Landes, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Somme, Var.

Ils indiquent financer des actions à destination des jeunes ruraux en situation de précarité sur des dimensions variées : appui à la mobilité (12 départements), réponse à des besoins élémentaires (12 départements), accompagnement à la remobilisation/ aide à la construction d'un projet professionnel (11 départements) ou encore actions de santé (8 départements) etc.

### [24] Les Départements interviennent auprès des jeunes de différentes manières :

- D'abord et par le biais de **prestations directes**, notamment à travers le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ou encore de **bons alimentaires ou aides individuelles** spécifiques et fléchées.
- Ensuite, **dans le cadre des missions de protection de l'enfance** du Département : services de prévention spécialisée ou encore contrats jeunes majeurs.
- Mais aussi, par **l'intermédiation de subventions versées à des structures associatives**.
- Enfin, à travers **des actions complémentaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle** des jeunes, faciliter leur accès à l'autonomie, et parfois prévenir le décrochage scolaire.

### [25] Les services des Départements, comme le reste des acteurs, notent les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les jeunes en situation de pauvreté qui résident dans les territoires ruraux, qui sont souvent des difficultés cumulatives sur différentes dimensions : santé mentale, logement et mobilité.

- « La mobilité, l'isolement des jeunes et une difficulté liée à la tranche d'âge qui nécessitent un aller-vers renforcé et du temps d'accompagnement long par la suite ».
- « Un problème réel de mobilité pour les jeunes en zones rurales (faible fréquence des bus ou inexistance, secteurs mal desservis par les transports en commun, absence de véhicule personnel, coût de l'achat et de l'entretien d'un véhicule ...) » ; « La mobilité demeure toujours une difficulté sur le territoire mal desservi »
- « Des difficultés importantes sur les questions de santé mentale » ; « très difficile accès pour les soins de santé mentale » ; « Les psychologues libérales, peu nombreuses sur le territoire, ne peuvent pas toujours accéder aux demandes de consultation dans des délais assez courts. Elles sont très sollicitées ».
- « Des difficultés de logement » ;
- « Des difficultés de garde d'enfants ».

[26] Ils notent également « la complexification des situations de certains jeunes confrontés à des troubles d'ordre psychiques voire psychiatriques », et « la méconnaissance du public jeune ».

[27] Pour répondre à ces difficultés, les actions qu'ils conduisent à destination des jeunes ruraux peuvent aller du repérage, à l'accompagnement des jeunes en insertion sociale et professionnelle, à la mise en place d'entretiens individuels, avec parfois des consultations en psychologie libérale ou des ateliers collectifs, pour lever les freins à l'autonomie.

[28] La plupart des Départements qui ont répondu à l'enquête déploient ainsi des dispositifs d'aller-vers (10 départements le mentionnent). Ces actions prennent la forme de maraudes, sur le terrain ou via des actions numériques, d'organisation d'évènements ponctuels, de démarches itinérantes (« bus itinérant pour proposer en proximité des informations sociales, sur la santé, les loisirs des jeunes ») mais aussi de permanence de proximité à destination des jeunes.

[29] La place et les formes de l'aller-vers font toutefois débat. Certains considèrent qu'il faut « éviter les bus et les dispositifs itinérants, souvent gadgets » et proposent de « s'appuyer sur les lieux et acteurs déjà positionnés », tandis que d'autres invitent à renforcer « le lien social à travers des services itinérants » et à « développer l'aller-vers en mutualisant les ressources des partenaires du territoire ».

[30] C'est ainsi surtout l'importance des permanences délocalisées qui est mise en avant : « Permanences délocalisées de partenaires (ex : maisons des adolescents, CMP) » ; « Mise à disposition de locaux pour des permanences à destination des jeunes ». Parmi les répondants, seuls 2 Départements déclarent développer des maraudes de terrain dans les territoires ruraux.

[31] Au titre des améliorations qui pourraient être apportées aux interventions publiques pour accompagner les jeunes du monde rural, ils évoquent comment les autres acteurs, les enjeux de mobilité, de santé, notamment de santé mentale mais aussi de logement.

- Des évolutions concrètes d'offre de service pour garantir « une équité d'action sur l'ensemble des territoires » et qui prennent en compte / décroiser les différentes dimensions : « meilleur accès aux soins, au logement et à la mobilité » ; « Meilleure adaptation et augmentation des transports, aides à la mobilité, à la formation, favoriser l'accès aux soins » ; « co-financements pour les aides à la mobilité ».
- L'implantation de réponses sur le volet de la santé mentale. « Il serait opportun de permettre aux centres médico-psychologiques adultes et enfants de pouvoir fonctionner correctement (recrutement de praticiens, de psychologues...) pour faciliter l'accès aux soins des jeunes. » ; « Permanences délocalisées de partenaires (ex : maisons des adolescents, CMP) »
- Une meilleure adaptation des interventions publiques : « Une adaptabilité à la situation des jeunes plutôt qu'une adaptabilité des jeunes aux interventions publiques » ; « Les jeunes ont besoin de concret (chantier participatif, chantier jeunes), de participer physiquement à des actions » ; « Leur proposer un service dédié et pas diluer dans plusieurs organismes ou collectivités territoriales » ; Cela suppose « Une grande réactivité de la part des partenaires, des échanges d'informations pour éviter aux jeunes de devoir redire sans cesse les choses aux différents intervenants. Parler le même langage ».

[32] **Les actions qu'ils conduisent sont, pour la plus grande majorité, menées dans un cadre partenarial**, en lien avec les associations, les services déconcentrés de l'Etat (DDETS et ARS), les opérateurs ou organismes de sécurité sociale (MSA, CAF, France Travail) mais également avec les autres échelons de collectivités territoriales. Pour autant, les services départementaux font part de leur **difficulté, plus ou moins importante selon les sujets, à trouver des partenaires sur les territoires ruraux**.

[33] **Ils pointent ainsi certaines difficultés spécifiques, liées à l'éloignement et à la difficulté d'implantation de solutions pérennes**. « Retrait de certains partenaires sur l'accompagnement des publics jeunes en milieu rural (tant sur la présence dans les territoires que sur certaines tâches telles que les démarches administratives). Les dispositifs déployés par le Département et l'Etat ne couvrent pas tous les territoires ruraux, certains secteurs sont dépourvus d'interventions » ; « Les difficultés de mobilité et l'absence de service public » ; « Manque d'infrastructures pour faciliter l'installation des partenaires ».

[34] **Par ailleurs, les acteurs départementaux mettent en avant les difficultés d'intervention liées à l'étendue des territoires ruraux et donc l'enjeu de couverture qui se pose au regard de moyens RH souvent peu proportionnés** : « Disponibilités des moyens humains » ; « Manque de moyen pour construire les projets ». **Aussi la question de la mobilité, n'est pas seulement un frein pour les jeunes, mais également pour les professionnels qui interviennent auprès de ces jeunes** (temps de travail, conditions de travail et coût du déplacement).

[35] **Tous s'accordent sur l'importance de l'enjeu de coordination des acteurs**, dans un contexte d'« **enchevêtrement des compétences** » pour assurer un meilleur suivi des parcours des jeunes sans rupture d'accompagnement », « une meilleure lisibilité des interventions », « le développement de l'aller-vers en mutualisant les ressources des partenaires du territoire » et le décroisement des interventions.

[36] **Ils évoquent plusieurs exigences liées à ce besoin de coopération et de décroisement :**

- « L'identification d'un référent jeunesse au sein de chaque institution » ;
- « La connaissance préalable du tissu associatif local et des partenaires positionnés notamment le lien avec les maires » ;
- « Un porteur de projet coordinateur » ;
- « Le développement des échanges d'informations pour éviter aux jeunes de devoir redire sans cesse les mêmes éléments » ;

[37] **Au-delà des compétences des Départements, leurs réponses ouvrent plusieurs pistes qu'ils estiment de nature à améliorer la situation des jeunes ruraux précaires :**

- **Une plus grande coordination des acteurs, au regard de champs de compétences qui relèvent de différents acteurs** : « Préciser le périmètre de l'intervention auprès des jeunes en difficulté, viser une équité d'action sur l'ensemble des territoires et assurer une coordination des interventions comme des principales institutions concernées » ; « Un portage Etat + une clarification de la mission jeunes pour les collectivités territoriales, EPCI et l'Etat » ; « Une clarification de la compétence jeunesse entre les collectivités, EPCI et

l'Etat » ; « Coordination entre partenaires / création d'instances / s'appuyer sur les réseaux existants ou en construction/ impliquer les maires et les présidents d'EPCI »

- **Des moyens dédiés ou fléchés, qui prennent en compte les spécificités de la ruralité.** « Avoir des financements fléchés vers secteurs ruraux / Zones de revitalisation rurale, une plus grande mobilisation des EPCI (CIAS) » ; « Appels à projets et financements complémentaires » ; « Proposer des locaux disponibles et adéquats, par exemple par le biais de tiers lieux ou encore pour des permanences à destination des jeunes ».
- **Une plus grande pérennité des interventions :** « Fonctionner avec du soutien pérenne d'accompagnement pour ce public et non en appel à projets pour pouvoir travailler dans la durée et être efficace en termes de résultats ».



### 3 Ce que nous ont dit les associations généralistes ou spécialisées qui accompagnent les jeunes ruraux

**Les associations adhérentes de plusieurs réseaux ont accepté de contribuer aux travaux de la mission, en répondant à un questionnaire relayé auprès de leurs adhérents par l'UNIOPSS, la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), la Fédération des centres sociaux et la Fédération des Familles rurales.**

125 réponses ont été reçues de ces acteurs : centres sociaux, association des familles rurales, centres socio-culturels, foyers d'accueil, associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, associations en charge de l'accompagnement socio-professionnel, associations de prévention spécialisée, associations en charge d'un accueil France Services ... ;

Ils couvrent donc un large champ d'action : soutien aux personnes vulnérables ou en précarité (dont aide alimentaire, vestimentaire etc.), santé (addictions, santé sexuelle, prévention, etc.), animation sportive, culturelle ou de loisirs, accès aux droits, égalité femmes-hommes, accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle, de l'hébergement, participation citoyenne, éducation populaire etc. 84 % de ces associations se définissent comme généralistes dans le champ social et 11 % comme spécialisées auprès des jeunes (5 % de non renseignés).

**[38] Un premier enseignement tient au fait que ces associations identifient bien des difficultés spécifiques ou exacerbées qui touchent les jeunes des territoires ruraux, à commencer par l'éloignement et les problèmes de mobilité.**

- « Les jeunes que l'on accompagne sont loin de tous les dispositifs et présentent de nombreuses difficultés sociales, niveau scolaire, sans diplôme, isolement, mobilité, relations familiales compliquées etc. »
- « Les jeunes qui en ont besoin sont souvent peu mobiles et le temps accordé à chaque jeune n'est pas suffisant. La quantité ne peut pas fonctionner sur ce type d'accompagnement. Il faut prendre le temps d'aller les chercher, qu'ils fassent confiance. »
- « Eloignement géographique des jeunes, difficulté de mobilité (manque de transports en commun, non véhiculé, sans permis). Nécessité d'aller chercher les jeunes à leur domicile. L'accompagnement social se déroule principalement au domicile des jeunes »
- « Les jeunes ont peu l'occasion d'utiliser les infrastructures de loisirs et culturelles du milieu urbain. Ils connaissent peu le milieu urbain et l'utilisation de ses transports en commun. Cette méconnaissance du milieu urbain entraîne des freins à la mobilité »
- « A la différence des jeunes en milieu urbain, la présence d'une maison de quartier n'est pas forcément pertinente car le territoire est étendu et souvent (très) peu pourvu en transport en commun. Une action itinérante nous paraît plus opportune et adaptée »
- « Les services et le relais pour accompagner les jeunes peuvent exister sur le territoire en fonction des thématiques mais parfois c'est très restreint : obligation de se rendre dans les grandes villes pour de nombreux dispositifs, ce qui renvoie aux enjeux de mobilité ».

**[39] Les associations évoquent aussi les questions de logement et d'hébergement.** « Créer plus de places d'hébergement d'urgence » ; « Il manque des structures en zone rurale : exemple absence de Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ».

**[40] A ces spécificités font écho la nécessité d'adopter des modalités d'action adaptées et le rôle essentiel du facteur temps pour nouer des relations :**

- « Prendre en compte le temps d'appropriation, il faut que les jeunes aient confiance en la personne, donc des temps de discussions informelles avant de travailler en profondeur, adapter le temps de travail : soirée, week-end ». « Trop de logique de guichet ne convient pas à la volatilité des jeunes »
- « Toute démarche descendante et standardisée ne peut être que vouée à l'échec »

**[41] Certaines dimensions d'accompagnement sont identifiées comme des leviers importants :**

- « Le développement de projets à destination des jeunes visant à leur permettre une ouverture sur le monde. Voyages européens, vacances semi ou autonomes, projets culturels permettant de rencontrer des acteurs du territoire, restitués face au grand public. »
- « Organiser les transports : aller chercher les jeunes chez eux. Aller là où sont les jeunes (établissements scolaires, bars, clubs sportifs...). Adapter sa posture, estimer les jeunes, leur laisser de la place pour proposer et toujours les soutenir quand ils ont une idée/envie/projet. »
- « Pour chaque rdv avec un jeune, une solution de transport doit être pensée »
- « Proposer un accompagnement renforcé, dans le cadre scolaire, hors scolaire ... entrée et sortie libre, sans jugement et sans conditions. »

**[42] Les associations développent des moyens d'action variés pour « aller-vers » dans des territoires parfois très isolés :** elles citent les permanences dans les établissements scolaires, les interventions auprès des jeunes à domicile, les visites sur leurs lieux de vie, les « maraudes » sur le terrain, le développement d'équipes mobiles, la présence sur les réseaux sociaux à travers des « maraudes numériques », le développement de solutions de « ramassages inclusifs pour transporter les jeunes jusqu'à la structure, événements ponctuels » ...

**[43] Les associations doivent donc faire face à des surcoûts de l'action en ruralité et plaident pour des financements plus pérennes.**

- « L'étalement de l'habitat induit un enjeu de mobilisation plus complexe et un besoin de proximité renforcé. Pour mener à bien notre mission auprès des jeunes, nous aurions besoin de plus de moyens humains afin d'agir au plus près des jeunes »
- « En milieu rural, une frange de la population jeune déscolarisée passe sous les radars. De plus la désertification des équipes d'animation jeunesse sur certaines communes (en privilégiant les communes dotées de collèges) accentue l'isolement et le sentiment d'abandon sur certaines communes rurales. Plus que des dispositifs, il faut simplement redonner les moyens aux structures de proximité d'embaucher des animateurs qui vont au contact des jeunes sur le terrain ».
- « Des aides structurelles pour les associations afin de consolider leurs modèles économiques et favoriser leur pérennité ».

- « Financement de postes et non d'actions pour créer du relationnel, du partenariat, de la coordination, de l'aller vers, des solutions de mobilité et de l'accompagnement de projet »

[44] **Les associations disent aussi être amenées à développer, de façon ponctuelle et parfois plus pérenne, des interventions au-delà de leur cœur de métier** et devoir faire preuve d'une grande polyvalence : accompagnement RSA et accès aux droits, accompagnement logement mobilité, soutien à la parentalité, information jeunesse prévention dans les collèges, participation au contrat Sport culture jeunesse, au contrat local de santé, aux plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)<sup>54</sup>, prévention sur les réseaux sociaux (promeneurs du net), soutien addiction, démarches d'« écoute active pour favoriser la discussion sur des sujets difficiles à aborder ». C'est l'absence d'acteurs à qui passer le relais sur le territoire qui peut les conduire à compléter leurs palettes d'interventions pour apporter des réponses à des besoins qui, sinon, ne trouveraient pas de solution. C'est souvent du sur-mesure, parfois un peu artisanal pour « bricoler » une solution.

- « On accompagne sur un champ social large »,
- « On est centre social mais on fait de l'accompagnement Rsa, on participe aux PSAD »,
- « Nous accompagnons ponctuellement des demandes mais nous n'avons pas de service dédié ».

[45] **Les acteurs évoquent également la nécessité d'une meilleure mise en réseau, qui permette d'utiliser les possibilités existantes** – tiers-lieux, permanences d'associations locales – et de décloisonner les interventions. **Un besoin de coordination est mentionné** : « coordination des différents acteurs portée par une structure » ; « partenariat et travail en réseau » ; « mettre en réseau tous les partenaires (notamment santé et social) » ; nécessité de « croiser les champs d'intervention pour un accompagnement global, à l'inverse d'une sectorisation à moindre efficacité », afin d'éviter des « Permanences dans divers endroits à des horaires non adaptés [...], des accompagnements très morcelés et difficiles d'accès. »

[46] **Pour attirer des partenaires sur les territoires ruraux, elles soulignent l'importance de pouvoir disposer de locaux, avec le soutien des collectivités** (communes et communautés de communes) et de développer le lien avec les autres acteurs implantés sur le territoire.

- « Avoir des lieux dédiés et adaptés (maison des services) avec des accès favorisés (transports à la demande. »
- « Leur mettre à disposition des locaux et les intégrer dans le fonctionnement des structures existantes (ex. Centre social) »
- « S'appuyer sur les locaux des centres sociaux implantés en milieu rural et avoir le soutien, des communes pour mise à disposition de locaux, ainsi que sur le soutien des financeurs pour garantir la présence de permanences sans être sur du tout quantitatif »
- « Construction ou rénovation de locaux pour les associations, à faible loyer ou gratuit et un accompagnement institutionnel et de coordination au niveau du Département ».

---

<sup>54</sup> Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont un mode de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes instauré en 2011 afin d'une réponse personnalisée et rapide (et coordonnée) à chaque jeune de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution.

## ANNEXE 7 : Revue des principaux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi sous l'angle de la prise en compte de la résidence dans un territoire prioritaire (QPV et ZRR)

[1] La mission a réalisé une revue des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi sous l'angle de la prise en compte de la résidence dans un territoire prioritaire (ZUS puis QPV et ZRR)<sup>55</sup>. Cette prise en compte peut prendre des formes différentes :

- **Déploiement exclusif au profit d'un public en raison de sa résidence** : le programme est exclusivement déployé à l'attention de ce public
- **Priorités d'accès basées sur la résidence** : le cahier des charges du dispositif (ou tout autre document qui organise sa mise en œuvre) définit des publics prioritaires pour l'accès au programme
- **Attention particulière** : les institutions ou les opérateurs qui mettent en œuvre le dispositif sont invités à porter une attention particulière à l'accès de certains publics
- **Objectifs chiffrés** : le cahier des charges du dispositif (ou tout autre document qui organise sa mise en œuvre) fixe des objectifs chiffrés d'accès de certains publics au programme, que doivent respecter les institutions ou opérateurs qui le mettent en place. La définition de ces objectifs est le plus souvent assortie d'un pilotage ad hoc par les commanditaires / financeurs du programme.
- **Adaptation de l'organisation / financement** : le cahier des charges du dispositif (ou tout autre document qui organise sa mise en œuvre) prévoit des adaptations particulières favorisant l'accès au programme de certains publics (par exemple des démarches d'aller-vers ou hors-les-murs) et/ou des bonifications financières (par exemple un bonus forfaitaire pour chaque jeune en QPV accueilli dans le programme)
- **Indicateurs de suivi** : intégration dans les systèmes d'information du dispositif et donc dans les données de suivi / pilotage du programme d'indicateurs liés au territoire de résidence (il s'agit toujours exclusivement d'une donnée qui porte sur les territoires dits prioritaires QPV / ZRR).

---

<sup>55</sup> Il faut que la prise en compte de la résidence, lorsqu'elle existe, s'appuie, en ce qui concernent les territoires ruraux, sur la nomenclature ZRR qui ne tient pas compte des écarts de développement social des jeunes ruraux, à la différence de la nomenclature QPV.

[2] **Cette analyse s’attache à mettre en regard les différentes formes de politiques prioritaires avec des données de résultats** (politique de la ville versus ruralité) : part effective de ces publics prioritaires dans les entrées dans les dispositifs. Mais cette analyse est incomplète en raison de l’hétérogénéité des données (périmètre, année, et type de données stock ou flux non homogènes) et parfois de leur non-disponibilité. Elle reste donc une esquisse.

[3] **A partir de cette grille de lecture, il est possible de dresser quelques constats** : si la part des résidents des ZRR est une donnée dorénavant fréquemment intégrée aux systèmes d’informations des programmes ou dispositifs d’accompagnement vers l’emploi, au même titre que la part des résidents des QPV, leur accès effectif aux dispositifs fait moins souvent l’objet d’une politique volontariste mobilisant les différents leviers évoqués ci-dessus.

- **La définition de priorités d’accès** dans les programmes et dispositifs s’est développée au cours des dernières années à destination des publics résidant dans des territoires en difficultés : **conçues à l’origine pour les QPV, ces priorités d’accès peuvent concerner également aujourd’hui les ZRR**. Toutefois, ces priorités d’accès intègrent le plus souvent d’autres publics qui connaissent également des difficultés d’insertion : personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA ou des minima sociaux, publics peu qualifiés ou NEET ... Certains acteurs et opérateurs considèrent dès lors que ces nombreuses priorités les rendent difficilement lisibles et trop larges pour opérer de réels effets.
- Dans quelques cas, des objectifs sont fixés aux institutions ou aux opérateurs en charge de l’accompagnement pour l’accès d’une part minimale de jeunes issus des territoires en difficultés (la définition de cet objectif chiffré fait alors l’objet d’un pilotage par les financeurs ou les tutelles). C’est le cas pour les QPV dans plusieurs programmes<sup>56</sup> mais plus rarement pour les résidents en ZRR (dans notre revue, seul le programme Parcours emploi compétences – PEC est concerné). Certains acteurs expriment en outre la crainte que ces objectifs chiffrés destinés aux seuls résidents QPV aient des effets d’éviction sur les autres publics.
- Quel que soit le type de publics (résidents QPV ou ZRR), les donneurs d’ordre de ces programmes prévoient rarement des adaptations des organisations et/ou des financements spécifiques (notamment sous la forme de bonus) pour tenir compte des besoins spécifiques des publics issus de ces territoires et, souvent, dans des approches qui ne sont pas pérennes. On peut noter quelques exceptions pour les résidents QPV (écoles de la 2<sup>e</sup> chance notamment jusqu’en 2024 mais aussi la majoration de la prise en charge dans le cadre du PEC pour les années 2021 et 2022, destinée cette fois aux résidents des QPV et des ZRR, mais d’une durée très ponctuelle.

---

<sup>56</sup> Contrat d’engagement jeune, Ecoles de la 2e chance, EPIDE, mais également CIE -CAE (2010-2017) et dorénavant Parcours emploi compétences – PEC

[4] **La définition de priorités d'accès ne semble pas opérer d'effet significatif si elles ne sont pas assorties d'objectifs chiffrés accompagnés d'un pilotage spécifique ou d'actions particulières visant à aller-vers ou à organiser des solutions en proximité. C'est ce que laissent supposer les quelques repères présentés dans les tableaux ci-après.** Près de 40 % des bénéficiaires du programme 100 % inclusion résident en Quartier prioritaire de la ville (QPV), ainsi que 25 % des bénéficiaires des actions Repérage et 17 % de ceux de Prépa-apprentissage. Quant aux personnes résidant dans les Zones de revitalisation rurale (ZRR), elles sont seulement 11 % dans Prépa apprentissage, 10 % dans les actions Repérage et 6 % dans le dispositif 100 % inclusion<sup>57</sup> qui répond à une logique de consortium d'acteurs larges pour prendre en charge les multi-vulnérabilités. De même, dans le cadre du programme Prépa compétences, les résidents en Quartier prioritaire de la ville (QPV) ou en Zones de revitalisation rurale (ZRR) représentent respectivement 20 % et 7 % des entrées, et les travailleurs en situation de handicap 7 % environ<sup>58</sup>. A l'inverse, la définition d'un objectif chiffré pour l'accueil de jeunes résidant en QPV dans le CEJ, instauré en février / mars 2024 a produit un effet significatif au sein du réseau France travail : en juin 2024, les jeunes résidant dans les QPV représentaient 45 % des entrées (ils 15,1 % en juillet 2023 et 25,1 % en mai 2024).

[5] **Cette analyse est synthétisée dispositif par dispositif dans le tableau présenté pages suivantes.**

---

<sup>57</sup> DARES, « Troisième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) », novembre 2022, page 137

<sup>58</sup> DARES, « Troisième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) », novembre 2022, page 138

RAPPORT IGAS N°2024-001R (ANNEXES)

Dispositifs	Déploiement exclusif au profit d'un public	Priorités d'accès	Attention particulière	Objectifs chiffrés	Adaptation de l'organisation / financement	Indicateurs de suivi	Part dans les entrées	Source des données
<b>Accompagnement vers l'emploi porté par le Service public de l'emploi (SPE)</b>								
<b>Contrat d'insertion dans la vie sociale - CIVIS</b> 2005-2016						QPV / ZRR	ZUS : 20 % ZRR : 6 %	Source : « Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif », 1 <sup>ères</sup> synthèses DARES N°02.2, janv. 2008
<b>Garantie jeunes</b> 2017-2022			QPV/ZRR			QPV / ZRR	QPV : 20,3 % ZRR : 12,4 %	Années 2017-2022 Source : I-Milo, SI Missions Locales traitement et exploitation SID MPP DGEFP, données arrêtées au 03.2024
<b>Contrat d'engagement Jeune - CEJ</b> 1 <sup>er</sup> mars 2022			QPV / ZRR	Depuis T1 2024, objectif d'entrée QPV : 26,5 %		QPV / ZRR	QPV : 18,6 % - 20,1 % en ML - 15,6 % à FT ⚠ en juin 2024 : 45 % à FT ZRR : 12,7 % - 11,9 % en ML - 14,2 % à FT	Années 2022 – 2024 Source : SI Missions locales et SI France travail, flux de données hebdomadaire – traitement et exploitation SID MPP DGEFP - données arrêtées au 10.07.2024
<b>Contrat d'engagement Jeune _jeunes en rupture</b> Janvier 2023			QPV / ZRR, notamment enjeux d'accessibilité des structures			QPV / ZRR	QPV : 35 % ZRR : 7 %	Années : 2022 - T12024 Source : Collecteur de données (DGEFP), alimentés par les porteurs de projets

RAPPORT IGAS N°2024-001R (ANNEXES)

Dispositifs	Déploiement exclusif au profit d'un public	Priorités d'accès	Attention particulière	Objectifs chiffrés	Adaptation de l'organisation / financement	Indicateurs de suivi	Part dans les entrées	Source des données
<b>Accompagnement intensif spécifique externe (en relais du SPE) et formations</b>								
<b>Contrat d'autonomie 2008-2012</b>	Jeunes résidant dans une zone couverte par un contrat urbain de cohésion sociale							nd
<b>Repérer les invisibles 2018-2023</b>			Jeunes QPV / habitants des territoires ruraux les plus en difficulté			QPV / ZRR	Repérés : QPV : 27 % ZRR : 10 %	Années : 2019-T1 2024 Source : Collecteur de données (DGEFP), alimentés par les porteurs de projets
<b>100 % inclusion 2018-2023</b>		Résidents QPV / ZRR sauf dernière vague 2021 réservée QPV				QPV / ZRR	QPV : 45,6 % ZRR : 6 %	Années : 2019-T12024 Source : Collecteur de données (DGEFP), alimentés par les porteurs de projets
<b>Promo 16-18 Depuis 2021</b>			QPV/ZRR		Délocalisation dans les territoires ruraux	QPV / ZRR	QPV : 56 % ZRR : 10 %	Année 2023 SI Panda (système d'information de l'AFPA)
<b>Ecoles de la 2<sup>e</sup> chance</b>		QPV	ZRR (depuis 2024)	38 % QPV (2024-2026)	Part variable de 10 % qui intègre l'objectif QPV de 38 %	QPV Mais pas de suivi ZRR	QPV : 28 %	Année 2023 Bilan d'activité E2C
<b>EPIDE</b>		QPV		40 % QPV (2022-2024)		QPV	QPV : 33 %	Année 2023 Bilan d'activité EPIDE



RAPPORT IGAS N°2024-001R (ANNEXES)

Dispositifs	Déploiement exclusif au profit d'un public	Priorités d'accès	Attention particulière	Objectifs chiffrés	Adaptation de l'organisation / financement	Indicateurs de suivi	Part dans les entrées	Source des données
<b>Service militaire volontaire (SMV)</b>								nd
<b>Service militaire adapté (SMA)</b>	Jeunes des Outre-mer sans emploi							nd
<b>Prépa apprentissage</b>		QPV / ZRR				QPV / ZRR	QPV : 20 % ZRR : 10 %	Années : 2019-T1 2024 Source : Collecteur de données (DGEFP), alimentés par les porteurs de projets
<b>Prépa compétences</b>						QPV / ZRR	QPV : 42 % ZRR : 10 %	Année 2023 Système d'information de l'AFPA
<b>Déclic pour l'action</b>			QPV/ZRR	30 % QPV	Délocalisation de sessions chez les partenaires	QPV / ZRR	QPV : 42 % ZRR : 17 %	Année 2023 Système d'information de l'AFPA
<b>Missions d'utilité sociale</b>								
<b>Service civique</b>					AMI spécifique « Jeunes engagés dans la ruralité	QPV / Jeunes ruraux au sens de l'INSEE	Jeunes ruraux : 33 % (définition INSEE)	Année 2023 Source : Agence du service civique

RAPPORT IGAS N°2024-001R (ANNEXES)

Dispositifs	Déploiement exclusif au profit d'un public	Priorités d'accès	Attention particulière	Objectifs chiffrés	Adaptation organisation / financement	Indicateurs de suivi	Part dans les entrées	Source des données
<b>Périodes d'emploi aidé</b>								
Emplois d'avenir 2012-2017		ZUS / ZRR				ZUS / ZRR	Tous publics prioritaires : 35 %	Source : « Quel bilan dresser des emplois d'avenir ? », DARES, Document d'études n°247, juil. 2021
CIE / CAE 2010-2017			ZUS	ZUS (13 % CAE / 12 % CIE)	Pour les résidant ZUS / QPV / DOM : dérogation à la condition d'être sans diplôme (bac +3)	ZUS	nc	
Parcours emploi compétences (PEC) Depuis 2018		QPV / ZRR		2018 : ZUS (13 %) 2024 : QPV (25 %) & ZRR (15 %)	Selon arrêtés préfectoraux	ZUS - QPV / ZRR	15,3 % de PEC en QPV 19 % de PEC en ZRR	Données 2023 Source : ASP-SID DGEFP
PEC QPV / ZRR et PEC Jeunes 2020-2022					Majoration de la prise en charge du SMIC horaire brut PEC Jeunes : 65 % PEC QPV / ZRR : 80 %	QPV / ZRR	16,1 % QPV dont 28 % jeunes 22 % de ZRR dont 29 % sont jeunes 19 % de PEC jeunes	Données 2022 Source : ASP-SID DGEFP
Insertion par l'activité économique (IAE)			Grande attention QPV/ ZRR			QPV / ZRR	QPV : 23 % QPV 18-25 ans : 12,5 %	Flux de données extranet ASP IAE, - cube MPP - traitement et exploitation MPP DGEFP - données arrêtées au 14.07.2024
Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ)					Majoration de l'aide à 1400€ (au lieu de 814€) si QPV / ZRR + autre caractéristique	QPV / ZRR	nc	

RAPPORT IGAS N°2024-001R (ANNEXES)

Dispositifs	Déploiement exclusif au profit d'un public	Priorités d'accès	Attention particulière	Objectifs chiffrés	Adaptation organisation / financement	Indicateurs de suivi	Part dans les entrées	Sources des données
<b>Formation professionnelle</b>								
Formation des demandeurs d'emploi			QPV/ZRR			QPV / ZRR	<p><b>QPV</b> 2021 Jeunes* : 4,2 % Adultes** : 6,6 % 2022 Jeunes* : 4,4 % Adultes** : 7,2 % 2023 Jeunes* : 4,4 % Adultes** : 6,6 %</p> <p><b>ZRR</b> 2021 Jeunes* : 5,9 % Adultes** : 11,9 % 2022 Jeunes* : 6,3 % Adultes** : 12,3 % 2023 Jeunes* : 6,3 % Adultes** : 12,2 %</p>	<p>Année 2021-23 Source AGORA au 08/07/24. Qualification des adresses des bénéficiaires au moment de leur entrée en formation * Jeunes : &lt; 30 ans ** Adultes : &gt;= 30 ans Base de calcul sur l'ensemble des entrées en formations des bénéficiaires déclarés à la recherche d'emploi au moment de leur entrée en formation</p>
Apprentissage (secteurs public et privé)							<p><b>QPV</b> 2021 : 7,7 % 2022 : 7,6 %</p>	<p>Données 2021-2022 Le contrat d'apprentissage en 2023, DARES, 29 février 2024</p>
Contrat de Professionnalisation							<p><b>QPV</b> 2021 : 10,2 % 2022 : 11,6 %</p>	<p>Données 2021-2022 Le contrat de professionnalisation en 2022, DARES, 11 juin 2024</p>

# ANNEXE 8 : Les réponses apportées par les politiques publiques d'accompagnement socio-professionnel aux difficultés spécifiques des jeunes ruraux précaires

[1] Les missions locales assurent depuis 1982 l'accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle et sociale et, depuis 2011, Pôle emploi (aujourd'hui France Travail) assure également cette mission. En 2023, les missions locales accompagnaient ainsi 1 074 419 jeunes (dont 318 684 en Contrat d'engagement jeune - CEJ et 551 577 en Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie - PACEA) et France travail près de 250 000 (103 530 en CEJ et 146 719 en Accompagnement intensif des jeunes - AIJ)<sup>59</sup>.

## 1 La part des jeunes ruraux / urbains ayant signé un CEJ (données 2023)

[2] En 2023, les jeunes ruraux, au sens de la définition INSEE, représentaient un peu plus de 20 % des jeunes entrés en contrat d'engagement jeunes - CEJ (63 % accompagnés par les missions locales et 37 % par France travail), alors qu'ils représentent presque 24 % de la population des jeunes de 16 à 24 ans en 2020.

Tableau 1 : Le nombre d'entrées en CEJ selon le territoire de résidence (2023)

Jeunes accompagnés en CEJ (2023)	Missions locales		France travail		Tout SPE		Répartition entre les deux réseaux	
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Missions locales	France travail
rural	40 541	19,3 %	24 146	23,3 %	64 687	20,7 %	62,7 %	37,3 %
urbain	168 695	80,5 %	79 279	76,6 %	247 974	79,3 %	68,0 %	32,0 %
non renseigné	281	0,1 %	105	0,1 %	105	0,0 %		
TOTAL	209 517	100 %	103 530	100 %	312 766	100 %		

Source : Données UNML et France travail, nombre d'entrées en CEJ 2023

<sup>59</sup> Données issues du système d'informations de France travail.

[3] Les données présentées ci-dessus portent sur le nombre d'entrée en CEJ et non sur le nombre de CEJ en cours. La répartition entre missions locales et France travail est en partie modifiée si l'on considère le nombre de CEJ en cours : 72 % accompagnés par les missions locales et 28 % par France travail.

[4] La mission a estimé le taux d'accès des jeunes entrés en CEJ, à partir des données portant sur le nombre de jeunes de 16 à 29 ans issus du recensement, France entière (2020) : le taux d'accès au CEJ (rapporté à la population de l'ensemble des jeunes) est légèrement inférieur pour les jeunes ruraux (2,2 %) que pour les jeunes urbains (2,6 %).

Tableau 2 : Taux d'accès aux CEJ selon le territoire de résidence

Jeunes accompagnés en CEJ (2023)	Tout SPE	Population totale des jeunes 16-29 ans	Taux d'accès au CEJ
	Effectifs	Effectifs	Tout SPE
rural	64 687	2 976 691	2,2 %
urbain	247 974	9 601 567	2,6 %
non renseigné	105		
TOTAL	312 766	12 578 258	2,5 %

Source : Données CEJ issus des systèmes d'informations de France travail et de SI Milo et population totale de jeunes issue du INSEE recensement 2020

[5] La mission a réalisé la même approche à partir des zonages prioritaires ZRR et QPV qui montre des résultats similaires. Les jeunes résidant en ZRR représentaient, en 2023, 12,7 % des jeunes accompagnés en CEJ par le service public de l'emploi, tandis que les QPV en représentaient 18,6 %.

Tableau 3 : Taux d'accès au CEJ selon la résidence QPV / ZRR

Jeunes accompagnés en CEJ (2023)	Missions locales		France travail		Tout SPE		Répartition	
	effectifs	Part	Effectifs	part	effectifs	part	Missions locales	France travail
ZRR	25 134	12,0 %	14 791	14,3 %	39 925	12,7 %	63,0 %	37,0 %
QPV	43 415	20,7 %	14 993	14,5 %	58 408	18,6 %	74,3 %	25,7 %
TOTAL	209 914	100 %	103 530	100 %	313 444	100 %		

Source : Données CEJ issus des systèmes d'informations de France travail et de SI Milo, transmis par France travail et l'UNML (2023)

## 2 Approche détaillée France Travail et Missions locales

[6] France Travail et l'UNML ont transmis à la mission des données sur l'accès des jeunes aux différents dispositifs d'accompagnement qu'ils proposent, intégrant une variable liée au territoire de résidence. Ces données, présentées ci-dessous, sont spécifiques à chacun des deux grands réseaux, dans la mesure où les dispositifs proposés aux jeunes ne sont pas identiques et où l'offre de service proposée n'est pas suivie de la même façon dans les systèmes d'informations des deux opérateurs. Des travaux d'harmonisation sont en cours mais non finalisés à la date de rendu de la mission.

[7] Si les jeunes ruraux représentent au sein des missions locales 19,3 % des entrées en CEJ en 2023, ils sont 21 % des jeunes en premier accueil et 19,7 des jeunes en PACEA. Ils représentent au total 20,7 % des jeunes accompagnés (tout dispositif confondu).

Tableau 4 : Tableau présentant la répartition des jeunes accompagnés par les missions locales selon le lien de résidence

Degré de densité	Nombre de jeunes accompagnés		Nombre de jeunes en 1er accueil		Nombre de CEJ en cours		Dont Nbre d'entrées en CEJ en 2023 **		Nombre de PACEA en cours		Dont Nbre d'entrées en PACEA en 2023 **	
Bourgs ruraux	119 604	11,1 %	47 069	11,1 %	33 876	10,6 %	22 397	10,7 %	58 712	10,6 %	28 880	10,9 %
Rural à habitat dispersé	90 139	8,4 %	36 627	8,6 %	23 962	7,5 %	15 865	7,6 %	43 575	7,9 %	20 773	7,8 %
Rural à habitat très dispersé	13 191	1,2 %	5 568	1,3 %	3 365	1,1 %	2 279	1,1 %	6 281	1,1 %	3 070	1,2 %
<b>Sous-Total</b>	<b>222 934</b>	<b>20,7 %</b>	<b>89 264</b>	<b>21,0 %</b>	<b>61 203</b>	<b>19,2 %</b>	<b>40 541</b>	<b>19,3 %</b>	<b>108 568</b>	<b>19,7 %</b>	<b>52 723</b>	<b>19,9 %</b>
Centres urbains intermédiaires	222 601	20,7 %	81 974	19,3 %	71 042	22,3 %	46 608	22,2 %	104 917	19,0 %	53 459	20,2 %
Petites villes	69 159	6,4 %	25 813	6,1 %	21 070	6,6 %	13 970	6,7 %	34 300	6,2 %	16 847	6,4 %
Ceintures urbaines	81 781	7,6 %	31 463	7,4 %	24 683	7,7 %	16 034	7,7 %	39 968	7,2 %	19 211	7,3 %
<b>Sous-Total</b>	<b>373 541</b>	<b>34,8 %</b>	<b>139 250</b>	<b>32,7 %</b>	<b>116 795</b>	<b>36,6 %</b>	<b>76 612</b>	<b>36,6 %</b>	<b>179 185</b>	<b>32,5 %</b>	<b>89 517</b>	<b>33,8 %</b>
Grands centres urbains	475 648	44,3 %	195 329	45,9 %	140 258	44,0 %	92 083	44,0 %	263 418	47,8 %	122 595	46,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 074 419</b>	<b>100 %</b>	<b>425 355</b>	<b>100 %</b>	<b>318 684</b>	<b>100 %</b>	<b>209 517</b>	<b>100 %</b>	<b>551 577</b>	<b>100 %</b>	<b>264 964</b>	<b>100 %</b>
				<b>39,6 %</b>		<b>29,7 %</b>		<b>19,5 %</b>		<b>51,3 %</b>		<b>24,7 %</b>

Source : Union nationale des missions locales, données consolidées 2023, SI-Milo.

[8] Pour France Travail, en 2023, les jeunes ruraux représentaient 24,5 % des jeunes de 16 à 29 ans accompagnés (23,4 % des jeunes en CEJ et 25,6 % des jeunes en AIJ), 21 % des entrées en prestations et 21 % des entrées en formation (sur la même tranche d'âge) ; ils représentaient 36 % des demandes d'aides à la mobilité.

Tableau 5 : Jeunes accompagnés par France travail selon le lien de résidence en 2023

Répartition des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois en catégories ABC selon la commune de résidence	<b>Commune urbaine</b>	<b>Commune rurale</b>	<b>Ensemble</b>
	73,6 %	26,4 %	100,00 %
Répartition des demandeurs d'emploi 16-29 ans inscrits en fin de mois en catégories ABC selon commune de résidence	<b>Commune urbaine</b>	<b>Commune rurale</b>	<b>Ensemble</b>
	1 051 478	340 631	1 392 109
	75,5 %	24,5 %	100 %
Nombre d'aides à la mobilité	<b>Commune urbaine</b>	<b>Commune rurale</b>	<b>Ensemble</b>
	27 891	15 417	43 322
	% communes	64 %	36 %
% dans la DEFM 16-29 ans	2,7 %	4,5 %	3,1 %
Nb moyen d'aides à la mobilité pour 1000	27	15	41
Nombre d'entrées en CEJ	<b>Commune urbaine</b>	<b>Commune rurale</b>	<b>Ensemble</b>
	79 279	24 146	103 530
	% communes	76,6 %	23,4 %
Nombre d'entrées en CEJ pour 1000 DE	75	71	74
Nombre d'entrées en AIJ	<b>Commune urbaine</b>	<b>Commune rurale</b>	<b>Ensemble</b>
	109 229	37 480	146 719
	% communes	74,4 %	25,6 %
Nombre d'entrées en AIJ pour 1000	104	110	105
Nombre d'entrées en prestations	<b>Commune urbaine</b>	<b>Commune rurale</b>	<b>Ensemble</b>
	749 604	194 931	946 374
	% communes	79 %	21 %
	% dans la DEFM 16-29 ans	71,3 %	57,2 %
Nb moyen d'entrées en prestation pour 1000	713	572	680
Nombre d'entrées en formations	<b>Commune urbaine</b>	<b>Commune rurale</b>	<b>Ensemble</b>
	306 530	82 418	389 183
	% communes	79 %	21 %
	% dans la DEFM 16-29 ans	29,2 %	24,2 %
Nb moyen d'entrées en formation pour 1000	292	242	280
Total accès aux services	<b>Commune urbaine</b>	<b>Commune rurale</b>	<b>Ensemble</b>
	1 248 880	369 751	1 620 820
	Nombre moyen d'accès aux services pour 1000	1 188	1 085
	2,0 %	-6,8 %	

Source : France Travail, STMT, données brutes. Champ France

### 3 Des différences dans les profils de jeunes bénéficiaires d'un CEJ entre France Travail et les missions locales

[9] A l'occasion de la mise en œuvre du CEJ, des travaux communs France Travail – Missions locales ont permis l'élaboration d'une cartographie commune des solutions mobilisables et la définition de « Repères » permettant aux deux réseaux d'organiser l'orientation des jeunes. Selon ces éléments, transmis par France Travail à la mission<sup>60</sup>, pour orienter un jeune en CEJ, le conseiller France Travail ou Mission locale peut s'appuyer sur les repères suivants :

- niveau de diplôme inférieur au CAP/BEP ;
- jeunes de 18 à 21 ans ;
- bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- travailleurs précaires qui présentent des difficultés d'accès à l'emploi ;
- demandeurs d'emploi de très longue durée ou de longue durée ;
- résidents de QPV ou ZRR ;
- éligibles au Plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- éligibles à l'allocation CEJ.

[10] **Ces repères ne constituent pas des critères d'éligibilité mais une aide à la décision** : la motivation du jeune et l'appréciation du conseiller sur ses besoins sont les principaux critères d'orientation vers le CEJ, ainsi que l'accessibilité à l'offre de service, déterminante en milieu rural en fonction de la mobilité du jeune. Il est à noter que le public mineur, compte tenu de l'obligation de formation inhérente à ce public, est prioritairement orienté vers les Missions locales. Enfin, le diagnostic local, coconstruit avec les partenaires dans les territoires, permet d'ajuster ces critères d'orientation et d'apporter des repères personnalisés complémentaires.

[11] Par ailleurs, France Travail a constaté des différences de profils entre les jeunes accompagnés en CEJ par France Travail en CEJ et ceux accompagnés par les Missions locales<sup>61</sup> :

- Les jeunes de moins de 21 ans représentent un jeune accompagné sur deux par France Travail, quand ils représentent les trois quarts des effectifs en CEJ des Missions locales ;
- 17 % de jeunes en CEJ accompagnés par France Travail sont diplômés du supérieur contre 6 % des jeunes accompagnés par les Missions locales ;
- 2 % de jeunes accompagnés par France Travail sont non diplômés contre 40 % des jeunes accompagnés en CEJ par les Missions locales ;
- 48 % de ceux qui sont accompagnés par France Travail ont le permis de conduire contre 9 % en CEJ Mission locale

<sup>60</sup> Eléments transmis à la mission par la direction générale de France travail, mai 2024

<sup>61</sup> Eléments transmis à la mission par la direction générale de France travail, mai 2024



[12] Les publics accompagnés par les Missions locales sont ainsi souvent moins diplômés, et souvent moins autonomes. Cela a un impact pour les jeunes ruraux, dans leur capacité à accéder à l'offre d'accompagnement et à se projeter dans un parcours d'accompagnement.

## 4 Zoom sur la situation des jeunes en CEJ – Jeunes en Rupture

[13] **Le contrat d'engagement Jeune destiné aux jeunes dits en rupture (CEJ – JR) propose un accompagnement spécifique et renforcé, dans une logique d'accompagnement global pouvant notamment intégrer un accompagnement au logement, à la mobilité ou une prise en charge en santé.** Les projets retenus proposent des actions complémentaires à l'offre déjà existante, spécialement dédiées à ce public et une articulation entre le porteur et les missions locales du territoire doit être organisée, depuis le repérage et la remobilisation des jeunes ciblés jusqu'à leur accès à l'emploi durable à l'issue de l'accompagnement en CEJ.

[14] **La spécificité du CEJ – Jeunes en rupture (JR) réside notamment dans l'articulation de l'accompagnement professionnel avec d'autres offres de service sur les enjeux de santé, de mobilité et de logement.** Pour mettre en œuvre cette spécificité importante du volet « jeunes en rupture » du CEJ, des moyens ont été dédiés.

[15] Le 1er appel à projet a bénéficié d'un financement de 90 M€ :

- 60 M€ pour des actions d'accompagnement vers l'emploi des jeunes (programme 102)
- 10 M€ pour renforcer les ressources en accompagnement pour l'accès et /ou le maintien dans le logement des jeunes (Programme 177 via le P102)
- 4 M€ dédiés au renforcement des SIAO (Programme 304) mais ces crédits étaient hors appel à projets
- 6 M€ pour des actions en faveur de la mobilité (Programme 304)
- 10 M€ pour renforcer les actions de prévention et de soins à destination des jeunes en rupture (crédits ARS, hors appel à projets)

[16] Pour la 2ème vague, l'enveloppe des appels à projets CEJ – JR s'élevait à 67 M€ :

- 54 M€ sur le volet Accompagnement vers l'emploi (programme 102)
- 10 M€ sur le volet Logement (programme 177)
- 3 M€ sur le volet Mobilité (programme 304)

### 4.1 Quelques éléments sur la couverture territoriale de l'offre de CEJ JR

[17] La DGEFP a transmis à la mission des éléments sur les concertations conduites avec les collectivités sur les zones blanches du CEJ JR, prévues dans le cadre de la feuille de route 2024 du CEJ, validée lors du comité des parties prenantes du CEJ de novembre 2023.

[18] **Le 1er rapport de suivi / évaluation de la mise en œuvre du CEJ dans les territoires, réalisé par le COJ (déc. 2022)<sup>62</sup>, a notamment dressé le constat de la persistance de zones blanches dans la couverture territoriale du CEJ – Jeunes en rupture.**

Le COJ déplore le manque de prise en compte des problématiques liées à la mobilité, en particulier pour les jeunes vivant dans les territoires ruraux ou périurbains. En effet, l'offre de services du CEJ dans sa globalité (accompagnement individuel, ateliers collectifs, solutions structurantes, etc.) se déploie généralement dans les territoires urbains, ce qui implique des mobilités importantes tant en termes de distance que de fréquence, pour les jeunes éloignés de ces territoires. Le constat de l'éloignement géographique soulève également la problématique des « zones blanches » dans lesquelles l'offre est inexistante pour les jeunes. Cette question a été particulièrement pointée dans le cadre de la constitution de consortiums pour répondre à l'appel à projets « jeunes en rupture ».

Source : 1er rapport de suivi / évaluation de la mise en œuvre du CEJ dans les territoires, COJ, Déc. 2022

[19] **En particulier, les territoires suivants n'étaient pas couverts par le CEJ JR :** Haute Marne, Vosges et Aube, Territoire de Belfort, Vendée, Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Creuse, Lot et Garonne, Aveyron, Cantal, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres. Parmi ces départements, certains pouvaient néanmoins être couverts par un projet « Repérer et mobiliser les publics invisibles », comme le Cantal ou l'Indre.

[20] **La majorité de ces zones, ou départements non couverts, sont des territoires ruraux. Selon la DGEFP, cela tient notamment à l'absence de structures implantées sur ces territoires en capacité de porter un projet ou de constituer un consortium.**

[21] **Dans le cadre de la deuxième vague de l'appel à projet, les DREETS ont été invitées à porter une attention particulière à ces zones blanches.** Certains des départements qui jusqu'alors ne bénéficiaient pas de l'offre CEJ JR ont pu être couverts. Il s'agit de la Haute-Marne, de l'Aube, des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de l'Aveyron, de l'Indre, Indre-et-Loire, Deux-Sèvres. Les DREETS et DDETS ont été très attentifs à cet enjeu.

[22] **Des départements restent toutefois sans déploiement d'une solution CEJ-JR sur leur territoire :** les Vosges, le Territoire de Belfort, le Lot et Garonne, la Creuse, le Cantal, le Loir et Cher et la Vendée.

---

<sup>62</sup> [COJ - CEJ-1er rapport d'étape - Adopté 20221209 \(002\).pdf \(banquedesterritoires.fr\)](#)

Le COJ déplore le manque de prise en compte des problématiques liées à la mobilité, en particulier pour les jeunes vivant dans les territoires ruraux ou périurbains. En effet, l'offre de services du CEJ dans sa globalité (accompagnement individuel, ateliers collectifs, solutions structurantes, etc.) se déploie généralement dans les territoires urbains, ce qui implique des mobilités importantes tant en termes de distance que de fréquence, pour les jeunes éloignés de ces territoires. Le constat de l'éloignement géographique soulève également la problématique des « zones blanches » dans lesquelles l'offre est inexistante pour les jeunes. Cette question a été particulièrement pointée dans le cadre de la constitution de consortiums pour répondre à l'appel à projets « jeunes en rupture ».

## 4.2 Données sur les caractéristiques des jeunes bénéficiaires du CEJ – Jeunes en rupture et sur leur parcours

[23] **La mission a cherché à analyser les caractéristiques des bénéficiaires du CEJ – Jeunes en rupture (JR) : part des jeunes ruraux parmi les bénéficiaires, impact de la résidence dans un territoire rural sur les parcours ...** Les données disponibles, transmises par la DGEFP, comportent toutefois peu de précisions sur la situation des jeunes ruraux, à l'exception du nombre de jeunes bénéficiaires du CEJ – JR qui résident en ZRR.

[24] **Les données qui caractérisent les jeunes dits en rupture, et celles qui éclairent sur la réalisation des parcours – sans distinguer les jeunes ruraux – apportent néanmoins des éléments de compréhension sur ces jeunes en grande difficulté, utiles à la mission. Ces données, qui proviennent d'un collecteur dédié renseigné par les porteurs de projets (données arrêtées au 31 mars 2024), sont restituées ci-après.**

[25] **Au 31 mars 2024, 17 230 jeunes ont été repérés, dont :**

- 66 % d'hommes et 34 % de femmes ;
- 35 % résident en QPV ;
- 7 % résident en ZRR ;
- 8,5 % se déclarent titulaires de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé ;
- 50 % des jeunes repérés se déclarent décrocheurs scolaires ;
- 14 % sont âgés de moins de 18 ans, 54 % ont entre 18 et 22 ans, et 32 % ont plus de 22 ans
- 32 % sont non qualifiés et 51 % sont peu qualifiés.

[26] **Parmi les besoins spécifiques exprimés par les jeunes repérés :**

- 54 % des jeunes déclarent des besoins de mobilité
- 64 % des jeunes déclarent des besoins en matière d'accès aux droits
- 41 % déclarent des besoins de logement
- 36 % déclarent des besoins de santé

[27] **Concernant les suites de parcours :**

- 32 % des jeunes ont contractualisé un CEJ, soit 5 506 jeunes
- 25 % des jeunes repérés sont encore en cours de remobilisation,
- 43 % des jeunes repérés ont mis fin à leur parcours avant la signature d'un CEJ.

[28] **Pour les jeunes repérés qui n'ont pas signé de CEJ, les porteurs de projets peuvent indiquer les motifs de non-contractualisation :**

- Près d'1/4 d'entre eux se sont tournés vers un autre dispositif d'accompagnement,
- 11 % ont trouvé un emploi,
- 8 % sont partis en formation,

Cela représente 43 % des jeunes qui ont poursuivi leur insertion professionnelle, soit dans un dispositif d'accompagnement, soit en solution d'emploi ou de formation.

[29] **Au total, sur les 17 230 jeunes repérés, 8 660 avaient trouvé une solution (CEJ, emploi, parcours d'accompagnement ou formation) fin mars 2024, soit la moitié des jeunes en rupture repérés.**

[30] **Pour les jeunes sortis de parcours, les porteurs de projet doivent renseigner la résolution des besoins spécifiques liés au logement, à la santé, à la mobilité et à l'accès aux droits).**

[31] Les difficultés rencontrées par les jeunes en matière de mobilité et logement

- sont résolues pour un tiers des jeunes
- n'ont pas pu être résolues pour plus d'un quart des jeunes
- sont toujours en cours de résolution pour 25 % des jeunes.

#### 4.3 Le devenir du CEJ - Jeunes en rupture dans le cadre de l'offre de repérage et de remobilisation (O2R)

[32] **En 2024, l'offre de repérage et de remobilisation (O2R), issue de l'article 7 de la loi pour le Plein emploi prolonge et remplace les offres existantes d'accompagnement et de remobilisation et en particulier le CEJ – Jeunes en rupture.** Selon la DGEFP, « ces deux offres sont très proches dans leur objet et s'adressent à des publics particulièrement vulnérables, dans une logique de repérage et de remobilisation » ; l'O2R a ainsi vocation à « donner un cadre pérenne à toutes les actions qui ont été expérimentées sous diverses formes dans le cadre des appels à projets du Plan d'investissement dans les compétences ou dans le cadre du CEJ -JR ».

[33] **Le champ de l'O2R est toutefois plus large et ne concerne pas que les jeunes.**

En complémentarité des accompagnements délivrés par le réseau pour l'emploi, la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi prévoit (article. L. 5316-1 du code du travail) que des opérateurs publics ou privés pourront être chargés du repérage des personnes les plus éloignées de l'emploi ou qui ne sont pas inscrites dans un parcours d'insertion suivi par un membre du réseau pour l'emploi, ainsi que de la remobilisation et de l'accompagnement socio-professionnel de ces personnes.

[34] **L'O2R est conçue comme le prolongement du CEJ – JR, dans un périmètre plus large.** Dès lors, la DGEFP a précisé à la mission que, dès la fin des conventions en cours, les projets qui répondent à des enjeux identifiés sur les territoires pourront candidater dans le cadre de l'O2R, pour pérenniser leurs actions dans ce nouveau cadre. Dans l'attente, les projets CEJ-JR se poursuivent jusqu'à leur terme, sans changement de modalités. Toutefois, la logique des appels à

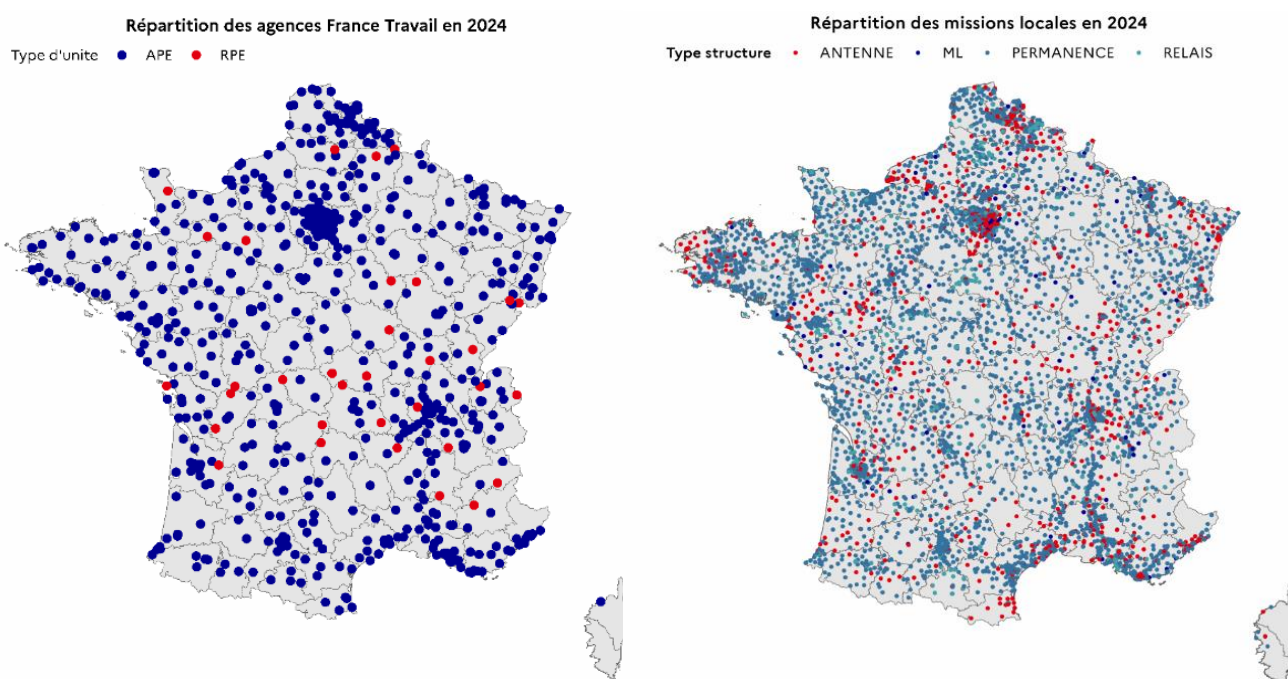
manifestations d'intérêts de l'O2R est de prioriser les besoins non couverts du territoire. Aussi, les lauréats du CEJ-JR ne pourront pas candidater sur les mêmes territoires et pour les mêmes publics au titre de l'O2R pendant toute la durée de leur conventionnement ; ils pourront candidater sur des territoires sur lesquels leur projet n'est pas déployé ou pour des publics qui ne sont pas ciblés dans l'AAP CEJ-JR, sous réserve qu'aucun autre projet n'est déployé sur le territoire.

[35] Enfin, dans le cadre de l'O2R, la dimension interministérielle prévoyant des volets dédiés au logement et à la mobilité, avec des crédits afférents, n'est pas reconduite ; elle ne figure pas dans l'instruction DGEFP/DS/2024/131 du 30 juillet 2024 relative à la mise en œuvre de l'offre de repérage et de remobilisation (O2R) pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

## 5 Un enjeu clé autour de l'implantation des lieux d'accueil France Travail et Missions locales pour les jeunes ruraux

[36] Le maillage territorial des missions locales et des agences France Travail permet d'assurer une couverture territoriale importante, à travers 896 agences France travail et 1 628 missions locales et antennes, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Carte 1 : Couverture territoriale des agences et relais France travail et des Missions locales



Source : Données transmises par France travail et l'UNML, traitement Pôle data de l'IGAS

[37] L'implantation de permanences joue un rôle important dans les territoires ruraux.

Tableau 6 : Lieux d'accueil des missions locales selon leur densité (grille INSEE)

	Type	Degré de densité	ML (Siège)		ANTENNE		PERMANENCE		RELAIS		TOTAL	
rural	Communes rurales	Bourgs ruraux	27	6,9 %	240	19,4 %	1 450	34,5 %	127	12,0 %	1 844	26,8 %
		Rural à habitat dispersé	1	0,3 %	23	1,9 %	713	17,0 %	28	2,6 %	765	11,1 %
		Rural à habitat très dispersé	0	0,0 %	1	0,1 %	86	2,0 %	0	0,0 %	87	1,3 %
		<b>Sous-Total</b>	<b>28</b>	<b>7,1 %</b>	<b>264</b>	<b>21,4 %</b>	<b>2 249</b>	<b>53,5 %</b>	<b>155</b>	<b>14,7 %</b>	<b>2 696</b>	<b>39,1 %</b>
urbain	Communes de densité intermédiaire	Centres urbains intermédiaires	170	43,3 %	268	21,7 %	485	11,5 %	420	39,7 %	1 343	19,5 %
		Petites villes	56	14,2 %	166	13,4 %	308	7,3 %	126	11,9 %	656	9,5 %
		Ceintures urbaines	6	1,5 %	79	6,4 %	405	9,6 %	28	2,6 %	518	7,5 %
		<b>Sous-Total</b>	<b>232</b>	<b>59,0 %</b>	<b>513</b>	<b>41,5 %</b>	<b>1 198</b>	<b>28,5 %</b>	<b>574</b>	<b>54,3 %</b>	<b>2 517</b>	<b>36,5 %</b>
	Communes densément peuplées	Grands centres urbains	130	33,1 %	438	35,5 %	738	17,6 %	295	27,9 %	1 601	23,2 %
Indéterminé	Indéterminé	3	0,8 %	20	1,6 %	19	0,5 %	34	3,2 %	76	1,1 %	
<b>TOTAL</b>			<b>393</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 235</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 204</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 058</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 890</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Union nationale des missions locales

[38] Au sein des Missions locales, les permanences concernent dans plus de la moitié des situations des territoires ruraux. Sur les 4 204 permanences Missions locales, 2 249 sont implantées dans des territoires ruraux, soit 53,5 %, principalement dans les bourgs ruraux (1 450) mais également dans des territoires à habitat dispersé (713) ou à habitat très dispersé (86).

[39] Pour illustrer cet enjeu d'implantation en grande proximité, on peut citer l'exemple du PLIE de Bohain en Vermondois, qui porte une mission locale, rencontré par la mission dans le cadre des déplacements de terrain.

**PLIE de Bohain en Vermondois (Nord de l'Aisne) : des démarches d'aller-vers à travers des permanences délocalisées dans toutes les communes des alentours et un tiers-lieu itinérant avec un truck numérique.**

« On est allé dans les communes, pour toucher les élus, les solliciter pour qu'ils orientent les jeunes en difficulté vers les conseillers. C'était assez compliqué. L'isolement et la peur d'être stigmatisé conduit certains habitants confrontés à la précarité à ne pas solliciter d'aides. C'est vrai également pour les jeunes.

On a persisté. On a installé des permanences, d'abord quelques heures (en général 2 heures par mois), puis une demi-journée quand le ou la référente a enfin été reconnu(e), accepté(e). C'est au bout d'un an à un an et ½ que l'on a commencé à se faire vraiment accepter et que les permanences se sont remplies. La secrétaire de mairie ou l' élu envoient également des jeunes.

C'est possible car les référents ne perdent pas leur temps : sur ce temps de permanence, quand il n'y a personne, ils peuvent réaliser leurs tâches administratives, faire une visioconférence. Aujourd'hui, on peut se le permettre avec les outils internet. Mais ce n'était pas évident de décider de rester alors qu'au démarrage les permanences étaient quasi vides : on passait pour des rêveurs. Et cela a un coût – le déplacement des conseillers – et suppose une certaine capacité d'adaptation : il faut jongler avec les horaires d'ouverture des mairies, avec les plannings ... Mais on remplit notre mission : on voit des jeunes que l'on ne verrait pas si on ne tenait pas ces permanences en très grande proximité ».

Source : Verbatims recueillis auprès de la directrice du PLIE et des conseillers en insertion.

## 6 Des appels à projets ont fait émerger de nouvelles approches d'« aller vers » conduites en grande proximité

[40] **Faisant le constat que certains jeunes en difficulté ne se présentent pas spontanément aux opérateurs du service public de l'emploi ou ont été « perdus de vue », des démarches d'aller-vers se sont développées à partir de la fin des années 2000.** Inspirées par les actions de maraudes de rue conduites de longue date par la Prévention spécialisée, ces actions ont été fortement soutenues par le Plan d'investissement dans les compétences, à travers une série d'appels à projets (juin 2019 et 2021) lancés à destination des jeunes invisibles des QPV ou ZRR, dans l'optique d'aller à leur rencontre dans les lieux qu'ils fréquentent.

[41] **Ces actions s'avèrent particulièrement cruciales pour toucher les jeunes en difficulté dans les territoires de faible densité,** souvent confrontés à de grandes difficultés de mobilité. Plusieurs projets financés dans ce cadre proposent ainsi dans les territoires ruraux la mise en circulation de bus, minibus, truck, fourgonnettes pour apporter l'information aux jeunes, leur proposer des activités sur les lieux qui leur sont familiers (sports, culture, accès aux droits, santé ...), l'organisation de maraudes de rue ou d'évènements ainsi que différentes modalités de prise de contact.

[42] On peut citer quelques exemples d'actions, à titre d'illustration :

- Le projet porté par l'Association Morbihannaise d'Insertion Sociale et Professionnelle (AMISEP) en Bretagne consiste à mettre en place un bus itinérant d'accès à l'information et aux droits. Des permanences d'acteurs relais (ML, CPAM...) se tiennent dans le bus.
- Le projet de Tour Emploi en Hauts de France qui a également développé une structure mobile pour aller vers les jeunes, avec la présence de conseillers en insertion et d'entreprises.
- Le projet d'Accueil service intitulé « le bureau mobile » en Normandie repose sur l'aménagement d'un « bureau mobile » c'est-à-dire d'un camping-car aménagé comportant un espace repas avec cuisine, douche, lavage du linge, bureau équipé d'une connexion internet avec ordinateur et imprimante. Des salariés et bénévoles de l'association, ainsi qu'un travailleur social, vont à la rencontre des jeunes en territoire rural qui ne disposent d'aucun service au quotidien et parfois en rupture sociale, afin de proposer différents services tels qu'un accompagnement social individualisé, aider à gérer les démarches administratives ou liées à la santé, au logement...

**Ces démarches d'aller-vers s'inspirent largement du travail de rue porté par les travailleurs sociaux, notamment dans le cadre de la prévention spécialisée.** Mais, dans les territoires ruraux, ce travail se décline souvent à l'échelle d'un canton ou d'une communauté de communes, sur un territoire très étendu, ce qui suppose de passer beaucoup de temps sur le terrain pour « s'approprier le fonctionnement du territoire »<sup>63</sup>.

**Aller-vers et se faire accepter dans les territoires ruraux : une immersion inscrite dans le temps long**

« Cette période d'immersion a pour objectif de comprendre les codes, mais aussi d'être présent sans déranger. Pour s'en imprégner et les intégrer, nous devons y passer plusieurs fois, de nombreuses fois, à des saisons et horaires différents. (...) De plus, dans les quartiers, des lieux tels que les maisons de quartier, les centres sociaux, les locaux d'associations offrent l'opportunité de regroupement de la jeunesse. Dans les campagnes, il n'existe aucune de ces options. Les éducateurs n'ont pas d'appui de « lieux » de rencontre ou de concentration des jeunes. La prévention spécialisée nécessite alors une organisation tactique tenant compte des saisons et du climat.

En zone rurale, ce temps d'immersion peut être long. Les éducateurs, seuls ou en binôme, passent, repassent, s'assoient ou déambulent, observent, étudient, examinent, notent, analysent, déduisent et projettent... Plus qu'une immersion, il s'agit d'une véritable plongée dans un espace-temps que nous ne maîtrisons pas au départ. Nous prévoyons un temps d'immersion sur chaque commune aussi petite soit-elle et nous visitons chacune d'elles. En effet, dans un petit village, si nous ne voyons personne, ou presque, dans les rues, nous, nous sommes vus, épiés, observés derrière les fenêtres par les habitants quelque peu méfiants. Ainsi nous nous faisons voir, repérer et nous gagnons du temps dans notre objectif d'être vus et reconnus. (...). Cette phase de découverte du territoire est fondamentale. Nous avons été « vers » le territoire, nous l'avons visité, nous nous y sommes perdus pour mieux nous retrouver et nous y repérer. (...). Ce que nous avons essayé n'a pas toujours été efficace de suite, il a fallu réessayer, faire, refaire ou défaire. Nous avons travaillé pour la suite, pour l'avenir.

Sur un quartier, l'implantation d'une équipe peut aller de six mois à deux ans. Sur un secteur aussi étendu et vaste que ce canton rural de Seine-et-Marne, nous nous sommes donnés entre deux et trois ans afin d'être familiarisés avec les us et coutumes, d'être en phase avec l'espace-temps du territoire, afin d'être connus et reconnus par les jeunes et les habitants et sollicités automatiquement par les partenaires dès qu'une situation concerne la jeunesse. C'est le tissage d'une reconnaissance mutuelle entre chaque acteur, professionnel et habitant ».

Source : Valérie DUBOIS-ORLANDI, « Jeunes invisibles des zones rurales : quand la prévention spécialisée reste un dispositif pertinent pour « aller vers » eux ». Extraits.

<sup>63</sup> DUBOIS-ORLANDI, V., Jeunes invisibles des zones rurales : quand la prévention spécialisée reste un dispositif pertinent pour « aller vers » eux. Vie sociale, 2018/2 n° 22. pp. 85-102.  
<https://doi.org/10.3917/vsoc.182.0085> .



[43] **Pour compléter ces actions physiques déployées dans les territoires, un appel à projets « maraudes numériques » a été lancé en 2022** dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Il s'inspire de l'initiative de « Promeneurs du net », lancée par la CNAF en 2016, qui soutient des actions d'« aller-vers » sur le net, destinées aux jeunes de 12 à 25 ans.

[44] **Les actions de maraudes numériques ne sont pas non plus exclusivement tournées vers les jeunes ruraux mais, dans la mesure où elles s'adressent aux jeunes présents sur les réseaux sociaux ou les plateformes de jeux en ligne, quel que soit leur lieu de résidence, elles constituent un cadre de repérage particulièrement utile pour les jeunes isolés** qui résident dans des territoires enclavés, ce que confirment les quelques éléments de bilan que la mission a pu consulter.

**Bilans de deux actions de « Maraude numériques » destinées aux jeunes invisibles (extraits)**

Les 2 800 « Promeneurs du net » labellisés par la CNAF ont permis d'accompagner, en 2021, 150 000 jeunes, dans la quasi-totalité des Départements<sup>64</sup>. 13 % des jeunes accompagnés résident dans une zone rurale à revitaliser (ZRR) et 18 % dans une zone rurale ou péri-urbaine.

Selon le bilan de l'action conduite par l'association Hello Charlie, lauréat de l'appel à projets 2022 « Maraude numériques » du PIC, **les jeunes ruraux représentent 17 % des jeunes accompagnés suite à une prise de contact en ligne** (et 7 % qui habitent dans une commune de moins de 2 500 habitants)<sup>65</sup>.

**Le bilan de l'action conduite par l'association Hello Charlie met en lumière une différence des coûts selon le type de public et plus particulièrement le lieu de résidence. Selon ce bilan, le coût de mise en relation avec une mission locale ou une école de la 2e chance (E2C) pour passer le relais de l'accompagnement est plus important pour les jeunes qui résident dans les territoires ruraux :** le coût complet de 180 € en moyenne masque de fortes disparités : il est de 70 € par jeune en IDF ou autour de Lyon et de 400 à 600 € pour les jeunes issus des territoires ruraux isolés.

**« Ce qui fait varier le coût, ce sont les derniers km :** les médiateurs passent beaucoup plus de temps pour organiser un rdv, là où c'est beaucoup plus simple pour un jeune qui réside dans un territoire urbain. Pour les jeunes ruraux, les temps de relance mais aussi les temps d'accompagnement au téléphone sont plus longs : phénomène d'isolement, difficultés de mobilité très importantes qui entravent les capacités de remobilisation ... Et il y a plus de perte, d'abandon, de jeunes qui ne se présentent au rdv fixé avec la Mission locale ou l'E2C. Tout cela doit être pris en compte pour aller au bout de l'accompagnement ».

Source : *Bilan 2021 de l'action « Promeneurs du net », CNAF et bilan 2023 de l'action « maraudes numériques », portée par l'association Hello Charlie et entretien avec la cofondatrice d'Hello Charlie*

<sup>64</sup> Bilan 2021 du dispositif, réalisé par la CNAF :

2 800 « Promeneurs du net » labellisés par la CNAF, présents dans tous les Départements en 2021 sauf 4 (Guyane, Mayotte, Haute-Savoie, Nord).

150 000 jeunes accompagnés : 60 % des jeunes étaient déjà connus d'une structure ; pour les autres, la mise en relation est réalisée par des partenaires extérieurs (notamment établissements scolaires) ou via les réseaux sociaux (tic toc, discord, twitch, instagram, snapatch ...).

Principales thématiques abordées : questions personnelles sur leur vie de tous les jours, relations amoureuses, questions liées à la famille, aux loisirs.

<sup>65</sup> Sur les 120.000 jeunes entrés en contact suite à la campagne en ligne, 100.000 jeunes ne sont pas NEET (ils peuvent alors accéder à la plateforme d'accompagnement en autonomie) et 20 .000 sont NEET, invisibles. Ils bénéficient dès lors de l'accompagnement dédié financé par le programme « Maraude numériques. 17 % d'entre eux habitent en zone rurale et 7 % dans une commune moins de 2.500 hpts.

Source : Hello Charlie.

[45] Pour atteindre leurs objectifs – repérer mais aussi remobiliser et assurer la mise en relation « physique » avec des acteurs en charge de l’accompagnement – ces actions **nécessitent, tout autant que les actions « physiques », que soit prise en compte les freins spécifiques des jeunes qui résident dans des territoires peu denses et peu dotés de solutions de remobilisation en proximité.** Elles ont également besoin de disposer d’une certaine pérennité, qui n’est malheureusement pas toujours acquise : certaines DREETS ont en effet pris le relais, dans le cadre du CEJ – Jeunes en rupture, de l’appel à projet national « maraudes numériques » (une seule vague a été financée dans ce cadre, dans une logique d’amorçage) mais les financements ont manqué pour pérenniser ces actions au-delà de ces quelques initiatives.

[46] **Au-delà des démarches de repérage des jeunes invisibles, plusieurs programmes ont développé une offre de remobilisation « hors les murs », déployée en grande proximité.**

[47] **C’est notamment le cas de la « Promo 16-18 », créée en 2021.** Pourtant, l’ouverture de ces « Promos hors-les-murs » reste fragile ; cette initiative nécessite un fort portage permettant de réunir les conditions de déploiement (mise à disposition d’un local, orientation des jeunes concernés, organisation éventuelle d’un système de ramassage pour les jeunes des villages alentours ...) ; elle nécessite aussi de prendre en compte les conditions particulières de mise en œuvre dans des territoires ruraux et en particulier l’adaptation des tailles critiques des groupes aux réalités des territoires à faible densité.

[48] Ainsi, des Promos hors-les-murs qui semblaient bien installées dans certains territoires n’ont pas pu être reconduites en 2024 car les paramètres de mise en œuvre « en vitesse de croisière » se sont révélés mal adaptés. Ainsi, alors qu’en 2023, 325 sessions « hors-les-murs » étaient ainsi organisées, accueillant 1 575 jeunes (soit 20 % des jeunes accueillis au total), ce sont seulement 79 sessions hors-les-murs, qui ont pu être organisées au 1er semestre 2024, pour 589 jeunes, dans le nouveau cadre<sup>66</sup>.

[49] **La mission est allée à la rencontre des acteurs qui ont porté la délocalisation de la Promo 16-18 dans les Deux sèvres<sup>67</sup>, sur les territoires de Bressuire, Parthenay et Thouars en 2023, délocalisation qui n’a pas pu être reconduite en 2024, afin de comprendre les freins que les acteurs ont rencontré dans la pérennisation de ces solutions.**

---

<sup>66</sup> Données transmises par la Direction générale de l’Afp.

<sup>67</sup> La mission a rencontré l’Afp et ses partenaires associés à l’ouverture de Promos hors les murs en 2023 : les représentants de la maison de l’emploi / mission locale de Bressuire, Parthenay et Thouars, de la plateforme de décrochage, du Centre d’information et d’orientation de Bressuire, de l’agglomération du Bocage Bressuirais et du centre socio-culturel de Nueil-les-Aubiers.

### **Les difficultés rencontrées par les acteurs pour reconduire la délocalisation de la Promo 16-18 dans les territoires ruraux des Deux-Sèvres en 2024**

Dans ces territoires, les sessions hors-les-murs avaient permis d'accueillir 145 jeunes décrocheurs en 2023 (quatre sessions à Bressuire, une à Parthenay et deux à Thouars)<sup>68</sup> mais n'ont pas été reconduites en 2024.

Selon les acteurs rencontrés, très impliqués dans le projet, **le principal motif tient au relèvement du seuil minimal de stagiaires autorisé pour l'ouverture d'une session**. Alors que ce seuil était fixé à 6, à titre expérimental en 2022, il avait été relevé à 8 en 2023 et à nouveau relevé à 10 en 2024. Pour aucun des acteurs de ces trois territoires, il n'a été possible de réunir en même temps 10 stagiaires. A titre d'illustration, lorsque la mission locale de Parthenay a enfin réussi à compléter son groupe, il ne restait plus que 3 stagiaires prêts à démarrer. Parmi ces 3 jeunes, seule une jeune fille a décidé de faire le trajet quotidien (45 minutes de transport) vers Niort pour intégrer une session.

Les acteurs rencontrés plaident en faveur d'une approche différente, dans une logique **autorisant des entrées « perlées » permettant d'intégrer le jeune « à l'instant T »** dès qu'il se présente car « l'engagement du jeune, souvent effarouché par des nombreux échecs rencontrés au cours de sa scolarité est très volatile ». « Si le jeune n'a pas de solution immédiatement parce que l'on doit attendre la constitution d'un groupe de 8 à 10 pour ouvrir une session, on risque de le perdre ». Cette logique de « dispositif permanent », à entrées et sorties au fil de l'eau a, selon ces acteurs, une autre vertu : elle modifie la posture du formateur et repose nécessairement sur une gestion très individualisée de l'accompagnement, indispensable pour ces jeunes en grande difficulté.

Elle permet également **l'apprentissage progressif de la mobilité**. « Le fait d'implanter en grande proximité dans les territoires très ruraux des activités d'accompagnement est un accélérateur de mobilité pour les jeunes. La mobilité se travaille sur le long terme, ça ne se fait pas d'un coup. Il est nécessaire de se projeter pour accepter la mobilité. Plus on met des services en proximité à la ruralité, plus on va aider à cette mobilité. »

## **7 Des solutions au service de la mobilité**

[50] **La mobilité apparaît au premier rang des freins périphériques à l'accès à l'emploi des jeunes, tout particulièrement en milieu rural**. Ainsi 79 % des jeunes en Garantie jeune n'ont pas le permis de conduire, et 87 % n'ont pas de véhicule. D'après une enquête du Laboratoire de la Mobilité Inclusive de 2016, 44 % des jeunes déclarent avoir déjà refusé un emploi ou une formation en raison d'un problème de mobilité<sup>69</sup>.

[51] **La mobilité n'est pas que physique, elle peut aussi être cognitive, que la mobilité peut aussi dépendre d'une série d'aptitudes psychologique, culturelle, de la capacité à se projeter dans un autre environnement**.

<sup>68</sup> Sur le territoire du Niort, 18 cohortes de promo 16-18 ont été organisées en 2023 : 50 % des jeunes accueillis l'ont été à Niort et 50 % en délocalisation. Cela représente 11 groupes à Niort (tous les mois sauf en août), 4 groupes à Bressuire, 1 groupe à Parthenay, 2 à Thouars (en mai et en septembre).

<sup>69</sup> Cahier des charges du contrat d'engagement jeunes – Jeunes en rupture.

### Une mobilité locale

« Pour un tiers des jeunes de l'enquête, la mobilité n'est faite que de déplacements nécessaires et contraignants. Elle s'organise alors autour des lieux facilement accessibles dans un périmètre continu, plus ou moins étendu, centré sur le lieu de résidence. Les déplacements quotidiens (santé, alimentation, habillement, travail, loisirs) se structurent sur la base d'une proximité spatiale et temporelle : les commerces du village, le centre commercial le plus proche du travail, etc.

Ces jeunes se restreignent ainsi à l'échelle locale, dans un rayon d'environ 30 km autour de chez eux. Peu marquée par la multi-appartenance territoriale, leur mobilité l'est en revanche par de nombreux déplacements, par une circulation intense entre des localités voisines. Ils n'ont pas intégré, dans leurs pratiques de l'espace, l'idée de mobilité géographique à une autre échelle que locale : celle du nord du département pour le Périgord Vert et celle du bassin de vie pour le Rural Galway. La mobilité leur permet de maîtriser un territoire local, mais la migration, à cause de l'attachement au local, ou par peur, ne fait pas partie de leur mode de vie. Ils préfèrent investir le local, le proche, le connu. C'est ainsi que se délimite un territoire, continu, aréolaire, construit dans une dialectique entre enfermement local et circulation intense dans un périmètre bien identifié. Le territoire dessiné par leur mobilité géographique se rapproche d'un territoire circulatoire.

Les jeunes ayant une mobilité locale visent une insertion professionnelle basée sur la proximité à la fois spatiale, sociale et économique. Leur entourage les « prépare à un avenir de proximité ».

Source : Gambino M., *Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité* », Centre d'études et de prospective. Analyse n°22, juin 2010

[52] **Cela conduit certaines Missions locales, implantées dans des territoires ruraux, à imaginer des solutions sous la forme de ramassage inclusif ou de soutien à la mobilité individuelle** (prêts de scooters ou de vélos ...), plateforme de mobilités etc. Pour permettre aux jeunes ruraux de se rendre sur les lieux d'accompagnement, de formation ou d'apprentissage, des acteurs de l'emploi et de la formation développent des solutions intégrées, notamment à travers des solutions de ramassage inclusif. C'est le cas de l'Ecole de la deuxième chance (E2C) Grand-Hainaut, antenne de Vervins mais aussi de la mission locale de Château Chinon, rencontrées par la mission (exemples précités) qui proposent une offre de ramassage inclusif des jeunes de leur territoire.

#### **La plateforme de mobilité de la Mission locale Nivernais Morvan à Château Chinon : un ramassage inclusif, avec deux navettes dédiées**

La mission locale s'est dotée, depuis sept ans, d'une plateforme mobilité avec deux chauffeurs dédiés et deux navettes de 9 places : l'une pour assurer la couverture du nord et l'autre celle du sud du territoire. Les navettes circulent matin et soir, avec environ entre 2 et 2h30 de temps par trajet. Les jeunes s'inscrivent sur le planning de manière hebdomadaire, selon leurs activités CEJ. Une priorisation doit ensuite être effectuée par les équipes, car bien souvent il y'a plus de demandes que d'offres.

#### **La plateforme mobilité de la Mission locale de Château-Thierry**

En 2016, la mission locale a déployé une plateforme mobilité, avec deux salariés à plein temps, qui propose un panel de services aux jeunes : cours de soutien au code de la route, aide à la conduite via un simulateur de conduite, renforcement de l'apprentissage de la conduite avec un « serious Game », conduite supervisée afin d'optimiser les réussites au permis, actions de formation intensive à la conduite, en partenariat avec 2 auto-écoles du territoire, transport des personnes accompagnées par la structure, parc de location de 7 scooters dont 1 électrique et de voiturettes électriques. Le parc de véhicules est financé grâce à des dotations de plusieurs fondations.

### **La mise à disposition d'un parc de véhicules par le PLIE de Bohain-en-Vermandois**

Cette structure a fait le choix de mettre à disposition de ses publics, dont les plus jeunes, un parc de véhicules (vélos électriques, scooters, voitures électriques, voitures sans permis) pour leur permettre de se rendre sur leur lieu d'activité. Ce parc de véhicules apporte des solutions appréciées, souvent indispensables pour mener à bien le projet professionnel.

### **Le prêt de scooters, assuré par la Mission locale des 2 rives (Gironde)**

La mission locale des 2 Rives (département de la Gironde), située en milieu rural, a mis à disposition un parc de scooters afin de répondre aux problématiques de mobilité rencontrées par 69 % des jeunes qu'elle accompagne.

- 21 scooters, achetés par la mission locale, sont loués aux jeunes entre 50 et 80 euros pour six mois.
- Fonctionnement : un jeune inscrit dans un dispositif d'accompagnement à la mission locale peut faire la demande d'une location de scooter pour accéder à son lieu d'emploi (CDD, CDI, Intérim) ou de formation (apprentissage, contrat pro).

[53] **Les missions locales proposent aussi des bilans/diagnostics de mobilité.** Des ateliers, déployés à l'échelle de certaines missions locales, abordent les freins cognitifs à la mobilité. L'Union nationale des missions locales (UNML) ne dispose pas d'un recensement exhaustif de ces actions mais les déplacements de terrain de la mission ont mis en lumière l'importance de ce volet dans les territoires ruraux.

### **Mission locale du Grand Plateau Picard : accompagner les jeunes vers l'autonomie et la mobilité**

La mission locale du Grand Plateau Picard a mis en place une plateforme de mobilité inclusive qui propose un processus d'accompagnement centré sur les besoins du public en matière de mobilité :

- **Bilan diagnostic mobilité** par des entretiens personnalisés et des questionnaires pour identifier dans quelle situation de mobilité se trouve la personne ;
- **Un accompagnement individuel et un plan d'actions** adapté aux besoins identifiés ;
- **Des ateliers en groupe** : information sur les transports en commun et sur les aides financières, formations à l'utilisation des vélos électriques, levée des freins psychologiques, rallye mobilité etc.
- **Un bilan individuel** pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés.

**Destinataires.** Les jeunes suivis par la mission locale, les bénéficiaires du RSA et des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi inscrits à France travail, les apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, les personnes en contrat de travail précaire, les salariés des chantiers d'insertion.

**Coût.** 100 000 € / an, dont 1 ETP conseil mobilité. Financement à part égale Etat – Région - Département et intercommunalités.

Source : AREFIE Hauts de France

[54] **De nombreuses aides à la mobilité, en particulier des aides au permis de conduire, dont peuvent bénéficier les jeunes accompagnés en Mission locale, sont également portées par les collectivités territoriales, ainsi que par l'Etat et ses opérateurs.**

[55] **Ces aides au permis obéissent à des règles d'éligibilité différentes, ce qui peut être parfois un facteur de complexité pour les potentiels bénéficiaires, comme l'ont indiqué plusieurs interlocuteurs de la mission.**

**Cas-type : Financement du permis d'un jeune accompagné par la mission locale de Château Chinon**

Ce jeune vit à Corbigny et peut donc bénéficier différentes aides pour financer son permis de conduire mais pour cela il doit respecter différents critères :

- Effectuer 60 heures de bénévolat sur le territoire Nivernais pour obtenir 300€ du département de la Nièvre
- Effectuer 15 heures de bénévolat dans une association pour obtenir 300€ de la région Bourgogne Franche-Comté
- Effectuer 20 heures « sous forme d'actions d'intérêt collectif au profit de la ville de Corbigny ou d'une association corbigeoise » pour bénéficier d'une aide de sa commune

Pour maximiser le financement de son permis de conduire, le jeune peut cumuler les heures de bénévolat prévus par les différents dispositifs (95h au total dans l'exemple). Cela suppose qu'il puisse se déplacer sur leurs différents lieux d'exercice. En outre, ce critère d'activité bénévole, qui s'impose comme une condition obligatoire, pose une question d'équité et de sens même de cette notion de bénévolat.

Les aides de l'Etat, de France travail et de la mission locale, qui dépendent de la situation du jeune, peuvent s'ajouter.

[56] **France Travail a déployé un bilan mobilité destiné aux demandeurs d'emploi qu'il accompagne.** Dans le cadre de la mobilisation croisée des offres de services dans le cadre du CEJ, ce bilan mobilité devrait pouvoir s'adresser à l'ensemble des jeunes accompagnés en CEJ, quel que soit l'opérateur en charge de l'accompagnement.

[57] **Ce bilan est conçu en trois phases dans une optique de levée des freins à la mobilité**

**L'offre de services actuelle de France Travail pour répondre aux besoins prioritaires des demandeurs d'emploi en matière de mobilité**

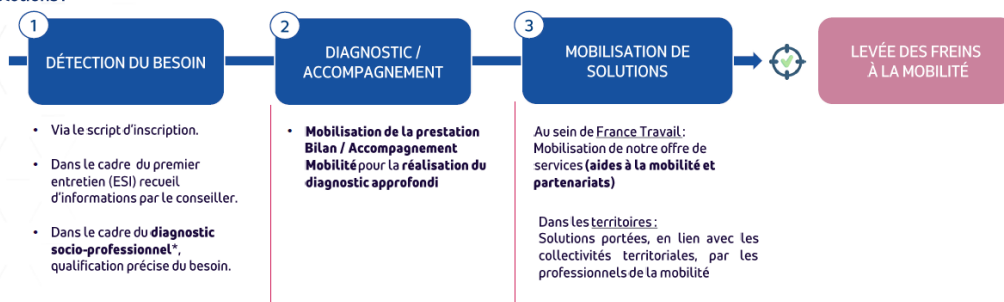
**Une mobilisation résolue de France Travail pour répondre aux enjeux de la mobilité**

➤ La mobilité : un besoin prioritaire pour accéder ou retourner à l'emploi pour 2 millions de personnes.

➤ Une priorité forte des politiques publiques :

- **Loi d'orientation Mobilités (LOM) de 2019 qui réforme en profondeur des politiques de mobilité** : les collectivités et les acteurs du service public de l'emploi deviennent des chefs de file de la mobilité solidaire quotidienne ;
- **Pacte des Solidarités** (septembre 2023) qui vise, avec France Travail, à « développer un choc d'offre pour lever les freins périphériques.

➤ Une mobilisation résolue de France Travail pour répondre aux enjeux de mobilité autour de 3 axes : détection, diagnostic / accompagnement et solutions :



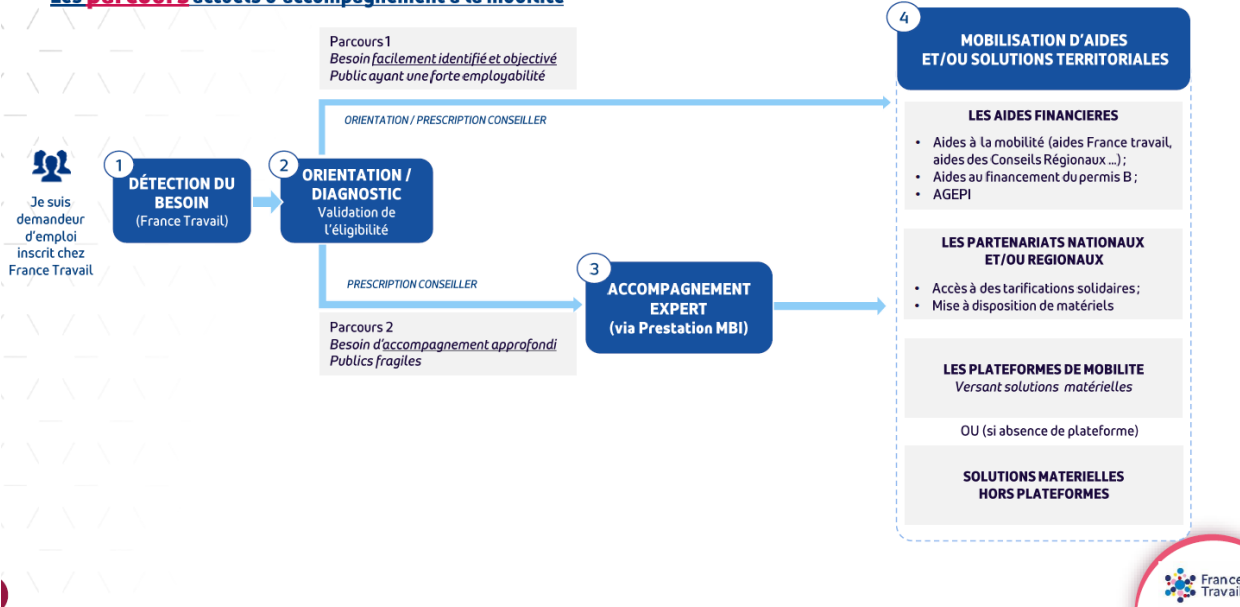
« 2 millions de demandeurs d'emploi sont concernés par ces contraintes et problématiques individuelles, dont 21% sont liées la mobilité » selon le rapport de préfiguration France Travail.

\*Territoires concernés par le diagnostic socio-professionnel : territoires de l'XP ARSA, Grand est et PACA  
Référentiel commun qui sera validé à la fin du S1 2024 en Commission nationale Pôle emploi



**L'offre de services actuelle France Travail pour répondre aux besoins prioritaires des demandeurs d'emploi en matière de mobilité**

**Les parcours actuels d'accompagnement à la mobilité**



# ANNEXE 9 : Les réponses apportées par les politiques publiques de formation aux difficultés spécifiques des jeunes ruraux

[1] **L'enjeu de l'accès à une formation professionnelle, dans un cadre d'un parcours d'accès à l'emploi (donc post formation scolaire), a été souligné lors des travaux de la mission par de nombreux acteurs. Or, la probabilité d'accéder à une formation est fortement corrélée à l'offre locale, ce qui a un impact sur les opportunités professionnelles des jeunes ruraux.** Quelles sont dès lors les stratégies des acteurs en charge du financement ou de la régulation de l'offre de formation (dans le cadre de la formation professionnelle continue ou de l'apprentissage) pour l'implantation territoriale d'une offre diversifiée ? Quels sont les leviers à leur disposition et pour quels effets ? Plusieurs travaux d'évaluation récents permettent d'esquisser des constats et des analyses.

## 1 L'offre de formation des jeunes et des adultes à la recherche d'une orientation professionnelle ou d'un emploi

### 1.1 La répartition territoriale de l'offre de formation professionnelle continue

[2] **Au titre des constats sur la répartition de l'offre de formation sur le territoire et les « chances d'accès à la formation », le 3e rapport d'évaluation sur le plan d'investissement dans les compétences réalisé par un comité indépendant<sup>70</sup> met en évidence une répartition des organismes de formation qui n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.**

[3] La carte reproduite ci-après présente, pour chaque commune, le nombre d'organismes de formation situés à moins de 30 mn du centre de la commune en 2020 (en utilisant un distancier réel<sup>71</sup>). Cette répartition constitue un proxy de l'offre de formation : il s'agit de l'ensemble des organismes de formation ayant formé un nombre significatif de demandeurs d'emploi mais sans distinction sur les types de formation proposés.

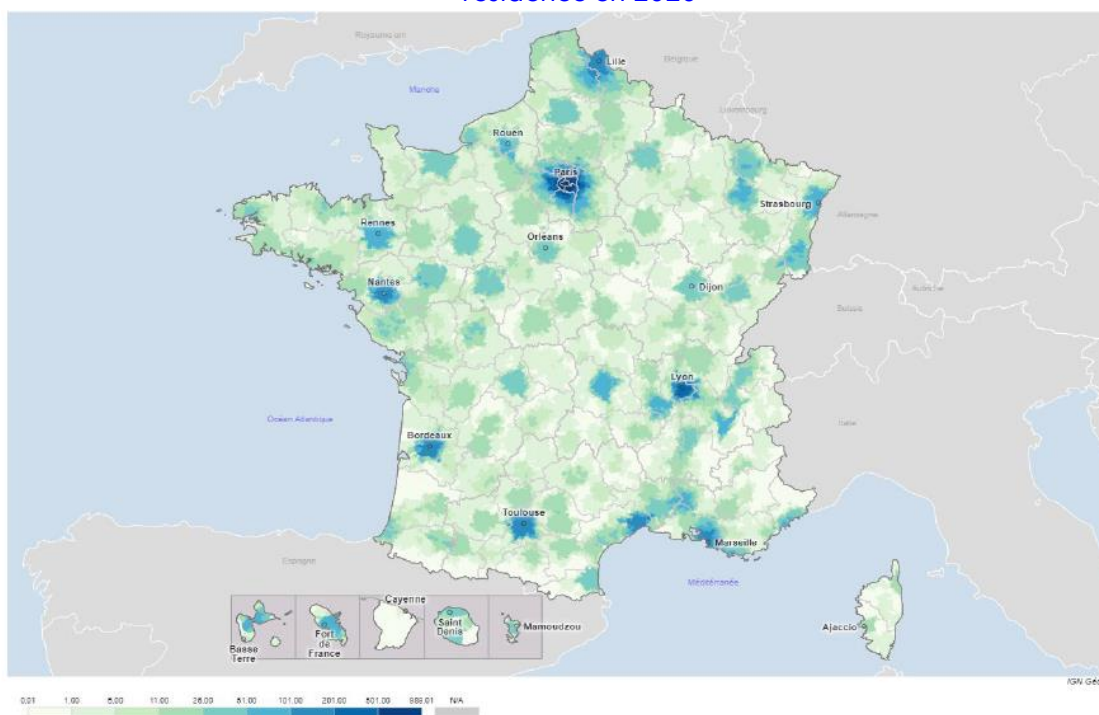
---

<sup>70</sup> <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/troisieme-rapport-du-comite-scientifique-de-levaluation-du-plan-dinvestissement-dans-2022les-competences>

<sup>71</sup> Voir annexe A.9 du rapport précité



Carte 1 : Nombre d'organismes de formation dans un rayon de 30mn autour de la commune de résidence en 2020



Champ : organismes de formation ayant formé au moins 10 demandeurs d'emploi en 2020.

Source : Dares, Bilans pédagogiques et financiers, 2020

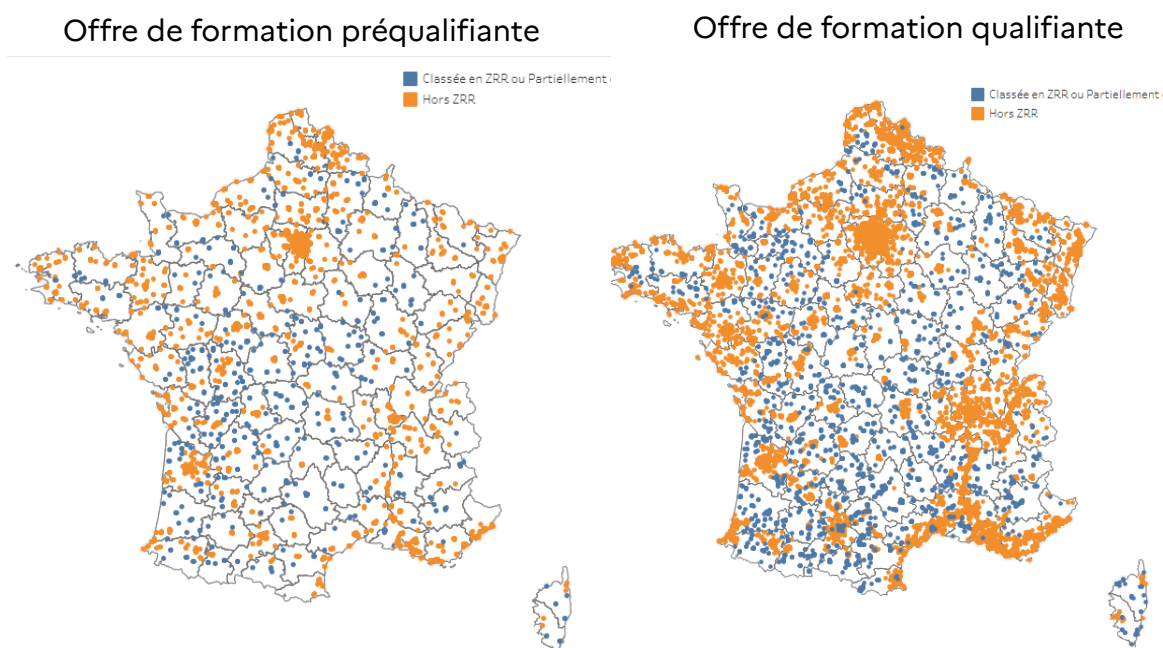
Lecture: les demandeurs d'emploi résidant à Paris disposent, à moins de 30 mn, de plus de 500 organismes de formation actifs et ayant formé au moins 10 demandeurs d'emploi en 2020, tandis que pour les demandeurs d'emploi résidant en Corse, ce nombre est inférieur à 25.

Source : DARES, rapport du comité scientifique du PIC. Novembre 2022

[4] **Ces travaux établissent que les personnes résidant en centre urbain bénéficient d'une très large offre de formation avec plusieurs centaines de centres en activité à proximité, ce qui garantit une large palette de choix. En revanche, dans de vastes parties du territoire, moins d'une dizaine de centres sont rapidement accessibles.** Cela demeure vrai même en considérant des rayons plus éloignés du domicile. De fait, la probabilité d'accéder à une formation est corrélée avec l'offre de formation locale : on observe que les demandeurs d'emploi qui peuvent accéder à au moins 5 centres de formation à moins de 30 mn ont une probabilité 10 % supérieure à ceux qui ont une offre locale plus réduite. Un manque d'offre de formation de proximité conduit in fine à en renchérir le coût pour le demandeur d'emploi, d'autant que les résidents des zones rurales ne bénéficient en général pas d'offre de transport en commun, alors même que le marché d'emploi auquel ils font face est peu dynamique et très spécialisé.

[5] **Cette inégale couverture de l'offre de formation se constate à la fois pour l'offre de formation qualifiante (qui peut d'acquérir les compétences en vue d'exercer un métier) ainsi que pour l'offre de formation préqualifiante (qui permet d'acquérir les compétences de base, de reprendre confiance et de préparer son projet professionnel).** C'est ce qui ressort de travaux complémentaires que la mission a demandé au réseau des Carif-Oref (RCO) de produire. Les cartes reproduites ci-après présentent les lieux de formation proposées par les organismes de formation lors de sessions en cours ou à venir (dans les trois mois à compter de septembre 2024).

Carte 2 : Lieux de formation des organismes de formation proposant une offre de formation en cours ou à venir



Source : Réseau des Carif – Oref (RCO). Mise à jour au 23/09/2024

[6] En bleu, apparaissent les lieux de formation proposés dans des territoires classés en ZRR ou partiellement. La concentration d’organismes de formation est, en toute logique, plus forte dans les territoires plus urbains (territoires hors ZRR, représentés en orange), en particulier pour l’offre de formation qualifiante qui nécessitent des plateaux techniques souvent coûteux.

## 1.2 Stratégies d’achat des financeurs de formation afin d’assurer le maillage territorial de l’offre de formation

[7] **Sujet complexe et stratégique, la couverture territoriale de l’offre de formation fait l’objet de stratégies définies par les financeurs, Régions et France Travail, au regard des besoins et des spécificités de leur territoire.**

[8] Le comité scientifique chargé de l’évaluation du plan d’investissement dans les compétences (PIC) apporte un éclairage précieux à cette question dans son 3e rapport publié en novembre 2022, à travers l’analyse des stratégies déployées par les Régions et Pôle emploi pour améliorer la couverture territoriale de l’offre de formation<sup>72</sup>.

<sup>72</sup> Ce rapport s’appuie sur les résultats de l’évaluation qualitative du déploiement du PIC à l’échelle régionale menée entre juin 2021 et septembre 2022, à travers 8 monographies régionales (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Martinique, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire). L’axe n°1 analyse la façon dont les Pactes permettent de “Stimuler l’engagement vers et dans la formation des personnes les

[9] Il note que « l'inégalité de couverture territoriale de l'offre de formation est un enjeu important pour les Conseils régionaux, incités qui plus est par les Pactes [régionaux d'investissement dans les compétences, contractualisés avec l'Etat] à améliorer l'accessibilité géographique de l'offre de formation sur leur territoire en QPV et ZRR »<sup>73</sup>.

[10] **Au titre des actions conduites permettant d'assurer une meilleure couverture territoriale, le rapport d'évaluation a recensé plusieurs modalités de mise en œuvre :**

- la modulation du système de notation des offres en fonction de la présence des organismes sur des lieux définis par le cahier des charges des marchés lancés par Pôle Emploi en Martinique comme en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la stratégie d'allotissement territorial du marché « impulsion » développé par Pôle emploi en ARA et PACA ;
- l'accent mis en Région Bretagne sur le maillage territorial de l'offre de formation en augmentant le nombre de lieux de formation afin de réduire la proportion de stagiaires résidant à plus de 15km de ceux-ci.

[11] La mission a constaté des approches similaires en région Bourgogne-Franche-Comté ; dans le cadre de l'offre de formation proposée par le conseil régional, « la distance moyenne de l'ensemble des stagiaires entrés en formations régionales en 2022 est de 13 km : 23 km pour les formations qualifiantes et 7 km pour les formations amont à la qualification. Selon la Région, la proximité des dispositifs amont à la qualification permet de travailler avec les stagiaires sur leur mobilité (psychologique, géographique, physique) pour accéder plus facilement à l'emploi ou à une formation qualifiante. Cet effort de proximité a été permis par le Pacte régional d'investissement dans les compétences et se concrétise notamment par un effort supplémentaire de la Région sur les territoires les plus ruraux de la région. Le nombre d'actions de formation a augmenté de + 32 % dans la Nièvre et de + 31 % sur l'Yonne entre 2017 et 2023, contre une moyenne régionale de + 23 %.

[12] Le rapport d'évaluation du PIC<sup>74</sup> constate également « que cet accroissement de la couverture géographique a été favorisé par les financements octroyés par l'Etat au titre du Plan d'investissement dans les compétences du Pacte qui ont permis notamment de renforcer les « actions territoriales » (actions subventionnées par le Conseil régional et mobilisées en dehors des marchés publics) mais également par les évolutions des Programmes régionaux de formation initiées dès 2018 ».

---

plus éloignées de l'emploi et les moins diplômées notamment dans certaines zones (quartiers prioritaires, zones rurales) ».

<sup>73</sup> Le rapport d'évaluation précise que le Plan d'investissement cible son action vers les peu diplômés et les jeunes mais aussi vers un public plus large dans l'objectif « d'agir contre les inégalités sociales ou territoriales et d'assurer l'égalité d'accès à la formation ». Dès le lancement du PIC, le cadre d'élaboration des Pactes, communiqué par l'Etat aux Régions en juin 2018 mentionne les habitants des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales, les parents isolés ou les personnes en situation de handicap.

<sup>74</sup> <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/troisieme-rapport-du-comite-scientifique-de-levaluation-du-plan-dinvestissement-dans-2022les-competences>

### 1.3 L'enjeu de la proximité pour l'offre de formation « amont à la qualification » (repandre confiance, construire son projet professionnel, acquérir les clés pour l'autonomie)

[13] Les travaux d'évaluation précités ainsi que les déplacements réalisés par la mission soulignent l'importance de proposer en grande proximité l'offre de formation amont à la qualification, permettant d'assurer les savoirs de base (dont les compétences à la mobilité), redonner confiance et construire son projet professionnel. L'offre de formation qualifiante qui repose sur des mises en pratique à travers des plateaux techniques ne peut pas répondre aux mêmes exigences de grande proximité sur l'ensemble du territoire, ce qui nécessite de travailler, en amont, la mobilité des futurs apprenants et penser d'autres approches en termes d'accessibilité.

[14] Pour comprendre les exigences de déploiement de ces programmes « amont à la qualification » et les difficultés à lever, la mission a analysé les actions amont à qualification déployées en Bourgogne France Comté, dans le cadre du Dispositif amont à la qualification (DAQ), et celles portées en Pays de Loire dans le cadre du dispositif intégré « Prépa Rebond », présentées ci-après.

1/ La mission a réalisé un focus sur le fonctionnement d'un organisme de formation mandaté par la Région Bourgogne France Comté dans le cadre de l'habilitation de service public afin de déployer le Dispositif d'accès à la qualification (DAQ) sur 3 sites localisés dans des bourgs ruraux qui comptent entre 4 et 5 000 habitants<sup>75</sup>. La mission a ainsi analysé les modalités retenues dans cette région en matière de territorialisation de l'offre de formation amont à la qualification et les conditions de déploiement d'une telle offre.

[15] Pour déployer cette offre, l'organisme de formation s'est appuyé sur un consortium de partenaires ainsi que sur des sous-traitants afin d'assurer les prestations découverte des métiers. Cette implantation en grande proximité a nécessité de lever des freins de plusieurs natures.

- **Trouver les lieux de formation.** "Dans les territoires ruraux, il est difficile de trouver des sites de formation, c'est à dire d'avoir des locaux dignes d'une formation pour que les stagiaires se sentent bien, puissent manger le midi et qui soient équipés de salles de réunion, de connectique". Sur un des sites, l'organisme de formation a dû démarrer les 1ères sessions dans des appartements, alors que, sur un autre site, l'agglomération a fourni un local pour démarrer puis un 2e espace avec deux salles de formation, un bureau, des équipements internet. L'appui des collectivités s'avère souvent indispensable.
- **Adapter l'organisation des formations aux contraintes de la ruralité (non-densité) et obtenir l'accord du commanditaire pour ces "dérogations" au cahier des charges.** Le cahier des charges du DAQ prévoyait une organisation sous la forme d'entrées et sorties permanentes, qui s'est révélée incompatible avec la taille des groupes de stagiaires en ruralité (les implantations rurales accueillaient en moyenne une quinzaine de stagiaires en simultanée). L'organisme de formation a donc proposé de réaliser des entrées cadencées tous les mois et de synchroniser les entrées avec des départs en entreprises à dates fixes, ce qui

---

<sup>75</sup> Respectivement 5.300 habitants, 4.068 et 4.800 en 2021 (données INSEE)

permettait en outre de réaliser un bilan systématique avec les prescripteurs au retour des stages en entreprise et s'est révélé un atout apprécié. Ces adaptations ont été validées par la Région (l'habilitation de service public offrait cette souplesse d'adaptation).

- **Trouver les équipes de formateurs.** Pour faire face au manque de formateurs intervenant dans des territoires ruraux, il a fallu mutualiser les équipes pédagogiques entre les différents membres du consortium, ce qui complexifiait la gestion des plannings et l'organisation mais présentait aussi l'avantage de partager les mêmes outils et la même ingénierie pédagogique entre tous les intervenants.
- **Trouver des partenaires sur le territoire rural.** Le cahier des charges prévoyait l'organisation d'ateliers de découverte des métiers, dans des secteurs variés. Il fallait, pour cela, faire appel à des organismes de formation du dijonnais, faute de structure implantées sur place, et organiser les déplacements. Cela a eu un impact positif pour les stagiaires : cela leur a permis de découvrir de nouveaux univers professionnels mais aussi d'autres territoires, d'appriivoiser progressivement la mobilité. Mais cela avait un coût (prise en charge des déplacements des Jeunes vers ces ateliers jusqu'à Dijon).
- **Equilibrer le coût de l'implantation dans un territoire moins dense,** qui fonctionne souvent avec des effectifs plus réduits. L'organisme de formation a construit un modèle autour de 12 à 14 stagiaires (différent dans les territoires urbains), avec un minimum à 8. Sur ce territoire, selon les données transmises par cet organisme de formation, le coût moyen du parcours s'élève ainsi à 8 932,96 €, soit 21,6 % plus cher que celui constaté dans un territoire urbain (7 343,71 €). Il s'agit, toujours selon l'organisme de formation, du taux le plus élevé de Bourgogne Franche Comté. Plusieurs facteurs expliquent ce surcoût : des tailles de groupes plus réduits, mais aussi la nécessité d'installer plusieurs implantations géographiques pour atteindre le public (coût supplémentaire en termes de location, fluides, internet, etc...), les frais de déplacement des personnels, les déplacements des stagiaires, l'adaptation permanente des moyens humains, voir matériels ... L'habilitation du service public a permis la prise en compte de ces surcoûts dans le budget incorporé à la réponse à l'appel à manifestations d'intérêts<sup>76</sup>, permettant d'en assurer l'équilibre.

#### **Le cadre financier de l'habilitation de service public de la Région Bourgogne Franche Comté**

L'habilitation de service public mise en œuvre permet "d'octroyer à chaque organisme retenu une compensation visant à couvrir les coûts nets de mise en œuvre de l'habilitation et des obligations de service public (OSP) qui en découlent. Cette compensation n'excède pas ce qui est strictement nécessaire à l'accomplissement de la mission d'intérêt général confiée aux organismes habilités. (...) Sont pris en compte pour l'analyse et le calcul du coût net du service tous les éléments de dépenses et de recettes liés directement ou partiellement à la mise en œuvre de l'habilitation permettant de définir le montant de la compensation :

- ces éléments peuvent concerner aussi bien des dépenses d'exploitation que l'amortissement d'investissements liés à l'habilitation ;
- sauf décision délibérée de la Région, aucun élément de dépense ou de recette n'est rejeté a priori : c'est la réalité de son rattachement au périmètre de l'habilitation qui doit être établie".

Source : Extrait du cadre financier défini par la Région Bourgogne Franche Comté

<sup>76</sup> Le budget intègre tous les coûts : locaux, taille des groupes, formateurs, coûts de structures

[16] **L’habilitation de service public, retenu comme mode de contractualisation par la Région Bourgogne Franche Comté, prend ainsi en compte les surcoûts liés à la ruralité, exposés ci-dessus, dès lors qu’ils sont liés à la mise en œuvre d’une obligation de service public.** Les acteurs soulignent également **un autre avantage lié à la durée de contractualisation de cinq ans (au lieu d’un an dans le cadre du marché qualifiant).**

**2/ L’évaluation du programme “Prépa Rebond-Dispositif intégré” déployé en région Pays de la Loire qui met l’accent sur la proximité de l’offre de formation préqualifiante comme levier de l’accès à la formation pour des publics éloignés de l’emploi mais aussi freinés dans leur mobilité, apporte des éclairages complémentaires sur les conditions à réunir<sup>77</sup>.**

[17] Le cahier des charges de cette action incitait les organismes de formation à assurer le maillage du territoire, **en implantant des offres dans des zones qui en sont privées, de manière à limiter les distances à parcourir pour les stagiaires et à rapprocher l’offre de leurs lieux de vie.** Destiné à des personnes éloignées de l’emploi, le **“dispositif intégré” repose sur le principe d’une localisation de l’offre de formation, dans sa phase préqualifiante, dans des zones rurales ou bien décentralisés dans de petites communes.**

[18] L’évaluation de ce dispositif met en évidence la **nécessité d’une forte implication des collectivités et des élus ruraux pour traduire l’exigence de proximité du volet préqualification du parcours mais aussi les freins qui demeurent dans l’accès à l’étape d’après de formation qualifiante (offre de transport et de dispositifs d’aide à la mobilité inégalement développés selon les territoires et les caractéristiques des stagiaires).**

**Trois configurations spatiales différentes ont été identifiées par le rapport, pendant les phases de préqualification du dispositif intégré dans les Pays de la Loire :**

Sur le premier territoire investigué, la localisation centralisée de l’organisme de formation préqualifiant au cœur d’une commune faisant office de grande ville au sein d’une communauté de communes, permet aux résidents de la ville n’ayant pas de permis et/ou pas de véhicule d’accéder facilement au lieu de formation, à pied ou en bus, et facilite aussi la recherche de stages.

Sur le second territoire, le dispositif a pâti dès son démarrage de problèmes pour trouver des locaux fixes et adaptés mais a pu être mis en place dans une seconde commune suite à une demande locale. Dans une commune, le local initialement prévu n’a pu être accessible suite à un désistement de dernière minute. Les stagiaires ont occupé différents locaux avant d’être finalement accueillis au sein de la structure de formation mettant en place le dispositif dans le centre-ville, dans un bâtiment de plain-pied et entourant un espace vert accueillant, avec un arrêt de bus situé quasiment au pied du local. Dans une seconde commune, le local désormais dévolu au dispositif intégré est pour le moins excentré et isole plutôt géographiquement les stagiaires. Situé à l’extrême est de la ville, dans une zone d’activité, il bénéficie certes d’une proximité avec de potentiels recruteurs ou employeurs mais il faut aussi compter quinze minutes à pied pour rejoindre l’arrêt de bus le plus proche. Les jeunes sont le plus souvent motorisés ou bien possèdent un vélo.

<sup>77</sup> Sources : 3<sup>e</sup> rapport d’évaluation du Plan d’investissement, précité, et le rapport d’évaluation qualitative du dispositif Prépa Rebond Dispositif intégré en Pays de la Loire, septembre 2022. [Évaluation qualitative du dispositif Prépa Rebond Dispositif intégré en Pays de la Loire | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

Sur le troisième territoire, l'organisme de formation chargé de la mise en œuvre de la partie préqualifiante du dispositif est localisé dans la commune la plus peuplée du territoire mais fait le choix de délocaliser plusieurs groupes de stagiaires pour se rapprocher des publics ruraux les plus physiquement éloignés de la formation. La mobilisation des collectivités et élus locaux autour du prêt ou de la location de salles a permis, pendant la période (sept. 2020 – oct. 2021), l'ouverture de groupes dans six communes dont la population allait de 2 800 à 7 000 habitants et assez mal desservies par les transports en commun : seulement 1 % des actifs les utilise pour se rendre au travail (Insee, 2020). Sur ce territoire, la proximité du lieu du centre de formation représentait un point positif, voire a pu être décisif dans le choix de s'inscrire dans le dispositif.

Source : *Rapport d'évaluation qualitative du dispositif Prépa Rebond Dispositif intégré en Pays de la Loire, septembre 2022*

[19] Dans son volet accompagnement social, le programme a également pour mission d'aider à lever **le frein périphérique de la mobilité géographique**, en proposant notamment une aide pour l'accès au permis de conduire. Sur les sites où l'accompagnement en faveur de la mobilité est le plus poussé, les équipes pédagogiques participent très activement à la mise en place de solutions, allant jusqu'à conduire les stagiaires dans les entreprises pour des visites ou des entretiens pour un stage, dans un véhicule appartenant au centre de formation ou avec un remboursement des frais kilométriques par ce dernier, par exemple.

[20] **Toutefois, ce soutien est largement dépendant de l'offre d'aides et de services qui existent sur le territoire et l'éligibilité des stagiaires à ces aides, qui varie selon l'âge, notamment.** Même les démarches et l'accès au permis de conduire peuvent être mis à mal par ces problèmes d'accessibilité géographique. L'exemple de Brandon est intéressant : inscrit en Prépa Rebond pour obtenir son permis (la Région a financé 7 000 permis en 2021), il découvre que l'autoécole de sa commune ne fait pas partie des partenaires du dispositif et qu'il lui faudra aller à la commune voisine (à 20 minutes en voiture), alors que justement il rencontre des difficultés de mobilité. Ainsi, selon le territoire, la commune de résidence et l'âge, les aides en termes de mobilité accessibles aux professionnels de l'accompagnement et aux stagiaires ne sont pas égales. En outre, pour lever les freins d'ordre cognitif ou psychologique, la formation intègre le volet mobilité, car les lieux de formation se trouvent souvent dans les grandes agglomérations. Sur les sites de formation délocalisés notamment, le travail d'accompagnement s'accomplit à l'échelle de la représentation de la mobilité que peuvent avoir les stagiaires : visite des lieux de formation professionnelle avec les stagiaires en amont de l'inscription, aide à la recherche d'informations sur les modes de transport nécessaires pour s'y rendre ... Il n'en reste pas moins que certains obstacles très concrets à la mobilité restent difficiles à lever et peuvent mettre en échec un projet d'entrée en formation.

[21] Selon le rapport d'évaluation précité, il existe un paradoxe : les stagiaires inscrits sur les sites qui ont « joué la carte » de la délocalisation afin d'améliorer l'accessibilité au centre de formation préqualifiante, sont ceux et celles pour qui la question de la mobilité peut se reposer pour l'accès au qualifiant. Si la proximité du centre a permis de recruter des stagiaires de zones plus rurales, elle ne permet pas de résoudre, tout du moins rapidement, le problème des transports.

[22] **Ces deux terrains mettent en évidence plusieurs conditions à réunir :**

- Une politique très volontariste du financeur de la formation qui se traduit par la rédaction d'un cahier des charges qui fixe des obligations d'implantation en proximité (à travers différents mécanismes : choix d'allotissements géographiques, définition de lieux d'implantation obligatoires, recours à des logiques de tiers lieux, distance maximale à parcourir pour atteindre un lieu de formation ...)
- Un pilotage qualitatif de la part de la Région pour ouvrir des possibilités d'adaptation du cahier des charges initial susceptibles d'être imposées par la faible densité : sur l'organisation même du service, la nécessité d'intégrer des nouvelles dimensions (par ex. mobilité), sur les coûts de mise en œuvre, sur les freins à lever ... ce qui suppose une capacité d'adaptation de son cahier des charges pour tenir compte de ces impératifs.
- L'implication des collectivités dans lesquelles s'implantent ces offres de formation pour favoriser l'installation et notamment la recherche voire la mise à disposition de locaux.
- D'autres facteurs entrent en ligne de compte : la capacité à s'inscrire dans du temps long est encore plus crucial dans les territoires ruraux, afin de s'installer, de se faire accepter par les acteurs du territoire et les jeunes eux-mêmes, de trouver des formateurs qui acceptent de s'installer ou de faire le trajet – souvent long – qui les sépare de leur domicile, de nouer des partenariats et des coopérations avec les acteurs clés du territoire afin d'apporter les réponses aux multivulnérabilités de ces jeunes et de leur proposer des mises en situation pratiques auprès des entreprises du bassin économique ...

[23] **Ces deux expériences montrent également l'importance de l'acquisition de la mobilité et les difficultés liées notamment au réseau de transport, difficiles à lever à l'échelle d'un organisme de formation. Elles confirment les difficultés que rencontrent les organismes de formation pour recruter des formateurs**, liées, selon le rapport d'évaluation du PIC, à l'évolution du métier de formateur (nouvelles missions liées à l'accompagnement du public à la levée des freins, l'individualisation des parcours, la multimodalité ...) mais aussi à l'incertitude qui pèse, du point de vue des organismes, sur des financements jugés non pérennes. Il constate que **ces difficultés sont encore plus fortes dans les territoires ruraux** : "si la demande de recrutement de formateurs est importante de la part des organismes de formation, l'offre, quant à elle, se raréfie sur certains territoires. (...) En Normandie par exemple, les organismes de formation, et particulièrement ceux situés en zones rurales, ont accès à moins de candidats pour les postes de formateur". Le rapport souligne également que « la difficulté, pour les organismes de formation, à se projeter sans avoir de certitude ni sur la reconduction des dispositifs, ni sur les moyens qu'engageront les financeurs, les incite à recourir à des contrats courts ou à des prestataires extérieurs plutôt qu'à des recrutements durables en interne, ce qui rend encore plus difficile les recrutements dans les territoires ruraux où ces profils sont rares ».

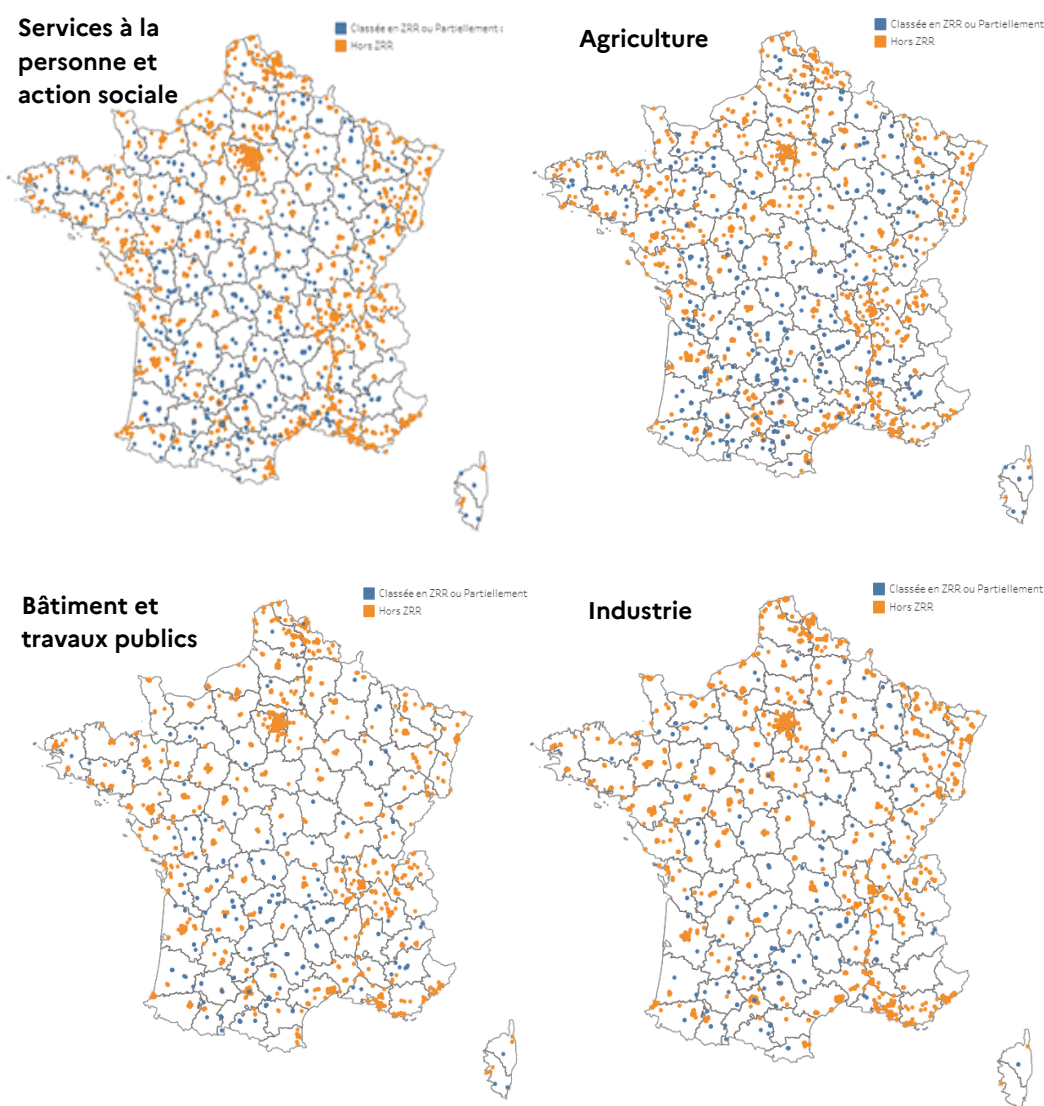
[24] **Le rapport d'évaluation note en complément l'existence de freins financiers à l'entrée en formation, qui peuvent pénaliser les plus fragiles** : « si la revalorisation de la rémunération des stagiaires a pu réduire certains des obstacles, en assurant un financement de ces frais, la complexité de situations individuelles et de la réglementation a pu dissuader des publics déjà très précaires de se former : sans assurance sur la continuité de leurs ressources, une entrée dans le programme pouvait signifier une baisse de niveau de vie (perte d'aides sociales connexes, frais de déplacements, de modes de garde, etc.) ».



## 1.4 L'offre de formation professionnelle certifiante : une logique de spécialité plus que de proximité, complétée par une offre territorialisée

[25] **Pour l'offre de formation certifiante permettant d'apprendre un métier, le maillage de l'offre de formation obéit à une logique différente.** Les cartes de l'offre de formation certifiante recensée par les Carif-Oref qui présentent les lieux de formation pour plusieurs grands secteurs professionnels permettent de mesurer des différences de maillage territorial.

Carte 3 : Lieux de formation des organismes de formation proposant une offre de formation en cours ou à venir, dans 4 grands secteurs professionnels



Source : Réseau des Carif – Oref (RCO). Mise à jour au 23/09/2024

[26] **Au regard de ces exigences de taille critique, le maillage territorial de l'offre de formation dans le cadre de leur programme de formation (PRF) nécessite de réaliser des arbitrages toujours complexes entre proximité et spécialisation,** prenant en compte la situation économique et sociale du territoire, la présence de formateurs et d'organismes de formation, l'implantation

d'autre offres de qualification sur le territoire régional mais aussi les capacités de mobilité des résidents. **La décision d'implanter une nouvelle offre de formation en grande proximité demeure toujours une décision très volontariste des décideurs publics.**

[27] **Pour répondre à des besoins nouveaux ou spécifiques de certains territoires, les financeurs peuvent compléter leur programme régional de formation par des offres « hors catalogue ».**

[28] **A titre d'illustration, les marchés de France Travail prévoient plusieurs leviers, afin d'assurer un maillage territorial fin, adapté aux besoins des territoires, qui peuvent être activés dès le démarrage du marché ou en cours d'exécution :**

#### **Les leviers utilisés par France Travail en matière de maillage territorial**

1. La mise à disposition, pendant toute la durée des marchés sous peine de pénalités, de lieux d'intervention obligatoires définis par France Travail, dès le lancement des marchés. Ils constituent le maillage territorial minimum et font partie de la conformité juridique de l'offre.
2. La possibilité pour les candidats à l'appel d'offres de compléter ce maillage territorial minimum par des lieux d'intervention additionnels. Ces lieux sont proposés par le Titulaire lors de l'appel d'offres et mis à disposition dès la prise d'effet du marché ou en cours d'exécution. Ils font l'objet d'une notation évaluée à partir d'éléments de pertinence définis par les Directions Régionales de France Travail. Ainsi, ce n'est pas le nombre de lieux additionnels proposés qui est jugé mais la qualité du maillage territorial, à savoir la couverture des territoires où des besoins ont été exprimés par les agences et pour lesquels il n'y a pas de lieu d'exécution obligatoire (ex. couverture d'une zone blanche). Ces lieux additionnels peuvent être aussi proposés par les Titulaires en cours de marché sans incidence financière.
3. L'ouverture en cours d'exécution du marché d'un lieu à la demande de France Travail. Cette possibilité est offerte à France Travail dans tous les marchés de prestations ; elle ne peut être refusée par le Titulaire mais peut faire l'objet d'une tarification spécifique.
4. La possibilité pour les candidats aux appels d'offres de proposer dans leur réponse technique des lieux mobiles, éphémères ou toute autre modalité innovante, afin notamment de répondre aux besoins des zones rurales ou enclavées : campus connecté, atelier partagé... Quel que soit le type de lieu proposé par le candidat, il fera l'objet d'un critère de sélection et le cas échéant d'un prix spécifique. Possibilité prévue dans la très grande majorité des marchés de France Travail.
5. Concernant plus particulièrement les marchés de formation, le recours à des marchés subséquents pour des besoins nouveaux devenus récurrents, et à de simples demandes de devis pour les nouveaux besoins ponctuels ; cette adaptation par rapport au marché initial peut porter exclusivement sur le lieu de réalisation de l'action de formation.
6. La mise à disposition du Titulaire d'un local de France Travail prévue dans la plupart des marchés de prestations. Ces locaux peuvent être des agences France Travail en proximité du lieu d'habitation des bénéficiaires ou des locaux mis à disposition de France Travail par un partenaire dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Ils sont, en général, identifiés par les Directions Régionales dès lors que le besoin exprimé par une ou plusieurs agences ne permet pas d'exiger l'ouverture d'un lieu d'exécution obligatoire sur le territoire considéré.
7. Le recours, en complément ou en remplacement des lieux physiques, sous réserve d'acceptation du bénéficiaire, aux modalités hybrides ou au tout distanciel pour réaliser les prestations ou formations. Possibilité toujours autorisée par les cahiers des charges des marchés de prestations.

[29] **La Région Occitanie a aussi développé, en complément du programme régional de formation, une offre de Formation Innov' Emploi Recrutement (FIER) qui a pour objet de**

répondre à des besoins de recrutement repérés par les acteurs économiques du territoire en finançant des actions de formation ciblées et préalables à l’embauche des demandeurs d’emploi concernés. Les formations peuvent avoir lieu en format classique, en présentiel ou hybride, ou en situation de Travail (AFEST), dans les conditions du Décret n°2018-1341 du 28 décembre 2018). **Sur les 23 sites proposés en 2023, 9 sont localisés dans les territoires ruraux : 4 dans des communes à habitat dispersé et 5 dans des bourgs ruraux.** Les coûts de formation sont alors souvent supérieurs à ceux de l’offre catalogue, comme l’illustrent les deux exemples ci-dessous.

Tableau 1 : Dispositif de formation Innov’Emploi Recrutement (FIER), barème heure stagiaire

SECTEUR PROFESSIONNEL	Prix horaire par stagiaire maximum en €	
	Applicable aux projets FIER	Moyenne prix des marchés références
AGRICULTURE – AGRO-ALIMENTAIRE - BOIS	20 €	Conducteur de ligne agro-alimentaire – 12 €
METIERS DE BOUCHE	13 €	CAP Boucher – 9.59 €

Source : Région Occitanie, Barème FIER, PRF 2019-22

[30] Il en est de même pour France Travail qui a réalisé une étude sur deux prestations faisant partie de son offre de service nationale, qui permet de documenter les éventuels surcoûts générés par la proximité. Ces travaux constatent un écart de 8 à 15 % en moyenne dans les coûts d’achat.

**Etude sur les coûts de deux prestations proposées par France travail selon l’implantation : locaux initialement prévus au marché et locaux ajoutés en cours de marché.**

Pour les marchés Licenciés Economiques (2019-24), un écart de 10 % est constaté entre les locaux prévus au marché et ceux ajoutés en cours d’exécution à la demande de France travail :

- Le prix moyen pour les locaux obligatoires et additionnels est de 1 909€,
- Le prix moyen pour les locaux ajoutés en cours d’exécution est de 2 111€.

Pour les marchés « un emploi stable, c’est pour moi » (2020-24), trois prix de la prestation sont prévus :

- Le prix moyen pour les locaux obligatoires ou additionnels est de 1 111€,
- Le prix moyen pour les locaux ajoutés en cours d’exécution à la demande de France Travail (lorsqu’un volume de bénéficiaires, notamment pour des raisons de saisonnalité, ne peut être en charge dans un local obligatoire ou additionnel) est de 1 213€,
- Le prix moyen pour les locaux permettant d’intervenir au plus près des besoins des bénéficiaires (locaux éphémères, tiers lieux), sur proposition du Titulaire dans sa réponse technique, est de 1 313€.

L’écart observé est donc de 8 % entre le prix 1 et le prix 2, de 15 % entre le prix 1 et le prix 3 et de 8 % entre le prix 2 et le prix 3, soit 10 % en moyenne.

Source : France travail, réponse adressée à la mission, avril 2024

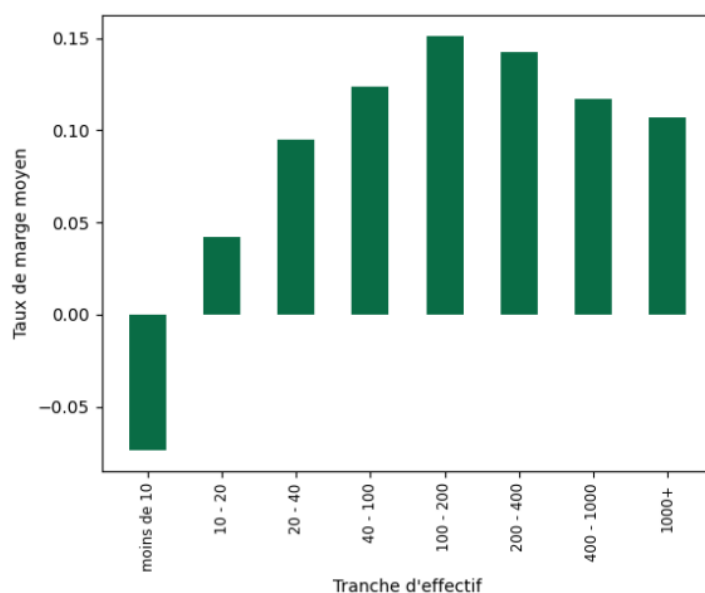
## 2 L'offre de formation par apprentissage et son maillage dans les territoires ruraux

[31] L'implantation en proximité d'une offre d'apprentissage revêt une grande importance dans les territoires ruraux, dans la mesure où l'orientation vers cette voie d'accès à la qualification est souvent privilégiée pour les jeunes ruraux. Dans l'optique de compenser une plus faible implantation dans ces territoires et de veiller à l'aménagement du territoire, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (2018) a confié aux Régions une enveloppe leur permettant d'assurer le financement des CFA quand "des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique" le justifient.

[32] C'est un enjeu important dans les territoires ruraux dans la mesure où l'orientation vers cette voie d'accès à la qualification est souvent privilégiée par les jeunes ruraux et où il est plus difficile, en raison de la non-densité, de constituer des tailles de groupes importantes.

[33] Un rapport de l'IGAS-IGF de juillet 2023 montre notamment que le taux de marge d'un CFA de moins de 10 apprentis est négatif et que celui d'un CFA de 10 à 20 apprentis est faible, tandis qu'il atteint 15,1 % pour les CFA de 100 à 200 apprentis.

Graphique 2 : Taux de marge des CFA en fonction de leur effectif



Source : PSD de l'Inspection générale des finances d'après les données de France compétences.

Source : Rapport IGAS – IGF « Modalités de financement des Centres de formation des apprentis (CFA) », juillet 2023, Annexe II.

[34] L'enveloppe prévue à l'article L. 6211-3 du code du travail permet de majorer le niveau de prise en charge des coûts contrats pour certains CFA implantés dans les ZRR ou les QPV ou d'aider les jeunes qui rencontrent des difficultés à financer des actions de mobilité par exemple.

[35] La Région Occitanie a instauré, dans ce cadre, un dispositif de bonification des coûts contrats dans les QPV et ZRR (cf. règlement d'intervention ci-après)

**Règlement d'intervention du dispositif régional de soutien au fonctionnement des CFA-OFA. Majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage**

**Critères d'intervention**

Axe 1. Soutien aux formations existantes dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la réponse aux besoins de développement économique

Seront prioritairement soutenues les formations par apprentissage dont le niveau de prise en charge est insuffisant à l'équilibre financier et répondant à l'un des critères suivants :

- situées en Zone Rurale de Revitalisation (ZRR) ou Quartier Prioritaire de Ville (QPV) et répondant à un besoin de développement économique ;
- identifiées comme des formations dites de niche (formation rare et/ou à reconnaissance nationale) ou permettant d'accéder aux métiers d'artisanat d'art ;
- situées hors ZRR et QPV mais relevant d'un secteur stratégique de l'économie régionale ; ou répondant à des secteurs professionnels en tension ou émergents ; ou s'inscrivant dans une démarche d'excellence ou d'innovation sociale ou pédagogique.

Axe 2. Soutien à l'ouverture de nouvelles formations pour accompagner les filières stratégiques de l'économie régionale.

Seront prioritairement soutenues les ouvertures de formations par apprentissage :

- relevant d'une filière régionale prioritaire, sur des métiers en tension qui recrutent ;
- complémentaires de l'offre de formation existante ;
- bénéficiant d'un accord de la branche professionnelle ;
- répondant à une opportunité d'emplois avérés (lettres d'intention de recrutement des entreprises).

**Modalités de calcul du financement régional**

Le montant de la subvention est établi suite à l'instruction du dossier de demande déposé par le CFA.

Pour l'année N, le montant de la subvention régionale est calculé par multiplication du nombre de contrats d'apprentissage enregistrés au 1er janvier N, sur les formations éligibles objet de la demande, et du barème unitaire applicable variable selon l'axe et le critère d'intervention.

Au titre de l'axe 1 :

- 1 500 € par contrat pour les formations en ZRR ou QPV
- 1 500 € par contrat pour les formations dites de niches/métiers d'arts
- 1 000 € par contrat pour les formations situées hors ZRR ou QPV

Un abondement supplémentaire de 500 € par contrat pourra être attribué pour les formations dont l'effectif par année de formation est  $\leq 7$

Au titre de l'axe 2 :

- 2 000 € par contrat pour l'élargissement de l'offre de formation.
- Le soutien régional interviendra, lors de la 1<sup>ère</sup> année d'ouverture dans la limite des 14 premiers contrats.

Le montant de la subvention régionale ne pourra en aucun cas être réévalué. Le soutien financier apporté par la Région s'opère dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget de la Région. Pour un même contrat, les aides ne sont pas cumulables.

Source : Règlement d'intervention, transmis à la mission par la Région Occitanie

[36] Fixée depuis 2018 à 138 millions, cette enveloppe attribuée aux Régions par France compétences pour le financement des dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis (CFA) a été réduite à 88,189 millions d'euros par un arrêté du 13 mai 2024<sup>78</sup>, soit une baisse de 50 millions (-36 %). Cette baisse pourra avoir un impact pour les CFA fragiles, notamment ceux situés en zone rurale, confrontés aux difficultés à disposer d'une taille critique pour équilibrer leur budget.

[37] La question de l'hébergement des apprentis revêt aussi une grande importance dans les territoires ruraux en raison de l'éloignement des lieux de formation et de mise en situation professionnelle. Les actions restent en la matière largement insuffisantes, elles se heurtent en effet, comme sur les autres volets, aux difficultés de la non-densité.

[38] Une autre dimension a également été signalée par plusieurs acteurs, au-delà de l'enjeu de proximité : l'importance de programmes permettant de préparer certains jeunes éloignés de l'emploi à l'entrée en apprentissage par la consolidation des compétences de base et transversales. Selon la Fédération nationale des directeurs de CFA (FNADIR), la bascule de la Prépa Apprentissage dans l'offre repérage et remobilisation (O2R) n'en permettra pas le maintien dans la mesure où elle relève plus d'une logique de formation que d'accompagnement<sup>79</sup>.

### 3 Une approche hybride : une offre de formation à distance, accessible dans des tiers lieux avec un accompagnement

[39] La formation à distance peut permettre de réduire les freins liés à la mobilité, en constituant une alternative. Des initiatives récentes organisant un mix entre proximité et mobilité ont été portées par les Régions et par l'Etat pour proposer une offre de formation diversifiée dans les territoires ruraux malgré la non-densité. Elles reposent sur des approches hybrides, associant la formation à distance et la formation directement en situation de travail au sein des entreprises qui cherchent à recruter. Ces approches émergentes qui visent à rapprocher la formation des jeunes ruraux empêchés dans leur capacité de mobilité, témoignent d'une prise de conscience de cet enjeu spécifique et du rôle nodal de la formation – initiale et continue – dans la construction des parcours professionnels des jeunes ruraux. Elles se déploient encore à petite échelle même si le soutien de l'Etat a permis au cours des dernières années d'amplifier le mouvement.

[40] Ces nouvelles approches s'appuient – mais pas exclusivement – sur la formation à distance qui a connu, depuis le COVID, un fort développement : 45 % des personnes sorties de formation au premier semestre 2021 déclaraient que leur formation s'est déroulée au moins en partie à distance, contre moins de 10 % en 2019 (enquête DARES réalisée auprès des sortants de stages de la formation professionnelle)<sup>80</sup>. Si, comme le souligne la DARES<sup>81</sup>, la formation à distance présente

<sup>78</sup> Arrêté du 13 mai 2024 fixant le montant et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la collectivité de Corse, JO du 16 mai 2024

<sup>79</sup> Notamment entretien avec la FNADIR le 19 septembre 2024

<sup>80</sup> Deux évaluations quantitatives ont été lancées en 2022 sous l'égide du comité scientifique du PIC pour estimer les effets de ces programmes (FOAD au niveau national et programme e-formation en Occitanie) sur l'accès à la formation pour les personnes en recherche d'emploi et leurs effets, leurs conclusions étaient attendues en 2024.

<sup>81</sup> Troisième rapport d'évaluation du comité scientifique du Plan d'investissement dans les compétences. 2022

plusieurs atouts – elle est accessible partout et permet d’organiser au mieux son temps – elle doit être organisée dans un cadre adapté pour favoriser l’accès des publics éloignés de l’emploi, en difficulté d’insertion, issus des territoires ruraux. A titre d’illustration, le marché 100 % FOAD (formation ouverte et à distance) lancé par Pôle emploi en 2020 a permis en 2021 près de 23 000 entrées en formation de demandeurs d’emploi (contre 14 000 en 2020). Mais, contrairement à l’attendu, on n’observe pas de surreprésentation importante des habitants des ZRR (14 %). **C’est donc une ingénierie dédiée qu’il est nécessaire de développer car l’offre strictement à distance** suppose, pour les stagiaires, de réunir plusieurs conditions qui peuvent être facteurs d’exclusion : elle requiert une forte autonomie des apprenants, avec un risque plus élevé d’abandon avant la fin du programme, de disposer des équipements essentiels mais aussi d’être à l’aise avec la pratique du numérique.

[41] **C’est pour répondre à ces possibles freins que se sont développées des approches hybrides qui permettent de combiner proximité et diversité des offres, autonomie et accompagnement**, à travers l’accès à des formateurs à distance et des lieux de proximité qui permettent d’accéder aux équipements numériques et de bénéficier d’une présence physique et d’un tutorat. De façon relativement concomitante, des appels à projets ont ainsi soutenu la création de « campus connectés » pour favoriser l’accès à l’enseignement supérieur dans des territoires dépourvus d’offres et la création de tiers lieux hybrides de formation pour favoriser l’accès à la formation des jeunes sortis sans qualification et des demandeurs d’emploi. Ces approches, qui ont été soutenues par des financements exceptionnels d’investissement (Programme d’investissement d’avenir - PIA, Plan d’investissement dans les compétences - PIC et AMI Compétences et Métiers d’avenir), s’appuient des (tiers) lieux qui accueillent en proximité des jeunes peu mobiles pour proposer une offre de formation diversifiée à distance et un accompagnement dédié.

[42] **C’est à partir de 2019 que la création des « Campus connectés » est lancée par le Ministère de l’enseignement supérieur, avec un financement PIA 3 afin « de répondre aux enjeux de l’accès aux formations post-baccalauréat [...] et de réduire l’impact négatif des barrières géographiques ou urbaines sur l’égalité des chances en matière d’accès à l’enseignement supérieur et ce grâce aux opportunités offertes par les nouvelles technologies de l’information et les possibilités qu’elles apportent d’apprendre et d’enseigner à distance ».** Destiné aux collectivités territoriales, aux établissements publics locaux d’enseignement secondaire (lycée proposant des formations post-baccalauréat) ou d’enseignement supérieur, associations ou groupements d’intérêt public, cet appel à projets a permis de soutenir l’implantation de 89 tiers-lieux.

**Extrait du rapport « Campus Connectés », IGESR, novembre 2023**

L’IGESR a identifié au cours de sa mission conduite en 2023 une grande diversité de situations au regard du territoire d’implantation (petite ville ou ville moyenne, tissus urbain ou rural, métropole ou collectivité d’Outre-mer), de la distance vis-à-vis des métropoles universitaires, de la collectivité qui les pilote, du profil de leurs publics étudiants mais également des facteurs de succès de ces campus connectés. Elle note ainsi deux facteurs clés de réussite :

- « Le caractère crucial de l’engagement des collectivités locales porteuses du projet, qui se traduit dans un pilotage plus ou moins dynamique du campus et la mise en réseau des partenaires et parties prenantes sur le territoire. C’est la qualité de cette intégration dans un projet plus vaste qui est susceptible à terme d’assurer la pérennisation de chaque campus ».
- « La qualité du partenariat avec l’enseignement supérieur et l’éducation nationale, pour identifier les publics potentiels et notamment les bacheliers susceptibles d’être intéressés par le dispositif ».

Lorsque les conditions de réussite du pilotage sont réunies, les campus connectés se rapprochent ou dépassent le seuil de la vingtaine d'étudiants, qui est communément retenu comme propice à enclencher une vraie dynamique en termes d'apprentissage et de vie étudiante.

S'ils sont différents du point de vue de leurs caractéristiques sociodémographiques et de leurs projets académiques, les publics des campus connectés ont comme point commun de préférer la formation à distance pour contourner les obstacles matériels, financiers, culturels ou psychologiques liés à la mobilité vers un lieu d'enseignement supérieur en présentiel dans une ville ou métropole universitaire. Dans leur grande majorité, ce sont des étudiants qui, sans le campus connecté n'auraient probablement pas pu entreprendre d'études supérieures ou se seraient contentés de formations qui ne correspondaient pas à leurs aspirations ou leurs compétences.

Au-delà de toute considération territoriale, les campus connectés sont donc un élément central pour inscrire des parcours personnels et professionnels dans une trajectoire de progression et d'émancipation sociale : la mission estime que la question des coûts de ce dispositif mérite donc d'être regardée à la lumière de ce constat positif plus qu'en comparaison des formations supérieures traditionnelles.

Certains chiffres nationaux ou par campus, concernant les taux de succès aux examens ou le taux d'abandon ou de décrochage en cours d'études, semblent indiquer des résultats globalement meilleurs que dans les mêmes formations en présentiel. L'accompagnement par les tuteurs et la motivation plus grande des étudiants qui choisissent ces formations, plutôt que de subir une orientation par défaut, sont des facteurs qui contribuent probablement à cette réussite relative. La mission considère, néanmoins, qu'il n'est pas possible au regard de la modestie et de la diversité des publics concernés, comme du manque de recul temporel et de l'incomplétude des données existantes, de réaliser des comparaisons précises en la matière. Plus qu'un chiffre global, la mission retient que les campus connectés réussissent à inscrire de nombreux jeunes dans un parcours de réussite, en les dotant de compétences psycho-sociales en sus des validations formelles d'examens et de certifications.

Un des facteurs qui expliquent en grande partie (...) une réussite des campus réside dans l'accompagnement personnalisé par les tutrices et les tuteurs (...) [il] permet aux étudiants de construire leur autonomie, de réguler leur travail et de mieux maîtriser leur parcours d'études, tout en bénéficiant d'un soutien méthodologique pour étayer leurs projets d'orientation et d'insertion professionnelle. Les personnels en charge du tutorat assurent par ailleurs un travail d'animation du campus connecté, notamment via la réalisation d'ateliers et de moments d'échanges collectifs, qui tiennent une place importante dans le climat sécurisant et stimulant que les étudiants viennent chercher. (...)

Source : « Campus connectés », IGESR, rapport n°22-23 160A, Olivier REY, David AYMOUNIN, Paul MATHIAS, Isabelle MOUTOUSSAMY

[43] **Le projet "Au cœur des territoires", lancé en 2019 par le CNAM<sup>82</sup>**, poursuit le même objectif de rendre l'accès aux formations d'enseignement supérieur plus accessibles. Sept sites ouverts en 2019 et 2020 ont permis d'accueillir 1800 personnes en formation, avec l'objectif de créer, d'ici à 2022, une centaine de nouveaux espaces d'accès à la formation.

[44] **A la même période, des expériences voisines ont été initiées par les Régions à destination des jeunes sans qualification et des demandeurs d'emploi.** La Région Occitanie a été précurseur. Alors qu'elle disposait de longue date d'une offre de formation à distance, elle a renforcé, à la suite du COVID, avec le soutien de l'Etat, ce programme visant à améliorer l'accès à la formation des demandeurs d'emploi résidant dans des zones isolées. Prenant en compte les difficultés spécifiques de ce mode d'apprentissage, le programme e-formation combine des séances de

---

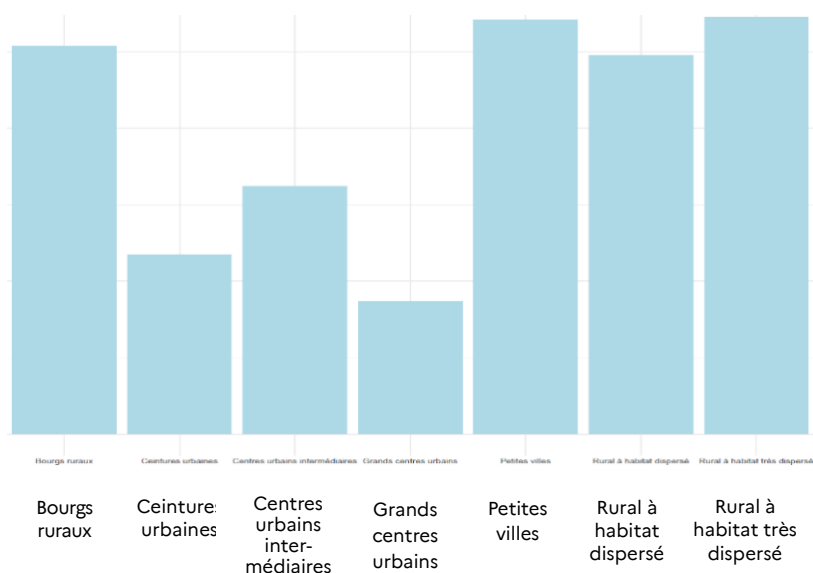
<sup>82</sup> [Au cœur des Territoires | Agence nationale de la cohésion des territoires](#)



formation à distance (en autonomie ou « synchrones » avec le groupe), avec des séances en présentiel. Les temps à distance reposent sur un réseau de tiers-lieux de proximité qui permettent d'accéder aux services et équipements permettant de suivre une formation en ligne.

[45] **Le programme bénéficie davantage aux stagiaires qui résident dans les territoires ruraux et dans les petites villes, comme le montre le schéma ci-dessous.**

Graphique 3 : Répartition des stagiaires inscrits dans le programme e-formation de la Région Occitanie, selon le lieu de résidence



Source : Données transmises à la mission par la Région Occitanie

[46] **D'autres Régions et France Travail développent également ce type d'approches hybrides.** Au sein de France Travail, cela peut prendre la forme de lieux mobiles, éphémères permettant de répondre aux besoins des zones rurales ou enclavées : tiers-lieux, campus connecté, atelier partagé... Le lancement par le Ministère du travail, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, d'un appel à projets de soutien à la création de tiers-lieux de formation, DEFFINOV, a également contribué à l'essor de ces initiatives.

**Extrait du rapport du Comité scientifique du PIC \_ novembre 2022**

Ces dispositifs peuvent proposer, sous diverses modalités, des lieux d'accueils du public avec l'intervention de plusieurs acteurs, institutionnels (SPIE) ou privés (organismes de formation, associations et entreprises), et l'accès à du matériel pédagogique. Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région Occitanie a développé de tels lieux dans chacun des 13 départements pour son dispositif de formations à distance encadrées, « e-formation », à destination des stagiaires de formation de plusieurs secteurs (principalement tertiaire et logistique).

Dans le même esprit, la Bretagne a lancé en 2021 un appel à projets « Tiers-lieux apprenants » afin d'accueillir les stagiaires à distance mais aussi de développer des ateliers de formation délocalisés pour les actions de formation financées par la Région. Cette initiative a été renforcée suite au lancement de « DEFFINOV Tiers-lieux », programme du plan de relance qui consacre 50 millions d'euros à des appels à projets régionaux conçus à partir d'un cadre national commun élaboré par le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, Régions de France et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Les Régions Centre-Val de Loire, Bretagne et Occitanie sont les premières à avoir décliné l'AAP sur leur territoire. L'implantation des Tiers-lieux dans les zones rurales vise à combler le manque d'offre de formation, ce qui permet de toucher un public qui ne se serait probablement pas formé sans ce dispositif. Néanmoins, les effets restent limités lorsqu'il s'agit d'une simple mise à disposition d'outil ou de locaux pour suivre une formation à distance, comme l'illustre la baisse de la fréquentation des Tiers-lieux du dispositif eformation en Occitanie après la crise sanitaire.

Source : Rapport du comité scientifique du PIC, novembre 2022

[47] **L'Afpa a également récemment développé une approche similaire avec le projet d'implanter dans les bassins de vie qui manquent de densité d'offre (QPV et territoires ruraux) des tiers-lieux, sous le label « la Place ».** Un 1er espace a ouvert à Lamastre, petit bourg rural de l'Ardèche, qui met à disposition des équipements et une offre de services de co-learning permettant de suivre en proximité un parcours de formation en distanciel : bénéficier d'un accompagnement sur place par un médiateur sur les usages numériques, être suivi par un conseiller en formation et par un formateur à distance, ne pas être isolé grâce à la présence d'autres apprenants.

[48] **Certains CFA ont développé des ingénieries innovantes pour proposer une gamme de formation diversifiée dans des territoires dépourvus d'offres.** C'est le cas en particulier d'un CFA implanté dans un petit territoire d'outre-Mer qui a développé un modèle très original basé sur la formation à distance assurée par des formateurs spécialisés dans son domaine professionnel, des formations sur les plateaux techniques en les sites des partenaires sur des périodes concentrées et la formation présentielle sur les enseignements généraux sur site.

**Le fonctionnement atypique d'un CFA : une offre diversifiée accessible grâce à du présentiel, du distanciel et de la formation en situation de travail**

**Pour répondre aux souhaits de formation des jeunes qu'il accueille depuis le collège, le collège – lycée – CFA, qui ne dispose pas de plateaux techniques et de formateurs dans tous les domaines de formation, a développé une offre originale.**

Pour permettre aux jeunes de réaliser la formation professionnelle qu'ils ont choisie dans des secteurs très variés, le CFA construit une réponse pédagogique sur mesure qui s'appuie sur des partenaires extérieurs (le plus souvent des lycées professionnels). Ce projet individualisé permet aux jeunes du territoire de poursuivre leurs études sans avoir l'obligation de quitter l'île (réticence des parents à laisser partir leurs enfants et par ailleurs et les jeunes n'ont pas toujours envie de quitter le territoire). Lorsque le jeune a formulé son choix de la formation, confirmé par un entretien de motivation, le CFA recherche des partenaires susceptibles de réaliser le volet professionnel de la formation et construit avec l'établissement retenu l'organisation pédagogique de la formation

**Modalités d'organisation du parcours sur mesure**

- Les enseignements généraux sont dispensés sur site, au sein du CFA, avec les formateurs du collège et des formateurs d'un territoire voisin
- Les enseignements professionnels sont réalisés en partie au sein de l'établissement du partenaire (donc en délocalisé) à l'occasion de 3 séquences d'immersion chacune de deux semaines dans l'établissement du partenaire (3\* 70 heures) et en partie par des cours en distanciel
- La partie en entreprise se fait au sein d'entreprises du territoire.

**Selon le CFA, ce modèle est transposable mais il nécessite un investissement important en termes d'ingénierie et d'accompagnement** : pour assurer le positionnement et accompagner le choix du projet professionnel (valider la faisabilité du projet et la motivation du jeune), pour réaliser la recherche de partenaires et pour construire l'ingénierie pédagogique entièrement sur mesure, pour préparer les immersions professionnelles (recherche d'entreprises d'accueil, recherche d'hébergements) et accompagner les apprentis lors des immersions hors du territoire (par ex en Guadeloupe). Cela représente, au sein du CFA, deux ETP.

*Source : Echanges de la mission avec les coordinatrices de ce CFA, mai 2024*

# ANNEXE 10 : Les réponses apportées par les politiques publiques de santé aux besoins des jeunes ruraux, en santé mentale et bien-être psychique

[1] Alors que les témoignages spontanément communiqués à la mission lors de ses déplacements de terrain montrent une forte préoccupation des acteurs de l'accompagnement des jeunes, l'état de santé mentale des jeunes ruraux, notamment rapporté à celui des autres jeunes, semble avoir peu fait l'objet de travaux ciblés. Des enquêtes sur la santé des jeunes en insertion ont toutefois été conduites dans plusieurs régions, dont Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Normandie, avec les observatoires régionaux de la santé, les missions locales et leurs associations régionales. Le critère ruralité y apparaît encore peu. C'est toutefois le cas d'une enquête conduite dans les missions locales de Bretagne, intégrant les critères de résidence en QPV ou ZRR (mais non de ruralité au sens de la grille communale de densité), et portant une attention particulière aux indicateurs de bien-être psychique, dont les principaux résultats sont reproduits dans la présente annexe.

[2] A cette préoccupation croissante pour la santé mentale des jeunes répond aussi un développement des dispositifs de repérage des besoins et de prise en charge des personnes dans un large partenariat associant les autorités de santé publique, les organismes de protection sociale, les collectivités territoriales et des acteurs privés. Ces actions concernant directement les jeunes ou s'adressant à un public plus large sont notamment susceptibles de répondre à la situation de jeunes ruraux fragilisés. Présentées dans le corps du rapport, elles font dans cette annexe l'objet d'un exposé plus fourni.

## **1 Des besoins en santé mentale à corrélés aux conditions de vie - Enquête la santé des jeunes accompagnés dans les Missions locales de Bretagne – ORS Bretagne - Région Bretagne - juin 2023 – Extraits**

[3] S'appuyant sur un questionnaire multithématique, cette enquête réalisée auprès de jeunes âgés de 16 à 25 révolus ayant déjà eu au moins un rendez-vous individuel avec la mission locale, s'intéresse plus particulièrement à leur santé mentale et à la consommation de substances psychoactives.

[4] La mission note que, si les écarts ne penchent de façon univoque vers un état de santé plus dégradé des jeunes ruraux que des jeunes des QPV, leurs besoins sont à corrélés à leurs conditions de vie (notamment mobilité, isolement...).

## RÉSULTATS

### L'ÉCHANTILLON

Au total, **1 050 réponses** ont été analysées :

- 240 jeunes de QPV,
- 284 jeunes de ZRR,
- 526 jeunes d'autres territoires.

Le nombre de jeunes participants par **zone d'habitat** permet de calculer la marge d'erreur à 95% (pour une proportion observée de 50%) :

- Jeunes de QPV : 6%
- Jeunes de ZRR : 6%
- Jeunes d'autres territoires : 4%

**Pour la réalisation des typologies**, les réponses de plusieurs jeunes ont été exclues en raison de données manquantes pour les variables actives de l'analyse. Les typologies ont été construites avec les réponses de :

- 236 jeunes de QPV,
- 278 jeunes de ZRR,
- 515 jeunes d'autres territoires.

### Âge, sexe et niveau d'étude

Les répartitions par sexe, âge et niveau d'étude sont comparables à celles des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021, à l'exception des jeunes non binaires pour lesquels les données régionales n'étaient pas disponibles.

	QPV	ZRR	AUTRES
<b>ÂGE ET GENRE</b>			
Âge moyen	21,2 ans	20,7 ans	21,0 ans
(± écart-type)	(± 2,4)	(± 2,4)	(± 2,4)
Femme	50%	50%	47%
Homme	50%	48%	51%
Non binaire	0%	2%	2%
<b>NIVEAU D'ÉTUDE</b>			
Master, doctorat	0%	1%	1%
Licence	2%	3%	4%
BTS	3%	5%	5%
Baccalauréat	34%	39%	39%
CAP, BEP	31%	29%	28%
Sortie en cours de collège ou avant le CAP/BEP	29%	24%	22%

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

### CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

**PRÈS DE 3 JEUNES SUR 4** sont célibataires.

**3 JEUNES SUR 4** déclarent avoir une mutuelle santé.

#### QPV

**1 SUR 3** n'est pas né en France métropolitaine contre **1 SUR 10** dans les autres zones d'habitat.

**PLUS NOMBREUX** à avoir un enfant.

**PLUS DE 2 JEUNES SUR 3** utilisent les transports en commun.

**1 SUR 2** bénéficie de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

#### ZRR

**2 SUR 3** vivent chez leurs parents.

**PLUS D'1 SUR 2** utilise un moyen de transport individuel et **1 SUR 3** est dépendant pour se déplacer.

	QPV	ZRR	AUTRES
Né en France métropolitaine	65%	92%	89%
Jeune ayant au moins un enfant	17%	11%	6%
<b>STATUT FAMILIAL</b>			
Célibataire	74%	71%	72%
En couple	26%	29%	28%
Autre	0%	0%	1%
<b>LOGEMENT</b>			
Chez vos parents	44%	66%	56%
Logement autonome	26%	22%	19%
Chez des amis ou famille	14%	6%	12%
FJT	5%	1%	6%
Autre	10%	4%	7%
<b>MOBILITÉ</b>			
Transports en commun	69%	11%	41%
Transport individuel motorisé	12%	43%	31%
Dépendant (parents ou amis)	10%	31%	17%
Transport individuel non motorisé	9%	15%	11%
<b>RESSOURCES</b>			
Salaire	43%	48%	40%
Indemnité	36%	44%	48%
Aides sociales	14%	8%	12%
Aides familiales	18%	17%	19%
<b>MUTUELLE</b>			
La CSS	48%	30%	28%
Une autre mutuelle	27%	45%	47%
Non	11%	8%	9%
Je ne sais pas	14%	17%	17%

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

➔ **PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE VIE, SANTÉ MENTALE ET SOMMEIL**

**1 JEUNE SUR 2** a des signes de dépression.

**1 JEUNE SUR 2** n'est pas satisfait de son sommeil.

L'horaire médian de coucher est 0h30 (en d'autres termes la moitié des jeunes se couche après 0h30), et **PLUS D'1 JEUNE SUR 4** se couche après 2h du matin.

**QPV**

Les jeunes de QPV ont un **SCORE** de **SANTÉ MENTALE** et **SANTÉ PERÇUE SUPÉRIEURS** aux jeunes de ZRR et autres.

**3 SUR 4** n'ont jamais pensé au suicide, contre environ 1 jeune sur 2 dans les autres zones d'habitat.

	QPV	ZRR	AUTRES
--	-----	-----	--------

PROFIL SANTÉ DE DUKE (moyenne ± écart-type)			
Santé physique	65 ± 25	65 ± 23	65 ± 23
Santé mentale	61 ± 24	56 ± 26	55 ± 26
Santé sociale	60 ± 19	59 ± 21	61 ± 21
Santé perçue	73 ± 32	66 ± 34	64 ± 37
DÉPRESSION (PHQ-9)			
Pas de dépression (< 5)	56 %	52 %	49 %
Dépression légère (5-9)	18 %	16 %	17 %
Dépression modérée (10-14)	20 %	17 %	17 %
Dépression modérément sévère (15-19)	3 %	10 %	12 %
Dépression sévère (≥ 20)	3 %	5 %	5 %
SUICIDE			
N'a pas pensé au suicide	77 %	56 %	57 %
A pensé au suicide, mais pas de TS	7 %	19 %	22 %
A pensé au suicide, mais n'a pas répondu pour TS	3 %	7 %	5 %
Au moins 1 TS	13 %	18 %	16 %
SOMMEIL			
Satisfait du sommeil	51 %	47 %	47 %
Horaire médian du coucher	0h30	0h30	0h30
[espace interquartile]	[23h ; 2h15]	[23h ; 2h30]	[23h30 ; 2h]

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

➔ **SANTÉ SEXUELLE**

**ENVIRON 3 JEUNES SUR 4** ont eu des rapports sexuels au cours de leur vie parmi lesquels, une **MINORITÉ** déclare utiliser systématiquement un préservatif lors d'une relation avec un nouveau partenaire.

**ENVIRON 1 JEUNE SUR 3** déclare avoir déjà eu recours à une contraception d'urgence.

**QPV**

Une problématique particulièrement marquée chez les jeunes de QPV. Ce sont les jeunes qui ont le moins recours au préservatif (28% d'usage systématique, 20% ne l'utilise jamais) et qui ont le plus eu recours à une IVG au cours de leur vie (17%).

	QPV	ZRR	AUTRES
--	-----	-----	--------

A déjà eu des rapports sexuels **72%** **77%** **71%**

Les questions suivantes concernent les jeunes qui ont déjà eu des rapports sexuels.

UTILISATION D'UN PRÉSERVATIF LORS DE RELATIONS SEXUELLES AVEC UN NOUVEAU PARTENAIRE			
Oui, systématiquement	28 %	33 %	38 %
Oui, souvent ou occasionnellement	39 %	26 %	32 %
Non, jamais	20 %	17 %	12 %
Non concerné-e ou ne souhaite pas répondre	13 %	23 %	18 %
UTILISATION D'UN MOYEN DE CONTRACEPTION LORS DU DERNIER RAPPORT SEXUEL AVEC VOTRE PARTENAIRE			
Oui	70 %	71 %	77 %
UTILISATION D'UNE CONTRACEPTION D'URGENCE AU COURS DE LA VIE (VOUS OU VOTRE PARTENAIRE)			
Oui, au moins une fois	34 %	36 %	33 %
Non, jamais	52 %	52 %	62 %
Je ne sais pas ou ne souhaite pas répondre	14 %	12 %	5 %
RECOURS À UNE IVG AU COURS DE LA VIE (VOUS OU VOTRE PARTENAIRE) :			
Oui, au moins une fois	17 %	14 %	11 %
Non, jamais	74 %	77 %	84 %
Je ne sais pas ou ne souhaite pas répondre	9 %	10 %	5 %

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

**CONSOMMATIONS DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES**

**MOINS D'1 JEUNE SUR 2** fume du tabac régulièrement ou occasionnellement

**ENVIRON 1 SUR 4** est utilisateur d'e-cigarette au moins de façon occasionnelle

**MOINS D'1 JEUNE SUR 2** a eu une API au cours des 30 derniers jours.

**ENVIRON 1 JEUNE SUR 2** déclare avoir déjà expérimenté le cannabis.

**QPV**

Ces jeunes déclarent globalement **MOINS DE CONSOMMATIONS** de substances psychoactives que les jeunes des autres zones d'habitat.

**ZRR**

Ces jeunes déclarent globalement **PLUS DE CONSOMMATIONS** que les jeunes des autres zones d'habitat.

**QPV ZRR AUTRES**

STATUT TABAGIQUE			
Fumeur régulier	33 %	43 %	37 %
Fumeur occasionnel	6 %	7 %	6 %
Non-fumeur	61 %	50 %	57 %

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE TABAC EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE			
Je n'ai jamais vraiment fumé	61 %	45 %	52 %
J'ai arrêté de fumer avant le confinement	3 %	3 %	5 %
Ma consommation est restée stable	11 %	18 %	14 %
Ma consommation a augmenté	22 %	27 %	23 %
Ma consommation a diminué	3 %	6 %	6 %

USAGE DE L'E-CIGARETTE			
Régulier	6 %	9 %	8 %
Occasionnel	14 %	19 %	15 %
Non	79 %	71 %	78 %

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

**QPV ZRR AUTRES**

**ALCOOL**

Usage régulier de l'alcool	10 %	19 %	13 %
API RÉCENTE			
Aucune	62 %	50 %	55 %
1 ou 2 fois	19 %	25 %	26 %
Entre 3 et 9 fois	14 %	20 %	14 %
10 fois ou plus	5 %	5 %	6 %

**ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ALCOOL EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE**

Je ne bois jamais d'alcool	50 %	24 %	34 %
Je n'ai pas bu d'alcool dans les 12 derniers mois	4 %	8 %	7 %
Ma consommation est restée stable	33 %	48 %	41 %
Ma consommation a augmenté	8 %	12 %	9 %
Ma consommation a diminué	5 %	8 %	9 %

**CANNABIS**

Expérimentation	40 %	55 %	50 %
Usage dans l'année	23 %	35 %	34 %
Usage récent	18 %	26 %	26 %
Usage régulier	6 %	12 %	14 %

**AUTRES DROGUES**

Expérimentation	22 %	36 %	30 %
Usage dans l'année	9 %	19 %	18 %
Usage récent	5 %	6 %	7 %

**DÉPISTAGE DES CONDUITES À RISQUE EN LIEN AVEC L'ALCOOL, LE CANNABIS ET LES AUTRES DROGUES SCORE DE CRAFFT (DE 0 À 6)**

Risque faible (0-1)	76 %	65 %	66 %
Risque modéré (2)	7 %	10 %	8 %
Risque élevé (≥ 3)	17 %	25 %	26 %

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

## STATUT PONDÉRAL, ALIMENTATION, ACTIVITÉ PHYSIQUE

ENVIRON 1 JEUNE SUR 2 a des problèmes de poids.

ZRR

Constat plus marqué chez ces jeunes : davantage d'insuffisance pondérale (17 %) ainsi que de surpoids ou d'obésité (37 %).

Pour l'activité physique, les résultats sont similaires dans les zones d'habitat.

ENVIRON 1 JEUNE SUR 2 déclare pratiquer moins d'1h activité physique et sportive par semaine.

PLUS D'1 JEUNE SUR 2 saute régulièrement le petit-déjeuner.

PLUS DE 2 JEUNES SUR 3 prennent régulièrement un déjeuner et la quasi-totalité un dîner.

Parmi les jeunes qui sautent régulièrement au moins 1 repas, 3 SUR 4 l'expliquent par un manque d'appétit.

QPV

PLUS NOMBREUX à prendre irrégulièrement le déjeuner (33 %) ou le dîner (15 %).

PLUS NOMBREUX à invoquer des raisons autres que le manque d'appétit.

QPV

ZRR

AUTRES

### STATUT PONDÉRAL

Insuffisance pondérale	10%	17%	12%
Poids normal	56%	46%	55%
Surpoids	18%	21%	18%
Obésité	16%	17%	15%

### NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE PAR SEMAINE

Moins d'1 h	47%	51%	51%
1 à 2 h	30%	31%	26%
3 à 4 h	12%	9%	11%
Plus de 4 h	11%	10%	12%

### REPAS IRRÉGULIER (≤ 3 / SEMAINE)

Petit déjeuner	57%	58%	58%
Déjeuner	33%	28%	24%
Dîner	15%	9%	7%
Au moins 1 repas irrégulier	69%	66%	63%

### RAISONS INVOQUÉES PAR LES JEUNES QUI ONT AU MOINS UN REPAS IRRÉGULIER DANS LA SEMAINE

Pas faim	72%	77%	79%
Pas le temps	30%	22%	25%
Raison financière	18%	14%	17%
Pas envie de préparer	20%	13%	15%
Pas envie de manger seul	16%	10%	10%

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

#### Le statut pondéral

correspond à l'IMC, calculée à partir de la taille et du poids déclarés.

## INTERNET ET ÉCRANS

LA MAJORITÉ des jeunes déclare passer 4 h ou plus par jour sur internet.

UN PEU MOINS D'1 JEUNE SUR 2 déclare passer 4 h ou plus par jour sur les réseaux sociaux.

ENVIRON 1 JEUNE SUR 4 passe 4h ou plus par jour à jouer à des jeux vidéo.

PLUS D'1 JEUNE SUR 5 a joué à un jeu d'argent au cours des 12 derniers mois.

QPV

ZRR

AUTRES

### TEMPS TOTAL PASSÉ SUR INTERNET PAR JOUR

1h ou moins	22%	22%	18%
2 ou 3h	17%	20%	21%
4h ou plus	61%	59%	60%

### TEMPS PASSÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX PAR JOUR

1h ou moins	29%	33%	31%
2 ou 3h	28%	24%	29%
4h ou plus	43%	44%	41%

### TEMPS PASSÉ SUR LES JEUX VIDÉO PAR JOUR

1h ou moins	66%	61%	63%
2 ou 3h	14%	12%	11%
4h ou plus	20%	27%	26%

### A JOUÉ À UN JEU D'ARGENT DANS L'ANNÉE

Oui	21%	24%	22%
-----	-----	-----	-----

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

## VIOLENCES

PLUS D'1 JEUNE SUR 4 déclare avoir subi des violences verbales au cours de l'année, et 1 SUR 6 déclare avoir subi des violences physiques.

ZRR

AUTRES

PRÈS D'1 SUR 2 a subi du harcèlement au cours de sa vie et 1 SUR 4 a subi une violence sexuelle.

QPV

1 JEUNE SUR 4 a subi du harcèlement au cours de sa vie et 1 SUR 6 a subi une violence sexuelle.

QPV

ZRR

AUTRES

### VIOLENCES SUBIES

Vol (année)	11%	14%	10%
Verbale (année)	25%	30%	31%
Physique (année)	18%	16%	15%
Harcèlement (vie)	24%	41%	36%
Sexuelle (vie)	17%	22%	23%

### VIOLENCES COMMISES

Vol (année)	6%	8%	8%
Verbale (année)	6%	7%	4%
Physique (année)	7%	6%	5%
Harcèlement (vie)	2%	2%	3%
Sexuelle (vie)	0%	2%	1%

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.



## ➤ RECOURS AUX SOINS

Au cours des 12 derniers mois :

**PLUS DE 2 JEUNES SUR 3** ont eu recours à un médecin généraliste,

**MOINS D'1 JEUNE SUR 2** a eu recours à un dentiste,

**ENVIRON 1 JEUNE SUR 4** a eu recours à un psychologue ou psychiatre,

**MOINS D'1 FEMME SUR 2** a eu recours à un gynécologue ou sage-femme,

Environ **1 JEUNE SUR 3** a dû renoncer à des soins, dont **1 SUR 2** pour raison financière.

### QPV

Au cours des 12 derniers mois :

**PLUS SOUVENT** eu recours à un service d'urgence ou SOS médecin (30 %),

**MOINS SOUVENT** à un médecin généraliste en dehors d'une situation d'urgence (67 %) que les autres jeunes.

	QPV	ZRR	AUTRES
--	-----	-----	--------

### RECOURS AUX SOINS DANS LES 12 DERNIERS MOIS

	QPV	ZRR	AUTRES
Service d'urgence ou SOS médecin	30%	19%	23%
Médecin généraliste	67%	78%	79%
Dentiste	41%	37%	37%
Psychologue ou psychiatre	21%	26%	27%
Gynécologue ou sage-femme	38%*	42%*	31%*
Ophtalmologue	18%	22%	21%

### RENONCEMENT AUX SOINS

	QPV	ZRR	AUTRES
A renoncé à des soins de santé dans les 12 derniers mois	37%	30%	36%

### LES RAISONS INVOQUÉES PAR LES JEUNES QUI ONT DÉCLARÉ AVOIR RENONCÉ À DES SOINS

	QPV	ZRR	AUTRES
Raison financière	54%	53%	44%
Peur	36%	32%	29%
Délai d'attente	26%	28%	37%
Ne prend pas de nouveaux patients	20%	33%	19%
Manque de temps	27%	17%	22%
Éloignement	14%	24%	19%
Manque de confiance	15%	13%	19%
Ne sait pas qui consulter	13%	12%	14%

### A EU RECOURS À LA ML POUR DES QUESTIONS LIÉES À LA SANTÉ

	QPV	ZRR	AUTRES
Oui	16%	14%	15%

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.  
\* Taux calculés parmi les femmes.

## ➤ LES BESOINS D'INFORMATION

Pour les 3 zones d'habitat, les 2 thématiques **LES PLUS CITÉES** sont le sommeil et l'estime de soi.

Pour les jeunes de QPV, la 3<sup>e</sup> thématique est l'accès aux soins. Pour les jeunes de ZRR et d'autres territoires, il s'agit de l'alimentation.

**PLUS D'1 JEUNE SUR 4**, a également un besoin d'information sur l'activité physique et sportive et la dépression.

### QPV

À l'exception de la dépression et de l'alimentation, les jeunes de QPV sont **PLUS NOMBREUX** à exprimer des besoins d'information pour les thématiques citées.

	QPV	ZRR	AUTRES
--	-----	-----	--------

### VIOLENCES SUBIES

	QPV	ZRR	AUTRES
Sommeil	48%	34%	34%
Estime de soi	40%	28%	32%
Alimentation	33%	26%	30%
Accès aux soins	38%	24%	29%
Activité physique et sportive	35%	25%	26%
Dépression	26%	23%	27%
Hygiène de vie	25%	12%	20%
Ecrans	23%	12%	16%
Violence	14%	9%	12%
IST	9%	11%	11%
VIH-SIDA	9%	10%	10%
Contraception	14%	12%	9%
IVG	7%	5%	6%
Tabac	10%	8%	5%
Alcool	8%	6%	4%
Drogues	6%	8%	4%

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

	QPV	ZRR	AUTRES
--	-----	-----	--------

### EN CAS DE BESOIN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ, LES JEUNES S'ORIENTERAIENT VERS...

	QPV	ZRR	AUTRES
Proches (famille, ami)	60%	67%	65%
Professionnels de santé	51%	51%	60%
Internet	43%	48%	52%
Structures à destination des jeunes	24%	25%	23%
Centre de planification	7%	9%	7%
Media	7%	3%	7%
Numéros verts	5%	4%	5%

Source : Enquête sur la santé des jeunes accompagnés dans les ML de Bretagne en 2021.

## 2 Des dispositifs de première écoute et de prise en charge pilotés au plan national qui s'étoffent et se développent, pouvant bénéficier aux jeunes en ruralité

[5] L'évolution des dispositifs de soutien à la santé psychique incorpore de façon croissante la problématique de la jeunesse et l'enjeu du maillage territorial.

### Une écoute inconditionnelle de premier niveau en cours de renforcement

#### Les Points d'accueil et d'écoute des jeunes - PAEJ

Créés en 1996, les PAEJ, gérés et pilotés par la branche famille depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, s'inscrivent dans la continuité de l'objectif de soutien à l'autonomisation des jeunes portés par les Caf et s'appuient sur un réseau partenarial. Le soutien de la branche Famille aux PAEJ, inscrit dans la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'État et la Cnaf le 11 juillet 2023, vise à :

- Soutenir et développer les PAEJ sur les territoires pour aller vers les adolescents et jeunes et leur proposer une écoute attentive et un accompagnement adapté à leur situation ;
- Mieux structurer l'offre d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des jeunes ;
- Contribuer au soutien des parents dans leur rôle au moment de l'adolescence.
- Elargir l'offre à tous les territoires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 204 PAEJ maillaient le territoire, avec 1 061 points de contact, comprenant antennes et permanences d'écoute (70 % en QPV).

La création d'une prestation de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 constitue une des mesures phares de la COG dans le champ de la jeunesse, et un levier structurant pour organiser une offre d'accueil, d'écoute et d'accompagnement à visée généraliste<sup>83</sup> en s'appuyant notamment sur les PAEJ, la prestation de service- jeunes, les Promeneurs du Net. Le passage au mode prestation de service - PS des PAEJ permet de sécuriser le dispositif par un agrément pouvant aller jusqu'à 5 ans. Au titre de l'année 2024, la prestation de service<sup>84</sup> correspond à une prise en charge de 30 % des frais de fonctionnement du PAEJ (pour 54 K€/ETP), puis de 45 % à compter de 2025, 49 % en 2026 et 50 % en 2027, dans le cadre de la convention pluriannuelle conclue entre porteur de projets et la CAF territorialement compétente. Les projets de PAEJ doivent comporter des financements complémentaires à celui de la CAF.

**Les PAEJ sont complémentaires des maisons des adolescents (MDA) :** plus dans le champ social pour les PAEJ, plus dans le champ sanitaire pour les MDA, accompagnement généraliste pour le PAEJ, prise en charge spécialisée relevant de l'accès aux soins pour les MDA. Ils répondent à quatre objectifs structurants :

- Prévenir les situations à risque pour éviter les décrochages et les ruptures ;

<sup>83</sup> Dans le cadre fixé par la COG, un référentiel national de janvier 2024 et une circulaire de la CNAF C2024-071 à son réseau en date du 14 avril 2024 décrivent l'ensemble des conditions d'accès et critères d'éligibilité à la prestation de service PAEJ, encadrant les missions socles des PAEJ.

<sup>84</sup> Un fonds d'accompagnement intervient pour les situations où le montant de la prestation de service serait inférieur à celui de la subvention 2023.

- Rétablir le dialogue et restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble ;
- Participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action.

Le PAEJ peut être géré par différents types d'acteurs publics (collectivités territoriales, hôpitaux) ou privés (associations). Le PAEJ peut être une personne morale indépendante ou rattachée à une structure gérant plusieurs services\* (ex : structure Information Jeunesse, École des parents et des éducateurs, association pour la solidarité active, mission locale, maison des adolescents, centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie, centre social...). Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 15 % des PAEJ étaient gérés directement par des collectivités territoriales ou des Centres d'action sociale et 4 % par des établissements de santé. Hormis 22 % des PAEJ exclusivement financés par la branche famille, les PAEJ mobilisaient aussi des financements des collectivités territoriales, des ARS, et d'autres sources de l'Etat comme les crédits de la politique de la ville.

### Des mesures de la feuille de route de la stratégie santé mentale et psychiatrie qui devraient apporter un bénéfice à la santé mentale des jeunes ruraux

#### Il s'agit d'une part de l'axe prévention :

- **Secourisme en santé mentale** : le déploiement a d'abord concerné des publics étudiants (6192 secouristes formés soit 77 % des effectifs totaux) et se développe en direction des 18-25 ans non étudiants issus de groupes de population socialement défavorisé (plus de 1 500 secouristes formés) avec des actions en augmentation en 2024 (2 à 3 sessions de formation par CPAM). Selon le DMSMP, cette organisation de type communautaire aurait beaucoup de sens en milieu rural et peut aussi s'appuyer sur les CCAS, l'Education nationale, les associations de toutes sortes.
- **Développement des compétences psychosociales** : parution en août 2022 d'une instruction ministérielle relative à « la stratégie multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes 2022-2037 » qui vise les 3-25 ans
- **Programme Sentinelles** : Il a pour objectif de créer un réseau de citoyens et de citoyennes qui ont pour missions de repérer et d'orienter les personnes en souffrance psychique ou susceptibles de présenter un risque suicidaire vers des structures de soins. Plus de la moitié des ARS a commencé à former des sentinelles. Le dispositif est soutenu financièrement par les Agences Régionales de Santé qui ont pour mission de le structurer et de mettre en réseau les différents acteurs : que chacun y ait sa place dans la prévention du suicide, connaisse son rôle, et ait la capacité de trouver de l'aide pour les personnes en souffrance et pour soi-même.
- **Campagne de communication sur la santé mentale de Santé Publique France et Psycom** à destination des jeunes
- En matière de prévention du suicide et de sa réitération, le **dispositif de recontact Vigilans**, créé dans les Hauts de France en 2015, qui offre notamment une prise en charge adaptée aux mineurs, est déployé dans 17 régions dont 4 régions d'Outre-mer et dans 99 départements au 1<sup>er</sup> mars 2024. Toute personne hospitalisée pour une tentative de suicide se voit proposer son inclusion dans Vigilans au moment de sa sortie. Certaines plateformes Vigilans ont été élargies aux mineurs. Le risque de réitération est réduit de 38 % pour les patients inclus dans Vigilans comparativement à un groupe de patients non inclus dans ce dispositif.
- Le **3114, numéro national de prévention du suicide**, créé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 compte 17 centres actifs au 1<sup>er</sup> mars 2024. Ses axes de travail pour 2024 sont : préparer le déploiement d'un tchat

du 3114, investir les réseaux sociaux comme outil de prévention à part entière, améliorer la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé par le 3114.

### Il s'agit aussi de la prise en charge et de l'offre de soins :

- **Les maisons des adolescents -MDA**, associatives ou hospitalières, accueillent des jeunes entre 12-21 ans. Elles sont 118 ou 125 en activité, tous les départements disposant d'une MDA. Elles développent aussi des démarches d'aller-vers à travers des dispositifs mobiles ou des antennes délocalisées. Ainsi, 56 % des MDA ont des antennes et 22 % ont une équipe mobile (données ANMDA 2023). La feuille de route 2024-2030 issues des assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant prévoit de « renforcer les MDA pour en faire une ressource d'expertise sur tous les territoires ». Les MDA se différencient de l'hôpital : « A l'hôpital, c'est plus médico-centré. A la MDA, on est sur l'étape d'avant, sur le bien-être ou le mal-être ». (Note : santé mentale des jeunes : un lieu pour apaiser » - Pauline Houssinot, psychiatre pour adolescents à la MDA 34 de Montpellier – Le Monde 11 octobre 2023)
- **Les centres médico-psychologiques -CMP pour adultes CMPA ou pour enfants et adolescents – CMP EA** sont des structures de soins de proxi-mité spécialisées dans la prise en charge de la santé mentale des adultes ou des enfants et rattachées aux secteurs hospitaliers. Ils effectuent des actions de prévention, de soins et des interventions à domicile. Les délais d'attente peuvent atteindre ou être supérieurs à trois mois. Un rapport de l'IGAS (Note : « Les centres médico-psychologiques de psychiatrie générale et leur place dans le parcours du patient » IGAS – Stéphanie Dupays et Julien Emmanuelli – juillet 2020) a mis en lumière les disparités territoriales : « L'idéal de proximité du CMP a pu être altéré par des contraintes de moyens. Par exemple, dans les Hauts-de-France, il existe des lieux à plus de 50 minutes d'un CMP contre 13 minutes en moyenne régionale. Ces disparités de présence territoriale reflètent davantage des questions d'attractivité des territoires qu'elles ne sont la réponse à des besoins différenciés. »
- **Les centres de ressources du psychotraumatisme - CRP**, qui se développent progressivement depuis un premier appel à projets en 2018, sont à présent 17 sur le territoire national, adossés à des CHU, et ont bénéficié d'un renfort de leur filière infanto-juvénile en 2022. Dans le cadre de leur cahier des charges, les CRP doivent accueillir tout public victime de traumatisme, simple ou complexe, majeurs comme mineurs.
- Le dispositif **MonSoutienPsy**, issu des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, consiste, depuis 2022, en une prise en charge de consultations chez un psychologue de ville (libéral ou salarié de maison de santé pluridisciplinaire ou centre de santé) par l'Assurance Maladie, sur adressage d'un médecin, et pour 8 séances au maximum d'accompagnement psychologique, dans le cadre d'un parcours de soins (psychologue conventionné inscrit sur le répertoire ADELI (Automatisation DES Listes - système d'information national sur les professionnels relevant du code de la santé publique, du code de l'action sociale et des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue). Le montant plafond de la consultation prise en charge est de 40€ pour l'entretien d'évaluation puis 30 € pour les séances de suivi. Sur la base du volontariat des médecins généralistes et des psychologues-43 000 personnes étaient prises en charge fin 2023 (dont 18 % de mineurs).
- **Les Equipes mobiles du réseau Transition pour les troubles émergents concernent** les jeunes de 13-25 ans et sont en augmentation notable (de 4 en 2014 à 70 en 2023). Il s'agit par exemple du développement des Psytrucks (CHU Nîmes et CHS de Thuir). L'action 17 de la stratégie santé mentale et psychiatrie qui porte sur l'ambulatoire en psychiatrie et le « aller-vers ». Il y a aussi des consultations avancées au sein de structures locales et l'action des CT sur les schémas de transport.

### La territorialisation de l'offre de santé inclut un volet santé mentale

- Dans les territoires, **les projets territoriaux de santé mentale – PTSM** (article L 3221-1 du CSP), introduits dans le code de la santé publique par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, sont des outils de déclinaison de la politique de santé mentale, élaborés à l'initiative des acteurs locaux, et ont pour objectif l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. Pour aider les acteurs dans la démarche d'élaboration, les ARS apportent un cadre méthodique et lors de l'élaboration des PTSM un soutien financier à l'ingénierie. Les PTSM sont au nombre de 104 en France dont certains sur des territoires quasi exclusivement ruraux. Conclues pour une durée de 5 ans, ils peuvent être modifiés et enrichis à tout moment. Ils s'appuient notamment sur l'action **des conseils locaux de santé mentale – CLSM** (article L3221-2 du CSP). Instances de démocratie sanitaire dans le champ de la santé mentale, les CLSM visent, à l'initiative des élus, à organiser la concertation locale et des partenariats entre les collectivités (communes et EPCI), les acteurs du soin et de l'accompagnement et les usagers. Au 1er mars 2024, les CLSM sont au nombre de 260. Un centre collaborateur de l'organisation mondiale de la santé -OMS – à Lille suit les CLSM. La bonne articulation avec les PTSM est productive.
- Pour la réalisation des projets territoriaux de santé mentale, des diagnostics territoriaux partagés sont élaborés et mis en œuvre par des **communautés professionnelles territoriales de santé** (article L. 1434-12 du CSP) ainsi que par des établissements et services de santé, sociaux et médico-sociaux, afin de coordonner leurs actions. L'identification de tous les interlocuteurs à même de répondre aussi aux situations individuelles est un enjeu majeur d'autant que la psychiatrie est sectorisée. L'action des instances et en particulier celle des CLSM intègre cet objectif.
- **Les contrats territoriaux de santé** ont désormais un volet santé mentale obligatoire (article L1434-13 du CSP) qui tient compte du projet territorial de santé mentale. Le contrat local de santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Pour les ARS, le dispositif permet de prendre en compte plusieurs enjeux :
  - mettre en cohérence le projet stratégique de l'agence avec les politiques de santé menées par les collectivités ;
  - mutualiser les moyens pour répondre à un besoin local de santé ;
  - consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire la démarche dans la durée.

Conformément aux dispositions applicables du code de santé publique revues fin 2023, les CLS ont une application privilégiée dans les zones rurales isolées ou les quartiers urbains en difficulté. Ils sont conclus en priorité dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, au sens du 1° de l'article L. 1434-4 du CSP (les dispositions relatives au zonage France Ruralités de l'article 73 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 trouvent donc à s'appliquer à compter du 1er juillet 2024).

Les signataires du contrat sont les collectivités territoriales et les ARS. Les préfets, les services de l'Etat, les acteurs de santé et les associations peuvent être associés au dispositif.

Pour la mise en œuvre des contrats territoriaux de santé, le DG ARS peut allouer des crédits du Fonds d'intervention régional – FIR.

- **Enfin, il convient de rappeler que de nombreuses initiatives en matière d'aller-vers, d'initiatives « pair à pair », de lutte contre les addictions, de santé mentale, de santé sexuelle, et d'accès aux soins sont pilotées par les ARS et déployées dans les territoires.**

### 3 Des dispositifs territoriaux de remobilisation qui embarquent les enjeux de santé des personnes accompagnées, dont les jeunes

[6] Le rapport d'évaluation qualitative du programme « PREPA Rebonds-Dispositif Intégré » précité, réalisé par le comité scientifique du Plan d'investissement dans les compétences<sup>85</sup> identifie notamment l'action conduite en matière de santé dans le cadre de ce programme : il note que l'accompagnement mis en place dans ce cadre représente un levier privilégié d'identification et de traitement social des problématiques de santé des stagiaires. Il souligne que les problèmes de santé sont rarement uniques ou isolés et que les personnes présentent plutôt un tableau sanitaire cumulant plusieurs problématiques de santé, parfois liées.

[7] Le rôle de l'accompagnement est d'orienter les personnes connaissant des problématiques de santé pour les aider dans les démarches administratives afin d'avoir accès à une couverture maladie ou orienter vers la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Il permet d'identifier des problématiques de santé souvent niées par les stagiaires. Un exemple est donné : « Entré en mars 2021 dans le dispositif, Léo, 16 ans (TEP), a des problèmes de vue l'obligeant à porter des lunettes avec une forte correction. Après plusieurs stages dans différents secteurs, il a porté son choix sur la cuisine. Son projet est validé et il débute un CAP cuisine dans une structure de formation qualifiante. L'accompagnement a pu mettre en lumière une dyslexie responsable de difficultés d'apprentissage. De plus, le diagnostic de son problème de vue a permis de monter un dossier pour l'obtention d'une reconnaissance administrative de son handicap.

[8] Bien sûr, l'identification d'un problème de santé n'est pas toujours synonyme de traitement et les problématiques d'addiction (par exemple, au cannabis) peuvent conduire les stagiaires à sortir du dispositif pendant ou après le sas. Mais, mettre le « doigt dessus » lors de l'accompagnement social, peut favoriser une période de suivi externe ou une hospitalisation.

[9] Dans les territoires enquêtés, les différentes professionnelles en charge de l'accompagnement ont observé une forte problématique d'addiction chez certains stagiaires, surtout les jeunes et les garçons, aux jeux vidéo. Des actions de prévention ont pu se mettre en place sur certains territoires ; mais les refus de soins révèlent combien, sur les domaines les plus intimes de la vie des stagiaires, l'assentiment de la personne concernée est déterminant. « Il y a des jeunes qui sont tout à fait conscients de ce qui se passe pour eux, qui parlent de soins euh... mais qui ne s'en sentent pas forcément capables ou que commencer une démarche autour de ça viendra fortement les bousculer. Parce que s'il y a consommation, c'est qu'il y a quelque chose de plus profond derrière et ce quelque chose de plus profond, voilà il commence à se reprofiler mais ça fait peur ! Et donc voilà ils ont envie et en même temps, ils se disent : "Bon j'attends encore un peu, pour l'instant ça va." Le fait d'en échanger déjà avec eux euh... bah ça leur montre que nous on sait, qu'on est là pour les accompagner, qu'on peut les guider vers des personnes relais. Pour l'instant, il y en a peu encore qui sont vraiment prêts à sauter le pas. » (Accompagnatrice sociale).

---

<sup>85</sup> Bernard, P.-Y., Gosseume, V., Meslin, K., Roupnel-Fuentes, M., & Walker J. (2022), Évaluation qualitative du programme expérimental « PRÉPA Rebond – Dispositif intégré » en Pays de la Loire, Rapport d'étude Dares, sept. 2022. [Évaluation qualitative du dispositif Prépa Rebond Dispositif intégré en Pays de la Loire | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr/evaluation-qualitative-du-dispositif-prepa-rebond-dispositif-integre-en-pays-de-la-loire)

# ANNEXE 11 : « Prostitution et ruralité », note du Mouvement du Nid



Abolir le système prostitueur

## Prostitution et ruralité

Note rédigée par Zoé Pellegrino, chargée d'appui à l'accompagnement et Stéphanie Caradec, directrice, pour la Mission IGAS « Pauvreté des jeunes en milieu rural », Mai 2024

Les **femmes victimes de violence sont plus invisibilisées** en milieu rural. La moitié des interventions de gendarmerie pour des faits de violences conjugales et 43% des féminicides ont lieu dans les territoires ruraux alors que les femmes rurales ne représentent qu'un tiers de la population féminine nationale. Pourtant, **les femmes rurales sont sous-représentées dans les sollicitations des dispositifs d'aide** (26 % des appels du 3919).

Ce faible recours aux dispositifs d'aide s'explique par un **manque d'anonymat en milieu rural, une méconnaissance de leurs droits, leur insuffisante mobilité, le manque de structures d'hébergement adaptées, le manque d'associations** d'aide aux victimes ou de dispositifs adaptés.

Enfin, cet isolement géographique est une aubaine pour les réseaux de prostitution, car il rend **l'identification et la protection des victimes plus complexes pour les forces de l'ordre et les associations.**

### I. Les formes de prostitution milieu rural

#### A. Les similarités avec la prostitution urbaine :

Les **milieux ruraux ne sont pas épargnés par la prostitution**. En novembre 2012, le député PS du Gard, Patrice Prat alertait le ministre de la Justice sur « *l'afflux récent de prostituées sur les communes de Saze, Domazan, Rocherfort, Estézargues autour de la RN 100 et de Saint-Laurent-des-Arbres, Tavel, Roquemaure, Pujaut pour la RN 580 dans le Gard. Ces prostituées souvent d'origine bulgare ou roumaine, au nombre d'une centaine* », comme ce fut le cas de maires de l'Aude ou de l'Hérault<sup>1</sup>. Un diagnostic mené par la Préfecture de Haute-Saône établit que près de 66 % de la population du département habite en campagne, 84 % des communes du département ont moins de 500 habitants et pourtant, 69% des professionnels ont rencontré une personne en situation de prostitution<sup>2</sup>. En effet, dans une ville comme Vesoul (15 000 habitants environ), 150 annonces de prostitution ont été détectées sur internet, ce qui représente 1 annonce de prostitution pour 100 habitants de la commune. De même, la préfecture d'Indre-et-Loire a interrogé 114 structures dans le cadre d'un diagnostic local en 2018, qui a permis de recenser 252 personnes prostituées dans le département, dont 14 mineures.

Comme en milieu urbain, les personnes en situation de prostitution sont des **femmes dans l'immense majorité** des cas. Selon les diagnostics territoriaux établis par l'Amicale du Nid<sup>3</sup>, elles représentent 69% des personnes prostituées dans le Puy de Dôme, 88% dans le Lot et Garonne, 85% en Charente-Maritime, 76% dans le Pas-de-Calais et 79% dans le Maine-et-Loire.

<sup>1</sup> Les maires ruraux désespérés face à la prostitution, le Figaro, février 2014

<sup>2</sup> Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains de Corrèze, 20 juin 2023, Mouvement du Nid

<sup>3</sup> <https://amicaledunid.org/ressources/diagnostic-territoriaux-de-la-prostitution/>

Les **violences dans l'enfance, la précarité et l'isolement** sont les principaux facteurs d'entrée en prostitution constatés par tous les diagnostics départementaux établis en zones rurales et rejoignent donc les constats faits à échelle nationale.

On retrouve également la même structure d'âge qu'ailleurs, à savoir **une majorité de 18-25 ans, et environ un quart de victimes mineures**. Les diagnostics régionaux de l'Amicale du Nid indiquent que dans le Lot et Garonne 32% des personnes rencontrées ont entre 18 et 25% et 22% sont mineur.es. Dans les Côtes d'Armor, 52% des personnes rencontrées par l'Amicale du Nid avait moins de 25 ans, et 21% étaient mineur.es. Dans le Pas-de-Calais, on compte 36% de 25 ans ou moins et 17% de mineur.es.

Les **victimes de traite des êtres humains** viennent généralement des mêmes zones géographiques qu'en milieu urbain, à savoir l'Amérique Latine, Europe de l'Est et Afrique Sub-Saharienne.

La **surreprésentation des personnes souffrant d'addiction** parmi les personnes prostituées est la même en milieu rural que sur les autres territoires.

Enfin, **La prise de contact passe majoritairement par internet**. C'est notamment ce que remonte la délégation de l'Indre et Loire du Mouvement du Nid : « *Les prises de contact se font par internet, par téléphone, par caméra, par chat. Cela ne se fait pas forcément depuis des sites de rencontres, mais depuis des sites de petites annonces, ou encore avec Snapchat chez les mineurs. Les rendez-vous peuvent avoir lieu n'importe où* »<sup>4</sup>.

## B. Les spécificités de la prostitution en milieu rural :

### 1. Une prostitution moins visible :

Selon le diagnostic mené par le Mouvement du Nid en Haute-Saône, 90% des personnes en situation de prostitution rencontrées par les professionnel.les du territoire sont en prostitution dite « invisible ».

Les acteurs de terrains parlent en effet de **prostitution cachée ou invisible**. Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté à repérer et objectiver la prostitution en milieu rural :

- Un **maillage associatif faible** ou inexistant : C'est un constat posé par toutes les associations de terrains. L'Amicale du Nid du Nord Pas de Calais, dans un diagnostic départemental de juillet 2021, affirme : "Peu de situations sont identifiées en milieu rural (...) Les remontées limitées du diagnostic partagé peuvent probablement être attribuées en partie à la nature des acteurs.trices mobilisé.es, et plus généralement du partenariat local, le maillage étant moins important dans les zones rurales"<sup>5</sup>.
- L'enjeu de l'**anonymat** : Dans le même diagnostic départementale, l'Amicale du Nid 62 ajoute "Nous émettons aussi l'hypothèse que, comme pour d'autres formes de violences sexistes et sexuelles, le sujet peut être plus difficile à aborder dans des territoires ne permettant pas l'anonymat des grandes villes, du fait des représentations sociales et stigmatisations pesant sur les victimes de telles violences". Ce souci d'anonymat, constaté sur tous les territoires, amène une délocalisation des victimes et des clients, comme en témoigne le Mouvement du Nid du l'Indre et Loire "Une métropole comme Tours continue de centraliser l'offre et la demande (...) Des personnes vivant à la campagne y viennent se

<sup>4</sup> Ville ou campagne : la prostitution n'a pas de frontière, La Nouvelle République, mars 2018

<sup>5</sup> Diagnostic départemental pour la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la Traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, amicale du nid du nord pas de calais, juillet 2021



prostitués par souci d'anonymat (...) Un trajet campagne-ville que font également leurs clients<sup>6</sup>

- **Les efforts d'invisibilisation des réseaux de prostitution par les "sex-tours" :** C'est un phénomène émergent de la prostitution qui se déroule en milieu fermé (appart-hôtels et location provisoires), où les proxénètes organisent la rotation des victimes sur le territoire, pour garantir des nouvelles offres régulièrement aux clients. Les proxénètes font venir plusieurs femmes, souvent originaires d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud, les enferment une semaine dans un appart-hôtel ou une location provisoire. "Sur internet, les annonces reprennent les codes des annonces publicitaires avec des slogans du type « Il ne reste plus que deux jours »"<sup>7</sup>. Cette "ubérisation" est devenue le mode opératoire privilégié des réseaux, à commencer par ceux d'Amérique du Sud, qui percent "depuis trois ou quatre ans (...) Quatre jours à Lyon, trois jours à Béziers et quatre jours à Châteauroux...Les réseaux ont investi le champ des petites villes. Les "sex tours" permettent de ne pas être détectés rapidement et de diversifier la clientèle. On est dans une logique commerciale pure" explique Mme Lénaïg Le Bail, cheffe de l'office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH).

## 2. Une surreprésentation de Françaises :

Alors qu'à échelle nationale, les personnes étrangères représentent 93%<sup>8</sup> des personnes en situation de prostitution, l'immense majorité des femmes en situation de prostitution en milieu rural sont **Françaises**. En effet, dans le Pas-de-Calais, 42% des personnes en situation de prostitution sont Françaises, 45% dans le Puy de Dôme et en Lot et Garonne. En Haute-Saône, sur les 36 situations identifiées par le diagnostic départemental commandé par la Préfecture au Mouvement du Nid, 100% sont des Françaises. Ces personnes sont souvent bénéficiaires du RSA ou des travailleuses précaires selon le témoignage de la délégation de l'Eure et Loire du Mouvement du Nid.

## 3. Une importante prostitution sans contrepartie financière :

Les rémunérations non-financières pour des actes sexuels existent partout mais à des échelles différentes. En effet, on retrouve ce type de prostitution majoritairement lorsque les personnes prostituées sont dans des situations de telle précarité, qu'elles acceptent des **contreparties non-financières pouvant répondre à leurs besoins primaires** (se nourrir/avoir un toit pour la nuit/payer son loyer). En milieu urbain, les rémunérations non-financières concernant majoritairement les personnes sans-abris.

Or, comme précisé par le Mouvement du Nid de l'Eure et Loire, **les contreparties non financières sont fréquentes** dans la prostitution en milieu rural. Le diagnostic effectué par l'Amicale du Nid dans le Lot et Garonne relève que 32% des échanges ne sont pas de nature financière, 22% en Charente Maritime, 31% dans le Pas-de-Calais, et 25% dans le Maine et Loire. Enfin, sur les 4 départements bretons, 24% des situations de prostitution identifiées par l'Amicale du Nid concernent des actes sexuels en échange d'une contrepartie non-financière, et précisément 40% en Côtes d'Armor, qui, comme l'indique l'INSEE « est le plus pauvre de la région : le taux de pauvreté est de 11,1 % ». Ce mode de prostitution est donc un élément de lecture supplémentaire de la précarité des personnes qui y ont recours.

<sup>6</sup> Ville ou campagne : la prostitution n'a pas de frontière, La Nouvelle République, mars 2018

<sup>7</sup> Ibid

<sup>8</sup> « Prostitution en France : ampleur du phénomène et impact sur les personnes prostituées », Observatoire des violences faites aux femmes, octobre 2015

#### 4. Le phénomène du proxénétisme conjugale/familial :

Le **proxénétisme conjugale et familial est plus présent en zone rural** ; comme le constate le Mouvement du Nid du Doubs à la suite de l'état des lieux de la prostitution sur le département<sup>9</sup>. C'est également le constat de l'Amicale du Nid dans le Lot et Garonne puisque parmi les faits repérés par l'association, 58% des proxénètes sont issus de l'entourage des victimes. Dans les Yvelines, un diagnostic mené sur les mineur.es et jeunes majeur.es en prostitution établit que le proxénète est un membre de la famille dans 6% et un petit-ami dans 42% des cas.

## II. Pistes d'amélioration

### A- L'application de la loi du 13 avril 2016

#### 1. La mise en place des Commissions départementales de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains (CDLP) et des PSP

Alors que depuis 8 ans, **la législation impose aux départements de mettre en place des CDLP, et de proposer des Parcours de Sortie de la Prostitution aux victimes**, en juillet 2023, encore un quart des départements ne mettaient pas en place de CDLP, et un tiers des CDLP existantes ne proposaient toujours pas de Parcours de Sortie de la Prostitution<sup>10</sup>. Enfin, le Délégation aux Droits des Femmes du Sénat affirmait, au 6 juillet 2023 « Depuis 2016, près de 20 % des parcours de sortie de la prostitution ont été refusés par les commissions départementales et les motifs de refus exprimés ne respectent pas, pour la plupart, l'esprit de la loi de 2016 ». Nous constatons également que la loi de 2016 est librement interprétée par les CDLP, ce qui explique que le taux d'autorisation d'entrée en PSP varie entre de 50% à 100% selon les territoires<sup>11</sup>. Ces chiffres sont insuffisants, et particulièrement bas en milieu rural. En effet, 32,5 % des PSP étaient proposés par Paris au printemps 2022, où le taux d'acceptation en PSP est de 98%. **Des mesures sont attendues pour contraindre tous les départements à appliquer la loi et protéger les victimes de prostitution.**<sup>12</sup>

Cette instance donne la possibilité à chaque territoire de définir une politique publique adaptée au département, sur la base d'un diagnostic.

#### 2. La mise en œuvre de la loi sur l'ensemble de ses piliers

La loi du 13 avril 2016 prévoit une action coordonnée contre le système prostitutionnel sur quatre piliers :

- La lutte contre le proxénétisme
- La dépénalisation des personnes prostituées, leur protection et l'aide à la sortie de prostitution
- La prévention via l'éducation à la sexualité
- L'interdiction d'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des clients

C'est en agissant sur l'ensemble de ces enjeux que l'on peut espérer voir diminuer le nombre de victimes. Là où la loi est appliquée, on voit des effets positifs, mais elle l'est encore de manière beaucoup trop hétérogène. Les associations demandaient une stratégie interministérielle de lutte contre le système prostitutionnel pour donner une nouvelle impulsion et coordonner les différents ministères (elle a été annoncée le 2 mai) et la nomination d'une personne par DRDFE pour animer cette politique publique sur les territoires.

<sup>9</sup> Diagnostic territorial du Mouvement du Nid du Doubs de 2021

<sup>10</sup> Rapport d'information n° 852 (2022-2023), Sénat, déposé le 6 juillet 2023

<sup>11</sup> Le parcours de sortie de la prostitution - Étude de cas de la mise en œuvre d'un dispositif public, Camille ALIX, avril 2022

<sup>12</sup> Rapport d'information n° 852 (2022-2023), Sénat, déposé le 6 juillet 2023

La lutte contre le proxénétisme mériterait d'être développée sur l'ensemble des territoires et notamment en visant les acteurs agissant en ligne (sites de petites annonces, forums, réseaux sociaux). Les personnes prostituées ne sont plus pénalisées par le délit de racolage mais restent l'objet de contraventions sur plusieurs territoires du fait d'arrêtés municipaux les visant spécifiquement. Les moyens dédiés à la protection et à l'accompagnement des victimes sont largement insuffisants. L'éducation à la sexualité est très peu mise en œuvre. Enfin, l'interdiction d'achat d'actes sexuels n'est une réalité que dans certains départements et la grande majorité des verbalisations est intervenue en région parisienne (Paris cumule 50 % des procédures)<sup>13</sup>. De plus, les stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat de services sexuels ne sont que très peu développés : depuis l'entrée en vigueur de la loi, moins de 1 000 individus au total ont été orientés vers ce type de stage. Un effort est donc attendu des pouvoirs publics pour décourager l'achat d'acte sexuel.

## B. Le renforcement des services publics

### 1. Développer les services publics d'insertion pro pour les femmes :

Un effort de **déploiement de services publics pouvant faciliter l'insertion professionnelle des femmes** est attendu pour prévenir le risque d'entrée en prostitution. En effet, les départements doivent veiller à une diversification des propositions de formation, plus de transports en commun pour aller étudier/travailler, des aides financières pouvant encourager l'accès aux études et/ou à l'emploi (bourses d'études, aide au permis de conduire...), un développement des moyens de garde adaptés, renforcement du réseaux internet, l'ouverture de postes à France Travail pour des prises en charges plus personnalisées et un accès plus facile à des conseiller.es...

### 2. Développer les services d'accès aux droits :

Les acteurs de terrain recommandent également un **renforcement des services publics** dans le domaine de la **lutte contre la précarité** (ouvrir des guichet CAF/CROUS, développer les Missions Mineures, prévoir des aides financières départementales, des tarifs cantines échelonnés, communiquer sur l'existence des services existants...), dans la **lutte contre le sans-abrisme** (développer le parc immobilier du SIAO) et dans la **lutte contre les violences faites aux femmes** comme former les services de police et leur donner les moyens nécessaires à la lutte contre les violences faites aux femmes (enquêtes pour proxénétisme, pénalisation des clients, lutte contre la pédocriminalité...), développer la communication sur les cellules d'écoute, former France Service à l'insertion professionnelle des personnes qui ont connu la prostitution, proposer systématiquement des centre de santé sexuelle dans les hôpitaux publics etc. L'Etat a également intérêt à **développer et mieux financer les services sociaux** (aide sociale à l'enfance, assistantes sociales de secteurs...) et le maillage associatif des territoires ruraux, afin de répondre aux objectifs de prévention d'entrée dans la prostitution, de repérage des victimes et d'aide à la sortie de prostitution.

### 3. Former les professionnel.les :

La **formation des professionnel.les semble être un enjeu qui remonte de toutes les associations exerçant en territoire ruraux**. En effet, le diagnostic territorial effectué par la Mouvement du Nid dans le Doubs en 2020 témoigne que « concernant les professionnel.les de l'accompagnement social, le diagnostic a mis en évidence combien elles et ils considèrent mal connaître la prostitution : plus d'un.e professionnel.le sur deux estime avoir peu ou pas de connaissance sur le phénomène. Et 70,5 % rapportent n'avoir aucune ou peu de connaissance sur la loi du 13 avril 2016. Seuls 7,7 % d'entre eux évoquent le volet «

<sup>13</sup> Rapport d'information n° 852 (2022-2023), Sénat, déposé le 6 juillet 2023

accompagnement » de la loi... Ils et elles sont également une majorité à penser que le sujet est difficile à aborder en entretien. »<sup>14</sup>

Les diagnostics territoriaux de l'Amicale du Nid relèvent les mêmes difficultés. Dans le Lot et Garonne, 58% des répondant.es au questionnaire en ligne ont déclaré ne pas avoir connaissance de l'association agréée pour porter les PSP, 84% s'estiment insuffisamment outillé.es pour repérer les personnes en situation ou en risque de prostitution, aborder le sujet avec elles, les orienter et les accompagner et 75% n'ont jamais suivi de formation sur la prostitution.

En Bretagne, 92% des répondant.es au questionnaire en ligne de l'Amicale du Nid s'estiment insuffisamment outillé.es pour repérer et accompagner les personnes en situation de prostitution et 87% n'ont jamais suivi de formation sur le système prostitutionnel.

### C. Prévention et sensibilisation :

La prévention de la prostitution passe par deux leviers puissants :

#### 1- L'éducation à la sexualité

Le code de l'Éducation prévoit que « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain et sensibilisent aux violences sexistes ou sexuelles ». Pourtant, beaucoup d'établissement se dispensent de ces mesures d'éducation et de prévention des violences. **Une homogénéisation dans l'application de cette loi est attendue** des associations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

En prévention, le Mouvement du Nid adopte une posture rigoureusement non militante. Nos interventions visent à apprendre aux jeunes à reconnaître des situations à risques d'inégalités et de violences et à s'en protéger, à donner des outils pour renforcer sa capacité à faire ses propres choix. Elles s'adressent aux jeunes en tant que citoyen·nes en devenir, sans oublier que parmi eux et elles il peut se trouver des victimes potentielles de violences sexistes et sexuelles mais aussi de potentiels auteurs de violences. S'il a évidemment pour mission de prévenir les risques prostitutionnels, le Mouvement du Nid ne peut le faire en toute logique sans sensibiliser plus largement aux conduites sexistes, aux violences sexuelles et à la question de l'égalité entre femmes et hommes. C'est en ayant construit des références positives sur la sexualité, libéré la parole des élèves sur ce qu'est un acte sexuel qui se déroule bien - dans la non-violence et la réciprocité du désir - que les violences de la prostitution leur apparaissent comme évidentes.

Notre pédagogie repose sur trois piliers :

- Le développement de compétences psycho-sociales pour apprendre à repérer les risques, à y faire face, et notamment à appeler à l'aide ;
- L'importance consacrée au fait qu'une sexualité libre et épanouie nécessite la réciprocité du désir, l'égalité dans la relation et l'absence de violence.
- La remise en contexte de la prostitution dans l'ensemble des violences contre les femmes.

Nous avons développé de nombreux outils que nous diffusons lors de nos séances :

- [La brochure Intimité, Liberté, Égalité](#) pour les 12-14 ans
- [La brochure Intimité, sexualité, Égalité](#) pour les 15-25 ans

---

<sup>14</sup> Doubs : Un diagnostic pour identifier les besoins des professionnel·les, Mouvement du Nid, 26 septembre 2020

- 
- Ou qui peuvent être diffusés avec ou sans notre support :
- Le site Internet Dans ma banane : <https://dansmabanane.mouvementdunid.org>
  - Les [vidéos de la campagne #SexIsPriceless](#) (Proxolab, Porno hors cadre et On n'est pas des caricatures) :
  - Le [court métrage Le Piège](#) sur la prostitution des mineur-es (avec un dispositif interactif)
  - Les [affiches de prévention](#) de la prostitution des mineur-es
  - Un [dépliant jeune public](#) : Un plan pour trouver ton bonheur (sur le thème de la fête foraine)

Le Mouvement du nid intervient dans des projets locaux conduits sur les territoires. A titre d'exemple et de bonne pratique, les stages [Jeunes et femmes, des outils pour construire sa vie](#), organisés depuis 2010 dans les 10 missions locales de l'Essonne, est un projet remarquable. Touchant les zones rurales et urbaines, il a permis de remobiliser des centaines de jeunes femmes identifiées par leurs conseillères en insertion comme désocialisées, victimes de violences, descolarisées.

## 2- Le repérage et le bon accompagnement des violences sexuelles dans l'enfance

Tous les parcours sont singuliers, et les raisons pour lesquelles des jeunes peuvent se retrouver en situation prostitutionnelle sont multifactorielles. Le fait de venir d'un milieu social défavorisé peut être un facteur de risque, mais il n'a rien de déterminant. S'il n'existe pas de « profil type », on retrouve généralement un cumul de vulnérabilités : rupture familiale, maltraitance et violence intrafamiliale, fugue, déscolarisation... autant de brèches repérées par les proxénètes qui n'hésitent pas en tirer parti.

Une majorité des victimes de la prostitution ont connu des violences sexuelles dans l'enfance. Aussi, prévenir la prostitution (et toutes les violences sexistes et sexuelles) passe par la prévention de ces violences, le repérage et l'accompagnement des victimes. Nous adhérons aux recommandations de la CIIVISE sur le sujet et notamment de [former les professionnel·les le plus largement possible à connaître et renverser la stratégie de l'agresseur](#).

## 3- La sensibilisation du grand public

Enfin, un **enjeu de sensibilisation** remonte des territoires ruraux. En effet, le manque de connaissance sur la prostitution de la population est frein supplémentaire à la lutte contre le système prostitutionnel. Des initiatives de sensibilisations peuvent être mis en place, comme le font les CIDFF de Nouvelle Aquitaine, qui proposent des ateliers « Femmes victimes de violences » aux commerçants, aux esthéticiennes, aux coiffeur·ses, aux médecins, et autres professionnels pouvant être amenés à repérer des victimes de violence, pour qu'ils et elles puissent être en mesure de repérer, d'ouvrir le dialogue sur les violences et d'orienter en cas de besoin.

# ANNEXE 12 : La mobilité dans les territoires ruraux : des enjeux de gouvernance et des dispositifs juxtaposés

## 1 Des enjeux de gouvernance dans les territoires ruraux

[1] Alors que les jeunes ruraux, plus encore que les adultes, ont des conditions de vie surdéterminées par leur accès à la mobilité, l'action en faveur d'un développement multimodal de la mobilité a connu une réelle intensification. L'engagement des collectivités territoriales a pu aussi s'appuyer sur celui des acteurs de l'accompagnement des jeunes pour trouver des solutions de mobilité, dont plusieurs exemples sont restitués dans le corps du rapport.

[2] Le cadre renouvelé par la loi d'orientation des mobilités -LOM- de 2019 a pour objectif premier un maillage territorial de tout le territoire, intégrant les espaces ruraux, sans négliger les enjeux d'une gouvernance encore à améliorer. La diversification des dispositifs d'appui à la mobilité pour les plus fragiles a aussi été favorisée, même si la question du modèle économique reste ouverte.

[3] La juxtaposition de certaines aides, notamment les aide au permis, témoigne de la volonté de répondre à un besoin réel mais apparaît aussi comme une source de complexité.

- **La LOM porte des objectifs de couverture territoriale, de réduction des inégalités territoriales et de mobilités pour tous, dont les publics fragiles**

[4] Préparée par une large consultation « Les assises de la mobilité » achevée en décembre 2017, la LOM retient une approche systémique de la mobilité, « Parce que la mobilité physique est celle qui rend possible toutes les autres (sociale, professionnelle)<sup>86</sup> ».

[5] Elle vise à remédier au manque de solutions de mobilité par une gouvernance territoriale revue, réouverte aux intercommunalités qui peuvent devenir autorités organisatrices de mobilité -AOM- leur donnant ainsi la possibilité de développer directement des solutions de mobilité adaptées aux spécificités de leurs territoires. Il s'agit ainsi « d'accorder les politiques de mobilité avec la ruralité des territoires et les priorités en matière d'aménagement du territoire ».

[6] Le droit au transport devient droit à la mobilité. La LOM a ainsi pour objectifs de réduire les inégalités territoriales, de renforcer les offres de déplacement du quotidien, tout en accélérant la transition énergétique.

---

<sup>86</sup> Exposé des motifs

[7] A travers les nouvelles compétences des AOM, les dispositions de la LOM doivent permettre de concrétiser « une attention particulière aux publics fragilisés, isolés, en particulier les jeunes (...) ».

- La couverture de l'ensemble du territoire **par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) est un enjeu majeur de la LOM**. L'exercice effectif de la compétence mobilité est organisé **selon le principe de subsidiarité**. Les communautés de communes **peuvent prendre la compétence mobilité** : les conseils communautaires ont eu jusqu'en mars 2021 (transfert dans les règles de droit commun) pour délibérer sur cette prise de compétence.
- Sur les territoires des communautés de communes qui n'ont pas choisi de prendre cette compétence, **les régions sont devenues AOM par subsidiarité, en complément de leur compétence mobilité à l'échelle régionale**.
- Les compétences mobilité des métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomérations, qui étaient obligatoirement AOM avant la LOM, sont confirmées.

[8] Si le choix a ainsi été fait de ne pas imposer de solution unique et de permettre aux collectivités de se prononcer en fonction de leur appréciation de leurs besoins et moyens, **le délai d'option, borné par la loi, a pu sembler bien court pour une mise en application de compétences nouvelles dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Sa réouverture repose sur une évolution législative**.

[9] A l'issue de cette échéance, ce sont 507 communautés de communes qui ont fait le choix de devenir AOM sur leur territoire<sup>87</sup>. Par la suite, l'article 17 de loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains a prévu la remise d'un rapport sur l'application de l'article 8 de LOM « permettant aux communautés de communes de se voir transférer la compétence d'autorité d'organisatrice de la mobilité (AOM) ». Ce rapport devra « évalue[r] l'opportunité d'une réouverture temporaire de la possibilité pour les communautés de communes de se voir transférer la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité ».

[10] En l'état et à droit constant, une communauté de communes qui n'est pas AOM peut décider de reprendre la compétence d'AOM à la région dans des cas limitativement prévus par la loi (III de l'article L. 1231-1 du code des transports)<sup>88</sup> : fusion de communautés de communes, scission de la communauté de communes et création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale -EPCI, transformation en EPCI à fiscalité propre relevant d'une autre catégorie, adhésion à un groupement existant disposant déjà de la compétence d'AOM, adhésion à un groupement créé pour être AOM, transfert de la compétence d'AOM à un groupement dont la communauté de communes est membre .

---

<sup>87</sup> Le rapport CGEDD-IGA « Soutiens de l'Etat en faveur des mobilités durables dans les espaces peu denses » -août 2022- relève toutefois une forte disparité géographique : dans quatre régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie), ce choix est largement écarté cependant qu'il est majoritaire dans les autres. 58 communautés de communes étaient déjà AOM avant la loi.

<sup>88</sup> Selon les éléments fournis par la DGTIM en vue de l'échange du 24 juillet 2024

- **La coopération entre les différents échelons territoriaux peut s'appuyer sur de nouveaux outils de la gouvernance territoriale, documents stratégiques de pilotage de la mobilité<sup>89</sup>**

[11] La coopération entre les territoires, et entre les AOM, est aussi un autre un objectif fort de la LOM : hors Ile de France, un découpage du territoire régional en bassins de mobilité est défini et délimité par chaque Région en concertation avec les AOM du territoire, les syndicats mixtes et les départements. C'est à cette échelle que doivent être conclus des contrats opérationnels de mobilité (COM) et des Plans d'Action communs en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS), s'appuyant sur des instances de concertation que sont les comités des partenaires.

- **Les contrats opérationnels de mobilité (COM)**

[12] La Région et les AOM locales sont invitées par la LOM à coopérer en signant un contrat opérationnel de mobilité, à l'échelle de chacun des bassins de mobilité, qui détermine les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité, en lien avec les départements, les gestionnaires de gares et de pôles d'échanges multimodaux, dans l'objectif de favoriser le développement de l'intermodalité.

[13] A mi 2024, un seul contrat opérationnel était finalisé et signé, en région Pays de la Loire.

- **Les plans d'actions commun pour la mobilité solidaire (PAMS)**

[14] La LOM prévoit le pilotage par les Régions et les Départements de l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de PAMS sur chaque bassin de mobilité. Le Plan définit les conditions dans lesquelles les personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale bénéficient d'un conseil et d'un accompagnement individualisé à la mobilité. Il prévoit, notamment, les mesures permettant au service public de l'emploi de fournir ces prestations à tout demandeur d'emploi, à toute personne éloignée de l'emploi ou au jeune en contrat d'apprentissage. France travail ainsi que les AOM du territoire sont impliqués.

[15] Ami 2024, aucun plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire n'a été approuvé (plusieurs démarches sont en cours). Les plateformes d'accompagnement à la mobilité, soutenues par le ministère chargé des solidarités, dans le cadre du pacte des solidarités assurent des fonctions de conseil et d'accompagnement individuel.

- **Le comité des partenaires**

[16] Le comité des partenaires est mis en place par la Région et par l'AOM locale. Quand la Région est également AOM locale, elle se doit de mettre en place un comité des partenaires à l'échelle du bassin de mobilité concerné. L'article L. 1231-5 du code des transports dispose que l'AOM fixe la composition du comité des partenaires, en y associant à minima, des représentants d'employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants ainsi que des habitants tirés au sort. L'objectif est d'assurer un dialogue permanent entre l'autorité organisatrice de la mobilité (locale et régionale), les usagers / habitants et les employeurs (également financeurs) et les bénéficiaires des services de mobilité. Chaque AOM locale et AOM régionale doit le consulter au moins une fois par an (ou avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place) et lui rend compte

---

<sup>89</sup> [Les bassins de mobilité et documents stratégiques associés | FRANCE MOBILITÉS \(francemobilites.fr\)](#)



annuellement de la mise en œuvre du contrat opérationnel de mobilité. etc. Le comité des partenaires régional s'étend aux territoires des communautés de communes non AOM.

La loi ne fixe pas d'échéance à la signature des contrats ni des plans d'action, ni à la constitution des comités de partenaires et n'a pas fixé de sanction en cas de carence. Si la faible mise en œuvre de ces actions de coopération est un frein à l'atteinte des objectifs de la loi, il en découle, en tout état de cause, une permanence de frontières au sein de bassins de vie / mobilité qui impacte négativement la mobilité des personnes en ruralité, dont les jeunes (accès à la formation, à la santé, à différents services), alimente un sentiment de délaissement et fait reposer une responsabilité accrue sur de « petites » AOM.

- Le droit à la mobilité pour tous peut s'appuyer sur de nouvelles possibilités, dont la mobilité solidaire est un axe important

[17] Outre les transports collectifs, souvent inaccessibles aux intercommunalités rurales en raison de leur coût de fonctionnement, de nouveaux services peuvent être développés par les AOM. La LOM identifie ainsi une nouvelle compétence dites « mobilité solidaire » favorisant des coopérations avec les acteurs de la sphère sociale, insertion, emploi.

[18] Il s'agit notamment de :

- Répondre aux difficultés d'accès à une solution de mobilité rencontrées par les publics en situation de précarité sociale ou économique, en situation de handicap ou à mobilité réduite ;
- Inciter les acteurs de la sphère sociale, de l'emploi et de l'insertion et les AOM à articuler leurs actions pour mieux répondre aux besoins des citoyens ;
- Construire un accompagnement plus efficace des publics vulnérables, notamment en matière d'accès à l'emploi ;
- Rendre plus accessible l'information sur les aides à la mobilité.

[19] Ces nouveaux services de mobilité incluent par exemple le transport à la demande, le covoiturage, l'autopartage. Le transport solidaire (conducteurs bénévoles pour des publics en difficulté ou dans des zones non ou mal desservies par d'autres transports accessibles) peut être organisé selon différentes modalités. Le transport « d'utilité solidaire » encadré par un décret de 2019, a permis aux acteurs associatifs, dans des conditions précises, de développer de type de services sociaux grâce à des financements par subvention. Les transports d'utilité solidaire sont aujourd'hui un levier souvent cité par les collectivités territoriales rurales.

[20] Des plateformes de mobilité solidaire<sup>90</sup> ont pu voir le jour, avec des solutions de mobilité multimodale et sociale. Elles proposent différents services dont un accompagnement individuel (diagnostic / bilan, de compétences en mobilité, formation et ateliers pédagogiques, accompagnement renforcé pour l'accès au permis, information sur l'offre de service et les aides existantes), des aides matérielles et financières, de l'information sur l'offre de services.

---

<sup>90</sup> [Zoom sur les mobilités solidaires\\_2.pdf \(francemobilites.fr\)](#)

[21] Selon le laboratoire de la mobilité inclusive, les publics accueillis par les plateformes étant majoritairement inscrits dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle, ils sont orientés vers les plateformes sur prescription. Plusieurs prescripteurs sont présents sur les territoires : structures de l'insertion socio-professionnelle ou encore d'accompagnement des personnes en situation de précarité (FT, ML, PLIE, CAF, CCAS, MJC, UDAF etc.)

[22] 61 % des plateformes de mobilité recensées accueillent du public jeunes<sup>91</sup>.

[23] Par ailleurs, alors que l'Etat et les acteurs du champ de l'emploi-insertion notamment, tout comme les collectivités, ont pris la mesure des questions posées par le coût du permis de conduire pour les publics fragiles, plusieurs aides, juxtaposées plus qu'articulées, visent désormais à l'alléger.

## 2 Des dispositifs de financement du permis de conduire qui se juxtaposent<sup>92</sup>

- **Aides de l'État**

- **Le dispositif du « permis à 1 euro par jour »**

[24] Mis en place en 2005, le « permis à un euro par jour » concerne les jeunes de 15 à 25 ans révolus.

[25] Il s'agit d'un prêt accordé par un établissement de crédit partenaire de l'État pour faciliter le financement d'une formation au permis de conduire de la catégorie A1, A2 ou B dispensée par une école de conduite qui détient le label de l'État « qualité des formations au sein des écoles de conduite » ou une équivalence reconnue.

[26] Quatre niveaux de prêts sont proposés : 600 €, 800 €, 1 000 € et 1 200 €, d'une durée de remboursement respective de 20, 27, 34 et 40 mois, à raison de 30 euros par mois. Les intérêts bancaires sont intégralement pris en charge par l'État.

[27] Par ailleurs ce dispositif est ouvert aux candidats :

- déjà bénéficiaires et qui, après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, souhaitent financer une formation complémentaire par un prêt de 300 € ;
- qui n'ont pas encore bénéficié du dispositif lors d'une première formation non poursuivie jusqu'à son terme.

---

<sup>91</sup> Cartographie nationale des plateformes de mobilité 2021, Laboratoire de la mobilité inclusive

<sup>92</sup> Délégation à la Sécurité Routière - <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire>

→ Références réglementaires :

Décret n°2005-1225 du 29 septembre 2005 instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

Arrêté du 19 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2005 modifié portant approbation de la convention type entre l'État et les établissements de crédit relative aux prêts ne portant pas intérêt destinés à financer une formation à la conduite et à la sécurité routière.

Arrêté du 19 novembre 2019 portant approbation de la convention type entre l'Etat et les établissements d'enseignement ou les associations agréés prévue à l'article 2 du décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié instituant une aide au financement de la formation à la conduite et à la sécurité routière.

○ **L'aide au financement pour les apprentis.**

[28] L'aide au financement s'adresse aux apprentis âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution, et engagés dans un parcours d'obtention du permis B.

[29] Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

→ Références réglementaires

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Le décret n°2019-1 du 3 janvier 2019 relatif à l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis.

○ **Les aides au permis de conduire B attribuées par France Travail**

- L'aide au permis de conduire B est une prise en charge totale ou partielle par France travail des frais d'apprentissage du permis de conduire dans le cadre d'une recherche d'emploi.

L'aide est ouverte aux personnes âgées d'au moins 18 ans, inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi depuis au moins 6 mois de manière continue, toutes catégories confondues. L'obstacle à l'embauche doit être constaté par un conseiller France travail.

Le montant de l'aide, de 1 200 € maximum, est attribuée dans la limite des enveloppes budgétaires disponibles au niveau régional.

- L'aide individuelle de formation ("AIF") permet une prise en charge totale et individuelle de la formation au permis de conduire. Elle peut être accordée dans le cadre d'une reconversion professionnelle, qui nécessite de financer la totalité du permis. Ce sont des fonds de la formation professionnelle. L'organisme de formation dépose un devis pour faire financer sa formation. Dans ce cas, l'école de conduite doit être certifiée Qualiopi.

Enfin, les directions régionales France travail peuvent intégrer le financement de la formation au permis de conduire aux parcours de formation pour acquérir un métier, par exemple CAP d'électricien + permis de conduire.

<https://www.francetravail.fr/candidat/vos-recherches/les-aides-financieres/aide-a-lobtention-du-permis-de-c.html>

○ **Les aides pour les personnes en situation de handicap**

Les personnes qui souffrent d'un handicap peuvent bénéficier d'une aide financière attribuée par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), si le permis de conduire est indispensable au maintien / accès à l'emploi.

Cette aide n'est versée que pour compenser le surcoût dû au handicap et son montant est de 1 000 € maximum. La demande est faite à l'Agefiph soit directement par la personne handicapée, soit avec l'aide de Pôle emploi.

○ **Le compte personnel de formation (CPF)**

[30] La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté rend éligible au financement par le CPF la préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire de la catégorie B.

[31] Le décret n° 2017-273 du 2 mars 2017 relatif aux conditions d'éligibilité au compte personnel de formation des préparations à l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique du permis de conduire précise les modalités de mise en œuvre de ce nouveau droit, et définit des conditions relatives à la personne formée et à l'organisme de formation. Il peut être utilisé pour financer la formation à l'apprentissage du code de la route, un premier permis de conduire du groupe léger, et les catégories suivantes : BE, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.

[32] Le Compte personnel de formation (CPF) s'adresse à toutes les personnes de 16 ans et plus, et par dérogation aux jeunes de 15 ans, sous contrat d'apprentissage.

[33] Les conditions à remplir sont :

- Avoir acquis suffisamment de droits formations sur le compte CPF,
- L'obtention du permis doit contribuer à la réalisation ou à la sécurisation d'un projet professionnel,
- Ne pas être soumis à une interdiction de demande de permis (cette information est vérifiée par une attestation sur l'honneur).

[34] Au 9 février 2024, et depuis le démarrage de mon compte formation, la Caisse des Dépôts a validé **1,22 millions de formations au permis de conduire dont 50 % pour la catégorie B.**

[35] Le coût moyen de la formation est de 1047 €.

[36] En ce qui concerne la répartition par âge, les moins de 35 ans représentent plus de 60 % des stagiaires sur la catégorie B du permis de conduire.

→ Références réglementaires :

LOI n° 2023-479 du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire

Décret n°2017-273 du 2 mars 2017 relatif aux conditions d'éligibilité au compte personnel de formation des préparations à l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique du permis de conduire

Décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation

Décret n° 2024-444 du 17 mai 2024 portant application de l'article 3 de la loi n° 2023-479 du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire

Articles L. 6323-1 et suivants du code du travail.

○ **Les aides des Missions locales**

Présentes sur l'ensemble du territoire national avec plus de 6 800 sites, les 436 missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Elles peuvent proposer des aides au financement du permis de conduire pour des jeunes entre 18 et 25 ans, ne disposant pas de ressources suffisantes.

○ **La création d'une prime de fidélité et d'autres mesures d'encouragement au profit des réservistes de la garde nationale**

Une participation au financement du permis de conduire B à hauteur de 1 000 euros est instaurée pour tout étudiant qui a signé un premier contrat dans la Garde nationale avant l'âge de 25 ans, qui est à plus de 2 ans de la fin de son contrat, qui a effectué au moins 50 jours d'activité dans la réserve, qui n'a pas déjà été titulaire d'un permis de conduire B, qui justifie d'une inscription au permis de conduire B dans un établissement ou une association agréée et qui produit un récépissé de règlement des frais d'inscriptions.

→ Références réglementaires :

Décret n° 2017-328 du 14 mars 2017 portant création d'une prime de fidélité et d'autres mesures d'encouragement au profit des réservistes de la garde nationale

Arrêté du 14 mars 2017 pris pour l'application du décret n° 2017-328 du 14 mars 2017 portant création d'une prime de fidélité et d'autres mesures d'encouragement au profit des réservistes de la garde nationale

● **Les aides des collectivités territoriales**

○ **Les communes**

Le dispositif de la « Bourse au permis de conduire » librement mis en place par les communes après délibération du conseil municipal, consiste en la prise en charge d'une partie du coût du permis de conduire par la municipalité en échange d'une activité d'intérêt collectif effectuée par les jeunes de 18 à 25 ans (pour une durée variable définie par chaque municipalité - entre 20 et 50 heures).

○ **Les conseils départementaux**

Le Fond d'aide aux jeunes (FAJ) délivré par le département s'adresse aux 18-25 ans sans emploi les plus démunis ayant des difficultés d'insertion et, ne pouvant percevoir des aides comme le RSA ou l'AAH. L'aide offerte par le FAJ est soumise à un plafond et ne peut excéder 1.000 € par an. Elle peut être accordée dans pour un projet de formation nécessitant le permis de conduire. C'est le Département où réside le jeune qui décide du montant du financement.

○ **Les conseils régionaux**

Les conseils régionaux peuvent aussi, au titre de leurs compétences, apporter des solutions au besoin de financement de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire.

A titre d'exemple, depuis le 1er mars 2021, la Région Île-de-France propose une aide de 1 300 euros pour financer le permis de conduire. Cette aide est versée en deux fois : après les 10 premières de conduite et une fois le permis obtenu.

Cette aide au permis de conduire est réservée aux jeunes franciliens (âgé entre 18 et 25 ans) qui sont notamment l'une des situations suivantes :

- Stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans une formation financée par la Région,
- Jeunes inscrits et suivis en mission locale, dont le projet professionnel, attesté par le conseiller de la mission locale, nécessite l'obtention du permis,
- Demandeurs d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville ou en zone rurale (communes de moins de 10.000 habitants hors métropole Grand Paris et communes d'un EPCI rural dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris).
- **Les autres aides existantes**

○ **Micro-crédit personnel**

Le microcrédit personnel est un prêt destiné aux personnes exclues du crédit bancaire classique (personnes à faibles revenus, bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs).

Son montant varie entre 300 euros et 8 000 euros.

Le demandeur d'un microcrédit ne doit pas s'adresser à une banque, mais à un service d'accompagnement social, qui servira d'intermédiaire.

Le travailleur social est chargé d'accueillir le demandeur du crédit, d'étudier son projet et de l'aider à monter son dossier avant de le présenter à une banque agréée.

→ *Références réglementaires :*

Articles R. 518-57 et suivants du code monétaire et financier.

**Cumul des aides**

La réglementation ne prévoit pas d'opposition à ce que plusieurs dispositifs de financement puissent se cumuler pour financer le permis de conduire.

# ANNEXE 13 : BIBLIOGRAPHIE

## 1 Transitions vers l'âge adulte et ressources de jeunes

- Lebras H. (1983), L'interminable adolescence ou les ruses de la famille. Le Débat, n° 25(3), 116-125. <https://doi.org/10.3917/deba.025.0116>.
- Galland, O. (1990), « Un nouvel âge de la vie », Revue française de sociologie.
- Pissart F., Poncelet M., Voisin M. (1990), « L'installation des jeunes sans emploi dans la vie adulte. Vivre en chômage », Revue française de sociologie.
- Galland O. (2000) « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », Economie et statistique, n°337-338.
- Drees-Insee (2014), « Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ)
- IGAS (2015), « La protection sociale pour les jeunes de 16 à 29 ans ».
- LIMA L. (2015), « Les zones grises de l'autonomie juvénile : le traitement de la solidarité familiale dans le fonds d'aide aux jeunes », Revue des politiques sociales et familiales, no 121, p. 25-35.
- INJEP (2016), « Le droit des jeunes », Dossier de la revue Agora débats / jeunesse n°74. <https://doi.org/10.3917/agora.074.0055>
- Castell L., Insee, Portela M. et Rivalin R., Drees (2016), « Les principales ressources des 18-24 ans – Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », Insee Première n°1603. juin
- Castell L., Thouilleux C., Missègue N., Portela M. et Rivalin R. (2016), " Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans ", Les Dossiers de la Drees, DREES, n°8, novembre.
- Castell L., Thouilleux C. et Rivalin R. (2016), « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », France, Portrait Social - Insee références, édition 2016.
- Castell L., Missègue N., Portela M. et Rivalin R. (2016), « Les ressources des 18-24 ans en 2014, de fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité ", Insee analyses, INSEE, n°28 ».
- Dumollard, M. et Lima, L. (2016), « Le droit des jeunes existe-t-il ? Les enjeux du traitement de la jeunesse dans et par le droit ». Agora débats/jeunesses, N° 74(3), 55-61. <https://doi.org/10.3917/agora.074.0055>.
- France stratégie-DARES (2017), « L'insertion professionnelle des jeunes ».
- Van de Velde C. (2018), « Devenir adulte : Sociologie comparée de la jeunesse en Europe ».
- Chevalier T. (2018), « La jeunesse dans tous ses États ». Presses Universitaires de France.
- Bellidenty J. (2018), « Études, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ? », Études et Résultats, DREES, n°1071, juin.
- Maunaye E., Muniglia V., Rothé C., Potin E. (2018), « Réversibilité et irréversibilité dans les trajectoires de décohabitation des jeunes adultes », Université Rennes, EHESP
- Grobon S. (2018), « Jeunes adultes : les tensions avec les parents sont souvent liées aux difficultés financières des jeunes », Insee Premières, INSEE, n°1726.
- Grobon S. (2018), « Combien coûte un jeune adulte à ses parents ? », Les revenus et le patrimoine des ménages - Insee références, édition 2018, INSEE.
- Hananel J., Richet-Mastain L. (2019), « Les bénéficiaires d'aides au logement : profils et conditions de vie », Dossiers de la DREES, n°42.
- Pisarik J. (2019), « Neuf jeunes de 18 à 24 ans sur dix sont en bonne santé, malgré des disparités liées à leur situation vis-à-vis de l'emploi », Drees, Études et Résultats n°1134.

- Bellidenty J. et Rivalin R. (2019), « Comment les parents séparés aident-ils leurs enfants devenus jeunes adultes ? », Drees, Études et Résultats n°1120.
- Portela M., Raynaud E. (2019), « Comment se composent les ressources des jeunes ? Le dossier illustré par l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) ». Revue française des affaires sociales
- Maunay E., Muniglia V., Potin E., Rothé C. (2019), « Le domicile familial comme ressource ? Expériences de recohérence dans les transitions vers l'âge adulte », Revue française des affaires sociales, 2019/2, pp. 143-166.
- Portela M. (2020), « Devenir adulte : comment évoluent les ressources ? Montant et composition des ressources des 18-24 ans à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes - ENRJ ». Dossiers de la DREES- n°48.
- Francou Q (2020), « Ni en emploi, ni en études, ni en formation. Les « NEET », des ressources et des conditions de vie hétérogènes ». INJEP, analyses & synthèses, n°31.
- Bonnard C., Giret J-F., Kossi Y. (2020), « Risque d'exclusion sociale et ressources des jeunes NEET », Économie et Statistique, n°514-515-516, pp. 133-155.
- Castell L., Grobon, S. (2020), « Inégalités de niveau de vie entre jeunes adultes - Une approche individualisée », Économie et Statistique, n°514-515-516, pp. 29-48.
- Le Pape M-C., Portela M., Tenret E. (2020), " Argent et sentiments. Une interprétation des déterminants de l'aide financière des parents aux jeunes adultes ", Économie et Statistique, n°514-515-516, pp. 71-92.
- Mignon D., Jusot F. (2020), " Inégalités des chances dans le recours aux soins des jeunes adultes en France ", Économie et Statistique, n°514-515-516, pp. 157-175.
- Rose Menard A., Vergnat V. (2020), « Les décisions des jeunes dans la transition vers la vie adulte en France : l'influence de facteurs familiaux », Économie et Statistique, n° 514-515-516, pp. 93-111.
- Marteau B., Pinel L., Echegu O., Nauze-Fichet E. (2023), « Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans. Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique », Les dossiers de la Drees, n°106

## 2 Ruralité, zonage, définitions

- Aliaga C., Eusebio P. et Levy D. (2015), « Une nouvelle approche sur les espaces à faible et forte densité », La France et ses territoires, INSEE, collection « Insee Références », p. 13-22.
- Lambert, C. (2020), « Le monde rural : réalités, difficultés et espoirs ». Constructif, N° 55(1), 20-24. <https://doi.org/10.3917/const.055.0020>
- Insee Références (2021), « La France et ses territoires ».
- Acadie, Talandier, M. (2023), Etude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires ». Rapport final, Agence nationale de la cohésion des territoires. [Étude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires » | Agence nationale de la cohésion des territoires \(agence-cohesion-territoires.gouv.fr\)](#)
- Beck S., De Bellefon, M.P., Forest J., Gerardin M., Levy D. (2023), « La grille communale de densité à 7 niveaux », Documents de travail INSEE. [La grille communale de densité à 7 niveaux - Documents de travail - 2022-18 | Insee](#)
- CGEDD, IGA, IGAS, IGF (2020), « Les dispositifs zonés de soutien du développement économique et de l'emploi dans les territoires », rapport.



### 3 La pauvreté dans le monde rural

- Maclouf P. (1986), « La pauvreté dans le monde rural », Paris, ARF – Éditions L'Harmattan, 329 p.
- Retière J.N. (2003), « Autour de l'autochtonie – Réflexions sur la notion de capital social populaire », Revue Politix
- Renahy N. (2005), « Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale ». Paris. La découverte.
- IGAS – CGAAER (2009), « Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural », rapport.
- Appéré De Sousa A. (2010), « La pauvreté en milieu rural » (sur la base d'une note d'analyse adressée par les associations FNARS, fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France, Comité National de Liaison des Régies de Quartier, Habitat et Développement, Familles Rurales, FN CIVAM, CCMSA, Chantier École).
- Renahy N. (2010), « Classes populaires et capital d'autochtonie », Regards sociologiques.
- Morin, B. (2011), « Qui habite en milieu rural ? », Informations sociales, 2011/2 n° 164, p.11-22. <https://shs.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-11?lang=fr>.
- Pagès, A. (2015), « Pauvreté et précarités en milieu rural Retour sur expérience et essai de mise en perspective ». Pour, N° 225(1), p. 35-40. <https://doi.org/10.3917/pour.225.0035>
- Roche A. (2016), « Des vie de pauvres. Les classes populaires dans le monde rural », Presses universitaires de Rennes.
- Pagès, A. (2018), « L'intervention sociale en milieu rural. Outils et méthodes d'observation ». Vie sociale, n° 22(2), 47-57. <https://doi.org/10.3917/vsoc.182.0047>
- Aouani S., Orange S., Renard F. (2019), « Les ressources de la proximité. Capital d'autochtonie et engagements locaux des jeunes femmes d'origine populaire et rurale », Revue française des affaires sociales.
- Delfosse, C., Ferrand, M., Ganivet, G., Grimault, P. (2019), « La pauvreté en rural ; quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes », *Bulletin de l'association de géographes français*.
- Coquard B. (2019), « Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin », Paris, La Découverte, coll. « L'envers des faits ».
- Orange S. et Renard F. (2022), « Des femmes qui tiennent la campagne », Paris, La Dispute, 232 p.
- Roche A., Leduc S., Rongier S. (2022), « Je suis d'origine déplorable". Les mécanismes de la reproduction sociale chez les usagers des services sociaux », Regards sociologiques.
- Amsellem-Mainguy Y. (2023), « Les filles du coin : Vivre et grandir en milieu rural ». Presses de Sciences Po.
- Hoibian, S., Brice Mansencal, L., Forcadell, E. (2023), « Un marché de l'emploi moins diversifié, soubassement du sentiment de relégation territoriale en zone rurale », à partir de l'enquête CRÉDOC Conditions de vie et aspiration, juil. 2022.
- Bouba-Olga O. (2023), « Composition sociale des territoires : où vivent les catégories populaires », Université de Poitiers

### 4 Conditions de vie des jeunes ruraux

- Galland O., Lambert Y. (1993). « Les jeunes ruraux », INRA, L'Harmattan, Alternatives Rurales, 253 p.
- Lambert Y., Roudet B. (1995), « Qui sont les jeunes ruraux ? ».
- Balibar E. (1998), « Droit de cité. Culture et politique en démocratie », La Tour-d'Aigues. Editions de l'Aube.

## RAPPORT IGAS N°2024-001R (ANNEXES)

- Escaffre F., Gambino M., et Rougé L. (2007), « Les jeunes dans les espaces de faible densité : D'une expérience de l'autonomie au risque de la « captivité » », Sociétés et jeunesses en difficulté.
- Labadie F. (2015), « Parcours de jeunes et territoires », Rapport de l'Observatoire de la jeunesse, INJEP, La Documentation française, 278 p. <https://shs.cairn.info/revue-formation-emploi-2015-2-page-XIII?lang=fr>.
- Venet T. (2015), « Enfermement et relégation des jeunes des classes populaires rurales », Lien social et Politiques
- Coquard B. (2015), « Que sais-je des jeunes ruraux ? » Revue de littérature, INJEP.
- Lemêtre C., Orange S. (2016), « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux ». *Savoir/Agir*.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) (2016), « L'invisibilité sociale des jeunes ruraux et des néoruraux ».
- Even D., Coly B. (2017), « Place des jeunes dans les territoires ruraux », les avis du CESE.
- Dubois-Orlandi, V. (2018), « Jeunes invisibles des zones rurales : quand la prévention spécialisée reste un dispositif pertinent pour « aller vers » eux », Vie sociale, n° 22(2), p.85-102. <https://shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2018-2-page-85?lang=fr#re13no13>
- Orange S., Renard F. (2018), « Au bonheur des dames - Attachement local et relations d'obligations dans l'accès à l'âge adulte des jeunes femmes », CENS / Université de Nantes, GRESCO/Université de Poitiers.
- Aouani S., Orange S., Renard F. (2019), « Les ressources de la proximité. Capital d'autochtonie et engagements locaux des jeunes femmes d'origine populaire et rurale », Revue française des affaires sociales, 2019/2, pp. 167-189.
- INJEP (2019), « Qui sont les jeunes ruraux ? Caractéristiques sociodémographiques », Fiches INJEP, Juin. [FR45\\_jeunes\\_ruraux.pdf](FR45_jeunes_ruraux.pdf) ([injep.fr](http://injep.fr))
- Vachée C, Ruel S., Dansac C. (2020), « Invisibilité des jeunes en milieu rural, comment les jeunes "sans cité" s'en sortent ? », ERES.
- DREES (2021), « Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ? » Etudes et résultats Drees, n°1189. [er1189\\_0.pdf](er1189_0.pdf) ([solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr))
- Amsellem-Mainguy Y. (2021), « Orientation & Emploi des filles du coin », Enquête sociologique sur les jeunes femmes de milieu populaire vivant en milieu rural, INJEP.
- Reversé, C., et Auger E. (2022), « Les vulnérabilités de jeunes ruraux précaires : comparaison entre des jeunes nomades saisonniers viticoles et des jeunes non diplômés en milieu rural néo-aquitain », Sociétés, vol. 158, no. 4, pp. 45-57
- Bruel C. (2022), « Entre ville et campagne, les parcours des enfants qui grandissent en zone rurale », INSEE Première, n°1888.
- CESER Normandie (2022), « Être jeune en Normandie – Regards et repères sur les 18-24 ans ».
- Bordet-Gaudin R., Bourgain N. (2022), « Plus d'un jeune sur deux vit dans le rural malgré des départs à 18 ans », INSEE Franche Comté, Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n°47
- Melou F, Mélou C (2023), « Jeunes ruraux en manque de ressources. Un défi pour des travailleurs sociaux innovants », Sociographe 2023/2 (N° 82), p. 41 à 50, Éditions Association Sociographe
- Institut Terram et Chemin d'avenir (2024), « Jeunesse et mobilité : la fracture sociale ».
- Gueraut E., Agnoux P. (2024), « Les jeunesses rurales face aux études supérieures : au-delà du déterminisme territorial, le milieu social et le genre », The conversation.
- Amsellem- Mainguy Y. (2024), « Les filles du coin », Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural, Sociabilités dans l'espace local rural populaire ». <Microsoft Word - RE Filles duCoin DEF.docx> ([injep.fr](http://injep.fr))  
The conversation, Elie Gueraut, Perrine Agnoux
- ANACEJ – Intercommunalités de France (2024), « Politiques jeunesse et engagement des jeunes : les actions des intercommunalités : Une diversité de pratiques pour répondre aux enjeux d'équité et de vitalité dans les territoires », Editions « Les enquêtes de l'ANACEJ », n°4
- Secours Catholique – Caritas France (2024), « La pauvreté des 16-29 ans en milieu rural accueillis au SCCF ».

## 5 Politiques sectorielles, jeunesse et ruralité

- IGAS (2001), « Les fonds d'aide aux jeunes », Rapport n°2001-029.
- Lafond V., Mathieu N. (2003), « Jeunes ruraux et interventions pour l'insertion. Incidence et prise en compte des spécificités liées aux contextes territoriaux », in VEI enjeux, n°134. Le rural : terre d'exclusion ? pp.31-47. <https://doi.org/10.3406/diver.2003.1435>
- Grelet Y. (2004), « La reproduction sociale s'inscrit dans le territoire », Formation Emploi, p. 79-98
- IGAS – CGEDD (2010), « Hébergement des jeunes en formation par alternance : Comment investir dans des solutions adéquates ? », Mission conjointe.
- Simha J. (2013), « Formation et territoires : les contraintes d'une construction partenariale », Formation emploi n° 123, p. 89-107. <http://formationemploi.revues.org/4060>
- Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) (2015), « Les usages de drogue en milieu rural ».
- IGAS (2016), « La protection sociale des jeunes de 16 à 29 ans », rapport.
- Fédération nationale Solidarité Femmes - FNSF (2016), « Les violences faites aux femmes en milieu rural, étude en Midi-Pyrénées et en Pays de la Loire ».
- Lemêtre C., Orange S. (2016), « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux », *Savoir/Agir*.
- Comité scientifique d'évaluation de la garantie jeunes (2018), « Evaluation de la garantie jeunes », Rapport final, DARES.
- Familles rurales (2018), « Les accueils de loisirs sans hébergement en milieu rural, Familles rurales et MSA. [Milieu Rural \(famillesrurales.org\)](http://milieurural.org)
- Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C., Müller J. (2020), « Baromètre DJEPVA sur la jeunesse », INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude.
- Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (2021), « La situation des femmes dans les territoires ruraux », par Jean-Michel Arnaud, Bruno Belin, Nadège Havet, Pierre Médevielle, Marie-Pierre Monier, Guylène Pantel, Raymonde Poncet-Monge et Marie-Claude Varailles.
- Assemblée nationale (2021), « Rapport d'information sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs ».
- MOALIC M., PARISSÉ J. (2022), « Les politiques de jeunesse des conseils régionaux. Politiques sectorielles, dynamiques transversales et gouvernance partenariale », INJEP, Notes & rapports/rapport d'étude.
- COJ (2022), « Les colos, un enjeu éducatif pour tous ! », Avis du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse.
- Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) (2022), « Les drogues à 17 ans – Analyses régionales », Enquête Escapad
- DARES (2022), « Troisième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences », Arbeláez Ayala A., Bucher A., Givord P., Lima L., Morel M., p. 88 et suiv.
- DARES (2022), « Rapport d'évaluation qualitative du dispositif Prépa Rebond Dispositif intégré en Pays de la Loire ». [Évaluation qualitative du dispositif Prépa Rebond Dispositif intégré en Pays de la Loire | DARES \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://dARES.travail-emploi.gouv.fr)
- Ministère du travail (2023), « Repérer les invisibles, les inaudibles grâce aux réseaux sociaux ». [maraudes numeriques - cahier de presentation des experiences - novembre 2022.pdf](http://maraudes-numeriques-cahier-de-presentations-des-experiences-novembre-2022.pdf)
- Fédération nationale Solidarité Femmes – FNSF (2023), « Les violences faites aux femmes en milieu rural : des actions adaptées à des spécificités ». [solidaritefemmes.org/wp-content/uploads/2024/04/ACTES-JOURNEE-NATIONALE-RURALITE-13102023.pdf](http://solidaritefemmes.org/wp-content/uploads/2024/04/ACTES-JOURNEE-NATIONALE-RURALITE-13102023.pdf)
- IGESR (2023), « Campus connectés », Rapport. [Campus connectés | enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://campus-connectes-enseignementsup-recherche.gouv.fr)

- IGAS – IGF (2023), « Modalités de financement des Centres de formation des apprentis (CFA) », Rapport, Annexe II.
- IGEDD (2023), Mise en œuvre de l'Agenda rural », Rapport.
- IGAS (2023), « Evaluation d'étape de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du contrat engagement jeunes », Rapport n°2022-071R.
- ARS-ARML Nouvelle Aquitaine (2024), « Bilan à 5 ans de la Mission Médiation Santé de l'association régionale des missions locales de Nouvelle-Aquitaine ».
- ANRU (2024), « Innover en faveur de la jeunesse : retour sur 16 projets accompagnés par le PIA ».
- COJ (2024), « Le contrat d'engagement jeune, Suivi et évaluation de sa mise en œuvre dans les territoires », Commission de l'insertion des jeunes du COJ. [jeunes.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/coj--2e-rapport-sur-le-cej--adopt-20240206-pdf-3801.pdf](https://jeunes.gouv.fr/sites/default/files/2024-03/coj--2e-rapport-sur-le-cej--adopt-20240206-pdf-3801.pdf)
- Le Caignec E. (2024), « Fonds d'aide aux jeunes : moins de bénéficiaires mais un montant moyen des aides en hausse de 2019 à 2022 », Études et résultats DREES, n° 1295.
- MSA Pas de Calais (2024), « Mieux accompagner les jeunes en ruralité », Recherche-Action réalisée avec EXACEO.

## 6 Mobilité et ruralité

- Bonnet M., Desjeux D. (2000), « Les territoires de la mobilité », PUF, Paris.
- Kaufmann V., Jemelin C. (2004), « La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales », Communication au colloque Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences et dans l'action, Rennes, 21-22 octobre 2004, 10 p. [www.univ-lemans.fr/lettres/eso/evenements/contributions\\_10\\_2004:kv.pdf](http://www.univ-lemans.fr/lettres/eso/evenements/contributions_10_2004:kv.pdf)
- Kaufmann V., Widmer E. (2005), « L'acquisition de la motilité au sein des familles – Etat de la question et hypothèses de recherche », Espaces et Sociétés, Vol. 120-121, p. 199-217.
- Le Breton E. (2005), « Bouger pour s'en sortir. Mobilité quotidienne et intégration sociale », Paris, Armand Colin, 256 p.
- Gambino M. (2010), « Les mobilités géographiques des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité », Centre d'études et de prospective. Analyse n°22.
- Gambino M. (2010), "Les mobilités des jeunes dans les espaces ruraux de faible densité", Analyse (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire). Hal-02983885
- Gambino M. et Desmesure O. (2014), « Habiter les espaces ruraux : les enjeux des formes de mobilité des jeunes. Regards interdisciplinaires », Norois, 233.
- Bunel C. et Francou Q. (2018), "Les aides parentales sources d'inégalités d'accès au permis de conduire", INJEP, Analyses et synthèses n° 13. [Les aides parentales sources d'inégalités d'accès au permis de conduire](#) ».
- Jedlicki F. (2021), « Aller plus loin : La fabrique familiale de la mobilité socio-spatiale », Formation emploi, 155, p.53-73. [Aller plus loin : La fabrique familiale de la mobilité socio-spatiale \(openedition.org\)](#)
- DREAL (2022), « L'utilité sociale du transport solidaire en Pays de la Loire ». [Etude sur l'utilité sociale du transport solidaire en Pays de la Loire | DREAL Pays de la Loire](#)
- Hornung P., Zimmermann A., Mougard J.-M. (2022), « Soutiens de l'État en faveur des mobilités durables dans les espaces peu denses », Rapport CGEDD, IGA. [Soutiens de l'État en faveur des mobilités durables dans les espaces peu denses](#) »-|Rapports publiés de l' IGEDD ([developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr))
- Secours catholique – Caritas France en collaboration avec 6 partenaires (2024), « Territoires ruraux : en panne de mobilité ».

## 7 Accès aux services publics et recours au droit

- Barbier M., Toutin G. (2016), « L'accès aux services, une question de densité des territoires », CGET, pôle Analyse territoriale, Insee. [L'accès aux services, une question de densité des territoires - Insee Première -1579](#)
- INJEP (2016), « Information des jeunes : vers des parcours plus fluides entre le physique et le numérique ».
- Vial, B (2016). « Ne pas se sentir concerné par ses droits. Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles », Agora débats/jeunesses, vol. 74, no. 3, pp. 77-88.
- Vérot C., Dulin A. (2017), " Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse ", rapport remis au Premier Ministre.
- Deville, C. (2018), « Les chemins du droit Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural ». Gouvernement et action publique, VOL. 7(3), 83-112. <https://doi.org/10.3917/gap.183.0083>
- Lèbre P.S., Bordet-Gaudin R. (2018), « Un quart des jeunes vivent dans des territoires distants des services favorisant leur insertion sociale et professionnelle », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, n°27.
- Cour des comptes (2019), « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux ».
- IGAS (2021), « Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 de la MSA dans la perspective de son renouvellement », rapport N°2020-061R.
- Devez, C (2022). « De la mutualisation du service public à la délégation. Le cas des agents de la Mutualité sociale agricole d'un guichet rural France services », *Revue des politiques sociales et familiales*.
- Baromètre du numérique (2024). [BAROMÈTRE DU NUMÉRIQUE - Chiffres 2023 - Présentation \(Mai 2024\) \(arcep.fr\)](#)
- Drees (2023), « Prestations sociales : pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information », Etudes et résultats n°1263. Lien : [ER1263EMB.pdf](#)

# LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

## Délégations et directions d'administration centrale de l'Etat, organismes de sécurité sociale, opérateurs

### Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté - DIPLP

Anne RUBINSTEIN, déléguée interministérielle

Luc LAMBERT, secrétaire général et adjoint de la Déléguée interministérielle

Mathieu PITON, conseiller insertion, jeunesse, petite enfance

### Délégation interministérielle à la jeunesse - DIJ

Mathieu MAUCORT, délégué interministériel à la jeunesse,

### Direction générale des collectivités locales - DGCL

Cecile RAQUIN, directrice général

Alexandre SANZ, sous-directeur de la cohésion et de l'aménagement du territoire,

Blandine GEORJON, adjointe au sous-directeur, sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire

Luc BRIERE Luc, chef du département des études et statistiques locales

Mathieu BLET, chef du bureau de la stratégie, de la contractualisation et de l'évaluation

Valentin BENEZIT, chargé de mission

### Délégation générale de l'emploi et de la formation professionnelle - DGEFP

Jérôme MARCHAND-ARVIER, délégué général

Cécile CHARBAUT, sous-directrice des parcours d'accès à l'emploi

Emilie QUAIX, cheffe de la mission accès des jeunes à l'emploi

Vanessa SARRON Vanessa, adjointe à la cheffe de mission accès des jeunes à l'emploi

Myriam MESCLON-RAVAUD, directrice de projet pour le développement de la qualité de l'accompagnement en matière d'inclusion dans l'emploi porté par les opérateurs du service public de l'emploi

Boris SUPIOT, sous-directeur financement et modernisation

Mathieu ARBOUIN, adjoint à la mission pilotage et performance

Christine N'GUYEN, adjointe à la mission pilotage et performance

Vincent PLOUVIER, chef de projet DSN et pilotage CEJ

Kathleen AGBO, directrice de cabinet du délégué général

### Direction générale de la cohésion sociale - DGCS

Jean-Benoît DUJOL, directeur général

Alice LAPRAY, cheffe de service

Denis DARNAND, sous-directeur de l'inclusion sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté

### Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités - DGITM

Rodolphe GINTZ Rodolphe, directeur général,

Pierre-Yves APPER, adjoint à la sous-directrice de la multimodalité, de l'innovation, du numérique et des territoires

Elodie BOURGEOIS, cheffe de projet référente mobilité rurale

**Direction interministérielle de la transformation publique - DITP**

Mathilde SIN RONIA, directrice de cabinet

**Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - DJEPVA**

Thibault DE SAINT POL, directeur

Christophe CASTELL, sous-directeur des politiques interministérielles de jeunesse et de vie associative

Pierre MONTAUDON, secrétaire général du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

**Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT**

Stanislas BOURRON, directeur général

Eric ETIENNE, directeur général délégué

Sylviane LE GUYADER, cheffe du Pôle "Analyse et Diagnostics territoriaux"

David ARMELLINI, chargé de mission Animation du Réseau Rural National

**Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - DREES**

Julie LABARTHE, sous-directrice de l'observation de la solidarité

Emmanuelle NAUZE-FICHET, cheffe du bureau Jeunesse

**Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - DARES**

Mathilde GAINI, sous-directrice du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

Nathalie CLOAREC, adjointe à la sous-directrice du suivi et de l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle

**Délégation ministérielle santé mentale et psychiatrie**

Franck BELLIVIER, délégué ministériel

Patrick RISSELIN, secrétaire général

Alix GIRAUD, alternante master Sciences politiques

**Délégation à la sécurité routière**

Catherine BACHELIER, sous-directrice de l'éducation routière et permis de conduire

Olivier LACOMBE Olivier, conseiller technique interministériel « éducation nationale et enseignement supérieur »

Christophe DUVERNE, chef du bureau de la réglementation du permis de conduire et de l'organisation des examens

Damien LAPLACE, chef du bureau de la réglementation, de la formation et des professions de l'éducation routière

**Caisse nationale des allocations familiales - CNAF**

Nicolas GRIVEL, directeur général

Gaëlle CHOQUER-MARCHAND, directrice des politiques familiales et sociales

Stanislas ROUSTEAU, responsable adjoint du département Insertion et cadre de vie

Edith VOISIN, responsable du pôle parentalité, enfance, jeunesse

Patricia CHANTIN, directrice de cabinet adjointe - responsable des liens avec les inspections

**Mutualité sociale agricole - MSA**

Rodolphe DUMOULIN, directeur du développement Sanitaire et Social et directeur adjoint à la direction déléguée aux politiques sociales, Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)

Pierrick MORIN, chargé de mission et expert petite enfance, Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA)

#### **Agence nationale du service civique**

Nadia BELLAOUI, présidente

Mikaël SCRIZZI, responsable du pôle développement et ingénierie

#### **Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes - AFPA**

Pascale D'ARTOIS, directrice générale

Thomas DELOURMEL, directeur général délégué

Corinne FAVIER, directrice de projets - La Promo 1618

Aurelien GAUCHERAND, directeur Village des Solutions et Innovations Territoriales

#### **Service public de l'emploi**

##### **France Travail - Direction générale**

Maëlle BLANCHARD, chargée de mission jeunes et notamment CEJ - Direction des demandeurs d'emploi

Lucie GARCIN, responsable du Département Coopérations pour des Territoires inclusifs - Direction des Partenariats et de la Territorialisation

Thibaut GUILLUY, directeur général

Monika MISKOLCZY, chargée de mission au cabinet en charge du suivi des missions de corps de contrôle

Hélène NOBLECOURT, Directrice Mobilisation pour l'insertion des jeunes

Yvan TURGIS, chargé des partenariat pour les jeunes décrocheurs EPIDE E2C

Tarik THAMRI, chargé de mission à la Direction des demandeurs d'emploi

Sébastien VALLET, expert métier - référent ruralité au sein du Département des coopérations et de la territorialisation - Direction des Partenariats et des Territoires

##### **Union nationale des missions locales**

Jean-Marc DELAHAYE, responsable des relations institutionnelles

Ahmed EL KHADIRI, délégué général

Malik GOSTEAUX, responsable du pôle expertise en pilotage & analyses statistiques, direction des systèmes d'information des Missions locales

Yves LOUPRET, directeur des systèmes d'information

#### **Instances consultatives indépendantes**

##### **Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale -CNLE**

Nicolas DUVOUX, président

Delphine AUBERT, secrétaire générale

##### **Conseil d'orientation des politiques de jeunesse - COJ**

Marie CAILLAUD Marie, présidente

Antoine DULIN, président de la commission insertion, membre du CESE

#### **Associations nationales des collectivités territoriales**

##### **Régions de France**

Philippe BAILBE, délégué général



Jean-Baptiste CAZAUBON, adjoint au délégué général, affaires internationales et tourisme  
David HERGOTT, conseiller transports  
Laura LEHMANN, conseillère santé, social, formations sanitaires et sociales et Enseignement supérieur  
Ganesh PEDURAND, conseiller Outre-Mer et Compétences partagées (culture, sport, jeunesse, citoyenneté)  
Emmanuel-Georges PICOT, conseiller formation professionnelle, éducation et emploi  
Aurélié RADOGEWSKI, cheffe adjointe de cabinet

#### **Association des Départements de France**

Bruno FAURE, président de la Commission Ruralité et Politiques territoriales et de Départements de France, Président du Conseil départemental du Cantal  
Paul-Etienne KAUFFMANN, conseiller éducation, jeunesse, culture, patrimoine, tourisme, sport et JO Paris 2024  
Bernard SCHMELTZ, directeur général  
Philippe HERSCU, directeur délégué

#### **Intercommunalités de France**

Jean-Yves BRENIER, vice-président, président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné – Isère,  
Marie MORVAN, conseillère cohésion sociale

#### **Association des maires ruraux de France**

Daniel BARBE, vice-président, président de l'AMRF de Gironde, maire de la commune de Blasimon et président de la Communauté de communes de L'entre-Deux-Mers

#### **Association Nationale des Directeurs d'Action Sociale et de Santé (ANDASS)**

Axel HARKAT, directeur Enfance Famille, Conseil départemental de l'Allier,  
René ORTEGA, directeur général adjoint en charge des Solidarités, Conseil départemental des Landes

### **Associations nationales et Fédérations**

#### **Fédération des acteurs de la solidarité**

Emmanuel BOUGRAS, responsable stratégie et analyse des politiques publiques  
Margaux SCHWINDT, chargée de mission sur la thématique des jeunes

#### **Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) et Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss)**

Stéphane LENOIR, directeur général adjoint, Uniopss  
Arnaud LECOQ, directeur, Uriopss Normandie  
Catherine SERRE, directrice, Uriopss Bourgogne-Franche-Comté  
Marine RACKELBOOM, directrice adjointe, Uriopss Hauts-de-France  
Elise FARRELL, chargée de développement territorial, Uriopss Hauts-de-France  
Frédéric DEZOTEUX, chargé de développement territorial, Uriopss Hauts-de-France

#### **Secours Catholique – Caritas France**

Véronique DEVISE, présidente  
Delphine BONJOUR, responsable du département relations institutionnelles et accès aux droits  
Mathilde NUGUE, responsable du département analyse des pauvretés et du territoire

**Secours populaire français**

Michaël POZO, directeur des solidarités en France

Françoise VIS, trésorière nationale adjointe et secrétaire générale départementale de la Fédération de l'Allier

**Fédération des centres sociaux et socioculturels de France**

Hugo BARTHALAY Hugo, délégué général

Roman ORINOWSKI, chargé de mission jeunesse et engagement

**Fédération nationale Familles rurales**

Guylaine BROHAN, présidente

Guillaume RODELET, directeur

**Fédération nationale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles - CIDFF**

Clara DUCOUX, conseillère technique emploi

Celia GUEDJ, conseillère technique lutte contre le système prostitutionnel

**Mouvement du Nid**

Stéphanie CARADEC, directrice

**Mouvement français du Planning Familial**

Sarah DUROCHER, présidente

Albane GAILLOT, chargée de plaidoyer

**Fédération professionnelle des acteurs de la compétence**

Frédérique BUISINE, directrice régionale AFEC Nouvelle-Aquitaine, Présidente de la commission Trajectoire vers l'emploi

Sébastien PINARD, président du CELPES Bretagne et Pays de la Loire, co-président de la commission Trajectoire vers l'emploi

Geoffroy VIGNOLES, directeur droit, économie et territoires

Naïs LAURANDEL, responsable affaires publiques

**Fédération nationale des directeurs de centres de formation d'apprentis - FNADIR**

Alban MARGUERITAT, délégué général

Pascal PICAULT, chargé de plaidoyer

**Hello Charly - maraudes numériques**

Fatma CHOUAIEB, co-fondatrice et CEO

**France Tiers Lieux**

Yolaine PROULT, directrice générale

**Union nationale des MFR**

Rodolphe GRIMAULT, directeur de l'Union nationale des MFR,

**Réseau des Carif-Oref**

Ludovic BERTRAND, directeur

Ophélie COSTENOBLE, data analyst

**Réseau des Ecoles de la deuxième chance, réseau E2C France**

Cyrille COHAS-BOGEY, directeur général,  
Sylvain PETRY, responsable Développement et Territoires

**Syndicat national des organismes de formation -SYNOFDES**

Philippe GENIN, président  
Muriel PECASSOU, vice-présidente

**Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS)**

Anne-Marie FAUVET, présidente

**Institut Terram**

Victor DELAGE, fondateur

**Mobicoop**

Bénédicte ROZES, présidente

**Laboratoire mobilité inclusive**

Francis DEMOZ, délégué général

**Union nationale des centres communaux d'action sociale**

Hélène-Sophie MESNAGE, déléguée générale adjointe

**Union nationale Aide à domicile en milieu rural (ADMR)**

Laurence JACQUON, directrice adjointe  
Dominique BRICOT, directeur de projets, référent national Vie Associative, délégué à la protection des données-DPO réseau ADMR

**Chercheurs et personnalités qualifiées**

Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY, sociologue, chargée de recherche, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)

Valérie DUBOIS, ingénieure sociale / éducatrice spécialisée / formatrice

Benjamin FERRAS, inspecteur général des affaires sociales, IGAS

Gérard HERNJA, docteur en Sciences de l'éducation, chargé de recherche pédagogique à l'Ecole de Conduite Française et responsable d'ECF le LEEM (laboratoire d'étude pour l'éducation à la mobilité), membre du conseil scientifique du Laboratoire de la Mobilité Inclusive, Ecole de conduite française (ECF)

Mélanie JACQUEMIN, chargée de recherche en sociologie, l'IRD, LPED & LISST, Université Toulouse Jean Jaurès

**Services territoriaux de l'Etat**

Franck ROBINE, **préfet de la région Bourgogne-France-Comté**, préfet de la Côte-d'Or, Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté

Sophie ELIZEON, **préfète de l'Ardèche**, Préfecture de l'Ardèche

Yosr KBAIRI, **sous-préfète**, sous-préfecture de Château-Chinon

**Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et  
Directions départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**

Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER Isabelle, directrice régionale, DREETS

Marie CHANCEL, responsable du service accès et retour à l'emploi, DREETS

Daniel BOUSSIT, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités, et de la protection des populations, Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) de l'Ardèche

Bourgogne-Franche-Comté

Philippe BAYOT, directeur régional délégué, DREETS

Alexis BOYON, chargé de mission politique jeune, DREETS

Charlotte CORBET, chargée de mission Animation du réseau des Missions Locales, DREETS

Mélanie MARCHAND, chargée de mission Animation du réseau des Missions Locales, DREETS

Alix DUMONT SAINT PRIEST, directrice adjointe, DDETS de la Côte-d'Or

Sarah GRIZARD, directrice adjointe, Pôle Emploi et Solidarités, Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations – DDETSPP- de la Nièvre

Renaud COUTELLE, chef de service de protection des

personnes vulnérables, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations - DDETSPP de la Nièvre

Hauts de France

Serge BOUFFANGE, directeur régional adjoint, pôle Solidarités et insertion, DREETS des Hauts-de-France

Céline FASULO Céline, directrice régionale adjointe, pôle Entreprises, emploi et compétences, DREETS des Hauts-de-France

VASSEUR Mathilde, cheffe de service Emploi et formation professionnelle, DREETS des Hauts-de-France

Bertrand VANDEMOORTELE, directeur départemental, DDETS de l'Aisne

Nouvelle-Aquitaine

Cathy COUSIN, chargée de mission pour les politiques de jeunesse, politiques du titre, apprentissage, DDETS Deux-Sèvres

Occitanie

Laurence COULON, responsable de l'unité prévention de la pauvreté et lutte contre les exclusions, adjointe à la cheffe du service des solidarités, DREETS

Eve DELOFFRE, directrice départementale adjointe, cheffe du pôle Emploi, ville et cohésion territoriale, DDETS de l'Hérault

Carole DAVILA, cheffe du pôle inclusion sociale et logement, DDETS de l'Hérault

Corinne MARAMBAT, cheffe du service solidarités et inclusion sociale, DDETSPP du Gers

Jean-Luc CATANAS, directeur départemental adjoint, DDETSPP du Gers

Hélène SIMON, directrice départementale, DDETSPP de l'Aude

Mathieu ARFEUILLERE, directeur départemental adjoint, DDETSPP de l'Aude

Marjorie MIRALLES, responsable de service Accès au marché du travail et insertion, DDETS des Pyrénées-Orientales

## **Commissaires à la prévention et à la lutte contre la pauvreté**

Laurent ALATON, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Bretagne  
Véronique CARRE, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Centre-Val-de-Loire

Sylvie CHARRIERE, Commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Hauts-de-France

Sophie CHAUVEAU, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la Martinique

Cécilie CRISTIA-LEROY, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Yolande ESKENAZI, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

François GAUTIER, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Pays de la Loire

Isabelle GRIMAUULT, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Nouvelle Aquitaine

Jean-Philippe HORREARD, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté

Eric LABADIE, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Nouvelle Aquitaine

Eric PÉLISSON, commissaire à la lutte contre la pauvreté, Préfecture de la région Occitanie

## **Réseau déconcentré droits des femmes et égalité**

Régine BICEP, déléguée départementale, Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) de l'Aisne

Nicole ESCASSUT, directrice régionale, Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) d'Occitanie

Claire QUESNEL, directrice régionale, Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) des Hauts-de-France

## **Services départementaux Jeunesse, Engagement et Sports**

Guillaume DE FRANCE, conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, Service départemental Jeunesse, Engagement et Sports du Lot

Catherine SENE, conseillère Jeunesse et Éducation Populaire, Service départemental Jeunesse, Engagement et Sports de l'Ariège

Antoni SUAU, stagiaire master 2 au SDJES Ariège, Service départemental Jeunesse, Engagement et Sports de l'Ariège

## **Centre d'information et d'orientation - Académie de Poitiers**

Erwan DOITTEAU, directeur du CIO Bressuire

Nathalie FAUCHEUX-DUCEPT, secrétaire en charge du suivi du décrochage scolaire au CIO de Bressuire, PSAD

## **Défenseur des droits**

Bernard LUMINET, délégué du Défenseur des droits en Occitanie

## Agences régionales de santé

### ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Marc MAISONNY, directeur délégué à la prévention et à la protection de la santé au sein de la direction de la santé publique, ARS

Claude CHOTEAU, chargé d'animation territoriale et de prévention au sein du Pôle offre de santé territorialisée, ARS

Magali TOURNIER, référente précarité et PRAPS, Direction de la Stratégie et des parcours, ARS

Gregory DOLE, directeur de la délégation départementale du Puy-de-Dôme

Chloé PALAYRET-CARILLION, directrice adjointe de la délégation départementale de l'Ardèche

Séverine ALLEYSSON, gestionnaire prévention et promotion de la santé de la délégation départementale de l'Ardèche

### ARS Bourgogne-Franche-Comté

Alain MORIN, directeur de la santé publique, ARS

Régis DINDAUD, directeur territorial de la Nièvre

Aline GUIBELIN, directrice territoriale de Côte d'Or, direction du Cabinet, du Pilotage et des Territoires

### ARS Hauts de France

Anne Claire MONDON-DEMARY, directrice de la délégation départementale de l'Aisne

Virginie RINGLER, référente régionale Santé et Précarité

## Services de santé territoriaux

### Etablissement public de santé mentale départemental (EPSMD) de l'Aisne

Laurent BARRET, directeur EPSMD

Nadia ALIANE, directrice de la clientèle, de la stratégie et du médico-social,

Manon SOURIAU, coordinatrice du Projet territorial de santé mentale de l'Aisne

Jean-Philippe VRAND, attaché d'administration à la Direction de la clientèle, de la stratégie et du médico-social

Dr Eric WAGNER, chef du pôle de psychiatrie adulte Aisne Nord

Nicolas SOLAGNA, cadre supérieur de santé - pôle de psychiatrie adulte Aisne Nord

Thomas CHARLIER, cadre de santé - pôle de psychiatrie adulte Aisne Nord

Sandrine SENEPAR, infirmière coordinatrice de parcours complexes - pôle de psychiatrie adulte Aisne Nord

Christophe BLANCHARD, directeur, Centre hospitalier de Saint-Quentin

Nathalie BECRET, directrice adjointe, secrétaire générale, Centre hospitalier de Saint-Quentin

Dr Claire LOISEAU, praticien hospitalier service de pédiatrie, Centre hospitalier de Saint-Quentin

Simon CHASTAGNER, coordonnateur de la Maison des adolescents (MDA) de l'Aisne, Centre hospitalier de Saint-Quentin

Arnaud LESAGE, cadre de santé Unité d'accueil des urgences psychiatriques et équipe mobile psychiatrique, Centre hospitalier de Saint-Quentin

Christine DEHOUX, directrice, Hôpitaux HI-NO-VE (Hirson, Le Nouvion en Thiérache, Vervins)

Dr Bénédicte MANSUEL, pédiatre et présidente de la Commission médicale d'établissement (PCME), Hôpitaux HI-NO-VE (Hirson, Le Nouvion en Thiérache, Vervins)

## Services des collectivités territoriales

### Services des conseils Régionaux

#### Région Auvergne-Rhône-Alpes

Antoine LE ROUX, directeur général adjoint des services en charge de l'économie, formation, enseignement supérieur, innovation

Mathilde BAREGES, directrice de la formation et de l'orientation

Nicolas MORAND, directeur adjoint Agriculture Forêt Alimentation

Jérôme BARBAROUX, directeur adjoint Sport, Jeunesse, Seniors

#### Région Bourgogne-Franche-Comté

Pierre CARTILLIER, directeur-adjoint de la formation des demandeurs d'emploi

#### Région Hauts de France

Thibaut DOUAY, direction de la formation professionnelle

#### Région Occitanie

Agnès NADOT, directrice de la formation et des parcours professionnels

Isabelle MAZENQ, responsable de service Filières et Qualifications Professionnelles,

Amélie CHARLES, chargée du plan régional de formation sur le volet préqualifiant et de toutes les aides individuelles

### Services des conseils départementaux

#### Conseil départemental de l'Ardèche

Bruce LARRIEU, directeur enfance, santé, famille, Conseil départemental de l'Ardèche

#### Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA) de l'Ardèche

Stéphane BOUCHON, directeur général

Jean-Daniel GUERIN, chef du service du pôle enfance

#### Conseil départemental de la Nièvre

Stéphanie COCHÉ, adjointe à la DGA solidarités, culture et sports, directrice du Développement Social Local

Florence DESMERGER, cheffe de service Inclusion sociale

Cyrille GODOT, directeur général adjoint Jeunesse Administration Ressources

Wilfrid SEJEAU, 4ème Vice-Président, en charge des collèges et de l'éducation, de la culture à l'exception de la lecture publique, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur

Johanna BUCHTER, directrice générale adjointe Solidarités, Culture et Sport

#### Site d'Action médico-sociale – SAMS - Château-Chinon / Moulins-Engilbert

Didier BECQUET, chef de site d'action médico-sociale

Pauline HERAULT, conseillère en économie sociale et familiale

Elodie MADINSKY, assistante de service social

Nathalie TURLIER, assistante de service social

#### Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Jacqueline CHABROLLE-FEUVRIER, directrice Territoriale des Solidarités Ambert Billom Thiers

Isabelle TERRASSE, directrice de l'Autonomie, pôle Solidarités sociales

Anne POUDRET, directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités sociales  
Véronique PAUQ, directrice Solidarité et Cohésion Sociale

#### Conseil départemental de l'Yonne

Emmanuelle DELHOMME Emmanuelle, au titre de ses précédentes fonctions de DGA solidarités

#### **Intercommunalités et communes**

##### Elu(e)s

Pascale MANFREDI-VIELFAURE, vice-présidente Enfance, jeunesse, parentalité et services à la population, Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie

Julie ROGER-MAZAS Julie, deuxième adjointe au maire, Commune de Rocles

Corinne COBOS, adjointe au Maire de Saint-Martin de Londres en charge du CCAS de Saint-Martin de Londres

##### Services

Benôit PERRUSSET, directeur général des services, Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie

Valentine DUHAUVELLE, responsable du pôle services à la population, chargée de coopération CTG, Communauté de communes du Pays de Beaume-Drobie

PIC Gabriel, Maire, Commune de Rocles

#### **Service public territorial de l'emploi**

##### **Agences France Travail**

##### Ardèche

Wilfried FAURE, directeur France Travail Ardèche

Sébastien POINT-RIVOIRE, directeur, France Travail Aubenas

Séverine COUSOT, responsable d'équipe, France Travail Aubenas

Sandrine GANDON, conseillère en CEJ, France Travail Aubenas

Céline COGNATA, conseillère en CEJ, France Travail Aubenas

##### Aisne

Virginie CARDOT, directrice, France Travail Hirson

Dalel DEROUES-VASSEUR, responsable d'équipe en charge de la Team Jeunes

Anne CARLIER, psychologue du travail

Valérie BOURGEOIS, conseillère CEJ

Lauredana SOCINSKI, conseillère AIJ et référente mission locale

##### Rhône-Alpes

Jacques-Alex DORLIAT, directeur régional adjoint en charge des opérations

##### **Missions locales**

##### Association Régionale des Élus pour la Formation, l'Insertion et l'Emploi (AREFIE) Hauts-de-France

Zohra BOUKABOUS, directrice



Mission locale de Vervins (Aisne)

Marie-Danielle SAINTES, directrice

Benoît TILMANT, directeur adjoint

Nadège LIMELETTE, directrice adjointe

Claire CAIGNIET, responsable de secteur en charge du pôle Accompagnement, Mission locale de Vervins

Aline DUBART, responsable de secteur en charge du pôle ingénierie de projets,

Nadège ALLARD, chargée de mission mobilité

Elyse CREPEL, conseillère en insertion sociale et professionnelle

Alexandre FURET, conseiller en insertion sociale et professionnelle

Gaëlle OGET, chargée d'accueil sur le site d'Hirson

Mission locale Ardèche Méridionale (Ardèche)

Chrystèle JAMET, directrice

Jocelyn HERITIER, chargé de projets, référent du dispositif CEJ

Mission locale du Cœur d'Hérault (Hérault)

Anne MERLIN CALZIA, directrice

Stéphanie LAROQUE, conseillère en insertion professionnelle sur le CEJ et PACEA,

Mission locale Nivernais Morvan (Nièvre)

Delphine PETIT, directrice

Julie BOUDIER, conseillère en insertion socio-professionnelle (secteurs de Château-Chinon et de Montsauche-les-Settons)

Marie-Pierre BOLLLOT, Assistante financière

Olivier CHAPUIS, coordinateur DEJ

Sébastien DILLET, conseiller mobilité

Elisabeth GAURAT, assistante de direction

Stéphane HODIN, conseiller en insertion socio-professionnelle

Sophie JULES, conseillère en insertion socio-professionnelle

Alexandre MAISONNETTE, agent d'accueil mobilité

Christelle PESCHAIRE, conseillère logement

Léla PINCHON, chargée du suivi des décrocheurs scolaires

Mission locale L'Aigle Mortagne (Orne)

Jean-Marie GOUSSIN Jean-Marie, président

Marilène DHEYGERS, directrice,

Vanessa JANVIER, conseillère en insertion sociale et professionnelle

Virginie PONTVIANNE, chargée de projets

## Acteurs territoriaux de l'accompagnement, de l'emploi et de la formation

### Directions régionales AFPA

#### Nouvelle Aquitaine

Stéphane CERVEAU, directeur régional

Sébastien MAILLET, directeur du centre AFPA de Niort (Deux Sèvres)

Sonia-Déborah DELAGE, responsable des missions nationales et des parcours, AFPA Niort (Deux Sèvres)

### Ecoles de la deuxième chance

#### E2C Grand-Hainaut – multi sites – site Vervins (Aisne)

Cathy DUCROCQ, directrice,

Caroline ROUX, responsable du site de Vervins

Mélissa COTRY, formatrice accompagnatrice chargée des relations entreprises

Lorelei GODBILLE, formatrice accompagnatrice

Charlotte MADELINE, chargée de mission animation tiers lieux et dynamiques territoriales

Clémence RENAUD, assistante pédagogique

Hélène SAUZE, formatrice accompagnatrice référente social

Erwan WILLAME, formateur accompagnateur

### Maisons familiales rurales

#### MFR La Capelle (Aisne)

Nathalie VINCENT, directrice

Diane CLIQUE, formatrice

Bérénice DELFOSSE, formatrice

Gaëtan NATTIER, formateur

Cécile PLANCOT, adjointe de direction

### Devenir en Vermandois -formation et insertion (Aisne)

Marie-Hélène JEANJEAN, présidente

Sylvie MILLOT Sylvie, directrice

Thierry DOLLE, coordonnateur IAE

Angélique FROISSART, technicienne formation

Christelle HAUTIER, technicienne formation

Karine MANNE RICHARD, technicienne formation

Martial QUIGNON, technicien formation

### Plan local pour l'insertion et l'emploi du Pays de Vermandois (Aisne)

ROJO Yann, président du PLIE (conseiller départemental de l'Aisne, maire de Bohain-en-Vermandois, vice-président de la Communauté de communes du Pays du Vermandois)

Catherine GAVERIAUX, directrice, Maison de l'emploi et PLIE du Pays du Vermandois

Audrey DELANCHY, référente de parcours

Frédéric ROI, référent de parcours

Delphine WRYSK, chargée de mission Compétences et Emploi

### Association Vermandois Emploi Solidarité – insertion (Aisne)

Elodie CUISINIER, coordinatrice plateforme Mobilité

Hélène LIMEA, cheffe de projet numérique et digital

Marie-Jo TONNELIER, coordinatrice Insertion

**Réussir dans la Nièvre -association d'insertion par l'activité économique (Nièvre)**

Karine DIRSON, coordinatrice territoriale

**Association Solidarité Dignité Accompagnements Travail -SDAT – insertion sociale et professionnelle (Côte d'Or)**

Brice MOREY, directeur général

Gilles DRAVIGNY, directeur Adjoint en charge du Pôle insertion professionnelle

David DE MATOS, adjoint de direction du pôle AHI et du pôle Accompagnement dans le logement, Pôle Sud Côte-d'Or (arrondissement de Beaune)

**Maison de l'emploi Parthenay (Deux Sèvres)**

Virginie PANNEAU, conseillère en charge des territoires ruraux

**Maison de l'emploi Bressuire et Thouarsais (Deux Sèvres)**

Loïc ROCHARD, président

André GUILLERMIC, vice-président, et vice-président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, chargé de la jeunesse, des sports, de la santé et de la politique de la ville

Alain ROBIN, directeur de la Maison de l'emploi et de la Mission locale de Bressuire

Magalie BEAUNEVEU, directrice de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Thouarsais, Maison de l'Emploi et de la Formation du Thouarsais

**Organisme de formation Centre de Formation d'Apprentis Saint Barthélemy - Gustavia (Saint Barthélemy)**

Claudine MOLLIEUX, coordonnatrice pédagogique

**Autres acteurs territoriaux**

**Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) Normandie**

Benjamin BOUCHARD, chargé de mission développement territorial, études et diagnostics

Gaëlle DESFONTAINES, chargée de mission communication, animation de réseau, partenariats

**Institut Paris Région**

Martin OMHOVERE, directeur du Département Habitat et Société

Claire PEUVERGNE, directrice Emploi-Formation

**Centres socio-culturels**

Centre socio-culturel de Bohain-en-Vermandois (Aisne)

Catherine ROI, directrice

Sarah Marolle, référente Enfance,

Valentine Thiery, référente Jeunesse (15-30 ans)

Centre socio-culturel « Le Ricochet » Valgorge et Joyeuse (Ardèche)

Charlotte CALLET, co-directrice

**Centre intercommunal d'action social de la communauté de communes Lodévois et Larzac (Hérault)**

Florence CAISSO, directrice et assistante de Service Social

**Acteurs de prévention spécialisée Coulommiers (Seine et Marne)**

William DETOURNAY, Directeur ESPOIR-CFDJ

Sébastien POUCHAT, éducateur au service Prévention 77, ESPOIR-CFDJ

Pierre DOLLE, éducateur au service Prévention 77, ESPOIR-CFDJ

Virginie GOYET, intervenante sociale en gendarmerie- Coulommiers

Gladys FERON, intervenante sociale en commissariat - Coulommiers

Céline DEBLICKY, conseillère en économie sociale et familiale, CCAS de Coulommiers

Stéphanie SOARES, bénévole, Association Oasis à Coulommiers

**Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) de l'Hérault**

Elsa MELON, directrice

Charlotte GUIBER, chargée de mission

Nohmane MEKARI, chargé de mission CEJ-R

Myriam VALLOS, éducatrice spécialisée et coordinatrice du CEJ-JR sur le territoire Cœur d'Hérault

**Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) de Clermont l'Hérault**

Estelle CARRE, remplaçante de la responsable

Corinne SAVY, chargée de projet Gestion Administrative et Locative

**Secours catholique -antenne de Saint-Martin sur Londres, Hérault**

Ginette PATRAC, animatrice de réseau de solidarité au Secours Catholique

Bernadette MARTINEZ, responsable de l'équipe de bénévoles

Manon RAYNIER, bénévole

**Association Via Voltaire (Hérault)**

Lucie BRISSET, chargée de mission – sociologue, animatrice et coordinatrice des réseaux

**AGIR abcd (Deux Sèvres)**

Francis TAROZZI

**Association KPens (Ariège) – Association chargée des Assises nationales Jeunes des Territoires Ruraux**

Aurore CHIRON-DELBECQ, chargée de mission Assises

## SIGLES UTILISÉS

AAP :	Appel à projets
AFPA :	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
AIJ :	Accompagnement intensif des jeunes, proposé par France travail
ANCT :	Agence nationale de la cohésion des territoires
AOM :	Autorité organisatrice de la mobilité
ARS :	Agence régionale de santé
BIJ :	Bureau d'information Jeunesse
C2S :	Complémentaire santé solidaire
CAF :	Caisse d'allocations familiales
CCAS :	Centre communal d'action sociale
CEJ :	Contrat d'engagement jeune
CEJ JR :	Contrat d'engagement jeune – Jeunes en rupture
CFA :	Centre de formation d'apprentis
CIAS :	Centre intercommunal d'action sociale
CLSM :	Conseil local de santé mentale, instance de démocratie sanitaire dans le champ de la santé
CMP :	Centre médico-psychologique
COJ :	Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, instance de concertation dans le champ de la jeunesse
COM :	Contrats opérationnels de mobilité
CTG :	Conventions territoriales globales (branche famille)
DDETS :	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DREETS :	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
E2C :	Ecole de la deuxième chance
ENRJ :	Enquête nationale ressources des jeunes, conduite en 2014 par l'INSEE et la DREES
EPCI :	Etablissement public de coopération intercommunale
FAJ :	Fonds d'aide aux jeunes
FEJ :	Fonds d'expérimentation pour la jeunesse
FIOP :	Fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie

FRR :	France Ruralités Revitalisation (zonage socle)
FRR + :	France Ruralités Revitalisation plus (zonage destiné aux communes les plus en difficulté, permettant d'accéder à des aides renforcées, attendu pour 2025)
GEIQ :	Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification
IAE :	Insertion par l'activité économique
LOM :	Loi d'orientation des mobilités (2019)
MDA :	Maison des adolescents
MFR :	Maison familiale et rurale
MSA :	Mutualité sociale agricole
NEET :	Jeune qui n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation (formelle ou non formelle), issu de l'anglais <i>neither in employment nor in education or training</i>
O2R :	L'offre de repérage et de remobilisation (O2R)
PACEA :	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PAEJ :	Point d'accueil écoute jeunes
PAMS :	Plan d'action en faveur de la mobilité solidaire
PEC :	Parcours emploi compétences
PIC :	Plan d'investissement dans les compétences
PLIE :	Programme local d'insertion et emploi
PRAPS :	Programme régional pour l'accès aux soins et à la prévention des plus démunis
PTSM :	Projet territorial de santé mentale
QPV :	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RSA :	Revenu de solidarité active
UNML :	Union nationale des missions locales
ZRR :	Zone de revitalisation rurale
ZUS :	Zone urbaine sensible